

SYLVAIN ZORZIN
SOUS LA DIRECTION DE JEAN PETAUX

**LE CAMP DE SEPTFONDS
(TARN-ET-GARONNE) :
SOIXANTE ANS D'HISTOIRE
ET DE MEMOIRES
(1939-1999)**

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX
MEMOIRE DE RECHERCHE
- 2000 -

Avertissement.

Ce texte est la reprise du mémoire de sciences politiques validé lors de l'année universitaire 1999-2000. Quatre ans se sont écoulés depuis. L'équipe municipale n'est plus la même, toutefois les cérémonies continuent de se dérouler sur les différents lieux de mémoire. En soixante ans, entre 1939 et 1999, s'est construite une histoire, une histoire de mémoires. Et les mémoires elles-mêmes ont bâti l'histoire qui marque le camp d'internement de Septfonds, définitivement. Ainsi, bien que datant de bientôt quatre ans, déjà, ce mémoire est l'expression encore vivace d'un monde en devenir. Il garde en lui toutes ses vérités.

Sylvain Zorzin,
Journaliste.
szorzin@hotmail.com

Sommaire.

Remerciements.
Avant-propos.
Présentation du travail de mémoire.

Première partie. Réflexions théoriques sur la notion de mémoire. (Page 16)

1. Histoire et mémoire.

1.1. Définition(s).

- 1.1.1. Les distinctions entre histoire et mémoire.
- 1.1.2. Histoire et mémoire, des concepts en interaction.

1.2. Mémoire, mémoires, mémoire ?

- 1.2.1. Mémoire au singulier, mémoires au pluriel.
 - 1.2.1.1. *Mémoire et identité de l'individu.*
 - 1.2.1.2. *Les influences de l'environnement.*
 - 1.2.1.3. *Le phénomène contemporain d'une "inflation mémorielle".*

2. Commémorer.

2.1. Définition.

2.2. Le besoin de commémorer.

2.3. La création des "lieux de mémoire".

2.4. Prétentions et dérives.

- 2.4.1. Dérives commémorielles pour dérives mémorielles.
- 2.4.2. Une nécessaire vigilance.

Deuxième partie. L'histoire du camp de Septfonds. (Page 31)

Section 1. Les années de guerre : 1939-1945. (Page 31)

1. Septfonds entre III^e République et régime de Vichy.

1.1. La France, terre d'internement.

1.2. La création d'un camp d'internement à Septfonds, Tarn-et-Garonne.

- 1.2.1. La construction du camp de Septfonds.
- 1.2.2. L'accueil de la population.
- 1.2.3. La vie dans le camp de Septfonds.

1.3. La déclaration de guerre et ses conséquences.

- 1.3.1. La création des "Compagnies de travailleurs étrangers" (CTE).
- 1.3.2. L'internement des réfugiés du Reich.
- 1.3.3. Septfonds, camp militaire.

1.4. La proclamation du régime de Vichy.

- 1.4.1. Le maintien du réseau d'internement.
- 1.4.2. Septfonds, camp de démobilisation.
- 1.4.3. L'institution des Groupements de travailleurs étrangers (GTE).
- 1.4.4. Septfonds, camp de triage et d'hébergement.

- 1.4.4.1. *Le renforcement du dispositif d'internement.*
- 1.4.4.2. *Septfonds, centre d'hébergement pour étrangers en surnombre.*
- 1.4.5. *Vers la fermeture du camp de Septfonds.*

2. La déportation des Juifs rassemblés à Septfonds.

- 2.1. *La mise en application de la " solution finale " .*
- 2.2. *Septfonds, engrenage de la mécanique meurtrière.*
 - 2.2.1. *L'organisation des premiers convois.*
 - 2.2.2. *La rafle du 26 août et les déportations en Tarn-et-Garonne.*

3. Les dernières années de fonctionnement du camp.

- 3.1. *La période de transition avant la Libération.*
 - 3.1.1. *Le maintien de la structure du camp.*
 - 3.1.2. *L'attaque de la nuit de Carnaval 44.*
- 3.2. *Libération, épuration, collaboration.*

Section 2. Les années d'oubli : 1945-1975. (Page 51)

Section 3. La renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975. (Page 52)

Sous-section 1. L'édification des différents " lieux de mémoire " et l'implication des autorités publiques et municipales.

1. Le cimetière espagnol.

- 1.1. *La rénovation de l'ancien cimetière.*
- 1.2. *L'apposition de la plaque.*

2. La stèle érigée en souvenir de la déportation des Juifs de Septfonds.

- 2.1. *Des premiers contacts à l'érection de la stèle.*
- 2.2. *L'inauguration de la stèle commémorative.*
- 2.3. *Le " baptême " du square Henry Grau.*
- 2.4. *Une participation municipale à nuancer.*

3. L'oratoire polonais.

3.1. La collaboration fusionnelle entre M. Mignot, maire de Septfonds, et la communauté polonaise.

- 3.1.1. *La restauration de l'oratoire polonais.*
- 3.1.2. *L'intégration de la communauté polonaise dans les cérémonies d'inauguration.*
- 3.1.3. *Une cérémonie aux couleurs de la Pologne.*

3.2. Le changement d'équipe municipale : M. Tschöcke et la communauté polonaise jetée dans l'ombre.

- 3.2.1. *La mise à l'écart de la communauté polonaise.*
- 3.2.2. *Une réaction violente, et la cassure.*

4. Le mémorial du camp de Septfonds.

- 4.1. *Le scandale de la porcherie.*
 - 4.1.1. *Une course contre la montre.*
 - 4.1.2. *Une atteinte à minimiser, un site à protéger.*

- 4.1.3. L'impossible classement.
- 4.2. *Vers un lieu de commémoration.*
 - 4.2.1. Un village en ébullition.
 - 4.2.2. Un compromis pour un apaisement.
- 4.3. *La création du Mémorial du camp de Septfonds.*
 - 4.3.1. L'édification et l'inauguration de la grande stèle.
 - 4.3.2. L'édification de panneaux explicatifs.
 - 4.3.2.1. *Prémices.*
 - 4.3.2.2. *Querelles autour d'un travail de recherches.*
 - 4.3.3. La cérémonie du 8 mai 1998 et ses significations.
 - 4.3.3.1. *Une commémoration universelle.*
 - 4.3.3.2. *Le parcours personnel de Christian Tschöcke, facteur explicatif.*
 - 4.3.3.3. *Commentaires.*
- 4.4. *Conflits et gestion pragmatique des conflits.*
 - 4.4.1. Conflits et explications.
 - 4.4.2. L'ambition mémorielle de la municipalité.

Sous-section 2. La découverte progressive du camp d'internement de Septfonds en tant qu'objet historique et patrimonial.

- 1. La redécouverte non locale du camp d'internement de Septfonds.
 - 1.1. *L'émergence tardive des camps d'internement comme objet d'étude.*
 - 1.2. *Septfonds, un camp " peu connu ".*
- 2. La redécouverte locale de l'existence d'un camp d'internement dans le Tarn-et-Garonne.
 - 2.1. *La perception du camp de Septfonds par les médias locaux.*
 - 2.1.1. *La Dépêche du Midi et France 3 Sud.*
 - 2.1.2. *Une redécouverte coïncidente.*
 - 2.1.3. *Une mémoire espagnole.*
 - 2.2. *La mise en œuvre d'une approche historique locale.*
 - 2.2.1. *Le musée de la Résistance et de la Déportation.*
 - 2.2.2. *L'association Arkheia.*
 - 2.2.3. *De rares travaux universitaires.*
 - 2.3. *Les initiatives pédagogiques.*

Troisième partie. Les mémoires du camp de Septfonds. (Page 88)

Section 1. La mémoire espagnole. (Page 88)

- 1. Oubli et renaissance de la mémoire espagnole.
 - 1.1. *Oubli renaissance générale.*
 - 1.2. *La renaissance de la mémoire espagnole du camp de Septfonds.*
 - 1.2.1. *Les initiatives de la communauté espagnole.*
 - 1.2.2. *Les acteurs de la mémoire espagnole de Septfonds.*
 - 1.2.2.1. *L'apathie des associations culturelles espagnoles.*
 - 1.2.2.2. *La FNDIRP et les autres associations politiques.*
- 2. La défense communautaire de la mémoire espagnole de Septfonds — une mémoire parasitée.

- 2.1. *Les revendications d'un monopole de la mémoire du camp.*
 - 2.1.1. L'excessive mise en valeur de l'internement espagnol.
 - 2.1.2. La relativisation de l'internement des autres communautés.
 - 2.2. *Antoine Garcia et l'universalisme des destins.*
 - 2.2.1. Un refus de segmentation des mémoires et des commémorations.
 - 2.2.2. Une mémoire qui n'est pas celle d'un interné espagnol de Septfonds.
 - 2.3. *Un travail de mémoire généralement parasité.*
3. Le paradoxe d'une défense mémorielle extracommunautaire.
- 3.1. *Un acteur " espagnol " à part : le fils du chef de gare de Borredon.*
 - 3.2. *La mémoire pédagogique du camp espagnol de Septfonds.*
4. Synthèse.

Section 2. La mémoire juive. (Page 102)

1. Renaissance de la mémoire juive.
- 1.1. *Renaissance générale de la mémoire juive.*
 - 1.2. *La renaissance de la mémoire juive de Septfonds.*
 - 1.2.1. Les prémices d'une mémoire juive locale : l'action fondatrice de Gérard Gobitz.
 - 1.2.2. Septfonds : les errements de la communauté juive de Montauban.
 - 1.2.2.1. *Définition.*
 - 1.2.2.2. *La volonté d'une cérémonie unique.*
 - 1.2.2.3. *L'abandon de la mémoire juive communautaire de Septfonds.*
 - 1.2.2.4. *Explications.*
2. L'apparition consécutive de nouveaux acteurs.
- 2.1. *M. Arditti.*
 - 2.1.1. Une implication fortuite.
 - 2.1.2. Un acteur autonome.
 - 2.1.3. Une action et une implication importantes.
 - 2.2. *Mme Grau.*
 - 2.2.1. Une action initiale au sein de l'Association des Lauréats.
 - 2.2.2. Une forte signification personnelle.
 - 2.2.3. Une émancipation progressive vers un travail de mémoire plus intime.
3. Synthèse.

Section 3. La mémoire polonaise. (Page 116)

1. L'armée polonaise en France, et à Septfonds.
2. Les acteurs de la mémoire polonaise.
- 2.1. *Mme Taillade et l' " Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles ".*
 - 2.1.1. L'investissement primordial de Nicole Taillade.
 - 2.1.2. L'inclusion de l'Association des anciens combattants polonais.
 - 2.2. *Les associations culturelles.*
 - 2.2.1. L' " Association culturelle polonaise ".

2.2.2. L' " Association des amis de la Pologne " .

3. La mémoire polonaise du camp de Septfonds : une mémoire instable et progressivement autonomisée.

3.1. La cérémonie du 8 mai 1995, un acte de naissance rédigé avec trop de ferveur ?

3.1.1. Une nette affirmation identitaire.

3.1.2. L'absence de référence aux autres communautés.

3.1.3. Une cérémonie politique.

3.2. 1996, année d'exclusion de la communauté polonaise.

3.3. Surprise, contestation, réaction.

3.3.1. L'effet de surprise et la contestation.

3.3.1.1. Un deuil symbolique.

3.3.1.2. Un discours de victimisation et de revanche.

3.3.2. La mobilisation différenciée des acteurs de la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

3.3.2.1. Un appel lancé auprès de la mairie.

3.3.2.2. Le défilé folklorique organisé le 8 mai 1998 par l'Association culturelle polonaise.

4. La mémoire universaliste de la communauté polonaise.

4.1. Une identité des souffrances.

4.2 Une identité pour exister.

5. Synthèse.

Section 4. La mémoire collaborationniste. (Page 136)

1. Le camp de Septfonds, centre de séjour surveillé.

1.1. Une mémoire en silence.

1.2.1. Un refus d'évoquer cette période.

1.2.2. Une atmosphère malsaine.

1.2. Le témoignage d'une enfant d'internés.

1.2.1. N. C., enfant d'internés.

1.2.2. Un travail de réhabilitation.

2. François Martin, préfet de Tarn-et-Garonne, 1941-1943.

2.1. François Martin, préfet de Tarn-et-Garonne.

2.2. L'entreprise de défense de mémoire de son fils.

2.2.1. Un travail de réhabilitation documenté.

2.2.2. Une entreprise contestée et contestable.

2.2.2.1. La culpabilité avec circonstances atténuantes.

2.2.2.2. Une entreprise univoque aux accents révisionnistes.

2.3. Conclusions et synthèse.

Section 5. La mémoire villageoise. (Page 148)

1. La mémoire en devenir : les enfants du village de Septfonds.

1.1. A la rencontre de la classe de CM2.

1.2. Résultats.

- 1.2.1. L'absence de connaissance particulière du camp.
- 1.2.2. L'intérêt manifesté par les enfants.

2. La mémoire adulte du village.

2.1. *L'organisation d'une conférence, et la recherche par un questionnaire.*

2.2. *La recherche d'une mémoire villageoise.*

2.2.1. Des habitants informés.

2.2.2. Le constat d'une mémoire politique.

2.2.3. L'étude particulière des habitants impliqués dans l'histoire du camp de Septfonds.

2.2.3.1. *Renforcement de la composante politique.*

2.2.3.2. *Une implication mémorielle très forte, mais fermée aux polémiques.*

2.2.4. Synthèse.

2.3. *La population extérieure au village.*

2.3.1. Une implication communautaire.

2.3.2. L'importance des expériences personnelles.

2.3.3. Une mémoire à partager.

2.4. *Synthèse.*

2.4.1. Deux conceptions opposées de la mémoire du camp.

2.4.2. La prépondérance de la connaissance de l'internement espagnol.

Conclusion.

Bibliographie.

Annexes.

Remerciements.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Jean Petaux, mon directeur de recherche, dont le regard attentif et la collaboration ont permis à ce mémoire de voir le jour.

Je tiens également à remercier Eric Kerrouche pour son aide technique précieuse (élaboration et traitement du questionnaire), ainsi que Françoise Taliano pour avoir volontiers accepté la tâche d'assesseur.

Je remercie vivement ceux qui ont accepté de me livrer leur témoignage écrit ou oral, et/ou de leur participation à ce travail de recherche, en particulier, Jean Albouy, Elie Arditti, Jacques Arlet, Robert Badinier, Sylvie Boudet, Pascal Caïla, MM. Delpy et Lacombe, Félicien Florès, Yves François-Martin, Antoine Garcia, Gérard Gobitz, Jacqueline Grau, Claudine Herbomel, Serge Klarsfeld, Jacques Latu, Florentine Le Corre, Jacques Lévi, Eric Malo, Anny Malroux, André Mignot, Nicole Taillade, Christian Tschöcke, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mémoire du camp de Septfonds.

Je remercie mes proches de leur indéfectible soutien, amitié ou amour.

Avant-propos.

“ Je te comprends, va. Tu es jeune, tu désespères. Né après l’holocauste, tu en as recueilli le fardeau et non le mystère. Puis on t’a dit : va, débrouille-toi avec. Seulement c’est trop grand, trop lourd, ça t’échappe, ça te dépasse. Situation piégée ; impossible d’en faire attraction et impossible de l’envisager sans en faire abstraction. S’y référer pose autant de problèmes que de s’en détourner. ” (Elie Wiesel, *Le serment de Kolvillág*)¹

Ce mémoire de recherche est un mémoire scientifique. Pourquoi dès lors cette référence à ces quelques mots d’Elie Wiesel, à ce poids de la *Shoah* qui pèse sur nos épaules comme un soir d’été désespérément annonciateur d’orage ? Parce qu’il pèse sur mes épaules, parce qu’il est à l’origine de ce sujet de mémoire. Mon grand-père, Simon Grau, père de Henry Grau, plus jeune enfant déporté du Tarn-et-Garonne et transformé en fumerolle acide dans les fours d’Auschwitz, qui pique mes yeux et mes pensées, ont été internés dans le camp de Judes, Septfonds, et déportés comme tant d’autres. Avant même de vouloir étudier le camp de Septfonds et son corollaire douloureux, la mémoire, je voulais traiter un sujet : la *Shoah*, quels que fussent sa complexité mais aussi, aujourd’hui, son importance en tant qu’objet d’étude. Le camp de Septfonds m’offrait à la fois la possibilité de me pencher sur un passé peu connu, et celle, plus large, de fournir un travail scientifique, honnête, détaché de toute suspicion.

Ce mémoire de recherche est un mémoire scientifique, et toutes ces remarques n’ont en rien affecté le travail fourni ici. C’est en vertu de ce que le sociologue allemand Max Weber nommait au début du siècle la “ neutralité axiologique ” que j’ai collecté et confronté informations, témoignages, analyses, et que Julien Freund définit ainsi : “ *Il ne s’agit pas d’éliminer les valeurs de la science — chose impossible — mais d’éviter de donner une portée universelle à une analyse qui n’est jamais valable qu’en vertu des présuppositions de départ et du rapport aux valeurs choisis. La neutralité axiologique constitue à ses yeux à la fois un principe pédagogique, car elle invite le professeur à ne pas transformer sa chaire en une tribune, et un principe éthique, en ce sens qu’elle exige du savant de faire clairement la distinction entre un fait véritable scientifiquement et une évaluation qui n’a d’autre support que la conviction subjective de celui qui porte l’appréciation* ”².

Ce travail répond aux canons de la science, historique et politique, et donc aussi au critère de falsifiabilité établi par Karl Popper. “ *On n’a pas dégagé une loi simplement parce que l’on a découvert des faits qui illustrent l’hypothèse. En effet, rien ne garantit que d’autres faits, involontairement*

¹ Cité par Anne Grynberg, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*, La Découverte/Poche, Paris, 1999, pp. 14-15.

² Freund (Julien), “ Max Weber ” in Encyclopédie Universalis. Pour des précisions complémentaires sur ce concept, lire : Chastenet (P.), *La pensée politique de Max Weber*, Cours Institut d’Etudes Politiques, Bordeaux.

écartés ou non soupçonnés, ne contredisent pas les premiers. Une théorie explicative n'a donc de réelle validité qu'à condition d'être falsifiable ” écrit le sociologue Philippe Braud³. Toutes les informations contenues ici sont susceptibles d'être contredites, contrariées, renversées par un autre raisonnement, parce que justement cette recherche est une œuvre scientifique, et non pas un fourre-tout dont les déductions auraient été tirées à la hâte ou sans fondement.

C'est pourquoi, enfin, symboliquement, je troquerai la première personne du singulier pour sa compagne du pluriel au long de ce mémoire, d'un je trop personnel au nous plus savant, plus blouse blanche, pour un travail qui peut légitimement endosser cet habit strict mais indispensable.

*“ C'est ainsi que vêtu d'innocence et d'amour
J'avancerais en traçant mon travail chaque jour ”*⁴.

³ Braud (Ph.), *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 1999, p. 560.

⁴ Max Jacob, *Etablissement d'une communauté au Brésil*.

Le camp d'internement de Septfonds. Présentation du travail de mémoire.

Un camp d'internement à Septfonds, un village posé quelque part au milieu du Tarn-et-Garonne, à une trentaine de kilomètres du chef-lieu Montauban et qui affiche timidement 1893 habitants au compteur du dernier recensement ? Cette question aurait paru insolite il y a à peine une vingtaine d'année, peut-être même incongrue à une époque où il était suffisamment difficile de panser les plaies de Vichy — et une petite localité comme celle-ci, où l'anonymat a tout à envier aux grandes villes, entretient sans nulle autre pareille la rancoeur des années passées — pour envisager l'implication de ce régime dans la création et l'administration de centres d'internement et de déportation durant la Seconde Guerre mondiale. Encore aujourd'hui, malgré la multiplication ces dix dernières années de publications, colloques, articles et reportages, certains paraissent ignorer, et parfois de bonne foi, que la France fut " terre des camps ". Et Anne Grynberg de constater : " *il n'y a, à ce jour, aucun lieu de mémoire qui ait été pensé et mis en place sur la question globale de l'internement* " ⁵.

La mise en place d'une reconnaissance parcellaire.

Une reconnaissance parcellaire se met pourtant peu à peu en place, de réinscription au goutte à goutte dans la mémoire collective de l'histoire de ces divers lieux où les tragédies sont inégalement représentées, tant dans leur nature (la *Retirada* espagnole de 1939, les déportations de Juifs vers Drancy ou Pithiviers en 1942, dont les histoires se sont inscrites à plus ou moins grande échelle dans celle des camps d'internement français, et d'autres événements liés à la signature de l'armistice ou à la Libération) qu'au regard des différentes populations internées : ainsi à Septfonds, Espagnols (près de seize mille) et Juifs (deux cent quatre-vingt quinze furent déportés vers Drancy puis Auschwitz) ont marqué les lieux de leur présence, mais Engagés volontaires étrangers, armée polonaise en France, résistants et collaborateurs ont, tour à tour, ensemble ou séparément, occupés les diverses baraques de ce camp, entre le 5 mars 1939, date d'arrivée du premier train, et le mois de mai 1945, date où les cent trente trois derniers internés sont transférés au camp de Noé et le camp est définitivement désaffecté.

La redécouverte progressive du camp de Septfonds.

L'histoire du camp de Septfonds se noue petit à petit, moins sous l'influence d'historiens 'globalisants' qui ne peuvent y appréhender qu'un maillon administratif supplémentaire dans l'organisation d'un régime autoritaire, que sous celle d'acteurs locaux, désireux de redonner, dans le cadre d'une Histoire moins exigeante, la place que le camp de Septfonds

⁵ Grynberg (A.), *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La Découverte/Poche, Paris, 1999, p. 395.

mérite à leurs yeux. Ces acteurs sont de deux espèces. Les premiers obéissent à une logique historique, désireux de dépassionner les débats pour les insérer dans une objectivation des faits la plus fidèle possible. Il faut ainsi citer la place occupée par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, ou les initiatives prises par le directeur des services culturels par ailleurs doctorant en Histoire, de la même ville. Les seconds s'inscrivent dans une logique de mémoire, c'est-à-dire, bien que les notions d'Histoire et de mémoire s'enchevêtrent jusqu'à susciter de longues controverses, une réappropriation subjective et partielle. *“ La mémoire est un vécu en perpétuelle évolution, cite Henry Rousso, tandis que l'histoire — celle des historiens — est une reconstruction savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir constitutif et durable ”*⁶. Or ceux-ci se multiplient. Depuis la réhabilitation — un mot abstrait pour désigner le défrichage d'un terrain recouvert par les ronces et les mauvaises herbes — du cimetière espagnol par un ancien déporté espagnol du camp de Mauthausen retiré à Septfonds, Cesareo Bustos à la fin des années soixante-dix, ce furent la communauté juive, puis, très récemment, la communauté polonaise qui ont cherché à rappeler leur présence sur le sol français durant la Seconde Guerre mondiale.

Mémoire espagnole, juive, polonaise, cette étude ne doit pas non plus oublier la “ mémoire ”, tue et oublieuse, des collaborateurs septfontois, ou présumés collaborateurs, internés dans la dernière période du camp. Ce souvenir n'a guère sa place dans les discours officiels, mais son omniprésence pèse sur le village. La mémoire du village, elle aussi, est une entité bien diffuse qu'il est difficile de cerner. Elle est pourtant fondamentale : comment la population d'un village porte-t-elle sur ses épaules, l'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, de la Retraite espagnole à la *Shoah* ; le passage du statut de camp de transit, vers l'oubli et la mort, à celui de lieu de souvenir récurrent et de surexposition.

De l'autre côté, les officiels, la multiplication des commémorations à l'aune de la Nation. Annuelles et anciennes, les commémorations nationales du 8 mai, et celles de la journée de la Résistance et de la Déportation le dernier dimanche d'avril, ont longtemps associé les communautés. Jusqu'à la dernière décennie, le cimetière espagnol accueillait un dépôt de gerbes chaque année dans une cérémonie à part, mais elle se déroulait le 8 mai. La mémoire des déportés juifs était honorée à la fin du mois d'avril. Pourtant, la reconnaissance, l'acceptation par les maires du village et la participation progressive des différentes mémoires du camp, et sans doute l'apparition récente de revendications polonaises, ont changé la donne. Le changement d'équipe municipale à la tête du village ne doit pas non plus être sous-estimé : par la volonté de définir un travail de mémoire universel qui engloberait l'ensemble des communautés dans un souvenir global et œcuménique, celui de la lutte des hommes, contre la barbarie dont la quintessence fut le nazisme, le maire actuel de Septfonds, M. Christian Tschöcke manie un héritage fragile, a la charge d'une gestion mémorielle portant les stigmates des reconnaissances passées. Par les acteurs qui ont

⁶ Rousso (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, Paris, 1990, p. 10.

refusé de s'inscrire dans la définition imposée par la municipalité, par leur volonté d'accueillir tout le monde, les responsables politiques locaux ont été dépassés, mangés. Mangés aussi sûrement par l'inflation mémorielle de cette fin de siècle et la proclamation à tue-tête d'un " devoir de mémoire ", où la morale remplace l'histoire et la réflexion.

Un passionnant outil de recherche.

Que de tracas pour un village de moins de deux mille habitants ! Mais également un travail passionnant de recherche : un mémoire de recherche pour une recherche de mémoires. Notre implication personnelle, telle qu'elle a été abordée dans un *avant-propos*, n'aura pas été étrangère — c'est un euphémisme trop employé — au choix de ce lieu d'étude, pas moins le poids de la *Shoah* — l'extrait d'un passage du *Serment de Kollvillág* d'Elie Wiesel dans l'avant-propos en est l'irréfutable reconnaissance. Et pourtant, que de place pour un travail scientifique. La mémoire est un sujet qui a été trop longtemps occulté dans sa dimension sociologique et politique, mais fait aujourd'hui l'objet de débats passionnants. Des auteurs comme Georges Bensoussan, Annette Wieviorka ou encore Henry Rousso doivent avoir leur place ici — nous aurons d'ailleurs l'occasion de développer une approche théorique sur la mémoire en évoquant leurs approches.

Mais revenons à Septfonds. Ce travail universitaire se rapproche d'une logique monographique, puisqu'il s'agit d'étudier comment les diverses mémoires citées s'articulent autour de l'existence du camp de Septfonds et de ce seul camp. C'est en ce sens qu'il prétend ajouter à l'édifice scientifique : les travaux sur les camps d'internement sont en phase de développement ; certains d'entre eux, les plus grands ou les plus connus, font de plus en plus l'objet de recherches particulières. Or, le camp de Septfonds n'a pas connu les faveurs des historiens jusqu'à une période récente. Sous l'impulsion des différents acteurs, ce camp est revenu sur l'avant de la scène. Certains mettent en route une étude historique du camp. Ce mémoire a pour ambition de contribuer à la connaissance du camp de Septfonds. Tout aussi ambitieux est son titre puisqu'il revendique d'envisager le camp " de 1939 à 1999 ". De toute évidence, et les recherches menées l'ont confirmé, les cinquante-cinq dernières années du camp n'ont guère été propices à développement. Cette période est peut-être aussi riche que les années de guerre, puisqu'il s'agit d'années d'héritage, de transmission d'une histoire, mais aussi d'années de combat (tant au sens figuré qu'au sens propre) pour réinscrire les mémoires des communautés internées dans l'histoire du village, et plus généralement dans celle de la Seconde Guerre mondiale.

Conflits et hypothèses de conflits.

La multiplicité des communautés internées, et leur regroupement le plus souvent commun dans une très courte période, nous ont amené à raisonner dans une logique de conflit entre ces communautés. Diverses questions se sont ainsi posées.

Plus de seize mille Espagnols furent internés dans ce camp : ce chiffre a-t-il de l'importance et légitime-t-il de la part de la communauté espagnole une revendication de monopole de la mémoire du camp ?

Les deux cents quatre-vingt-quinze Juifs internés dans ce camp furent déportés vers Drancy puis exterminés à Auschwitz. Quelle place prend donc la *Shoah* dans ce contexte précis, et plus particulièrement, cette unicité de l'Histoire légitime-t-elle une unicité, ou du moins une particularité de traitement ? Et dès lors, comment les autres communautés et acteurs réagissent-ils à cet accaparement par le fait historique de la mémoire du camp ?

Vingt et un Polonais sont célébrés depuis peu, ayant droit à un traitement toujours déséquilibré (trop ou pas assez d'égard) qui démontre la difficulté d'insérer ces nouveaux acteurs sur la scène mémorielle. Comment cette communauté peut-elle, avec si peu d'arguments (si peu d'internés, un destin sans tragique, une revendication soudaine et récente), prétendre à occuper, avec autant d'éclats, le devant de la scène ? La question de la cohabitation avec les autres communautés se pose d'autant plus avec la communauté juive : cette dernière peut-elle accepter de partager son souvenir avec la terre de l'extermination ?

Le camp, enfin, abrita des familles de collaborateurs, ou collaborateurs présumés. Cette période est tue et nul ne revendique sa place dans le concert des mémoires. Seuls quelques personnes haussent la voix. Guère parmi les anciens internés ou enfants d'internés. Cependant, le fils du préfet du Tarn-et-Garonne essaie de réhabiliter son père, à l'origine de la déportation des Juifs du département. Cette mémoire n'est peut-être pas si anodine que cela. Quelle est donc sa place réelle ?

Au-delà des particularismes propres à chaque communauté ou acteur, comment ces derniers cohabitent-ils ? Existe-t-il un, des points communs dans les défenses mémorielles, peut-on discerner une approche générale, ou ne sont-ce que des approches partielles et parcellaires ?

Ce qui pose le dernier problème, celui qui concerne la "mémoire du village". Par un travail d'enquête auprès de la population (par la mise en place d'une conférence) et des enfants du CM2, il s'agit de déterminer leur perception du camp, de son histoire, et leur réaction face à l'agitation dont il est le centre. L'histoire du camp appartient-elle à tous, ou n'est-ce qu'une histoire septfontoise ? Et si elle n'appartenait qu'à certains, acteurs communautaires, qu'à quelques acteurs extra-communautaires ?

Le maître mot est donc celui-ci : conflit. Les recherches sociologiques ont été menées pour l'essentiel dans le but de cerner les rapports entretenus par les communautés et les différents acteurs autour de la mémoire du camp et de ses prolongations commémoratives. Mais conflits aussi entre les acteurs des mêmes communautés. Car comment être juste et objectif dans un combat aussi passionnel ? Conflit enfin, toujours dans la même optique,

entre ce passionnel et le raisonnable, entre ce que l'on croit être juste et ce qui ne l'est pas, tant du côté des communautés que des acteurs officiels.

Les travaux partent de cette croyance que, de terre de camp, Septfonds est devenue une terre de conflits. Cette situation n'a rien d'inédit, mais elle se démultiplie par l'extraordinaire profusion de communautés, mais aussi le rôle catalyseur, passionnel et non raisonnable, des autorités locales, qui apportent leur grain de sel et de mémoire à une sauce déjà bien salée.

Ce mémoire aura donc le souhait de démontrer la complexité et la permanence des conflits de mémoire entre les acteurs impliqués. Il visera aussi à montrer que la transmission de cette mémoire à des acteurs qui n'ont pas connu ces années entretient cette atmosphère de conflit et de segmentation.

Sources de recherche.

Pour ce faire, nous avons multiplié les sources documentaires : la lecture des ouvrages cités en bibliographie a permis une approche théorique, préalable et nécessaire à tout travail de recherche ; les entretiens ont également une place à part dans ce mémoire, la couleur contemporaine du sujet expliquant les démarches auprès de l'ensemble des acteurs mémoriels impliqués ; c'est enfin un vaste travail d'archives auprès de la municipalité de Septfonds, du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban tout particulièrement. L'ensemble des notes apposées, dans un souci de clarté, en bas de pages permettra de prendre la mesure des sources traitées.

Présentation de la structure du mémoire.

C'est par conséquent dans une structure en trois parties que se présentera ce mémoire de recherche. En accord avec la nécessité de sous-tendre tout travail d'un gisement hypothétique suffisant, nous consacrerons notre première partie à développer une approche théorique du concept de mémoire, terme ô combien enchevêtré de sens et objet d'une utilisation inflationnelle. Les deux parties qui suivent opéreront une césure, peut-être certes artificielle, entre les concepts de mémoire et d'histoire du camp de Septfonds. La deuxième partie étudiera l'histoire de ce camp selon trois périodes : les années de guerre (1939-1945), les années d'oubli (1945-75), tandis que l'article traitant la renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975 clora ce chapitre. Ce dernier point sera l'occasion de percevoir comment le camp de Judes a été le centre d'un intérêt croissant, tant de la part des autorités publiques que d'acteurs extérieurs au travail de mémoire entrepris par certaines communautés. Ce sera effectivement l'objet de la troisième et dernière partie que d'étudier les mémoires du camp de Septfonds. Cinq mémoires seront successivement analysées : la mémoire espagnole, première cernée car première apparue sur la scène du souvenir, la mémoire juive, la mémoire polonaise, la mémoire de la Collaboration, et la mémoire du village, dont les jeunes et les anciens symboliseront l'expression. Mettant en place un travail distinct d'un travail historique, ces mémoires traduisent un héritage transmis, une défense, une action souvent

nourrie d'émotion et d'effervescence que nous mettrons en avant ainsi que leurs logiques propres de fonctionnement. Des mémoires vivantes, concurrentes, bouillantes. Des mémoires passionnées et passionnantes.

“Cependant c'était déjà la terre avec ses bruits, ses passions, ses commodités, ses fêtes ; c'était une terre riche et magnifique, pleine de promesses, qui nous envoyait un mystérieux parfum de rose et de musc, et d'où les musiques de la vie nous arrivaient en un amoureux murmure”⁷.

⁷ Charles Baudelaire, *Déjà !*, Petits poèmes en prose.

Première partie.

Réflexions théoriques sur la notion de mémoire.

Il est bien peu de mots qui portent en eux une charge affective aussi lourde que le terme de mémoire. Dans son entreprise visant à recueillir des témoignages d'enfants de déportés durant la *Shoah*, Catherine Vegh souligne que certaines personnes ont accepté de témoigner “à cause du mot *mémoire*”⁸. Dans son “*mémoire de déportation*”, Jules Fanzaing, ancien interné juif du camp de Septfonds, conclut son ouvrage par ce même terme en majuscule⁹. Il paraît important de mener une réflexion sur ce sujet.

Histoire et mémoire.

1.1. Définition(s).

1.1.1. Les distinctions entre histoire et mémoire.

De prime abord¹⁰, la mémoire et son étude relèvent des domaines médical et psychologique, en tant que “*propriété de conservation de certaines informations, qui renvoie d’abord à un ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles l’homme peut actualiser des impressions ou des informations passées qu’il se représente comme passées*”¹¹. Elle déborde néanmoins ce seul champ. La sociologie s’est enrichie des travaux de Maurice Halbwachs qui, en publiant *Les cadres sociaux de la mémoire*, fonde en 1925 la sociologie de la mémoire et invente le maître mot de mémoire collective. S’agissant de la discipline historique, les recherches sont récentes. Pierre Vidal-Naquet constatait ainsi en 1991 que rares étaient les historiens “à avoir appris à réfléchir sur la mémoire, à tirer parti des transformations qu’elle apporte à la représentation du passé tout au long d’une vie humaine, voire au fil des générations”¹². Les approches historiques le furent surtout dans l’étude du lien entre mémoire et histoire, qui a donné lieu à une abondante littérature. C’est en liant, et en distinguant, ces deux notions que Pierre Nora donne une définition particulièrement riche de la mémoire¹³, ce que résume Henry Rousso en écrivant que “*la mémoire est un vécu, en perpétuelle évolution, tandis que l’histoire — celle des historiens*

⁸ Vegh (Catherine), *Je ne lui ai pas dit au revoir. Des enfants de déportés parlent*, Gallimard, Paris, 1980, cf. son introduction.

⁹ Fanzaing (Jules), interné au camp de Septfonds du 6 mars au 24 août 1942 avec son père et son frère, a été déporté à Auschwitz Birkenau. Il relate son parcours depuis Drancy dans un “*mémoire de déportation*” qui s’achève par ces deux phrases : “*Aussitôt je me suis souvenu que le wagon à bestiaux dans lequel j’avais fait un épouvantable voyage en enfer était parti de la gare de cette même localité. Et dans un éclair, ce départ me revint en MEMOIRE*”.

¹⁰ Nous examinons ici les définitions scientifiques de la mémoire. Une approche sociologique est faite un peu plus loin dans ce texte.

¹¹ La formule est de Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Gallimard/Folio histoire, Paris, 1997, p. 110.

¹² Vidal-Naquet (Pierre), *Les Juifs, la mémoire et le présent*, La Découverte/Essais, Paris, 1991, p. 211.

¹³ Nora (Pierre), “*Entre mémoire et histoire*” in *Les lieux de mémoire*, Gallimard/Quarto, Paris, 1997, p. 25. Les points soulignés par l’auteur sont développés un peu plus loin dans le texte.

— est une reconstruction savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir constitutif et durable ¹⁴. Plus précisément : “ La mémoire s’appuie par définition sur une expérience vécue ou transmise, donc un passé qui a laissé des traces vivantes, perceptibles par les acteurs et portées par eux. L’histoire, entendue ici au sens d’une reconstruction savante du passé, s’intéresse à des individus, à des faits sociaux qui peuvent avoir totalement disparu de la mémoire collective, même s’il subsiste des traces que l’historien doit repérer et interpréter ”¹⁵.

C’est ainsi que l’on doit comprendre l’appel de plusieurs historiens à récuser le terme de “ devoir de mémoire ”, “ élastique et inconsistant à force d’être galvaudé ” et lui préférer la proclamation d’un “ devoir d’histoire ”¹⁶, revendiquant ainsi une analyse critique, rationnelle et scientifique que la mémoire ne saurait garantir.

1.1.2. Histoire et mémoire, des concepts en interaction.

Il ne faut cependant pas nier que les concepts d’histoire et de mémoire, quels que soient leurs antagonismes voire leurs contradictions, entretiennent des rapports étroits. En écrivant que “ la mémoire est la matière première de l’histoire. Mentale, orale ou écrite, elle est le vivier où puisent les historiens ”, Jacques Le Goff¹⁷ confirme les propos de Pierre Vidal-Naquet, selon lesquels “ l’histoire est aussi faite de mémoire et il ne s’agit donc pas d’opposer la mémoire à l’histoire ”¹⁸. Dans cette optique, nous reprendrons ici l’analyse développée par Henry Rousso, qui explicite les différents points communs qui existent entre ces deux notions¹⁹.

En premier lieu, tant l’histoire que la mémoire sont anachroniques par définition, situées hors du temps dont elles prétendent rendre compte. Les récits qu’elles proposent s’adressent toutes deux à leurs contemporains, dans un langage et un système de représentations qui sont ceux du présent, et non ceux du passé²⁰.

En deuxième lieu, la mémoire comme l’histoire sont deux manières de jeter un pont entre le passé, le présent et le futur. Toutes deux visent à appréhender le passé et à lui donner une intelligibilité, bien que les modalités soient fort distinctes.

¹⁴ Rousso (Henry), *Le syndrome de Vichy*, Points/Histoire, Paris, 1990, p. 10.

¹⁵ Rousso (Henry), *La hantise du passé*, Le Seuil/Textuel, Paris, 1998, p. 21.

¹⁶ Les expressions sont respectivement de François Bédarida, qui parle de “ *devoir de connaissance* ” et “ *de vérité* ”, et de Jean-François Forges et Georges Bensoussan. Sur les implications sociales de la proclamation d’un devoir de mémoire, voir *infra*.

¹⁷ Le Goff (Jacques), *op. cit.*, p. 10.

¹⁸ Vidal-Naquet (Pierre), *op. cit.*, pp. 220-221.

¹⁹ Rousso (Henry), *op. cit.*, pp. 24 et s.

²⁰ Henry Rousso emploie l’expression de “ *présent du passé* ” pour qualifier la mémoire, *op.cit.*, p. 16.

Enfin, l'histoire est elle-même chargée d'un affect, malgré ses prétentions à l'abstraction, la laïcité, l'universalisme ou à la scientificité dont elle s'est peu à peu parée²¹.

Il serait par conséquent illusoire de considérer que l'histoire peut s'écrire sans le concours de témoignages oraux ou écrits, sans courir le risque de faire appel à cette nébuleuse mémoire. D'un autre côté, il serait naïf voire dangereux — J. Le Goff a cette jolie formule : “ *Trop privilégier la mémoire c'est s'immerger dans le flot indomptable du temps* ” — d'assimiler les deux notions, voire de préférer en quelque sorte la mémoire qui serait plus authentique, empreinte d'une chaleur que l'histoire, froide dont douteuse, ne posséderait pas. C'est en ce sens qu'il est difficile d'accorder une étiquette scientifique à des auteurs qui œuvreraient à recueillir de nombreux témoignages, sans obéir aux canons de l'étude scientifique, bien qu'ils en revendiquent même à demi mots le statut²². Ces considérations tiennent justement à la difficulté d'appréhender le concept de mémoire et à ses excroissances diffuses.

1.2. Mémoire, mémoires, mémoire ?

La tentative d'une définition scientifique de la mémoire, qui compléterait l'approche purement fonctionnelle donnée par la psychologie, se heurte à une omniprésence dans le débat public contemporain, laquelle a abouti à une polysémie fâcheuse. La mémoire a envahi le vocabulaire médiatique, culturel, dotée d'un pouvoir légitimant des discours spontanés et souvent opportunistes ; elle se prête aux usages métaphoriques et laisse la porte ouverte à de multiples dérives²³.

1.2.1. Mémoire au singulier, mémoires au pluriel.

La difficulté vient de la persistance, voire l'acharnement, à vouloir raisonner en terme de mémoire au singulier, comme s'il existait une faculté commune à tous à garder le passé en vie. Au contraire, la mémoire est plurielle “ *en ce sens qu'elle émane des groupes sociaux, partis, Eglises, communautés régionales, linguistiques ou autres. De ce point de vue, la mémoire dite collective est une chimère, car somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes* ”²⁴. Il faut donc parler non de la mémoire mais des

²¹ Jacques Le Goff reconnaît lui-même que “ *l'histoire est un arrangement du passé, soumis aux structures sociales, idéologiques, politiques dans lesquelles vivent et travaillent les historiens* ”, *op. cit.*, p. 10. Ce n'est pas pour rien que l'histoire appartient à la catégorie des “ sciences humaines ”.

²² Tel est le cas notamment de l'ouvrage de Lucette Valensi et Nathan Wachtel, *Mémoires juives*, collection “ Archives ”, Gallimard/Julliard, Paris, 1986. Dans ce recueil impressionnant de témoignages de survivants de la *Shoah*, les auteurs, même s'ils affirment que “ *ces fragments ont été sélectionnés selon une logique qui n'est ni celle de l'historien ni celle de l'ethnologue* ” et qu'il leur était impossible d'être “ *extérieurs et objectifs* ”, se qualifient de “ *chercheurs* ” et revendiquent une “ *construction semblable à celle de l'historien ou de l'ethnologue* ”, pp. 12-13.

²³ Voir *infra* dans ce même texte.

²⁴ Rousso (Henry), *Le syndrome de Vichy*, p. 10. Pour une confirmation psychanalytique, Benslama (Fethi), “ *La mémoire : un passé en devenir* ” in *Travail de mémoire 1914-1998*, Autrement, Paris, 1999, p. 219.

mémoires, juxtaposées et dont la dimension subjective rend problématique toute hiérarchisation.

On observe donc par conséquent que le concept de mémoire recouvre trois dimensions qui se complètent, et se superposent parfois. La mémoire est en premier lieu un phénomène individuel : elle naît de l'individu et subit les agressions de son environnement. En deuxième lieu, il existe de nombreuses mémoires de groupes, qui résultent de l'agrégat des mémoires individuelles — ce qui explique les nombreux liens qu'elles entretiennent -, mais cette mémoire de groupe est aussi plus que cela. C'est une mémoire qui transcende les êtres pour se doter d'une existence propre. Enfin, l'inflation mémorielle et l'injonction actuelle d'un "devoir de mémoire" se diffusent à l'échelle de la société entière, comme sorte de chimère collective entendue comme totale²⁵. Ces trois dimensions s'interpénètrent tout en possédant leurs caractéristiques propres.

1.2.1.1. Mémoire et identité de l'individu.

La mémoire comme construction identitaire.

La mémoire s'organise au départ dans le psychisme des individus autour d'un écheveau complexe d'images, de mots, de sensations²⁶. Elle est un processus essentiel du processus de création de l'identité de l'individu, comme elle servira à définir l'identité d'un groupe, dont la quête est aujourd'hui devenue fondamentale. C'est particulièrement vrai pour les descendants directs ou indirects de la Shoah, pour qui cette mémoire ressortit plus à cette quête, souvent mystique, qu'à une participation à la connaissance et à la diffusion historique de la tragédie. Cette recherche intime de l'identité est un facteur d'explication du rejet dont fait l'objet la science historique, déjà évoqué, dénigrée comme laïcisante et rationnelle. La mémoire tend en effet à devenir un objet sacré, indépendamment des recherches historiques menées. Dans leur recueil de témoignages de rescapés juifs, Lucette Valensi et Nathan Wachtel écrivent que "*le génocide fait de la mémoire, même sécularisée, un devoir plus que jamais sacré*"²⁷. Cependant, cette problématique apparaît particulièrement consubstantielle à la communauté juive, ce qui expliquera son développement dans un paragraphe ultérieur.

Affaire intime et désormais privée, la mémoire fait de chacun de nous, selon l'expression de Pierre Nora, des "*hommes-mémoire*" : "*Moins la mémoire est vécue collectivement, plus elle a besoin d'hommes particuliers qui se font eux-mêmes des hommes-mémoire*". Ce qu'il précise ainsi : "*C'est en définitive sur l'individu et l'individu seul que pèse, de manière insistante en même temps qu'indifférenciée, la contrainte de mémoire ; comme sur son rapport personnel à son propre passé que repose sa*

²⁵ "On fait toujours comme si une collectivité pouvait se souvenir, et, dans ce sens-là, je crois que le mot mémoire n'est pas tellement à sa place", Alfred Grosser in *Oublier nos crimes, La découverte*, Paris, 1994, p. 208.

²⁶ Certains étudiants de l'Institut d'études politiques de Bordeaux penseront à cette phrase de Georges Steiner : "*Ce n'est pas le passé qui nous domine, ce sont les images du passé*".

²⁷ Valensi (Lucette) et Wachtel (Nathan), *op. cit.*, p. 333.

*vitalisation possible. L'atomisation d'une mémoire générale en mémoire privée donne à la loi du souvenir une intense puissance de coercition intérieure. Elle fait à chacun l'obligation de se souvenir, et du recouvrement d'appartenance le principe et le secret de l'identité*²⁸.

Le besoin de mémoire.

En évoquant cette contrainte contemporaine de mémoire, Pierre Nora introduit la double idée d'un devoir de mémoire, mais aussi d'un besoin de mémoire individuel. Il est très fréquent que le devoir de mémoire s'inscrive dans une logique de groupe, communautaire ; en revanche, le besoin de mémoire reste le plus souvent lié à un besoin d'équilibre, psychologique et identitaire. Ce besoin de témoigner, transmettre ou commémorer dans un cadre très restreint ressortit d'une "survie personnelle" qui s'inscrit "dans une sociabilité informelle d'amis où pouvait être revécue une mémoire lacunaire alternant tristesse, silence, fou rire, une sociabilité de la joie et d'équilibre psychologique, un besoin paradoxal de partager une mémoire sans modèle"²⁹.

Cette construction individuelle autour du souvenir ou du partage intime d'une mémoire n'entretient par conséquent qu'un lien subsidiaire avec les événements tels qu'ils se sont réellement produits³⁰. Elle répond à un besoin de structuration et d'équilibre, lequel peut se révéler en inadéquation ou en contradiction avec la vérité historique.

"La mémoire s'inscrit dans le registre de l'identité, elle charrie de l'affect. Elle tend à reconstruire un passé idéal³¹ ou diabolisé. Elle peut compresser ou dilater le temps, et ignorer toute forme de chronologie, au moins rationnelle. Elle n'est pas une démarche de connaissance, mais elle relève de l'existential, voire de l'incontrôlable : peut-on maîtriser ses propres souvenirs et ses propres oublis, peut-on contrôler son inconscient ? La mémoire a pour caractéristique de préserver une continuité et de permettre à l'individu ou au groupe d'absorber les ruptures, d'intégrer celles-ci dans une permanence"³². Il va de soi que "même dans des conditions normales, une lente dégradation est à l'œuvre, un obscurcissement des contours, un oubli en quelque sorte physiologique auquel peu de souvenirs résistent"³³. En

²⁸ Nora (Pierre), *op. cit.*, p. 34.

²⁹ Namer (Gérard), "La confiscation sociopolitique du besoin de commémorer" in *Travail de mémoire 1914-1998*, p. 178.

³⁰ Le rescapé est d'ailleurs souvent assailli de doutes quant à la réalité de sa propre expérience : "Sans doute Hannah Arendt a-t-elle raison de dire que les événements remémorés semblaient aussi incroyables à ceux qui racontaient aussi bien qu'à ceux qui les écoutaient ; il est vrai aussi que les anciens déportés avaient et ont gardé le sentiment d'être séparés des autres par une 'expérience impossible à transmettre' ", Carasso (Françoise), "L'homme en question. Lectures de Primo Lévi, David Rousset et Robert Antelme" in *Esprit*, mai 1995, p. 21.

³¹ Sur l'idéalisation consciente : "Quelquefois, on prend une personne et on veut en faire un personnage, n'est-ce pas ? ", Lévi (Primo), *Le devoir de mémoire*, Mille et une nuits, Paris, 1998, p. 25.

³² Rousso (Henry), *La hantise du passé*, p. 22. Nous apprécions la pertinence et la clarté pédagogique de cet historien.

³³ Lévi (Primo), *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard/Arcades, Paris, 1989, p. 23-24. Cette "force de la nature" qui "dégrade la jeunesse en vieillesse" fait écho à la reconstruction du passé chez les vieillards telle que décrite par Maurice Halbwachs, notamment : "Le vieillard s'intéresse au

raison cependant de son lien profond avec la structure psychique de l'individu, la mémoire confine à l'incertain et au fragile. Cette réflexion est commune à l'ensemble de la recherche historique. Elle a été complétée par d'autres auteurs : ainsi Pierre Vidal-Naquet s'est interrogé sur la capacité du témoin à faire surgir des détails³⁴ ; Primo Lévi a étudié la déformation du souvenir chez la victime mais aussi chez le bourreau³⁵.

1.2.1.2. Les influences de l'environnement.

Cependant, du fait que l'individu est immergé dans un environnement, sa mémoire en subit les influences et se modifie par conséquent. C'est tout le mérite de Maurice Halbwachs d'avoir soutenu que la mémoire chez l'individu est structurée par des cadres sociaux, et surtout que *“ la mémoire collective³⁶ n'est pas une métaphore mais une réalité sociale transmise et entretenue par les efforts conscients et les institutions du groupe ”*³⁷. L'environnement joue un rôle prépondérant quant à la déformation de la mémoire individuelle : les personnes sont souvent influencées à leur insu par des renseignements dont ils ont eu connaissance plus tard, par des lectures ou par les récits des autres³⁸, mais se voit tout autant imposer des valeurs communes au groupe d'appartenance.

La mémoire du groupe et de la communauté.

Selon la terminologie de Maurice Halbwachs, il n'existe donc pas de mémoire individuelle qui ne soit elle-même inscrite dans des cadres collectifs, dont le groupe communautaire est un exemple. Par la nature de l'attachement de l'individu à une communauté, qui peut être plus ou moins intense, ce groupe particulier peut être appelé à jouer un rôle important dans la gestion de sa propre mémoire. Le groupe n'est en effet pas le simple agrégat de ses membres, mais une entité spécifique qui possède sa propre identité et ses propres désirs d'action ; ceci explique que nombre d'auteurs ayant étudié le processus de création de l'identité individuelle aient souvent étendu leurs considérations au groupe tout entier³⁹.

passé bien plus que l'adulte, mais il ne s'ensuit pas qu'il soit en mesure d'évoquer plus de souvenirs de ce passé que quand il était adulte, ni, surtout, que des images anciennes, ensevelies dans l'inconscient depuis son enfance, “ retrouvent la force de franchir le seuil de la conscience ” — il cite et réfute ici Bergson — alors seulement ”, Les cadres sociaux de la mémoire, Albin Michel, Paris, 1994, p. 104. Primo Lévi fait encore remarquer que lorsque la perte de mémoire est simulée, les nombreuses années écoulées peuvent la rendre crédible, même au tribunal.

³⁴ Vidal-Naquet (Pierre), *op. cit.*, p. 210.

³⁵ Lévi (Primo), *op. cit.*, pp. 23 et s.

³⁶ Entendue donc comme la mémoire du groupe considéré.

³⁷ Yerushalmi (Yosef), *Zakhor, histoire juive et mémoire juive*, tel/Gallimard, Paris, 1991, p. 13. L'auteur a cette jolie formule s'agissant du peuple juif : *“ Contrairement à une théorie largement répandue jusqu'au XVIIème siècle, un enfant abandonné dans les bois à ses propres ressources linguistiques ne parlerait pas spontanément l'hébreu, fût-il un enfant sauvage juif. Encore moins se “ souviendrait ”-il qu'Abraham quitta Ur pour Canaan. Seul le groupe peut léguer la langue et une mémoire transpersonnelle ”.*

³⁸ On dit de Montaigne que ses nombreuses lectures l'avaient conduit à ne plus pouvoir distinguer ses réflexions de celles des autres.

³⁹ Voir *supra*.

La définition de la communauté est complexe et a toujours posé des problèmes en sociologie⁴⁰. Puisqu'il s'agit de placer son étude sous l'optique d'une gestion de mémoire, Il faut ici considérer un groupe, soudé autour de notions ou d'événements dont on peut garder et entretenir le souvenir. Certains événements sont fondateurs, et tendent à supplanter un lien purement linguistique ou national. Ainsi, la communauté juive aura tendance à se retrouver autour du souvenir du Génocide ; la communauté espagnole se réunira autour du refus du fascisme et de la lutte contre le franquisme ; la communauté polonaise évoquera le combat mené aux côtés des soldats français au cours de la Seconde Guerre mondiale⁴¹.

Besoin et revendications conflictuelles.

Apparaît et se développe ainsi un besoin pour chaque communauté de récupérer son passé englouti. Ce sont *“ tous les corps constitués, intellectuels ou non, savants ou non, qui, à l’instar des ethnies et des minorités sociales, éprouvent le besoin de partir à la recherche de leurs propre constitution, de retrouver leurs origines ”*⁴². *“ C’est ainsi que de nouveaux groupes ou de nouvelles entités, qu’ils soient réels ou le fruit d’un nouveau système de représentations sociales, et dont les frontières sont plus ou moins aisées à définir, revendiquent depuis plusieurs années, et sur un mode inédit, une place dans l’espace public dont ils estiment, à tort ou à raison, avoir été écartés. Cet investissement de la scène publique par les exclus de l’Histoire se manifeste presque toujours non seulement par une action politique, mais également, ce qui va de pair, par une réappropriation d’un passé, d’une histoire spécifique, pensée comme singulière et distincte de l’histoire générale, par exemple de l’histoire nationale ”*⁴³. Les risques d'une telle revendication apparaissent sous la plume de Georges Bensoussan, qui, s'il centre sa réflexion sur le *“ devoir de mémoire ”* à l'égard de la Shoah, apparaît pertinent dans un cadre plus général : *“ Il s’agit de penser la tragédie hors d’un cadre communautaire qui enferme la victime dans une essence victimaire, qui tend à faire de chaque mémoire l’affaire privée des familles, des clans et des peuples. A chacun sa souffrance : nous voici dès lors embarqués dans le douteux comparatisme des souffrances subies ”*⁴⁴. Le contexte est en effet celui d'une cohabitation entre plusieurs mémoires qui peuvent graviter autour du même ou des mêmes événements. Une conflictualité qui peut pourtant sembler nécessaire selon Annette Wieviorka : *“ Peut-être que la mémoire n'existe que si elle est présente dans l'espace public de façon quasi-permanente par une agitation et par des conflits, et qu'une mémoire qui n'est plus conflictuelle est une mémoire qui*

⁴⁰ Pour une définition plus précise de la communauté juive, voir le chapitre consacré à la mémoire juive du village de Septfonds.

⁴¹ C'est autour de ces événements que se sont structurées les communautés qui ont fait l'objet de nos recherches.

⁴² Nora (Pierre), *op. cit.*, p. 32.

⁴³ Rousso (Henry), *op. cit.*, p. 31.

⁴⁴ Bensoussan (Georges), *“ Les paradoxes d'un ‘devoir de mémoire’ ” in Travail de mémoire*, p. 198-199.

finalement n'a plus de vitalité ⁴⁵. Le risque demeure néanmoins une fabrication de légitimités artificielles, par la recherche d'un enracinement dans un passé plus ou moins réinventé, qui justifierait un certain comparatisme et une hiérarchie des diverses mémoires, dans un processus non plus de contribution mais d'exclusion⁴⁶.

1.2.1.3. Le phénomène contemporain d'une "inflation mémorielle".

Omniprésence et confusion.

Conséquence de la difficulté d'assumer les tragédies du siècle, la mémoire a débordé les frontières traditionnelles. Nous vivons désormais dans le "temps de la mémoire", c'est-à-dire dans un rapport affectif, sensible, douloureux même au passé⁴⁷. Les groupes et individus sont dépassés par une inflation mémorielle, une omniprésence, une "mémoire dans tous ses états", convoquée dans les tribunaux, les cérémonies et discours officiels ; la mémoire a cessé de devenir un phénomène objectif pour devenir une "valeur". L'Etat comme les collectivités territoriales affichent ouvertement, depuis le début des années quatre-vingt, une prétention à mener de véritables "politiques de la mémoire", elles-mêmes parties prenantes des nouvelles politiques culturelles. La société s'engouffre dans une logique obsessionnelle⁴⁸. Comme l'écrit Dimitri Nicolaïdis, "la mémoire est devenue le recours ultime, le gage d'authenticité et source illimitée d'information, à la fois nouvel outil du savoir et, en tant que reflet des représentations collectives, objet d'étude pour elle-même"⁴⁹. Sans compter que cette diffusion exponentielle, qui a noyé sa portée pédagogique, a conféré au passé et à la mémoire une valeur marchande, désormais proies de véritables marchés éditoriaux, cinématographiques, télévisuels, etc⁵⁰. "La confusion vient tout autant de l'offre que de la demande, des postures adoptées aujourd'hui par ceux qui prétendent parler du passé avec une certaine

⁴⁵ Wieviorka (Annette), "Le Vel' d'Hiv', histoire d'une commémoration" in Travail de mémoire, p.165. Henry Rousso n'est pas loin de partager la même opinion, qui écrit : "l'histoire spécifique du souvenir, sa respiration particulière, ses vecteurs privilégiés résultent le plus souvent de décalages, de tensions, de contradictions entre des mémoires organisées, des mémoires savantes et culturelles et la mémoire diffuse de l'opinion", *Le syndrome de Vichy*, p. 340.

⁴⁶ Henry Rousso parle de tensions entre groupes sociaux rivaux jaloux de leurs reconstructions respectives.

⁴⁷ Ce paragraphe s'articulera ici encore très majoritairement autour de la réflexion d'Henry Rousso telle qu'il la développe, en ordre dispersé, dans *La hantise du passé*.

⁴⁸ Pour expliquer cette inflation, l'auteur développe schématiquement cette approche : dans une ère de vitesse et d'instantanéité, par contrecoup, le passé semble s'échapper. Se développe alors le désir de le retenir, lui redonner en permanence une actualité, de le remettre dans le présent. Or la mémoire, qui est une mise au présent du passé, permet d'abolir les distances et les durées.

⁴⁹ Nicolaïdis (Dimitri, dir.), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale, une spécificité française ?*, Autrement, Paris, 1994, p. 10. L'auteur parle de "mémoire inflationniste".

⁵⁰ Qui ne se soucient parfois guère de la réalité historique, si on en croit Henry Rousso : "Il suffit de lire certains quotidiens réputés sérieux qui ont fait du devoir de mémoire une rubrique permanente ou un leitmotiv éditorial : ils publient en première page et de manière répétée des approximations, des inexactitudes, parfois des invraisemblances historiques, non sans arrogance et avec la prétention de ceux qui s'arrogent le droit de délivrer des leçons de morale et de civisme"; Rousso (Henry), *La hantise du passé*, p. 45. Voir un peu plus loin le paragraphe consacré à la moralisation du Génocide.

autorité que des attentes de ceux qui les lisent ou les écoutent”, note Henry Rousso⁵¹.

La Shoah entre mémoire et excès.

Il est ici indispensable de faire une place à la mémoire du Génocide, car c’est le plus souvent en référence à celui-ci que s’élaborent les discours sur la mémoire ; ainsi la notion de “devoir de mémoire” renvoie à celui-ci, expression forgée par Primo Lévi et ayant depuis accédé au rang de norme de référence. Henry Rousso considère la mémoire d’Auschwitz comme étant sans conteste la cause première de l’avènement du temps de la mémoire ; Annette Wieviorka note que “ces dernières années ont été marquées par la présence obsédante du génocide des Juifs, thème devenu en France non seulement enjeu de mémoire et d’histoire, mais aussi largement enjeu de politique intérieure dont nous ne sommes pas sûrs qu’elles se soucient d’une pure préservation de la mémoire”⁵².

La catastrophe.

Pour définir la Shoah et déterminer les causes de son instrumentalisation actuelle, nous partirons de la définition donnée par l’historien Philippe Burrin dans l’Encyclopédie Universalis : “En hébreu, Shoah signifie catastrophe. Ce terme est de plus en plus employé, de préférence à holocauste⁵³, pour désigner l’extermination des Juifs réalisée par le régime nazi. Il suggère un sentiment d’épouvante religieuse devant l’anéantissement qui fondit soudain sur des millions d’innocents⁵⁴. La persécution avait jusque là accompagné l’existence du peuple juif ; elle prit avec le troisième Reich une forme extrême, celle d’une entreprise d’annihilation qui devait faire disparaître à jamais un peuple de la face de la Terre”.

La spécificité de la Shoah tire ainsi sa spécificité non de son caractère génocidaire⁵⁵ — malgré un caractère industriel unique — mais de sa “forme extrême”, “en raison de sa complexité et de sa monstruosité”. La Shoah demeure pour l’historien un foyer d’interrogations ; ainsi Pierre Vidal-Naquet, qui parle d’un “défi à l’Histoire”⁵⁶, écrit avec une certaine pertinence que la

⁵¹ Rousso (Henry), *ibid.*, p. 35.

⁵² Wieviorka (Annette), *op. cit.*, p. 19. Et une certaine montée de l’antisémitisme qui en est la conséquence.

⁵³ Le terme d’holocauste, popularisé par une série télévisée américaine, doit être récusé car il s’agit d’un sacrifice religieux.

⁵⁴ Les historiens s’accordent en général pour fixer ce nombre entre cinq et six millions. Raul Hilberg l’estime à 5,1 millions dans son ouvrage *La destruction des Juifs d’Europe*.

⁵⁵ Gérard Haddad écrit dans le même article que le terme “génocide” “a pour inconvénient de ne retenir du phénomène que le meurtre de masse” et d’en réduire ainsi la spécificité historique. Le vingtième siècle connut trois génocides : les génocides arménien, juif et rwandais. Pour une présentation très intéressante et concise, lire “Le siècle des génocides. Entretien avec Yves Ternon”, in *Auschwitz, la solution finale*, les collections de *l’Histoire*, octobre 1998, pp. 104-105.

⁵⁶ C’est ce que posait l’historien Isaac Deutscher en ces termes remarquables, peu avant sa mort : “Les fureurs du nazisme, qui avait juré l’extermination inconditionnelle de tous les Juifs, hommes, femmes, enfants, passent la compréhension de l’historien, qui s’efforce de saisir les mobiles de comportements humains et de discerner les intérêts cachés derrière ces mobiles. Qui se sent capable d’analyser les mobiles et les intérêts qui se dissimulent derrière les énormités

spécificité du crime tient à l'anonymat des bourreaux dans les chambres à gaz : “ *Ce que les gazages apportaient de neuf, c'est l'anonymat des bourreaux face à l'anonymat des victimes et, en dernière analyse, leur innocence* ”⁵⁷. Par conséquent, “ *La Shoah continue de lancer un défi à la conscience morale de l'humanité et en particulier à celle de l'Europe* ”⁵⁸.

Un travail de mémoire sacré et identitaire.

Il va de soi que l'apparition progressive de la mémoire juive dans la mémoire nationale doit une grande partie de son développement aux acteurs juifs et à la communauté juive⁵⁹ — dans son ouvrage consacré à la mémoire et à l'histoire juives, Yosef Yérushalmi rappelle l'impératif biblique *zakhor* — souviens-toi : “ *la Bible hébraïque semble commander sans hésitation à la mémoire. Ses injonctions à se souvenir ne souffrent aucune exception, et même lorsqu'elle n'est pas requise, la mémoire demeure toujours ce dont tout dépend* ”⁶⁰. Cependant, il souligne surtout que la notion de “ mémoire collective ” développée par Maurice Halbwachs est peu pertinente dans le cas de la mémoire juive, peuple alphabétisé (la notion de mémoire collective vient du folklore et de la mythologie des mondes paysans ou primitifs) et nourrissant très tôt les élites dirigeantes⁶¹. Il souligne en outre que les Juifs ont opéré tout au long de leur histoire une fusion sans équivalent de la religion et du sentiment d'appartenance à un peuple, d'où la défiance à l'égard de l'Histoire : “ *Les Juifs qui se tiennent encore à l'intérieur du cercle enchanté de la tradition, ou ceux qui y sont retournés, nient toute pertinence au travail de l'historien. Ce qu'ils cherchent dans le passé, ce n'est pas son historicité, mais son éternelle contemporanéité* ”⁶². Cependant, la récusation de la dimension historique du Génocide apparaît dépasser les seules sphères religieuses. Dans leur recueil de témoignages de rescapés juifs, Lucette Valensi et Nathan Wachtel écrivent que “ *le génocide fait de la mémoire, même sécularisée, un devoir plus que jamais sacré* ”⁶³. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la querelle, sobrement qualifiée de “ *mise au point* ”, qui a opposé le Centre de documentation juive contemporaine

d'Auschwitz? (...) Ce qui me l'interdit, c'est plutôt que je me trouve face au mystère immense et terrifiant de la dégénérescence humaine, qui étonnera et terrifiera toujours l'humanité”, “ *La tragédie juive et l'histoire* ” in Essais sur le problème juif, Payot, Paris, 1969, pp. 202-203. Cité par Videlier (Ph.), “ *Il y a cinquante ans, Jean Moulin* ” in Le Monde diplomatique, juin 1993, p. 28.

⁵⁷ Vidal-Naquet (Pierre), *op. cit.*, p. 262. Réflexion que poursuit Bernard Champion : “ *La nature méthodique et massive de l'extermination des Juifs, soumise aux contraintes de la productivité industrielle, préservait les bourreaux du face-à-face avec les victimes* ” : à la différence de l'approche rituelle et théologique, il y a absence de dépendance entre le bien et le mal : “ *la libération du mal ne résulte plus d'un face-à-face, d'un besoin de purification qu'épuise ou fatigue la procédure de réjection (sic). Aucun signe ne témoigne ici d'une quelconque identité entre le bourreau et la victime, vouée à la récupération profane et utilitaire* ”. Champion (Bernard), *Le rituel et le matériel : antisémitisme passionnel et antisémitisme rationnel*, Université de la Réunion, non publié.

⁵⁸ Burrin (Philippe), *Encyclopédie Universalis*.

⁵⁹ Pour de plus amples développements sur ce point, voir l'article consacré à la mémoire juive dans la seconde partie.

⁶⁰ Yérushalmi (Yosef), *op. cit.*, p. 21.

⁶¹ Lorsque Maurice Halbwachs étudie “ *la mémoire collective des groupes religieux* ”, il se réfère exclusivement au christianisme.

⁶² Yérushalmi (Yosef), *op. cit.*, pp. 13-14 et 113.

⁶³ Valensi (Lucette) et Wachtel (Nathan), *op. cit.*, p. 333, déjà cité. Souligné par nous.

(CDJC) à l'historien Georges Bensoussan. Devant le risque soulevé par celui-ci dans la revue *Le débat* de novembre-décembre 1994 de la mise en place d'une "religion laïque" s'appuyant sur l'institutionnalisation et "l'instrumentalisation de la Shoah", le CDJC réplique qu' "il n'est pas question de religion, même laïque, mais ils n'entendent pas que les conclusions impersonnelles de la science soient seules autorisées à décrire les victimes dans l'anonymat et la néantisation. C'est la mémoire du témoignage et l'émotion du témoignage qui seuls peuvent faire resurgir le souvenir des disparus". En rappelant que "le devoir reste de témoigner, d'enseigner inlassablement ce qui fut la plus tragique et inhumaine convulsion de l'humanité", le CDJC démontre combien la sacralisation et le refus d'historicisation sont intenses s'agissant du génocide juif⁶⁴. C'est cette spécificité qui pousse la plupart des membres de la communauté juive à revendiquer une faveur de traitement : à histoire unique, traitement unique⁶⁵.

Les risques d'une instrumentalisation publique.

Un autre point qui peut expliquer les tentations particularistes de la communauté juive tient à l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène revendicatrice : il s'agit non pas des survivants de la *Shoah*, mais de descendants de survivants, voire d'individus ayant intériorisé la tragédie sans qu'elle ait reçu de traduction familiale. Dès lors que cette mémoire ressortit plus à une quête d'identité qu'à une inscription du Génocide dans un devenir historique, elle est souvent entretenue avec une ferveur inconnue des survivants directs. C'est ainsi que l'association créée par Serge Klarsfeld regroupe les "fils et filles de déportés juifs de France" (FFDJF). Le clivage entre Juifs ashkénazes et Juifs séfarades joue également un rôle important dans le travail de mémoire de cette communauté⁶⁶.

Pour autant, la communauté juive, ou certains membres de celle-ci, ne doivent pas être tenus comme les seuls responsables de l'instrumentalisation et la sacralisation progressives de la *Shoah*. Les interactions sont nombreuses entre communauté juive et communauté nationale quant à la distorsion du "devoir de mémoire"⁶⁷. En empruntant aux analyses de Georges Bensoussan et d'Henry Rousso⁶⁸, nous pouvons ainsi distinguer deux risques.

⁶⁴ Cette mise au point est publiée dans la revue *Le monde juif, revue d'histoire de la Shoah* de janvier-avril 1995, consacrée aux camps d'internement français.

⁶⁵ Dans un entretien que Serge Klarsfeld nous a donné, celui-ci, qui se définit comme un "survivant sans n'avoir jamais été dans un camp", établit "une différence nette entre les déportés juifs, les souffrances des déportés juifs" et les autres, "une différence très sensible entre les uns et les autres, non sur le plan de l'internement mais sur celui du destin".

⁶⁶ Ce point sera développé dans l'article consacré à la mémoire juive du camp de Septfonds.

⁶⁷ Comme le note toujours Henry Rousso, "la mémoire du Génocide est sortie du cercle restreint des communautés juives, dans lesquelles elle fut longtemps cantonnée, pour investir l'espace public mais non sans contradiction puisque l'expression de cette mémoire hésite entre une volonté de voir le souvenir pris en compte par la collectivité, nationale et internationale, et une tendance à le maintenir dans le giron communautaire, comme un ciment identitaire à vocation interne": Rousso (Henry), *op. cit.*, p. 33.

⁶⁸ Respectivement sa contribution dans l'ouvrage collectif "Travail de mémoire 1914-1998" et son ouvrage *La hantise du passé*.

Un premier risque majeur tient à la moralisation du crime nazi. A force de réduire ce crime à une leçon de morale sur la tolérance et le respect d'autrui, le risque est de sombrer dans un consensus de mémoire, donc mener à une absence de réflexion sur les causes et conséquences de la tragédie sans pour autant s'interroger sur l'essence des autres crimes. Cette nouvelle forme de religiosité conduit à nier toute possibilité de comparer le Génocide à d'autres massacres de masse du siècle, et donc à lui retirer sa force d'exemplarité. *“ Le moralisme, écrit Georges Bensoussan, réduit l'histoire de la Shoah à un catéchisme et les droits de l'homme à un bréviaire obligé. Dans une société où tant d'exclusions sont à l'œuvre, cette mémoire prend ainsi le risque d'être bientôt confondue avec celle des bien-pensants et de l'ordre établi ”*⁶⁹. Le devoir de mémoire se transforme en morale de substitution, et prétend ériger en dogme les leçons du crime. Or, comme l'écrit Henry Rousso, *“ on ne peut pas obliger toute une société à rester éternellement les yeux rivés sur le passé, fût-il tragique, et lui imputer sans précaution ni discrimination la responsabilité pleine et entière des crimes commis ”*⁷⁰.

Un deuxième risque tient à faire du peuple juif un peuple martyr. Cette conception, qui persiste à priver l'histoire juive de son sens et à occulter la spécificité juive de l'événement, conforte l'image du Juif réduite à celle de l'éternel persécuté. C'est l'association perverse des mots juif et victime⁷¹, dont on peut craindre les effets plus ou moins lointains. Le danger est donc de donner à la mémoire juive un statut de plus en plus à part dans la mémoire nationale. Les pouvoirs publics ne sont pas exempts de tout reproche, ainsi la décision du président Jacques Chirac de verser au CDJC, organisme privé, les divers fichiers établis par Vichy pour surveiller et recenser la population juive. *“ Le paradoxe atteignait là son comble : le devoir de mémoire n'avait cessé de proclamer, à juste titre, que l'histoire de Vichy, de ses crimes et de ses méfaits, devait retrouver toute sa place dans l'histoire et la mémoire nationales, et voilà qu'il conduit d'une certaine manière à privatiser un pan entier de cette mémoire, comme si le souvenir de ce crime ne concernait que la communauté juive et non pas la communauté nationale toute entière ”*⁷².

Un symbolisme réducteur.

D'une manière générale, la volonté de moraliser le Génocide et favoriser son enseignement dans une atmosphère de recueillement incite aux raccourcis de l'Histoire et au développement d'un symbolisme réducteur. La volonté de recueillement est en effet guidée par le symbole comme la phalène par la lumière. C'est ainsi que la rafle du Vélodrome d'Hiver est censée condenser le sort des Juifs de France sous le régime du Maréchal Pétain. C'est *“ cette rafle, ces arrestations qui résument à elles toutes seules ce qu'a été le sort des Juifs de France pendant la période de l'Occupation et*

⁶⁹ Bensoussan (Georges), *ibid.*, p. 199.

⁷⁰ Rousso (Henry), *ibid.*, p. 44.

⁷¹ Le sionisme et l'Etat d'Israël, notent les deux auteurs, se sont pourtant construits en grande partie contre cette image du juif victime.

⁷² Rousso (Henry), *ibid.*, p. 47.

de l'Etat français de Vichy ", observe Annette Wieviorka⁷³. Des observations qui, comme nous allons le voir, s'appliquent aussi bien à l'acte de commémorer.

Commémorer.

2.1. Définition.

L'acte de commémorer doit être distingué de l'acte de mémoire, car il est d'une certaine façon son prolongement. "*Commémorer, c'est pour un notable légitimé, organiser une dramaturgie de la mémoire destinée à un public par le moyen d'un rituel. Commémorer, c'est relier par des symboles une certaine représentation imagée, valorisée et affective du passé à des croyances ou idéologies des spectateurs ; cette commémoration n'est pas un divertissement, c'est une norme socialisée ; elle est une politique de mémoire ; l'émotion commémorielle de la fusion du passé et du présent tend à la réitération, à l'action future du public*"⁷⁴ : représentation d'ordre œcuménique et unitaire, l'acte de commémorer est une célébration, ponctuelle ou régulière, organisée au nom de l'Etat et de la nation, du département ou de la commune, qui suppose donc "*non seulement des lieux, non seulement un encadrement social, mais des formes collectives institutionnalisées et ritualisées, une volonté aussi qui s'exprime à travers elles*"⁷⁵.

2.2. Le besoin de commémorer.

Le besoin de commémoration du groupe répond au besoin de mémoire individuel. L'idée de commémoration apparaît dans le chapitre consacré à la mémoire collective familiale dans *Les cadres sociaux de la mémoire* de Maurice Halbwachs⁷⁶ ; le besoin de commémorer chez le groupe traduit un besoin d'identité, identité qui se construit dans la durée. En évoquant "*la confiscation sociopolitique du besoin de commémorer*", le sociologue Gérard Namer constate la politisation d'un rituel de groupe, la prise en main par des acteurs officiels d'un besoin intime, et par delà ce constat, celui d'une opposition entre ces deux besoins de commémorer : "*le besoin de commémorer d'un individu ou d'un groupe tend à faire partager le sens insolite, la temporalité, l'émotion d'une expérience vécue, tout en tentant d'éviter la confiscation médiatique et sociopolitique*"⁷⁷. Alors que la première s'inscrirait dans un cadre informel pour permettre la survie des individus et du groupe, la seconde requerrait une organisation officielle pour transmettre aux autres groupes ou générations. C'est, comme nous le verrons un peu plus loin, dans ce dernier cadre qu'il faut insérer le contexte actuel d'un "temps de la mémoire", qui trouve son expression dans une pléthore de commémorations nationales.

⁷³ Wieviorka (A.), *op. cit.*, p. 162. Voir aussi ce point dans l'article consacré à la mémoire juive de Septfonds.

⁷⁴ Namer (Gérard), *op. cit.*, p. 175.

⁷⁵ Reberieux (Madeleine), "Commémorer Oradour" in *Travail de mémoire*, p. 155.

⁷⁶ Cité par Gérard Namer.

⁷⁷ Namer (Gérard), *op. cit.*, p.178.

2.3. La création des “ lieux de mémoire ”.

Ces besoins de commémorer, qu'ils soient intimes ou officialisés, ont conduit à la création de “ lieux de mémoire ”, selon l'expression de Pierre Nora. Tous ces lieux répondent à l'impératif d'une survie, de l'individu, du groupe ou de souvenirs autour desquels se structure la nation. “ *Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, parce que ces opérations ne sont pas naturelles* ”⁷⁸. Nés d'une volonté de mémoire, d'une interaction entre histoire et mémoire, ces lieux sont par conséquent soumis aux passions et à la subjectivité des acteurs ; ils ne sont pas figés dans le cadre pourtant délimité du temps et de l'histoire. “ *Lieux donc, mais lieux mixtes, hybrides et mutants, intimement noués de vie et de mort, de temps et d'éternité ; dans une spirale du collectif et de l'individuel, du prosaïque et du sacré, de l'immuable et du mobile* ”⁷⁹. Des lieux où histoire et mémoire s'entrechoquent : “ *Car s'il est vrai que la raison d'être fondamentale d'un lieu de mémoire est d'arrêter le temps, de bloquer le travail de l'oubli, de fixer un état des choses, d'immortaliser la mort, de matérialiser l'immatériel pour enfermer le maximum de sens dans le minimum de signes* ” d'une part, il est clair d'autre part “ *que les lieux de mémoire ne vivent que de leur aptitude à la métamorphose, dans l'incessant rebondissement de leurs significations et le buissonnement (sic) imprévisible de leurs ramifications* ”⁸⁰.

2.4. Prétentions et dérives.

2.4.1. Dérives commémorielles pour dérives mémorielles.

De cette imprévisibilité, de ces métamorphoses nées de la subjectivité passionnée des acteurs de mémoire, il apparaît que les cérémonies et les monuments où elles cristallisent leurs expressions sont de même des manifestations propices à toutes sortes de relectures orientées et de prétentions imaginaires⁸¹. Il va de soi qu'en tant que continuum de la mémoire, de son prolongement direct dans un mode d'expression précis, l'acte de commémorer est l'objet des mêmes dérives que l'acte de mémoire. Inflation de commémorations tout d'abord, corollaire nécessaire de l'avènement du “ temps de la mémoire ”⁸². Moralisation des discours ensuite,

⁷⁸ Nora (Pierre), *op.cit.*, p. 29. S'agissant en particulier des monuments aux morts, lire la contribution d'Antoine Prost, “ Les monuments aux morts ”, pp. 199-223.

⁷⁹ Nora (Pierre), *ibid.*, p. 38.

⁸⁰ Nora (Pierre), *ibid.*

⁸¹ “ *Par exemple, écrit l'historien Alfred Grosser, à Aix-en-Provence, au camp des Milles, on met en place une mémoire fausse du camp afin de ne pas reconnaître qu'il a été établi avant la défaite pour y interner des gens victimes non pas de Vichy mais de la législation française sur les “ étrangers ennemis ”, par suite livrés en application de l'article 19 de l'amnistie* ” in Oublier nos crimes, pp. 214-215. Sur ce point d'histoire des camps d'internement en France, lire dans ce mémoire le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds.

⁸² “ *L'époque, on le sait, connaît une extraordinaire inflation de commémorations en tout genre* ” écrit Pierre Nora, qui relève dans sa contribution que la Délégation aux célébrations nationales enregistre dans son annuaire plus de cinq cents occasions commémoratives à caractère local, depuis la première ascension du mont Blanc jusqu'à l'invention de la boîte de conserve, “ Commémorer ” in Travail de mémoire, p.

des mises en scène du souvenir, et en particulier de celui de la Shoah, qui confinent souvent aux Fourches Caudines de l'autoflagellation ; ainsi *“ la mise en évidence des responsabilités propres à Vichy dans la déportation des Juifs de France ”*, dont les discours réitérés se nourrissent *“ au risque même d'oublier, de faire disparaître totalement le fait que la France a été un pays vaincu, occupé, et que si Vichy a été complice, la Solution Finale est bien quelque chose qui procède du nazisme ”*⁸³. En revanche, il est une dérive qui s'attache plus spécifiquement à l'acte de commémorer, il s'agit du phénomène de confiscation. Cette confiscation se décline selon plusieurs modalités, mais elle a pour source *“ l'émancipation de groupes minoritaires, sociaux, régionaux, religieux, familiaux, dont l'autonomie et l'identité passent par la reconquête de leur propre histoire, la reconnaissance officielle de leur propre existence et sa célébration ”*, consécutive à la perte progressive de puissance et de permanence étatique. *“ C'est là, poursuit Pierre Nora, que réside le ressort de la dramaturgie commémorative en France. Les commémorations de type étatique — 14 juillet, 11 novembre et autres panthéonisations — sont en pleine anémie, tandis que les commémorations de type identitaires, communautaires, groupales, locales, thématiques — et même parfois nationales — sont en pleine effervescence ”*⁸⁴. Ce phénomène n'est que la conséquence de l'atomisation d'une mémoire générale en mémoire privée, de la privatisation de la mémoire aboutissant à l'émergence de mémoires plurielles et parfois contradictoires. L'accaparement mémoriel a pour corollaire la confiscation commémorationnelle. L'apparition de nouveaux acteurs communautaires a favorisé cette émergence de revendications de commémorations, et donc l'orientation de leur thématique.

2.4.2. Une nécessaire vigilance.

Ainsi peut se comprendre l'appel à la *“ vigilance commémorative ”* lancé par Pierre Nora : *“ la défense par les minorités d'une mémoire réfugiée sur des foyers privilégiés et jalousement gardés ne fait que porter à l'incandescence la vérité de tous les lieux de mémoire. Sans vigilance commémorative, l'histoire les balayerait vite ”*⁸⁵. Mais cette vigilance commémorative doit aussi être une vigilance commémorationnelle : il faut veiller à ce que les groupes qui revendiquent légitimement une reconnaissance par le biais de commémorations ne détournent ces dernières à leur seul profit, pour réécrire leur passé au détriment d'autres communautés, tout aussi habilitées à revendiquer un partage équitable de la mémoire.

147. Lire aussi le très intéressant article de David Cesarani, professeur d'histoire juive moderne à l'université de Southampton, *“ Shoah, l'histoire en jugement ”* in *Le Monde*, Vendredi 28 janvier 2000, pp. 1 et 16 : *“ Mais certains se demandent si la “ mémorialisation ” de l'Holocauste, de même que son étude dans les universités, n'est pas aujourd'hui utilisée à tort, ou simplement en train de déraiper ”*, et d'analyser cette inflation commémorationnelle. De ce point de vue, les sociétés anglo-saxonnes, essentiellement américaine et anglaise, apparaissent comme un passionnant objet d'étude dans leurs rapports avec la mémoire du Génocide.

⁸³ Wieviorka (Anne), *“ Le Vel' d'Hiv' ”*, *“ Histoire d'une commémoration ”* in *Travail de mémoire*, p. 162.

⁸⁴ Nora (Pierre), *op. cit.*, p. 148.

⁸⁵ Nora (Pierre), *“ Entre mémoire et histoire ”* in *Les lieux de mémoire*, p. 28.

Deuxième partie. L'histoire du camp de Septfonds.

“ *Le camp de Septfonds 1939-1999 : soixante ans d'histoire* ”, avait été le titre de la conférence que nous avons donnée le 15 janvier 2000. Car tel est bien le cas. Depuis les premiers coups de marteaux et de pioches, jusqu'aux derniers coups de vis scellant dans le béton la plaque commémorative en l'honneur des officiers polonais internés au camp de Judes, ce sont soixante années qui se sont écoulées. Soixante années durant lesquelles l'oubli et la mémoire se sont successivement disputés le monopole de la parole. Progressivement, les années de guerre et de silence se sont évanouies au profit de la paix et du souvenir ostentatoire. C'est cette évolution de l'histoire du camp, et de l'histoire des mémoires du camp que nous allons évoquer dans cette partie. Il s'agit d'observer le lent processus qui a sorti le camp de Septfonds de ses ronces et herbes originelles, pour l'inscrire dans le patrimoine mémoriel du village, et plus globalement dans l'histoire nationale des camps d'internement français. Ce ne sera pas tant la place que joue le camp de Septfonds dans l'affectivité et la définition identitaire des diverses communautés qui sera abordé ici — cette étude s'inscrit dans le cadre d'un autre article de ce mémoire — que la nécessité d'envisager, certes grâce au travail des autorités et des acteurs communautaires, le devenir du camp de Septfonds dans la mémoire collective.

Trois étapes peuvent être distinguées : d'abord, les années de guerre, 1939-1945, où le camp a connu une multifonctionnalité tragique ; ensuite, les années d'oubli, 1945-1975 ; enfin, le processus en construction jusqu'à aujourd'hui se définit par la naissance concomitante des prétentions mémorielles et catégorielles, et de la réinscription du camp dans l'histoire nationale. Ces trois points seront donc développés successivement. Si l'objet de ce mémoire était de cerner soixante ans d'histoire, il va de soi que certains éléments datés de cette nouvelle année 2000 seront incorporés dans l'étude. Un chiffre rond remplacera ainsi un autre chiffre rond.

Section 1. Les années de guerre : 1939-1945.

1. Septfonds entre III^e République et régime de Vichy.

Notre but n'est pas ici d'entrer dans le détail du processus de construction et de pérennisation des camps sur le sol français, processus qui a fait l'objet de nombreux ouvrages⁸⁶. Il s'agit simplement de rappeler les principales

⁸⁶ Voir pour une approche documentée : Anne Grynberg, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*, La découverte/Poche, Paris, 1999, dont nous nous inspirons étroitement pour cet article, ou pour un résumé du même auteur : “ Les camps français, des non-lieux de mémoire ” in

étapes d'une histoire sinueuse née sous la III^e République. Le camp de Septfonds, tout à la fois camp de rassemblement et d'internement français pour étrangers entre 1939 et 1940, camp d'internement et de déportation de Juifs avant la rafle d'août et les convois d'août et de septembre 1942, à l'instar des camps de Noé (Haute-Garonne), Gurs (Basses-Pyrénées) ou des Milles (Bouches-du-Rhône), a emprunté les sillons tracés par le gouvernement Daladier pour échouer dans les terres de Vichy, dont l'internement de collaborateurs et de familles de collaborateurs sera la prolongation ironique⁸⁷.

1.1. La France, terre d'internement.

Le “*premier camp de concentration français*”⁸⁸ fut créé le 21 janvier 1939, à Rieucros, en Lozère — le journal “L'Humanité” avait déjà titré, le 20 septembre 1933 “*camp de concentration à Paris*” après que les autorités eurent hébergé dans le camp militaire de Saint-Maur, dans des conditions de vie désastreuses, plusieurs milliers d'émigrants allemands. “*Pendant toute cette période, les camps d'internement du sud de la France sont présentés administrativement comme des “centres d'accueil” ou des “centres d'hébergement” dans la terminologie des textes officiels, bien que l'on emploie fréquemment, dans la presse comme à la tribune de l'Assemblée le terme moins chaleureux de ‘camps de concentration’*”⁸⁹. Il est destiné “*aux étrangers soumis à une surveillance spéciale permanente, dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publics*”.

La multiplication des camps dans le sud de la France est la conséquence d'un double afflux de réfugiés. D'une part, les immigrants juifs de l'Est (Ostjuden), que la politique d'accueil de plus en plus restrictive conduit derrière les barbelés français dès lors qu'ils ne présentent pas une assurance financière suffisante (dispositions adoptées en février 1935, précédant la promulgation des lois raciales de Nuremberg en septembre 1935, par les décret-loi du 2 mai 1938 et lois du 14 mai 1938 ; quant au décret-loi du 12 novembre 1938, c'est ce dernier texte qui institue les centres d'internement, visant à compléter l'assignation à résidence par le décret-loi du 2 mai).

D'autre part, l'afflux des victimes de la guerre d'Espagne. Trois ans après que le général Franco eut renversé par un coup d'état militaire le gouvernement républicain de Madrid, la chute de Barcelone, le 26 janvier 1939, jette sur les routes trois cent mille civils et deux cent mille militaires environ. La décision est prise par le gouvernement, sans consultation des responsables locaux, d'interner les femmes, enfants et invalides, puis les hommes jeunes et valides. Dans tous les cas, les camps sont installés très

Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?, Dimitri Nicolaïdis (dir.), Autrement, Paris, 1994.

⁸⁷ S'agissant du camp de Septfonds, nous nous servons comme canevas du travail mené par le groupe de travail à l'origine des plaques du mémorial du Septfonds, groupe composé de MM. Latu et Caïla, et Mme Taillade.

⁸⁸ Titre donné par le journal “Le matin” du 23 février 1939, cité par Anne Grynberg, *op. cit.*, p. 19.

⁸⁹ *Ibid.*, p.44.

rapidement, dans la plus grande improvisation et le dénuement le plus complet. Les réfugiés espagnols sont en surnombre, la solution est censée être transitoire⁹⁰.

1.2. La création d'un camp d'internement à Septfonds, Tarn-et-Garonne.

1.2.1. La construction du camp de Septfonds.

C'est le 26 février que les autorités administratives viennent à Septfonds pour la première fois. La décision sera prise le lendemain de construire le camp à cet endroit. Le processus de construction du camp de Septfonds a été relaté avec précision par la *Dépêche de Toulouse*, entre les 1^{er} mars et 18 juin 1939.

Le 1^{er} mars, la *Dépêche de Toulouse* écrit ceci : *“ le camp militaire de Cantayrac, entre Loze, Lacapelle, Livron et Caylus étant insuffisant pour donner asile à un effectif aussi important, les autorités civiles et militaires préparent de vastes cantonnements près de Septfonds où les anciens combattants espagnols seraient abrités dans les baraquements ou sous des tentes ”*. Confirmation le 7 mars que Septfonds sera le lieu *“ où ils vont être hébergés pendant quelque temps ”*, expression corroborant le caractère présenté comme transitoire de la solution. Le même article souligne l'arrivée à la gare de Borredon, située à environ six kilomètres du camp, de deux trains de miliciens espagnols. Le projet initial de faire arriver les trains d'Espagnols en gare de Caussade — ce qui impliquait la traversée de cette ville en son entier, et aurait pu entraîner les protestations de la population — avait en effet été abandonné ; le trajet durait alors près d'une heure et demie. Dans ses éditions datées du 9 au 15 mars (excepté celle du 14), le quotidien développe plusieurs aspects de la construction, que l'on peut résumer selon ces quelques catégories : aménagements, visiteurs officiels, convois de miliciens, ravitaillement, travaux, organisation du service de santé. Jean-Claude Fau a retracé la seule construction du camp de Septfonds, précisément décrite dans ces mêmes articles : *“ Dès le 27 février, au lendemain d'une visite menée sur place par le préfet, Louis Boucoiran, et plusieurs officiers supérieurs, le général Noël, commandant le 17^{ème} région militaire, arrête le choix définitif d'un terrain en Tarn-et-Garonne, en vue de la construction du camp : près de cinquante hectares de pâtures pour moutons, propriété de M. Rochereau⁹¹, situés à La Lande et à Judes, commune de Septfonds, à un kilomètre environ au nord du village. Il s'agit d'un plateau monotone dont l'horizon est fermé, d'un seul côté, par la petite colline portant l'église de La Lande et son cimetière, un paysage fort lugubre certainement, sous la pluie qui tombe sans interruption en cette fin d'hiver 1939. M. Olivier, architecte du département bien connu à Montauban, se voit chargé de la réalisation du plan d'ensemble, en collaboration avec le capitaine du génie Castéla. Ils passent aussitôt une première commande de trente baraques aux entreprises Delmas de Caussade et Briguiboul de Montauban. Une*

⁹⁰ Est caractéristique de cette croyance en un état transitoire, le discours d'Albert Sarraut à la Chambre, le 14 mars 1939 ; cité par Anne Grynberg, *op. cit.*, pp. 58-59.

⁹¹ Selon Q. T., M. Rochereau avait acheté le camp à M. Herment, *“ industriel de Septfonds qui devenait propriétaire de toutes les fermes des alentours car il avait de l'argent ”*.

activité fébrile règne désormais ici. Il faut remettre en état les routes d'accès et les adapter à la circulation des camions, en particulier le chemin vicinal n°10 qui relie directement Septfonds au camp de Judes. Le pont sur le ruisseau d'Audou doit être élargi et renforcé. Un puits foré à proximité alimentera grâce à une motopompe électrique le château d'eau⁹², etc. Mais c'est l'armée qui se charge d'installer la clôture : des fils de fer barbelés d'un développement de cinquante kilomètres et des piquets disposés sur deux rangs, de façon à ménager entre eux la place d'un chemin de ronde, le tout jalonné de miradors à guérite et de quarante projecteurs électriques pour la surveillance nocturne. Bientôt arrivent les troupes de surveillance : six pelotons de gardes mobiles⁹³, un escadron de cavalerie du 20^{ème} dragons, un bataillon d'infanterie du 107^{ème} d'Angoulême, sans oublier un autre bataillon (soit deux cents hommes environ) du 16^{ème} régiment de tirailleurs sénégalais⁹⁴ venu de la caserne Guibert de Montauban, en tout plus d'un millier de soldats⁹⁵. Il existe un service d'infirmerie⁹⁶. Une prison sera également construite à l'intérieur du camp⁹⁷.

1.2.2. L'accueil de la population.

La *Dépêche* ne manque pas de souligner dans son édition du 13 mars, à plusieurs reprises et avec un enthousiasme toujours tonique, l' "*organisation rapide et méthodique du camp de réfugiés de Septfonds*". Dans le village dirigé par M. le maire Solomiac, l'optimisme est béat : " tout le commerce

⁹² M. et Mme Guérin précisent qu' "*avant la construction du château d'eau, une cuve en béton à côté de l'église de La Lande, l'eau est amenée par citerne. Une citerne roulante, réservée uniquement aux gardes mobiles et aux tirailleurs sénégalais fonctionne à Saintou*".

⁹³ Selon Q. T. : "*Les gardes mobiles ne restaient qu'un certain temps pour ensuite être relevés. Ils venaient de Partenay, Fougères, Dôle. Ils logeaient dans des maisons abandonnées. Ensuite, certains gardes trouvent un loyer dans des maisons de Septfonds ou avoisinantes, et font venir leurs femmes*". Témoignage confirmé par G. T., soldat du dragon qui gardait les convois espagnols en 1939 : "*Nous restons un mois environ*" à Septfonds, avant de rejoindre fin mars la caserne de Limoges.

⁹⁴ La présence de soldats Sénégalais semble avoir provoqué des scènes de violence dans plusieurs camps du Sud-Ouest, dont le camp de Septfonds. C'est ainsi que Michel Fabréguet écrit qu' "*à Septfonds, quatre ou cinq Sénégalais furent retrouvés morts, jusqu'à ce qu'en mai 1939 les Spabis soient remplacés par des soldats de l'armée française et des gardes mobiles*", car "*la saisie des effets personnels des détenus, l'incompréhension linguistique qui régnait entre les Sénégalais et les Espagnols, qui ressentaient comme une humiliation supplémentaire le fait d'être surveillés par des Noirs et des Arabes, provoquèrent assez rapidement de graves incidents*" : Fabréguet (M.), "*Un groupe de réfugiés politiques : les républicains espagnols, des camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes*", in *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n°144, octobre 1986, p. 22.

⁹⁵ Fau (J.-C.), *Les camps du Sud-ouest de la France*, Privat, Toulouse, 1994, pp. 35-41. Ce texte est déjà un peu ancien. M. Albouy ajoute qu'en juillet 1939 serait arrivée une compagnie de fantassins dite " les joyeux ", constituée de délinquants civils emprisonnés, formée comme unité de corps francs, mais nous ne disposons d'aucun élément qui vérifierait cette affirmation.

⁹⁶ Selon I. T., le service d'infirmerie et d'hôpital du camp consistera en quatre baraques, un docteur espagnol, un chef médecin français et un psychiatre. D'après J.-C. Fau, il s'agit plutôt de "*trois grandes baraques chauffées, de deux cents paillasses chacune, (qui) servent d'infirmerie, tandis que, pour les cas graves, un hôpital a été installé à Septfonds*" dans une ancienne usine, *op. cit.*, p. 39. Il évoque un médecin-commandant, trois médecins militaires français et quelques infirmiers.

⁹⁷ Il en demeure la structure. Cette prison avec trois baraques et le château d'eau sont les seuls bâtiments qui n'aient pas été démantelés ou détruits à la fin de la guerre.

local y trouve son compte ” écrit la journal le 15 mars⁹⁸ ; sans crainte de la répétition, il félicite l’ “ *excellent esprit de la population septfontoise qui a réservé à tous un excellent accueil* ”⁹⁹. Sur ce dernier point, il va de soi que l’ensemble de la population villageoise ne peut avoir accueilli favorablement ces réfugiés, cependant la majorité des témoignages espagnols recueillis vont dans le sens d’une certaine hospitalité¹⁰⁰. Il faut néanmoins citer la position singulière adopté par “ l’Etoile de l’Orme ”, alors bulletin mensuel de la paroisse de Sept-Fonds (*sic*). Le numéro 27¹⁰¹ daté d’avril 1939 — le bulletin entre alors dans sa troisième année d’existence — est intitulé “ *le camp de Judes* ”. L’article se présente comme un véritable reportage au cœur du camp, le ton est cependant particulièrement condescendant : “ *l’Espagnol ne se complique pas l’existence par l’observation de règles hydrothérapeutiques trop compliquées : la toilette matinale est des plus sommaires* ”. Suit une description des baraquements, des soirées où “ *les notes grêles (des guitares) ne disent plus que les horreurs de la Révolution, la honte d’une fuite sans gloire, les souvenirs amers des amitiés perdues* ”¹⁰². Il explique sa doctrine dans le numéro suivant, intitulé “ *le Christ chez les miliciens* ” : “ *‘Assassins de prêtres et de religieuses, incendiaires d’églises, et vous allez voir ces gens-là’, nous ont crié les prudents et les sages. Pour nous, nous ne connaissons que la charité de Jésus Christ, et les âmes en détresse dont il a infiniment pitié* ”. En dépit de son ton rassurant, le début de cette phrase laisse planer un doute sur l’ “ *excellent accueil* ” de toute la population septfontoise¹⁰³.

1.2.3. La vie dans le camp de Septfonds.

Il est vrai que les conditions de vie sont, particulièrement au début, et à l’instar de nombreux cas de camps de réfugiés espagnols, très difficiles¹⁰⁴ : problèmes sanitaires et d’hygiène, qui conduisirent au moins quatre-vingt un

⁹⁸ M. Mignot précise qu’ “ *à l’entrée du camp, dans une zone d’échange, les commerçants de Septfonds, surtout l’épicier, vendaient leurs marchandises* ”.

⁹⁹ “ *Quelle admirable journée ! Le vaste parc se pâme sous l’œil brûlant du soleil, comme la jeunesse sous la domination de l’Amour* ”. Charles Baudelaire, *Petits poèmes en prose*, “ Le fou et la Vénus ”.

¹⁰⁰ Un article est consacré aux “ *réactions des populations locales* ” dans l’ouvrage *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, pp. 76 et s. Les points développés sont très semblables aux conditions de vie connues à Septfonds, avec cette précision importante des auteurs : “ *il faut en parler, ne serait-ce que pour nuancer les propos et rappeler la diversité des témoignages* ”, p. 76.

¹⁰¹ Archives du musée de la Résistance et de la Déportation, ainsi que le numéro 28.

¹⁰² En tant que reportage, il peut incidemment donner des informations, ainsi sur les corvées du matin, repas et occupations, ou encore sur le contrôle administratif : “ *Les autorités françaises de Montauban viennent inspecter quotidiennement les dispositions prises par le colonel commandant le camp. Une véritable ville de plus de 15000 habitants s’est créée de toutes pièces à Judes* ” ; mais les informations sont vite rattrapées par le mépris : “ *Seule la vie spirituelle de ce peuple en exil semble rester à assumer. La masse semble se désintéresser de ces aspirations élevées. Ceux-ci (parlant des Espagnols) demeurent autonomistes et particularistes même dans l’exil* ”, le bulletin stigmatisant finalement les “ *déchaînements violents, (les) malheurs, (les) catastrophes amenés par la Révolution chez nos voisins* ”.

¹⁰³ Un témoignage note que “ *les paysans dénoncent les Espagnols qui volent dans les champs et les jardins pour manger* ” : envoyé travailler la terre à Saint-Etienne de Tulmont, H. M. aurait été dénoncé pour “ *pillage* ” et arrêté.

¹⁰⁴ Pour un très bon travail de recueil de témoignages, lire par exemple : Dreyfus-Armand (G.) et Temime (E.), *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1994, et tout spécialement le chapitre intitulé “ *La mémoire vivante* ”, pp. 64-113.

d'entre eux à la mort. “ Il fallut donc prévoir l'emplacement d'un cimetière, assez éloigné des habitations, ainsi que de la zone d'alimentation en eau de Septfonds, pour écarter les menaces d'épidémie — ce que l'on redoutait par dessus tout. Le choix se porta finalement sur un terrain situé à deux kilomètres au sud du village, à l'opposé du camp ”¹⁰⁵. Comme dans tous les autres cas, une vie naît à l'intérieur du camp : culturelle, politique — comme beaucoup d'officiers de l'ancienne 43^{ème} division communiste se trouvent au camp, ils créent sans difficulté des comités ou des cellules regroupant les militants du PC espagnol¹⁰⁶ -, ou encore artistique¹⁰⁷. Des enfants espagnols sont scolarisés dans le village¹⁰⁸.

Le camp demeure soumis à l'attention des autorités, puisque la *Dépêche* du 24 mai relate la visite du Général Buhner, membre du Conseil supérieur de la guerre. Le 18 juin, un article intitulé “ *Au camp de Judes à Septfonds qui compte dix mille miliciens* ”, le préfet M. Boucoiran invite les représentants de la presse locale et régionale à visiter le camp, en compagnie de l'inspecteur administratif du service des étrangers.

Les quinze à seize mille réfugiés espagnols internés au camp à partir de mois de mars 1939 constituent surtout un très important réservoir de main d'œuvre. Si des équipes sont affectées à l'entretien du camp ou détachées à l'extérieur pour des travaux d'utilité publique (curage de fossés, restauration de berges de rivières notamment), un grand nombre est recruté par les agriculteurs ou les industriels des environs ; plusieurs témoignages confirment cet échange, qui permet à plusieurs centaines d'Espagnols de quitter le camp¹⁰⁹. Progressivement, de nombreux réfugiés choisissent de retourner en Espagne ; quelques uns parviennent à gagner l'Amérique

¹⁰⁵ Fau (J.-C.), *op. cit.*, p. 39.

¹⁰⁶ Un témoignage sur ces activités politiques à Septfonds est donné dans l'ouvrage collectif *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1994, p. 107. L'ouvrage rajoute ce détail intéressant : “ *Ce travail politique n'était pas sans danger. L'action menée pour l'amélioration des conditions de vie dans le camp, et surtout contre l'embauche au rabais des réfugiés dans les compagnies de prestataires, aboutit à l'arrestation et à l'envoi au fort de Collioure des responsables communistes de Septfonds* ”, pp. 107-108.

¹⁰⁷ Huit tableaux peints par Ponti et Soria sur des toiles de sac représentent, pour l'une, l'arrivée des Espagnols accueillis par la population septfontoise, pour deux autres des activités locales, les cinq dernières mettent en image la Révolution française. Un autre artiste du nom de Trépat a exposé dans l'église de Septfonds une copie des quatorze tableaux du chemin de croix de Jésus Christ. Un de ces artistes, M. Soria, a répondu par courrier à une sollicitation de M. Latu, le 14 mai 1996, où il écrit : “ *en montrant quelques uns de mes dessins et aquarelles, les autorités du village et en particulier le maire m'invit(èrent) à faire dans le salon des actes de la mairie les murals que vous connaissez* ”.

¹⁰⁸ Un document fourni par M. Lacombe, enseignant à l'école primaire de Septfonds, présente une liste des enfants scolarisés entre 1939 et 1945 : les enfants de “ *réfugiés espagnols* ” sont inscrits à une seule date, le 29 octobre 1940 ; on peut supposer que, eu égard à la date, leurs pères appartiennent aux 552^{ème} et 553^{ème} GTE, voir *infra* ; les pères des autres enfants inscrits au cours de ces années sont très majoritairement employés au camp.

¹⁰⁹ Ainsi, plusieurs témoignages recueillis par M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation. Par exemple, celui de I. T., arrivée à Septfonds le 6 mars 1939 : “ *Avant septembre 1939, des artisans viennent au camp chercher des ouvriers. Après la déclaration de guerre, comme la main d'œuvre manque, nous travaillons chez des agriculteurs, mais surtout dans les usines d'armement* ”. Madame Guérin note qu’ “ *elle peut à son gré aller chercher de la main d'œuvre et l'y reconduire le soir* ” ; certains ne ramèneront pas les Espagnols pour leur éviter l'internement.

Latine¹¹⁰. Certains qui s'éparpillent dans le département rejoindront plus tard le STO ou la Résistance.

1.3. La déclaration de guerre et ses conséquences.

La déclaration de guerre de la France et de la Grande-Bretagne le 3 septembre 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne par les troupes du Reich précipite le sort des Espagnols internés.

1.3.1. La création des " Compagnies de travailleurs étrangers " (CTE).

Ceux-ci sont regroupés selon leurs aptitudes professionnelles au sein de " *Compagnies de travailleurs étrangers* " (CTE), souvent qualifiées de " *compagnies de prestataires* ". Ces compagnies, héritage des unités de prestataires instaurées dès l'été 1938, " *ont été créées pour pouvoir utiliser la main d'œuvre des réfugiés républicains espagnols, afin de réduire au maximum le coût de leur entretien* " ¹¹¹, organisées en cela par le décret du 27 mai 1939 ; ces compagnies sont envoyées dans toute la France au service de l'industrie de la défense nationale : " *Pendant l'été 1939, on les utilise surtout pour des travaux de fortification, de construction de routes, de terrassement et dans l'agriculture. L'armée, qui a du mal à les employer, les met dès le début à la disposition d'autres ministères ou d'entreprises, pratique qui tend à se développer. Quand la guerre éclate, on compte 79 compagnies regroupant 20000 réfugiés espagnols, dont certains travaillent dans la métallurgie ou dans des usines d'avions. Et la mobilisation, qui prive l'économie française de plus de cinq millions d'hommes, fait d'eux une réserve précieuse de bras et de cerveaux aux yeux des autorités* " ¹¹². Un témoignage de José Borrás ¹¹³ évoque pour Septfonds l'existence de deux CTE qui ont quitté le camp lors de la déclaration de guerre : la 31^{ème}, dont les 250 membres ¹¹⁴ sont envoyés en septembre 1939 à la construction d'une ligne de défense en prolongation de la ligne Maginot ; la 32^{ème}, commandée par le capitaine Constante, partie de Septfonds construire des pièges antichars dans le nord-est ¹¹⁵.

Lorsque le 1^{er} mars 1940, le camp, cédé à l'autorité militaire est évacué, seules les 220^{ème} et 221^{ème} Compagnies y sont maintenues pour l'entretien.

¹¹⁰ Le témoignage de H. M. est original : mutilé (interné de ce fait dans la baraque 55), il affirme avoir été enrôlé dans l'organisation américaine Quakers. Celle-ci possède effectivement une permanence à Montauban, rue Porte du Moustier.

¹¹¹ Eggers (Chr.), " L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy " *in* Le temps des " indésirables " : sur quelques camps d'internement français, Le Monde juif, janvier-avril 1995, p. 18. Cet article est particulièrement bien détaillé sur la question des CTE et GTE, même si une coquille place Septfonds dans le Tarn, et non le Tarn-et-Garonne.

¹¹² *Ibid.*, p. 19.

¹¹³ Coauteur d'une " Histoire de Mauthausen ", où il a été déporté.

¹¹⁴ Une compagnie est effectivement composée de 250 prestataires et divisée en cinq sections. Elle est encadrée par cinq caporaux, cinq sous-officiers et un officier, tous français.

¹¹⁵ Témoignage recueilli par M. Latu, non daté. Mariano Constante a retracé son parcours dans *Les années rouges, de Guernica à Mauthausen*, Paris, 1971, cité par J.-C. Fau.

1.3.2. L'internement des réfugiés du Reich.

Cependant, entre temps, l'afflux de nombreux réfugiés allemands et ex-autrichiens développe un nouveau processus dans lesquels un certain nombre de camps d'hébergement espagnols sont impliqués. La déclaration de guerre a été suivie par l'internement systématique de tous les hommes "ressortissants ennemis", terme que l'Administration interprète au regard des frontières du Reich à la date du 1^{er} septembre 1939. Comme l'écrit Anne Grynberg : "*L'internement apparaît aux yeux de beaucoup comme la seule solution politique possible. Les réfugiés du Reich vont être les prochains occupants des camps, quelle que soit leur appartenance politique ou religieuse*"¹¹⁶. Faisant suite au décret du 1^{er} septembre 1939 relatif aux interdictions de rapports avec l'ennemi, un premier groupe de réfugiés du Reich est envoyé le 12 octobre dans le camp du Vernet (Ariège), spécialement destiné aux "étrangers suspects du point de vue national ou dangereux pour l'ordre public" et devant être "totalement isolés", internement qui sera ultérieurement étendu à tous les ressortissants allemands et ex-autrichiens.

Le décret-loi du 18 novembre 1939, dérogeant aux principes du droit public, transfère à l'autorité administrative le pouvoir — jusqu'alors réservé à l'autorité judiciaire — de prononcer une mesure d'internement, immédiatement exécutoire : les préfets se trouvent investis d'un pouvoir considérable.

"A la fin du mois de novembre 1939, les centres de rassemblement cessent de fonctionner en tant que tels ; les réfugiés — il s'agit ici des réfugiés allemands, les camps de républicains espagnols, lorsqu'ils diffèrent, fonctionnent toujours — ont été répartis à travers tout un réseau de camps d'internement disséminés sur tout le territoire français, qui regroupent alors entre dix huit mille et vingt mille personnes"¹¹⁷.

1.3.3. Septfonds, camp militaire.

Alors que la III^e République survit encore, le camp de Septfonds devient en mars 1940 un camp militaire ; cette situation perdurera jusqu'en janvier 1941, d'où la brutale intervention de l'armistice et l'irruption du gouvernement de Vichy dans la gestion de ce camp d'internement. Néanmoins, en mars 1940, alors que l'état de guerre est toujours en vigueur, le camp est transformé en "dépôt de régiments de marche des volontaires étrangers" — le 15 mars 1940, le camp est utilisé pour l'instruction d'étrangers s'engageant dans l'armée française, et reçoit environ 800 aviateurs de l'armée polonaise en France¹¹⁸.

¹¹⁶ Grynberg (A.), *op. cit.*, p. 63.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 71.

¹¹⁸ Des documents relatifs à cette période ont été découverts par Mme Taillade au "Polish Institute and Sikorski Museum" de Londres.

1.4. La proclamation du régime de Vichy.

1.4.1. Le maintien du réseau d'internement.

“ *Quiconque a vécu la débâcle de mai-juin 1940 ne s'est jamais tout à fait remis du choc* ”¹¹⁹. A peine quatre mois plus tard, le 22 juin, la France signe une convention d'armistice avec l'Allemagne — une ligne de démarcation partage alors la France entre une zone occupée sous contrôle allemand, et une zone libre. Le 11 juillet, la République est dissoute, l'Etat français est proclamé à Vichy. La poursuite du fonctionnement du camp, telle qu'elle a été évoquée, montre la volonté du nouveau gouvernement de profiter du système mis en place. Le gouvernement du maréchal Pétain maintient le réseau d'internement, et augmente au contraire les effectifs des internés. Le système change néanmoins de nature. Il a été beaucoup discuté de la probable continuité de la politique administrative, il semble cependant une nouvelle fois juste de se rallier à l'avis d'Anne Grynberg : “ *Les autorités de Vichy ont en effet repris l'armature législative mise en place pendant la “ drôle de guerre ” ; mais elles ont aboli les décrets d'application garants de la démocratie établis par le gouvernement Daladier. (...) Sous Vichy, la répression n'est pas liée à l'urgence militaire ou politique ; elle participe de la définition même du régime, elle est intrinsèquement liée à son projet idéologique, celui de la renaissance nationale dont les juifs sont “ naturellement ” exclus* ”¹²⁰.

1.4.2. Septfonds, camp de démobilisation.

Dès lors, si l'on reprend les informations livrées par le groupe de travail à l'origine du mémorial de Septfonds, le camp devient centre de démobilisation pour les Engagés volontaires étrangers, le “ *reliquat* ” des bataillons de l'Infanterie légère d'Afrique et la Légion étrangère. Des militaires français jugés “ *indésirables* ”, présumés communistes ou syndicalistes et condamnés de droit commun, y sont aussi regroupés. Le premier point est confirmé par plusieurs sources. Anne Grynberg écrit ainsi que “ *démobilisés, les volontaires juifs étrangers sont rassemblés à Septfonds* ”¹²¹ ; très intéressant est l'ouvrage de Joseph Ratz, publié par l'auteur en 1945. Intitulé “ *La France que je cherchais. Les impressions d'un Russe engagé volontaire en France* ”, il retrace le parcours de cet engagé, lequel est notamment interné à Septfonds ; le camp est ainsi mentionné à plusieurs reprises¹²². Le livre de

¹¹⁹ Paxton (R. O.), *La France de Vichy 1940-1944*, Points Seuil, Paris, 1973, p. 15.

¹²⁰ Grynberg (A.), *op. cit.*, p. 96.

¹²¹ *Ibid.*, p. 91. L'auteure renvoie à une broche clandestine *Unzer Wort*, datée du 29 septembre 1940 et qui est intitulée “ *le scandale de Sept-Fonds (sic)* ” : “ *Les soldats juifs du camp de Sept-Fonds rapportent qu'ils ont été concentrés par le gouvernement français comme des assassins, des criminels, juste bons à faire de la “ chair à canon ”. Il ne suffit pas que des milliers d'entre eux soient tombés pour la France ; il faut que ceux qui ont survécu soient enfermés dans des camps de concentration ou des camps de travail* ”, cité par Stéphane Courtois et Adam Rayski (dir.), *Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945*, La découverte, Paris, 1989, p. 123.

¹²² Par exemple, p. 68 : “ *Peu à peu, un pourcentage considérable d'étrangers fut enrôlé et expédié dans les camps d'instruction pour les engagés volontaires étrangers, d'abord à Barcarès, par la suite à Septfonds (Tarn-et-Garonne)* ” ; p. 70 : “ *Camp de Septfonds ! (...) Une grande porte cochère se dresse devant nous, surmontée d'un écriteau : ‘Dépôt de régiment de marche des volontaires étrangers’* ” ; p. 108, l'auteur évoque la dissolution des bureaux militaires de

Jacques Delarue, *Trafics et crimes sous l'occupation*, évoque encore cette période¹²³.

La loi du 3 septembre 1940 relative aux “mesures à prendre, sur instruction du gouvernement, à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique” prolonge les dispositions du décret-loi du 18 novembre 1939 auquel elle se réfère explicitement, en supprimant néanmoins les garanties minimales et les freins à l'arbitraire que le gouvernement Daladier avait consenti à instaurer. Les préfets conservent le pouvoir de décision, lequel se retrouve renforcé.

1.4.3. L'institution des Groupements de travailleurs étrangers (GTE).

La loi du 27 septembre 1940 supprime les compagnies de travailleurs étrangers (CTE) et institue les groupements de travailleurs étrangers (GTE). Les GTE rassemblent les immigrés de dix-huit à cinquante-cinq ans “en surnombre dans l'économie française” qui ne peuvent pas regagner leur pays d'origine : “ce texte est un étrange mélange de malthusianisme, de xénophobie et de volonté d'exploitation. Son but affiché est la lutte contre le chômage par l'exclusion — temporaire dit-on — de la main d'oeuvre étrangère du marché du travail”¹²⁴. Ils sont rattachés au Commissariat à la lutte contre le chômage, division du ministère du travail. En application de la loi portant création des GTE, trois groupes sont formés au camp de Septfonds : les groupes 552 et 533 composés d'Espagnols¹²⁵, et le groupe 302, réservé aux Volontaires étrangers démobilisés, majoritairement composés de Juifs.

Contemporaine de la précédente, la loi du 3 octobre 1940, connue sous le nom de premier statut des juifs, instaure officiellement un régime de discrimination à l'encontre des juifs, reconnus comme tels aux termes d'une définition à fondement racial d'où le critère religieux est absent. La loi du 4 octobre permet aux préfets d'assigner à résidence les “étrangers de race juive”, “sous stricte surveillance de la police”, ou de les interner dans des “camps spéciaux”. Le second statut des juifs édicté le 2 juin 1941 prévoit la possibilité de “prononcer l'internement dans un camp spécial, même si l'interné est français”.

Le 17 novembre, le gouvernement de Vichy promulgue une loi qui transfère la responsabilité de la surveillance des camps au ministère de l'intérieur ; celui-ci l'exerce par l'intermédiaire des préfets territorialement compétents. Ces derniers deviennent des rouages fondamentaux du système.

Septfonds ; “la libération des camarades étant devenue presque impossible”, ils deviennent une proie facile pour l'envahisseur et la déportation.

¹²³ “Plusieurs milliers de volontaires demeurèrent donc parqués à Septfonds, s'attendant sans cesse à se voir réclamer par les Allemands, un grand nombre d'entre eux étant d'origine allemande, tchèque, autrichienne, polonaise etc.” (p. 214).

¹²⁴ Eggers (Chr.), *op. cit.*, p. 18.

¹²⁵ Ce dernier est commandé par le capitaine Pierre Thébaud, selon M. D.

1.4.4. Septfonds, camp de triage et d'hébergement.

1.4.4.1. Le renforcement du dispositif d'internement.

Les membres du groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation distinguent ensuite une nouvelle période, qui s'étale entre les mois de janvier 1941 et d'août 1944. A partir de janvier 1941, écrivent-ils, le camp, cédé au ministère de l'intérieur, comprend un centre d'internement pour étrangers, tandis que demeurent les groupements de travailleurs étrangers.

A la même période, trois nouveaux camps étaient créés : Rivesaltes, Noé et Récébédou. Comme le note A. Grynberg : *“ Par suite de la vacance du parlementarisme, les préfets de Vichy — qui ont fait l'objet d'une soigneuse épuration — constituent des rouages fondamentaux du système. Comme nous l'avons déjà souligné, la loi du 4 octobre 1940 leur confère un pouvoir quasi-discrétionnaire pour l'internement et l'assignation à résidence. Ils s'efforcent d'éviter l'accumulation d'un trop grand nombre de réfugiés “ incontrôlés ” dans le département sur lequel ils ont autorité ”*¹²⁶. A cette date, Toulouse est *“ la métropole de la XVII^e région, ensemble immense qui couvre neuf départements ”*, dont le Tarn-et-Garonne, ainsi que les parties des Landes et de la Gironde laissés en zone libre¹²⁷ — François Martin n'est pas encore préfet de Tarn-et-Garonne¹²⁸.

Conscient des carences de la centralisation et des problèmes concrets qu'elles entraînent pour la vie des camps, le ministère de l'intérieur a décidé au printemps 1941, de fonder un organisme unique chargé de le représenter et d'exercer en son nom l'autorité sur les camps d'internement : l'Inspection Générale des Camps. Institution affirmant sa volonté de définir une véritable politique de l'internement et de coopérer avec les œuvres pour le mieux-être des internés, la plupart des responsables de ces dernières se laissèrent entraîner dans une politique d'assistance, politique défavorable aux libérations massives et aux organisations d'évasions. A cette date, les autorités d'occupation n'interviennent ni dans la législation relative à l'internement, ni dans la gestion des camps français.

1.4.4.2. Septfonds, centre d'hébergement pour étrangers en surnombre.

Devenant donc centre d'hébergement pour étrangers *“ en surnombre dans l'économie nationale ”*, le camp de Septfonds est prévu pour recevoir 2500 personnes, la majeure partie des installations étant destinées à cette nouvelle catégorie d'internés. Au mois d'avril, des officiers des *“ armées ex-alliées ”* sont parmi les premiers internés. Vingt et un d'entre eux, vingt officiers et l'épouse de l'un d'entre eux, édifieront à cette occasion un oratoire

¹²⁶ Grynberg (A.), *op. cit.*, p. 115.

¹²⁷ Estèbe (J.), *Toulouse 1940-1944*, Perrin, Toulouse, 1992, p. 43.

¹²⁸ Voir le chapitre consacré à la mémoire collaborationniste de Septfonds.

sur la route qui longe le camp¹²⁹. La présence de ces Polonais a été étudiée par Nicole Taillade : *“Après l’armistice en France, environ un quart de l’armée polonaise en France fut évacuée sur la Grande-Bretagne. Les autres soldats polonais, répondant à l’appel du général Sikorski, s’efforcèrent de gagner le Sud de la France, afin de rejoindre ‘la Grande-Bretagne et l’armée polonaise combattante’. C’est ici que la police de Vichy les arrêta et, pour ceux qui nous intéressent, les conduisit au camp de Septfonds. Le 4 avril 1941, la direction de la sûreté, au Ministère de l’Intérieur, faisait connaître au préfet de Tarn-et-Garonne, sa décision de ‘créer au camp de Septfonds un centre spécial destiné aux officiers des armées ex-alliées, ayant tenté de quitter la France clandestinement’ ”*¹³⁰. Ces vingt et un Polonais ne furent pas transférés en même temps, mais en plusieurs groupes au camp de Septfonds. Leur passage fut temporaire, puisqu’ils quittèrent le camp de Septfonds trois jours après avoir édifié l’oratoire, soit le 1^{er} août 1941. Mme Taillade observe que, si une note conservée aux archives départementales de Tarn-et-Garonne assure que *“les officiers polonais, aspirants compris, ont été dirigés, en date du 1^{er} août 1941, sur le groupe 801 de Travailleurs étrangers à Vacquears Montmirail (Vaucluse) ”*, les archives départementales du Vaucluse ne conservent aucune trace de leur arrivée. Diverses initiatives semblent avoir été décisives, quant à leur libération¹³¹.

Ce sont ensuite les communistes étrangers, arrêtés dans le Tarn-et-Garonne à la fin du mois de juin 1941, qui y sont détenus¹³². L’effectif maximum du camp est alors atteint avec 210 *“hébergés”*.

1.4.5. Vers la fermeture du camp de Septfonds.

Le camp est alors menacé de fermeture. Il se réduit, à l’automne 1941, à six baraques isolées par une clôture de barbelés. Cet *“îlot de sécurité”* assure le triage des étrangers à diriger vers d’autres camps, ou dans les GTE.

Le camp de travailleurs étrangers a en effet continué à fonctionner. Cependant, le groupe 552 quittera le camp en mars 1941¹³³. Au début de l’été 1941, les transferts au camp se multiplient : de nombreux Espagnols *“à*

¹²⁹ C’est cet oratoire qui a été restaurée en 1995, et qui est à l’origine de la revendication de la communauté polonaise de faire partie des mémoires du camp de Septfonds. Voir le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

¹³⁰ Taillade (N.), *“Un épisode de la présence polonaise dans la seconde guerre mondiale”*, publié dans le Bulletin de l’Association des amis de la Pologne, avril 1999.

¹³¹ Mme Taillade cite celle du directeur de la Croix-Rouge polonaise à Toulouse, M. Wojdat, et celle de Rosa Bailly, fondatrice de l’Association des amis de la Pologne en 1919, réfugiée en juin 1940 à Toulouse, et qui visita les camps du Vernet et de Septfonds. Il ne semble pas s’agir de l’association que nous avons été amenés à rencontrer lors de notre travail, qui porte néanmoins le même nom. Voir le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

¹³² Deux articles de *La Dépêche* relatent d’ailleurs à la même période l’arrestation de militants communistes, le 11 juillet dans le milieu montalbanais, le 20 juillet, en annonçant l’arrestation de 51 militants (23 Français, 27 Espagnols et un Italien), les Français étant accusés d’avoir réorganisé le parti à Caussade, Septfonds, Saint-Antonin, Laguëpie, et Lexos.

¹³³ Un mois plus tôt, le 17 février, une vaste opération de perquisition est menée dans les trois groupes cantonnés au camp ; sept travailleurs sont condamnés à des peines d’emprisonnement.

détacher dans l'agriculture ” sont incorporés de force dans le groupe 533, et 150 mutilés espagnols rejoignent le camp, en provenance du château de Capou, à Montauban.

En septembre 1941, la préfecture de Tarn-et-Garonne recense 1826 Juifs dans le département, dont 548 Français.

En janvier 1942, le camp devient “*centre de triage régional* ” pour les étrangers jugés “*indésirables ou en situation irrégulière* ”, arrêtés dans le département.

Progressivement, “*Vichy décide d'augmenter le nombre de travailleurs juifs encadrés, par des transferts d'internés provenant des camps, et prend la décision de créer des groupes formés de Juifs seulement. Ces unités — soumises à des conditions particulièrement difficiles — étaient appelées par l'administration 'Groupes de travailleurs palestiniens'* ”¹³⁴. Christian Eggers note qu'au printemps 1942 existent dix “*groupes homogènes* ” ou “*palestiniens* ”, à Aubagne, La-Beyseyre-Saint-Mary, Chabreuges, Manzat, Mauriac, Ruffieux, Septfonds, Soudeilles, Tombebouc et Vidauban¹³⁵. Le camp de Septfonds était donc occupé en partie par le cantonnement du 302^{ème} Groupe “*palestinien* ” de travailleurs étrangers. Les conditions de vie dans ce groupe sont évoquées dans une note adressée par le chef du GTE au rabbin Kapel, aumônier militaire des camps, et dans un compte-rendu de visite de celui-ci¹³⁶.

Au mois d'avril, le GTE 533 quitte le camp pour s'installer à Réalville.

Sur ordre exprès du Ministère de l'Intérieur, le 30 juin, les internés sont évacués et le camp est fermé — les Juifs du département sont alors majoritairement assignés à résidence surveillée. Cette fermeture n'est cependant que provisoire, puisque sera ouvert à nouveau, en application des accords passés avec les autorités allemandes, afin de parquer les Juifs raflés dans le Tarn-et-Garonne et dans le Lot, le 26 août 1942. Mise en œuvre de la solution finale, de l'extermination des Juifs d'Europe. “*Cent fois répété, avec des variantes de sadisme et de bestialité techniquement organisée, le même récit de violences, d'outrages, et finalement d'extermination rationnelle dans les usines appropriées. (...) Les nazis ont marché contre le courant de l'évolution humaine toute entière qui allait de l'animalité vers l'humanisme. En ce sens, ils ont créé du nouveau et commencé la destruction de l'acquis de milliers d'années d'histoire* ”¹³⁷.

¹³⁴ Gérard Gobitz, *Les déportations de réfugiés de zone libre en 1942*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 273.

¹³⁵ Eggers (Chr.), *op. cit.*, p. 34.

¹³⁶ Gobitz (G.), *op. cit.*, p. 34.

¹³⁷ Serge (V.), *Carnets*, Actes Sud, Arles, 1985, pp. 16, 138. Cité par Videlier (Ph.), “*Il y a cinquante ans, Jean Moulin* ” in *Le Monde diplomatique*, juin 1993, p. 28.

2. La déportation des Juifs rassemblés à Septfonds.

2.1. La mise en application de la “ solution finale ”.

De nombreux historiens se sont interrogés pour déterminer la nature de la “ solution finale ” : préparée ou improvisée, les mesures antisémites prises ou imposées par le régime nazi à la fin de 1940 et au début de 1941 sous-tendraient plutôt une volonté de débarrasser l'Europe de l'Est des juifs plutôt que de les exterminer (S. Klarsfeld). Les recherches s'accordent cependant en général sur un point essentiel : la décision finale a été prise à l'automne de 1941, vraisemblablement en septembre (A. Mayer, P. Burrin, P. Vidal-Naquet), finalisée par la conférence de Wannsee, en janvier 1942.

Les négociations entre Etat français et dignitaires nazis se précisent dès la fin février 1942. En dépit de réticences exprimées sur la livraison des juifs français internés dans la zone occupée, la décision de principe prise le 16 juin par le chef de la police de Vichy René Bousquet de livrer un contingent de dix mille Juifs apatrides de la zone libre a préparé la conférence décisive du 2 juillet. Au terme de cette dernière, la police française arrêtera les 10000 juifs étrangers promis, laissant les forces d'occupation mener les rafles dans la zone occupée.

Le 4 juillet, le président Laval propose que, lors de l'évacuation des familles juives de la zone occupée, les enfants de moins de seize ans soient également emmenés, sous le prétexte humanitaire de ne pas séparer les familles¹³⁸.

Le plan de déportation est minutieusement établi : entre le 8 et le 17 août, quatre trains de déportation seront réservés, au départ de Drancy, aux internés des camps du sud de la France ; on organisera en outre à partir du 28 août d'autres convois à l'intention des juifs apatrides qui auront été raflés à travers toute la zone occupée.

2.2. Septfonds, engrenage de la mécanique meurtrière.

Engrenage parmi tant d'autres d'une mécanique meurtrière, le camp de Septfonds s'inscrit dans cette logique qui devait conduire plus de 75000 Juifs dans les camps d'extermination d'Europe de l'Est. Nous reprendrons, pour décrire cette participation, l'ouvrage de Serge Klarsfeld, *le calendrier de la déportation des Juifs de France*¹³⁹, qui retrace, comme son nom l'indique, la chronologie des événements.

¹³⁸ “ C’était pour ne pas les séparer de leurs parents ”. Cette phrase, prononcée en janvier 1986 au cours d’une émission de télévision, par des représentants de l’Association de défense de la mémoire du Maréchan, en parlant des enfants juifs, est à l’origine de l’important travail de mémoire mené par Gérard Gobitz, artisan fondamental de la renaissance de la mémoire juive de Septfonds.

¹³⁹ Klarsfeld (S.), *Le calendrier de la déportation des Juifs de France*, éditions de la F.F.D.J.F, Paris, 1994.

2.2.1. L'organisation des premiers convois.

Le 18 août 1942, date à laquelle les préfets régionaux sont informés de la date de la grande rafle — mercredi 26 août¹⁴⁰ — qui doit permettre l'arrestation de 15000 Juifs en zone non occupée, et invités à la garder “*rigoureusement secrète*”, c'est la composition du “*5^{ème} convoi de zone libre arrivé à Drancy le 25 août*”¹⁴¹ qui est précisément définie, ainsi que les gares de départ des différents contingents. Le convoi se formera au fur et à mesure de son trajet et passera la ligne de démarcation le 25 août¹⁴², constitué surtout de membres de GTE, et des membres de leurs familles qui auront choisi de les suivre (ou qui auront été contraints de le faire). Il est constitué de 1184 personnes, dont les 84 GTE rassemblés au camp de Septfonds et partis de la gare de Caussade le 24 août à 7h10¹⁴³. Pour suggérer ce que furent les conditions de ce cinquième transport de zone libre, un document existe, qui concerne les 84 travailleurs étrangers rassemblés au camp de Septfonds ; la police locale y critique le traitement qui leur est réservé en plein mois d'août pour leur transport : “*Il est regrettable que l'organisation de ce convoi ait été très mal faite au point que les 84 hommes ont été parqués dans un wagon ; les trois autres wagons ayant servi pour les bagages. Il semble qu'il eût été plus rationnel et plus humain de mettre 21 hommes par wagon avec leurs bagages, ce qui eût permis des conditions hygiéniques normales*”¹⁴⁴. Ces personnes, dont la population est comprise entre 1184 et 1204, seront envoyées vers Auschwitz en trois convois : les convois n°24, 25 et 26.

Le convoi n°24¹⁴⁵ est en date du 26 août. Aucun déporté en provenance de Septfonds n'est indiqué, mais il est logique de penser que 8 à 12, originaires de “*camps divers*”, sont bien partis de Septfonds.

¹⁴⁰ Vichy soulignera le 24 août “*l'intérêt qu'il y aurait à ce que celle-ci ait lieu au petit jour, de préférence vers 4 ou 5 heures*”.

¹⁴¹ Il faut bien distinguer les “*convois de zone libre à destination de Drancy*”, dont le trajet demeure exclusivement sur le territoire français, et les “*convois*” au départ de Drancy et à destination d'Auschwitz, qui résultent par conséquent des premiers.

¹⁴² Serge Klarsfeld indique dans son ouvrage la date du 26 août, ce qui est une coquille puisque le train arrive au camp de Drancy le 25 août à 9h13.

¹⁴³ L'“*itinéraire du cinquième convoi de zone libre vers le camp de Drancy en zone occupé (23-25 août 1942)*” a été reconstitué graphiquement par Serge Klarsfeld, à la page 437 de son ouvrage.

¹⁴⁴ Cette remarque est faite par le commissaire, chef du service départemental des Renseignements généraux du Tarn-et-Garonne, à M. le préfet du Tarn-et-Garonne (il s'agit alors de François Martin). Les 29 et 30 juillet, le directeur adjoint de la police nationale, Henri Cado, avait envoyé des télégrammes aux préfets des départements de la zone Sud où étaient implantés des camps d'internement. Il avait notamment précisé l'aménagement des wagons et “*assurer installation dans chaque wagon brocs, eau potable, seaux hygiéniques qui seront expédiés du camp de Septfonds en gare de Rivesaltes et devront être descendus du train et entreposés en gare à dernière station avant ligne démarcation*”, cité par A. Grynberg, *Les camps de la honte*, p. 297.

¹⁴⁵ Le premier convoi de déportation parti de France pour Auschwitz quitte la gare du Bourget-Drancy le 27 mars 1942.

Le convoi n°25 est organisé le 28 août. Ce sont 29 à 33¹⁴⁶ internés de Septfonds qui seront incorporés dans le 25^e convoi, dont l'origine est consignée sous la dénomination de " camps divers ", et pour la plupart Allemands, Polonais et Autrichiens, tous adultes. A noter que ce même jour, la police nationale demande au préfet de Toulouse de préparer le départ pour le 3 septembre de divers contingents à partir de centres de rassemblement des Juifs arrêtés — le chiffre de 270 est avancé pour Septfonds.

Le 26^{ème} convoi à destination d'Auschwitz est en date du 31 août, regroupant 43 noms, pour la quasi-totalité des Allemands ou des Autrichiens ; tous sont des hommes âgés de 20 à 62 ans.

2.2.2. La rafle du 26 août et les déportations en Tarn-et-Garonne.

La grande rafle, qui n'a donc pas concerné les déportés évoqués précédemment, est organisée le 26 août avec minutie¹⁴⁷ : "*le regroupement des Juifs arrêtés dans le camp d'internement le plus proche, dans lequel " la surveillance devra être particulièrement active afin d'éviter les évasions ou suicides " ; la composition des convois ; l'heure de départ et l'heure de passage de la ligne de démarcation ; l'organisation du transfert vers Drancy et celle de nouveau départ 'vers l'Est'*"¹⁴⁸, notamment sont précisément définis. Cette organisation, la rafle et les déportations qui lui sont consécutives, susciteront un émoi populaire, symbolisé par les protestations de Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse, ainsi que de Mgr Théas, évêque de Montauban¹⁴⁹ — il demeure cependant difficile d'estimer avec précision l'influence de la grande rafle sur le revirement de l'opinion publique française¹⁵⁰.

Le camp de Septfonds sert de lieu de rassemblement des Juifs du Tarn-et-Garonne ; ainsi, 173 arrestations seront organisées dans le département. Sont ainsi rassemblés les membres des 533^{ème} GTE de Réalville, 302^{ème} de Septfonds (au nombre de 38) et 881^{ème} de Montech.

Le "*11^{ème} convoi de zone libre arrivé à Drancy le 4 septembre*" est constitué de 899 Juifs, dont 718 sont originaires de la région de Toulouse, parmi lesquels 211 furent préalablement rassemblés à Septfonds¹⁵¹. Parmi ces 211 personnes, 26 enfants, dont Henry Grau, le plus jeune âgé de moins

¹⁴⁶ Serge Klarsfeld emploie ces deux chiffres, successivement aux pages 457 et 471 de son ouvrage.

¹⁴⁷ Ce qui ne l'empêchera pas d'être, selon les termes mêmes de René Bousquet un "*fiasco*", du moins un échec relatif pour les autorités françaises.

¹⁴⁸ Grynberg (A.), *id.*, p. 323.

¹⁴⁹ Sur Mgr Théas, lire : Caïla (P.), *Le clergé catholique du diocèse de Montauban dans la tourmente*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse/Le Mirail, 1989.

¹⁵⁰ D'autant que, quelques jours plus tard, la loi sur le STO, promulguée le 4 septembre, faisait naître une peur nouvelle dans la population.

¹⁵¹ Un télégramme du ministère de l'intérieur à destination du préfet régional de Toulouse et de l'intendance de police, en date du 28 août, précise que les "*israélites concentrés à Septfonds et à Casseneuil (Lot) seront rassemblés par moyens autos en gare Caussade*".

de deux ans et demi, et Adèle Kurzweil, âgée de moins de dix-sept ans¹⁵². La quarantaine de Juifs qui ne sont pas issus de la rafle organisée dans le Tarn-et-Garonne, sont originaires du Lot¹⁵³. Le convoi est parti de Saint-Sulpice le 2 septembre à 21h41, via Toulouse ; il est arrivé en gare de Caussade le 3 septembre à 2h38. Arrivés à Drancy le 4 septembre à 10h23, les transférés sont partis pour Auschwitz essentiellement par trois convois — le convoi n°30 regroupent les internés de Septfonds dans leur très grande majorité, puisqu'il comporte 198 d'entre eux¹⁵⁴. Deux autres sont également précisément identifiés comme arrivant de Septfonds dans le convoi n°29.

Il est intéressant de noter, à la veille du départ, une fructueuse tentative d'évasion du camp, à Septfonds¹⁵⁵. Ainsi, si l'on se fie à la déclaration de B. C., faite à Tel Aviv (alors en Palestine) le 25 décembre 1946 : *“ le soir avant la déportation, il (il s'agit de Simon Grau, père d'Henry Grau) m'annonçait qu'il aurait l'intention d'aider plusieurs camarades à s'enfuir du camp. Aussi il m'indiquait un endroit duquel je pourrais trouver le chemin de la liberté. C'était un trou creusé dans le mur des latrines du camp. Je réussissais alors vraiment à m'enfuir du camp par ce trou, ainsi que plus de dix autres internés qui tous pouvaient éviter par cette fuite d'être déportés en Allemagne ”*¹⁵⁶. Point intéressant, B. C. écrit que *“ ces arrestations ont été arrangées dans ce département par le commissaire spécial de la préfecture de Montauban, M. Flugfelder, qui se rendit encore quelques fois au camp de Septfonds avant la déportation ”*¹⁵⁷.

Enfin, le 9 septembre, 30 autres internés de Septfonds sont transférés au camp de Rivesaltes où sont organisés les nouveaux convois régionaux pour Drancy.

Au total, pour l'année 1942, ce sont donc 295 Juifs — puisque ces derniers ont été transférés au camp de Rivesaltes — qui auront été déportés de Septfonds vers la région parisienne et Auschwitz ; le nombre de déportés originaires de la région de Toulouse la même année s'élève à 4500 environ, étant donné les imprécisions dans certains décomptes, et 42000 pour la

¹⁵² Ces deux noms sont cités car ils ont été hissés au rang de symboles dans le processus de mémoire né autour du camp de Septfonds.

¹⁵³ Une note du chef de la Première division de la préfecture de Montauban du 30 septembre mentionne que *“ 47 personnes ont été dirigées sur Septfonds par le département du Lot ”* (S. Klarsfeld pose le chiffre de 46). Le total des deux chiffres, comparé aux 211 Juifs déportés vers Drancy, laisse penser que ce sont environ 9 personnes qui ont réussi à s'évader, comme signalé un peu plus loin.

¹⁵⁴ Plus précisément, la liste des déportés en provenance du *“ camp de Septfonds ”* comporte 206 noms, dont huit sont barrés. Parmi eux, de nombreuses familles.

¹⁵⁵ D'autant que celle-ci n'a, nulle part ailleurs été relatée. A. Grynberg note bien qu' *“ il n'en est pas moins vrai que des évasions se produisent ”*, citant de multiples exemples, mais non celui-ci. M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation, posséderait en outre le témoignage de deux Juifs internés à Septfonds qui auraient réussi à fuir avec la complicité d'un secrétaire, lequel aurait effacé leurs noms sur une liste de futurs déportés.

¹⁵⁶ Les fautes de français, expliquées par l'origine étrangère du déclarant, ont été rectifiées. Le lieu de l'évasion fut découvert et le frère de B. C. fut arrêté au moment de fuir, déporté et gazé à Auschwitz : son nom figure en effet sur la liste des déportés du convoi n°30. B. C. précise encore que M. Grau a refusé de s'enfuir pour ne pas abandonner sa femme et son fils.

¹⁵⁷ Archives personnelles, photocopie déposée au musée de la Résistance et de la Déportation.

France entière — ce chiffre sera de 17000 pour l'année 1943 (Toulouse, 243) et de 15000 en 1944 (Toulouse, 564)¹⁵⁸.

Lorsque le 11 novembre 1942, la zone libre est envahie par les troupes allemandes, le camp continue de fonctionner.

3. Les dernières années de fonctionnement du camp.

3.1. La période de transition avant la Libération.

3.1.1. Le maintien de la structure du camp.

Privé de ses travailleurs, le groupe 302 n'est cependant pas dissous ; au contraire, sa structure sera maintenue jusqu'à la Libération et accueillera encore des travailleurs. Dès le printemps 1943, le camp sert aussi de centre de rassemblement pour les étrangers astreints au " Travail obligatoire " dans les chantiers de l'organisation TODT¹⁵⁹. Jusqu'en 1942 en effet, l'extension du domaine conquis par les forces du Reich a pour résultat l'exploitation des pays envahis, exploitation basée sur l'utilisation des mains-d'œuvre locales, de volontaires occidentaux en quête d'un emploi ainsi que de prisonniers de guerre polonais. *" Mais les contraintes de la guerre à l'Est suscitent la mise en place, par le gauleiter Sauckel, du Service travail obligatoire (STO), qui écume toute l'Europe et parvient, en 1943, au chiffre de six millions de travailleurs réquisitionnés pour venir travailler en Allemagne "*¹⁶⁰.

En mars 1943, il ne compte plus que 70 Juifs à la suite d'un " prélèvement " effectué par les autorités allemandes. Le camp est également utilisé comme " centre d'accueil " pour femmes juives " sans ressource et sans emploi " à partir de septembre 1943.

¹⁵⁸ Comme le précise Serge Klarsfeld, p. 1125, à ces totaux, " il faut ajouter les Juifs déportés du Nord et du Pas-de-Calais via la Belgique à Auschwitz (environ 1000), les Juives épouses de prisonniers de guerre déportées à Bergen-Belsen avec leurs enfants (257), les Juifs déportés de Noé, Saint-Sulpice et Toulouse vers Buchenwald le 30 juillet 1944 (minimum 350), les Juifs déportés de Clermont-Ferrand le 22 août 1944 vers Auschwitz (minimum 68), les Juifs déportés vers Auschwitz dans les convois " d'aryens " le 8 juillet 1942 et le 30 avril 1944 (minimum 100), les Juifs déportés individuellement (minimum 100) et les Juifs déportés dans les convois de résistants (chiffre inconnu) ". Soit un nombre total de déportés Juifs de France qui " n'est certainement pas inférieur à 75500 et supérieur à 76000 ".

¹⁵⁹ Organisation de chantiers de construction des fortifications côtières, dont le fameux Mur de l'Atlantique.

¹⁶⁰ Bernstein (S.), Milza (P.), *Histoire du vingtième siècle. 1939-1953*, Hatier, Paris, 1992, p. 37. Robert Paxton en souligne les conséquences : " C'est Hitler lui-même qui va être le meilleur agent de recrutement de la Résistance quand il décide d'envoyer les jeunes ouvriers travailler dans les usines du Reich. Laval n'ayant pas réussi à amadouer le gauleiter Sauckel avec ses volontaires, le STO, institué en février 1943, touche des classes d'âge entières. Les jeunes gens n'ont d'autre solution que de prendre le train pour l'Allemagne, ou le chemin de la montagne ", *La France de Vichy 1940-1944*, Points/Seuils, Paris, 1973, p. 274. Un certain nombre rejoindront la milice pour échapper au STO. Robert Paxton n'en constate pas moins que " la France fut, en fait, de tous les pays occupés à l'Ouest comme à l'Est, celui qui fournit le plus grand nombre d'ouvriers pour les usines allemandes " (p. 340).

3.1.2. L'attaque de la nuit de Carnaval 44.

C'est à cette période de l'histoire du camp qu'il semble falloir rattacher ce que Roger Caminel, ancien résistant¹⁶¹, nomme "*l'attaque de la prison du camp de Septfonds dans la nuit du 21 au 22 août 1944*", également connue sous le nom d'attaque de la nuit du Carnaval. Cette attaque a été relatée dans deux témoignages en date d'août 1996, et du 14 mars 1998¹⁶². Elle est le fait de trois Français et de plusieurs Espagnols du "*Groupe de Belfort*"¹⁶³, organisée suite à l' "*information que, dans la prison du camp de Septfonds, de nombreux prisonniers de différentes nationalités arrêtés par la police française seraient détenus*", et qu'un stock de matériel se trouverait dans un bâtiment annexe. Après avoir eu confirmation "*que les lieux étaient faiblement gardés*", les résistants se rendent sans difficultés à l'intérieur du camp. "*A l'intérieur, il n'y a pas d'Espagnol, mais trois prisonniers de nationalité allemande, anciens anarchistes combattants des Brigades internationales en Espagne*", qui rejoindront les FTPF-FFI jusqu'à la Libération. S'y trouve également un groupe d'une quarantaine de "*personnes d'origine française arrêtées et internées par la police de Vichy*" — l'autre témoignage parle de 38 personnes dont 8 enfants, rajoutant qu'une femme se serait sauvée. M. Caminel poursuit : ces individus "*refusent la liberté et l'assistance que leur offre le chef des maquis du Lot, prétextant qu'ils n'ont commis aucun délit et seront relâchés. (...) En réalité, ces personnes avaient été arrêtées parce que juives. (...) J'appris beaucoup plus tard que, livrées aux Allemands, elles périrent dans les camps d'extermination*". Ce dernier point n'est cependant pas vérifié, de par l'absence d'informations complémentaires sur cet événement¹⁶⁴. En outre, le témoignage livré en 1996 évoque "*une trentaine d'hommes internés en raison de leur origine juive refusant inconsciemment de quitter ce ghetto*", ce qui n'est pas sans entretenir le flou de cette période de l'histoire du camp. Il est cependant raisonnable de penser qu'à cette période de déliquescence de l'Etat de Vichy, le camp ait servi de lieu d'internement de diverses catégories pourchassées par le régime, nonobstant les impératifs administratifs¹⁶⁵.

3.2. Libération, épuration, collaboration.

"*Au début de 1944, tous les Français, hormis quelques fanatiques, savent que la fin est proche*"¹⁶⁶ : corollaire de l'anéantissement, en France du

¹⁶¹ Celui-ci se présente comme "*ex-lieutenant FFI commandant le 7^{ème} bataillon statique FTPF du secteur C du Lot*".

¹⁶² Archives du musée de la Résistance et de la Déportation.

¹⁶³ Il s'agit de Belfort-du-Quercy, dans le Lot.

¹⁶⁴ Il est d'ailleurs fort probable que le témoin entretienne une confusion avec les déportations de 1942.

¹⁶⁵ Il faut noter à cet égard un témoignage de M. Albouy, selon lequel un contingent de prisonniers politiques, résistants, maquisards, internés à Septfonds, seraient partis de la gare de Borredon en mai 1944 pour former le fameux "*train fantôme*". Nous ne disposons d'aucun document qui corroborerait cette affirmation.

¹⁶⁶ Paxton (R. O.), *op. cit.*, p. 305.

régime du maréchal Pétain, et en Allemagne de “*l’Etat hitlérien*”¹⁶⁷, la répression de l’occupant nazie sur le sol français devient de plus en plus aiguë. Deux jours après le débarquement des forces alliées en Normandie, soit le 8 juin, la quasi-totalité de la 2^{ème} division Panzer SS “*Das Reich*”, qui occupe Montauban et le Tarn-et-Garonne depuis le 11 novembre 1942 (date d’envahissement de la zone libre), rejoint le front de Normandie en commettant des actes d’une violence extrême¹⁶⁸. Fortement implantée autour de Septfonds, selon M. Mignot, il faut également noter un témoignage isolé de N. Q., qui prétend qu’ “*avant le débarquement, les Allemands ont simulé une attaque du village de Septfonds en arrosant les rues (sans doute d’essence). Le samedi 3 juin, jour de la communion, ils sont rapidement partis et semblaient avoir peur*”¹⁶⁹.

La Libération du Tarn-et-Garonne est entamée la première quinzaine du mois d’août ; la ville de Montauban est libérée le 19 août¹⁷⁰.

“*Officiellement, le régime et l’œuvre de Vichy ont purement et simplement été effacés de l’Histoire après la libération. Une ordonnance promulguée le 9 août 1944 à Alger déclare nuls et nonavenus les actes de l’“autorité de fait” — c’est ainsi que le Comité français de libération nationale (CFLN) désignait le gouvernement de Pétain. Le comité d’épuration créé le 18 août 1943 par le CFLN a déjà annoncé que les collaborateurs seraient châtiés*”¹⁷¹. C’est dans le cadre de cette “répression administrative” organisée par le gouvernement provisoire de la République entre août 1944 et mai 1945 que le camp de Septfonds est alors utilisé. Désormais “centre de séjour surveillé”, le camp héberge environ cinq cents hommes et femmes accusés de “collaboration avec l’ennemi ou d’activités anti-nationales”¹⁷². Ces internés semblent provenir très majoritairement (si ce n’est exclusivement) du Tarn-et-Garonne ; un court article de *La nouvelle République*, daté du 21 septembre 1944 et intitulé “*Au camp de Septfonds*” précise ce point : “*Les quatre cents personnes arrêtées à Montauban et en Tarn-et-Garonne, et provisoirement internées à la caserne Andréossy, faubourg Gasseras, à Montauban, vont être transférées cette semaine au camp d’internement de Septfonds. Les enquêtes se poursuivent sur les inculpations de chacun des intéressés. Une quarantaine d’entre eux ont été libérés*”¹⁷³. La date du quotidien et le nombre d’individus considérés laissent supposer que certains collaborateurs ou collaborateurs présumés étaient déjà internés à cette date. Des Espagnols auraient prêté assistance à

¹⁶⁷ Pour reprendre le titre de l’ouvrage de Martin Broszat, qui étudie, dans un travail passionnant de science politique, la construction puis l’autodestruction du système étatique et des structures institutionnelles du troisième Reich : Broszat (M.), *L’Etat hitlérien*, Fayard, Paris, 1986.

¹⁶⁸ Le symbole en est le village d’Oradour-sur-Glane. Une brochure, publiée par l’Association des familles des martyrs d’Oradour-sur-Glane, présente sur 24 pages 36 photos, dont 17 présentent des images de ruines ou de débris humains.

¹⁶⁹ Archives du musée de la Résistance et de la Déportation.

¹⁷⁰ La mairie de Montauban a édité, pour le 50^{ème} anniversaire de la libération de Montauban, une brochure concise et bien faite, rédigée par M. Latu.

¹⁷¹ Paxton (R. O.), *op. cit.*, p. 309.

¹⁷² D’autres camps serviront à l’internement de collaborateurs français, ainsi Gurs ou Noé. Lire pour des compléments sur cette période, l’article consacré à la mémoire collaborationniste de Septfonds.

¹⁷³ Archives du musée de la Résistance et de la Déportation.

certaines familles de collaborateurs¹⁷⁴. Le grand panneau installé et inauguré en 1998 nous apprend qu' "*en mai 1945¹⁷⁵, les 133 derniers internés sont transférés au centre de Noé et le camp est définitivement désaffecté* ”.

C'est la fin d'une époque chargée. L'oubli tombe alors sur le camp de Septfonds, enveloppé "*d'un linceul vapoureux et d'un vague tombeau*"¹⁷⁶. Lorsque celui-ci sera démantelé dans les mois qui suivent, ce sont les herbes et les ronces qui recouvriront leurs droits pour de longues années.

Section 2. Les années d'oubli : 1945-1975.

Dès le renvoi de ses derniers internés et sa fermeture consécutive, le camp est promis à démolition¹⁷⁷. Le témoignage livré par M. et Mme Guérin permet de préciser le sort réservé aux terres du camp de Judes avant qu'elles ne soient rachetées par le couple Guérin en 1947¹⁷⁸. Peu après que les derniers occupants furent dirigés vers le camp de Noé (camp qui fut en 1942, à l'instar de Septfonds, l' "*antichambre d'Auschwitz* " selon l'expression et le titre d'un article d'Eric Malo¹⁷⁹), est effectuée une "*démolition rapide du camp*": "*Les baraques sont vendues par un castelsarrasinois du nom de Tarroux. Certaines sont récupérées par M. Rochereau, alors conseiller général, député, maire de Chantomay en Vendée et marchand de biens. Elles sont démontées par des menuisiers de Vendée. Elles partiront en train pour y être reconstruites. L'armée ne percevra rien de ce matériel* ". C'est donc en 1947 que M. et Mme Guérin achètent à M. Rochereau les terres du camp — ils vivront pendant vingt et un an dans le baraquement de gauche, situé dans l'ancienne entrée, dont la structure demeure encore aujourd'hui. Ils récupéreront le reste du matériel du camp, et cultiveront une propriété agricole. M. Boyer est alors maire du village¹⁸⁰.

"*Eh bien ! oubliez-nous, maison, jardins, ombrages ! Herbe, use notre seuil ! ronce, cache nos pas*"¹⁸¹. Les vastes terres qui avaient abrité le gigantesque campement se recouvrent de ronces et d'orties. M. Pajot, qui avait 17 ans en 1948 dit qu'à cette date, le camp était "*abandonné* ", n'était plus que "*broussailles* ". M. Florès, agriculteur, confirme que "*tout était en friche* " entre 1947 et 1971, date à laquelle il a racheté les terres. Alors Pied noir arrivé à Septfonds au tout début des années soixante, M. Florès acquiert le terrain, mais en connaissance de cause, averti de son histoire.

¹⁷⁴ Lire le chapitre consacré à la mémoire collaborationniste de Septfonds.

¹⁷⁵ Les 14, 15, et 16 mai selon M. et Mme Guérin.

¹⁷⁶ Charles Baudelaire, *Brumes et pluies*, Les fleurs du mal.

¹⁷⁷ Parallèlement, les archives du camp sont détruites. Pour plus de détails sur ce point, lire, malgré son intitulé, l'article consacré à la redécouverte progressive du camp et des mémoires depuis 1975.

¹⁷⁸ Archives du musée de la Résistance et de la Déportation.

¹⁷⁹ Malo (E.), "*Le camp-hôpital de Noé, antichambre d'Auschwitz (août-septembre 1942)*" in *Les camps du Sud-Ouest de la France*, Privat, Toulouse, 1994.

¹⁸⁰ Selon M. Pajot, adjoint au maire actuel.

¹⁸¹ Victor Hugo, *Tristesse d'Olympio*, Les rayons et les ombres.

Friche, broussailles, lorsque la mémoire espagnole s’empare de l’histoire du camp dans les années qui suivent, elle continue à désarter ces longs hectares, puisque c’est le vieux cimetière, à deux kilomètres du camp, qui est alors rénové.

Section 3. La renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975.

Le camp de Septfonds est peu à peu tiré de l’oubli à partir du milieu des années soixante-dix. Il ne s’agit pas ici de traiter du développement des initiatives mémorielles des différentes communautés autour du camp, mais d’appréhender cette renaissance progressive, à travers des acteurs qui n’entretiennent pas de lien qui serait coloré émotionnellement avec le camp et son histoire — cas précisément des communautés évoquées, et étudiées dans la prochaine partie. Ce sont par conséquent deux approches qui méritent notre attention : d’une part, les autorités publiques et municipales ont accompagné ce mouvement de renaissance et les différentes actions et revendications mémorielles ; il s’agit d’identifier cette participation et cette implication dans ce travail de mémorialisation du camp. D’autre part, en tant qu’objet d’histoire et patrimonial, le camp de Septfonds a recueilli l’attention de plusieurs acteurs nationaux et locaux ; c’est cette attention qui sera développée à la fin de cette section.

Sous-section 1. L’édification des différents “ lieux de mémoire ” et l’implication des autorités publiques et municipales.

C’est à partir du début des années 1970 que progressivement, dans un déroulement certes irrégulier mais continu, sous l’action de plusieurs acteurs variés et engagés selon des logiques distinctes, les lieux du souvenir du camp de Septfonds sont érigés en “ lieux de mémoire ”. Des premières tentatives de restauration du cimetière espagnol jusqu’à la multiplication actuelle des reconnaissances communautaires, ce sont bientôt trente ans de travail de mémoire et de coopération entre les municipalités de Septfonds, mais aussi de Montauban et les autres acteurs.

Il s’agira dans cet article de mettre tout particulièrement l’accent sur l’implication des autorités publiques et municipales — et la mairie de Septfonds est naturellement au cœur de cette étude — dans le processus de mémorialisation des différents lieux d’histoire du village de Septfonds. Par conséquent, nous allons aborder, pour des raisons de présentation mais aussi parce qu’ils se prêtent à ce découpage, les constructions et édifications de chacun de ces “ lieux de mémoire ”, séparément, l’un après l’autre, en soulignant pour chacun le rôle des autorités.

Quatre lieux se sont ainsi clairement découpés, entraînant dans leur sillage différents pans de mémoires.

- le cimetière espagnol, situé à deux kilomètres du village.
- la stèle érigée en souvenir des Juifs déportés, dans le square, désormais au nom d'Henry Grau, qui concentre la mémoire juive de Septfonds.
- l'oratoire polonais.
- Enfin, le Mémorial du camp.

Ces quatre lieux ont chacun une histoire, souvent complexe. Leur processus de création est envisagé ici¹⁸².

1. Le cimetière espagnol.

1.1. La rénovation de l'ancien cimetière.

Première création si l'on s'en réfère à une logique chronologique, le cimetière espagnol accède lentement au statut de " lieu de mémoire " à partir du début des années 1970. C'est deux ans après que M. Florès eut acquis les terres en friche du camp de Septfonds, que la commission espagnole de la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP)¹⁸³ prend connaissance en 1973 de l'initiative d'un ancien déporté de Mauthausen alors retiré à Septfonds, Cesareo Bustos, visant à la remise en état l'ancien cimetière de réfugiés espagnols de Septfonds¹⁸⁴. La première visite d'une délégation de la commission ayant lieu le 25 mai 1974, il faut attendre 1976 pour qu'un membre de la commission propose un projet de monument, sous la forme d'une maquette, lors du congrès FNDIRP du Tarn-et-Garonne. Au mois d'avril, le conseil municipal de Septfonds, dirigé par Maître Fontayne, approuve le projet. Après que le projet sera repris bénévolement par un ancien déporté français, du nom de Linzeler, qui conçoit le monument, ainsi qu'une ornementation, ajoutée au projet initial, l'inauguration officielle du monument est célébrée le 1^{er} octobre 1978 devant une " foule nombreuse ". Marcel Paul, considéré comme le fondateur de la FNDIRP, viendra s'incliner sur les lieux.

C'est à partir de 1979 qu'un hommage annuel est rendu, le 8 mai, sur les lieux du cimetière, en souvenir des Républicains internés¹⁸⁵.

¹⁸² L'organisation et la disposition spatiales des différents lieux sont présentées en annexe de ce mémoire.

¹⁸³ " Née dans l'esprit de quelques déportés de Buchenwald " au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la FNDIRP est une association résistante qui a accueilli de nombreux internés et rescapés des camps de concentration puis " s'est engagée dans la diffusion du témoignage des déportés, dans la poursuite des responsables de crimes contre l'humanité " et a engagé un important travail de mémoire. Pour des informations sur sa création, lire Maurel (S.), *Aux origines de la FNDIRP 1944-1946*, FNDIRP, Paris, 1993. Lire également l'étude qu'y consacre A. Wieviorka sans son ouvrage *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Plon, Paris, 1992, pp. 126 et s.

¹⁸⁴ Voir l'article consacré à la mémoire espagnole du camp de Septfonds pour plus de détails.

¹⁸⁵ Le manque d'archives de l'époque empêche, s'agissant de la rénovation du cimetière, de disposer de précisions complémentaires.

1.2. L'apposition de la plaque.

Il faudra attendre près de vingt ans avant qu'une nouvelle initiative de la FNDIRP concerne le cimetière espagnol. C'est le 8 mai 1998, date à laquelle Septfonds est jumelée avec la ville espagnole de Guernica, qu'une plaque est apposée sur la colonne en pierre du cimetière, après que son texte fut approuvé lors d'une réunion à la mairie de Septfonds puis lors du congrès départemental de la FNDIRP, le 19 avril 1998, à l'unanimité précise une lettre de M. Garcia au maire de Septfonds en date de 25 avril. Le texte, signé par la FNDIRP, est celui-ci :

Ce monument est le symbole de la solidarité franco-espagnole. Il a été édifié pour honorer la mémoire des 81 combattants républicains espagnols, morts durant leur internement au camp de Judes, 1939-1940, à Septfonds.

Plus que la défaite, ils ont subi l'épreuve du rejet derrière les barbelés, sans savoir, au fond, de quoi ils étaient coupables.

Le précieux concours de la FNDIRP de Tarn-et-Garonne, les souscriptions des 1892 citoyens des pays du Centre Europe, d'Amérique latine, et principalement de France et d'Espagne, ont permis de financer la construction de ce mémorial, avec la participation de la municipalité de Septfonds et de sa population.

Souvenez-vous.

Confiné à deux kilomètres du village et à plusieurs de l'emplacement de l'ancien camp d'internement, l'action de la municipalité s'apparente donc à une approbation discrète du travail de la FNDIRP autour du cimetière d'Espagnols. Si l'on tente de cerner les rapports entre la mairie et la communauté espagnole, c'est bien plus la personnalité de M. Garcia, président de ce mouvement, qui est mise à contribution, notamment dans la mise en perspective des autres lieux de mémoire de Septfonds, où l'investissement des acteurs municipaux a été généralement bien plus massif.

2. La stèle érigée en souvenir de la déportation des Juifs de Septfonds.

2.1. Des premiers contacts à l'érection de la stèle.

Il faut ensuite attendre le 20 mai 1990 pour qu'une plaque, à l'initiative de M. Gobitz, membre de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, soit érigée dans un square du village de Septfonds, nouvelle initiative de grande ampleur. C'est cependant dès 1989 que les rapports se nouent entre l'Amicale et la municipalité de Septfonds, toujours dirigée par Maître Fontayne. C'est ce que précise un courrier de la Commission départementale de l'information historique pour la paix adressé au maire de

Septfonds, qui prend acte de la visite de M. Gobitz, et de sa proposition d'apposer une plaque en souvenir de la déportation des Juifs de Septfonds. La solution évoquée qui, selon le directeur du service départemental de la commission “ *aurait les mérites, si j'ose dire, de la rapidité, de la simplicité et du moindre coût, étant entendu que la plaque sera payée par l'Amicale d'Auschwitz* ”¹⁸⁶, se conçoit selon une double proposition :

“ - *installation d'une dalle levée en béton face au monument aux Morts sur laquelle serait fixée la plaque*

- *fixation de la plaque sur une des faces libres du monument aux Morts* ”.

Le directeur précise que “ cette solution aura sur le plan commémoratif l'immense avantage de réunir en un même lieu des éléments fondamentaux de la mémoire collective locale. Il s'agit donc à cette période de ne pas dissocier la mémoire juive des autres mémoires du village ; ce point est confirmé par une autre phrase du texte : “ Elle (cette solution) *permettra d'honorer au même moment et au même endroit tout particulièrement le dernier dimanche d'avril — date souhaitée d'ailleurs pour l'inauguration de la plaque — tous ceux, résistants et déportés, qui eurent à souffrir de l'action du national-socialisme et de l'abaissement de notre pays* ”, poursuivant subsidiairement qu'elle “ *rappellera simultanément ces faits aux touristes et visiteurs de votre cité* ”. La mémoire juive, telle qu'elle est acceptée — mais dès lors qu'elle contribue en totalité au financement du monument — est donc conçue non pas à part, dans sa singularité, mais comme se fondant à un ensemble plus général, qui est la mémoire de la Résistance contre la barbarie et de leurs victimes indifférenciées¹⁸⁷. S'agissant d'ailleurs du financement, c'est au mois de novembre 1989 que M. E. Cohen, président de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie envoie un courrier à Jean-Michel Baylet, président du Conseil général de Tarn-et-Garonne, et ministre de la République. Rappelant les faits de déportation et l'initiative prise de faire ériger une stèle commémorative, l'association demande une aide financière. Si l'on peut supposer le refus d'aide, il est particulièrement remarquable de noter que le Conseil général du Lot attribue à l'Amicale un crédit de 1000 francs. Alors que la mairie a également sollicité une aide, un courrier du Conseil général lui est envoyé en réponse le 1^{er} février 1990. Il *précise “ qu'il n'existe pas à ce jour de subventions traditionnelles prévues pour l'installation de la stèle ”* ; cependant, “ *compte tenu de ce qui précède, et de l'intérêt que porte notre département à toute forme d'action permettant aux générations actuelles et futures de garder en mémoire cet épisode tragique de notre Histoire* ”, il demande à la municipalité de lui adresser un dossier de demande de subvention. On note plusieurs courriers tenant aux invitations et à l'organisation de la cérémonie, notamment sur le plan religieux¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Tous les extraits cités dans cette partie sont issus des archives de la municipalité de Septfonds, sauf mention contraire.

¹⁸⁷ Rappelons que le dernier dimanche d'avril est la journée de la Résistance et de la Déportation, sans distinction.

¹⁸⁸ Ainsi le directeur départemental de la Commission départementale de l'information historique à M. Gobitz, confirmant que le *Kaddish* (prière juive pour les morts) a lieu après le dévoilement de la plaque et avant la sonnerie aux morts, et précisant que le choix du rabbin est confié à M. Marthan, président de la communauté ; encore, la demande du maire au curé de Septfonds que la “ messe de onze heures

2.2. L'inauguration de la stèle commémorative.

Contrairement au souhait du directeur du service départemental de la Commission départementale de l'information historique pour la paix, la mairie prévoit l'inauguration de la stèle commémorative le 20 mai. Dans cette cérémonie qui rassemble environ 300 personnes¹⁸⁹, plusieurs faits sont à observer. Il faut noter, outre la présence de nombreux élus, celles de M. Marthan, président de la communauté juive de Montauban, ainsi que d'un porte-drapeau délégué par la FFJDF, association de Serge Klarsfeld. Encadré par les discours de MM. Fontayne et Baylet, l'allocution de M. Gobitz, d'une durée d'une dizaine de minutes, comportera la lecture des noms des 26 enfants déportés ainsi que l'évocation des circonstances de la déportation et du nom de Mgr Théas. L'intervention du maire, quant à elle, prend particulièrement bien en compte la spécificité juive de la manifestation, en dépit de certaines considérations plus générales sur l'humanité, la construction unanime de l'avenir, et les “valeurs communes” menacées¹⁹⁰.

C'est après ces interventions que la stèle est dévoilée. Ce texte est rédigé :

Le 23 août et le 2 septembre 1942
295 Juifs — dont 26 enfants —
habitant le Tarn-et-Garonne
et le Lot, rassemblés à Septfonds
furent livrés aux hitlériens
par le gouvernement de Vichy
et déportés vers Auschwitz.
Que ceux qui ont tenté
de leur venir en aide soient remerciés.

Sont ensuite déposées les gerbes au nom de l'Etat, du Conseil général, de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, de la communauté juive et de la municipalité. Le rabbin de Montauban fait enfin la lecture du *Kaddish*. La cérémonie est dissoute une heure environ après qu'elle eut commencé.

Il s'agit donc d'observer, à cette date, l'implication des autorités, notamment municipales, et la spécificité juive qui est donnée à la cérémonie.

Lieu de regroupement annuel au mois de septembre, entre 1990 et 1998, et vraisemblablement à nouveau à partir de l'année 2000, dévoué au

soit avancée d'une heure ” pour ne “ pas trop perturber (les) fidèles ”, ou de “ faciliter le déroulement de cette cérémonie (au cours de laquelle sera évoquée l'action de Mgr Théas en faveur des Juifs) ”.

¹⁸⁹ Chiffre estimé à la vision de la cassette vidéo de la cérémonie, réalisée par Daniel Forêt, et possédée par M. Arditti.

¹⁹⁰ Ainsi M. le maire note que “ la cérémonie d'aujourd'hui ” est “ directement liée à la déportation ”. En outre “ tous les élus de Septfonds, en concertation avec les associations de déportés juifs, ont tenu à sauver de l'oubli, par un signe bien visible, tout un pan de l'histoire locale et nationale ”.

souvenir des déportations, il est complété par une nouvelle action municipale le 8 mai 1998.

2.3. Le “ baptême ” du square Henry Grau.

C'est à cette date du 8 mai 1998 que la mairie de Septfonds, entre autres actions de mémoire, et en collaboration avec l'Association départementale des lauréats du concours national de Résistance et de la Déportation de Tarn-et-Garonne, donne au square le nom d'Henry Grau, symbole car plus jeune enfant juif déporté du Tarn-et-Garonne, à l'âge d'un peu plus de deux ans. M. Gobitz est présent à cette occasion. Cette action de “ baptême ”¹⁹¹, traduite par l'installation d'une plaque de rue, est complétée par l'apposition sur un réceptacle de ciment d'un poème, également rédigé en souvenir de cet enfant. Il s'agit d'une initiative particulièrement originale dont on retrouve peu d'exemples ; le texte, auquel a été attribué la signature fictive d'Henry Grau, a été demandé par le maire de Septfonds M. Tschöcke à Mme Grau, demi-sœur de l'enfant. Celle-ci a exprimé les idées qui lui tenaient à cœur, tandis que son fils mettait ces émotions en forme¹⁹². Le texte rédigé est celui qui suit.

Des hommes ont voulu ma mort. Oh, pleins de haine
Ils ont cru disperser mon corps, les miens, nos cendres.
Verrouiller les ghettos et ne plus rien entendre.
Tristes vainqueurs, leur sang coulerait des fontaines.

Mais ils ont oublié, à leur tour qu'ils en pleurent
Que l'on meurt bien deux fois, et vivant, je le suis !
Car l'on ne meurt vraiment que si nos noms demeurent
Rayés de nos mémoires, à jamais enfouis.

Et quand des hommes d'amour ont crevé l'oubli
Ils ont fait plus encore, ils m'ont redonné vie.

Henry Grau

Ce poème fait clairement allusion au sort des Juifs internés et déportés du camp de Septfonds vers le camp d'extermination d'Auschwitz. Il souligne en outre le travail mené pour inscrire le destin tragique de ces déportés dans la mémoire du village, dans une rhétorique qui fait écho à la pensée de Vladimir Jankélévitch, car “ *si nous cessions d'y penser*, dit Jankélévitch (en parlant des “ naufragés ” des camps d'extermination), *nous achèverions de les exterminer, et ils seraient anéantis définitivement* ”¹⁹³.

¹⁹¹ Terme employé à l'occasion de l'attribution d'un nom à une rue ou à un lieu, étonnante survivance aux heures de la République, bizarre contresens pour honorer le souvenir d'un enfant juif.

¹⁹² Le fils de Mme Grau s'avère être le rédacteur de ce mémoire, et donc de ce poème.

¹⁹³ Jankélévitch (V.), *L'indescriptible*, Seuil, Paris, 1986, p. 59, cité par Carasso (F.), “ L'homme en question. Lectures de Primo Lévi, David Rousset et Robert Antelme ” in *Esprit*, mai 1995, p. 20.

2.4. Une participation municipale à nuancer.

Il convient néanmoins d'apporter une nuance dans la participation de la municipalité septfontoise dans l'édification de ce monument. En effet, élaboré comme à l'origine sur une structure de béton et dans un support de plastique, le poème, par ailleurs présenté sans respect de la forme en alexandrins¹⁹⁴, aurait dû, si l'on en croit un courrier adressé par Mme Grau à M. Tschöcke le 1^{er} janvier 1999, être gravé sur marbre : *“ D'autre part, et ceci ne concerne que moi, il me souvient que lors de l'inauguration de la place Henry Grau, mon frère, vous m'aviez assurée que la plaque sur laquelle est inscrit le poème était “ provisoire ” — la plaque définitive étant déjà en commande et devant être installée trois mois plus tard ”*. Or, à ce jour, c'est *“ toujours la même vieille plaque qui se détériore de jour en jour — la colle ne tenant plus en certains endroits ”*, ce qui est vrai, un des bords s'étant même rompu. Un courrier de politesse a été envoyé ultérieurement en réponse.

Il paraît utile, pour éclairer l'attitude de la mairie sur ce dernier point, bien qu'il ne paraisse pas approprié d'en exagérer l'importance, de rappeler que la commémoration ayant eu lieu au square Henry Grau s'est inscrite dans un ensemble plus vaste de cérémonies — jumelage avec la ville de Guernica, érection des panneaux historiques au Mémorial du camp — dont avait par ailleurs été écartée la communauté polonaise¹⁹⁵, justement par souci de ne pas communautariser les différentes commémorations. Il semble légitime de placer cette volonté de ne pas favoriser une communauté en particulier — en l'espèce la communauté juive — par un acte qui pourrait s'apparenter à un favoritisme déplacé ; le baptême du square et l'installation du monument supportant le poème suffiraient en soi. La journée du 8 mai 1998 a été placée par les autorités municipales sous le signe de l'universalisme et de la fusion de toutes les souffrances en un combat unanime, la cérémonie du square a pris les teintes de ce combat pour un *“ idéal commun ” “ des Hommes et de leurs valeurs fondamentales ”*¹⁹⁶. Le choix du 8 mai pour cette commémoration en souvenir de la déportation juive n'est d'ailleurs pas innocent, date non pas de la déportation ou d'un quelconque autre événement qui solliciterait l'histoire juive, mais qui célèbre la *“ commémoration de la victoire remportée par les armées françaises et alliées ”* (loi du 7 mai 1946) ou *“ l'armistice ”* (loi du 20 mars 1953)¹⁹⁷.

3. L'oratoire polonais.

La création de l'oratoire polonais comme “ lieu de mémoire ” tient à la décision de la municipalité de restaurer une ancienne chapelle votive, érigée par une vingtaine d'officiers, et l'épouse de l'un d'entre eux, aux abords de

¹⁹⁴ Alexandrins dont on note la régularité.

¹⁹⁵ Voir *infra*, dans ce même article.

¹⁹⁶ Plus généralement, lire dans cet article le paragraphe consacré au Mémorial du camp de Septfonds, pour cerner la volonté d'universaliser la mémoire du camp.

¹⁹⁷ Lire à ce sujet le passionnant résumé dressé par Henry Rouso sur l'évolution de la commémoration du 8 mai ” en France, qui s'inspire des travaux de Robert Franck, *Le syndrome de Vichy*, Points/Histoire, Paris, 1990, pp. 254-259. Voir aussi *infra* dans ce texte.

l'ancien camp d'internement en 1941. La découverte de deux manuscrits a amplifié le mouvement, et accéléré la participation de la communauté polonaise au processus de souvenir du passage des officiers évoqués.

3.1. *La collaboration fusionnelle entre M. Mignot, maire de Septfonds, et la communauté polonaise.*

3.1.1. La restauration de l'oratoire polonais.

M. Mignot, alors maire de Septfonds dans sa dernière année d'exercice, explique l'intérêt porté à cette ancienne chapelle par la curiosité qu'elle suscite et la volonté de replacer cet élément de l'histoire du village à sa juste place¹⁹⁸. Devant son état de vétusté, la municipalité décide donc la restauration du monument le 1^{er} février 1995. Or, durant son démontage — puisque les différentes pièces devaient être séparées avant que la chapelle ne soit reconstituée à l'identique, deux documents sont découverts¹⁹⁹. Les deux sont datés de “ l'an de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et un et le vingt-neuf du mois de juillet ”. Il s'agit d'une part de l' “ *acte de fondation d'un oratoire aux abords du camp de Septfonds, Tarn-et-Garonne, France* ”, rédigé en Polonais ; le second document, rédigé en Français et en Polonais, est un texte d'inspiration beaucoup plus pieuse, bien que les références religieuses soient présentes en chacun des deux documents. C'est par ce texte que “ *nous, officiers de l'armée polonaise hébergés au camp de Judes, sur l'initiative de madame Rosa Bailly²⁰⁰ faisons hommage de cette chapelle votive à Notre Dame de Czestochowa afin de perpétuer le souvenir de notre séjour au camp* ”.

3.1.2. L'intégration de la communauté polonaise dans les cérémonies d'inauguration.

C'est à partir de cette décision de rénovation et surtout de cette découverte, que la collaboration entre Mme Taillade et M. Mignot va se développer. Dans ce projet où M. le maire reconnaît s'être particulièrement impliqué, la position de Mme Taillade n'est pas neutre, puisqu'elle est alors conseillère municipale de Septfonds²⁰¹. Elle aura la charge de la traduction

¹⁹⁸ Dans un entretien, Mme Taillade confirme qu'aucune association polonaise ou le consulat polonais n'est à l'origine de la restauration.

¹⁹⁹ Dans un “ dossier historique sur l'oratoire des Polonais réalisé à l'occasion de la rénovation de ce monument ”, il est précisé que M. Mignot découvrit à l'occasion de la restauration “ avec l'aide de M. Robert Pajot, premier adjoint, scellés dans l'édifice et enfermés dans une bouteille, deux documents dans un parfait état de conservation ”.

²⁰⁰ Présidente alors de l'Association des amis de la Pologne.

²⁰¹ La position de M. Mignot ne doit pas non plus être minimisée, puisque son parcours personnel est à même d'expliquer, au moins en partie, son investissement dans ce travail de mémoire. Ancien employé de mairie de Septfonds jusqu'en 1943, une grande partie de son discours est axée sur le nécessaire recul à prendre sur cette période, ainsi que la méconnaissance qu'ils avaient tous, même le maire “ certainement ”, de la déportation des Juifs, internés dans le village, vers les camps d'extermination. De cette histoire et de cette implication involontaire à un mécanisme meurtrier semble être né un sentiment de culpabilité. Celui-ci expliquerait les efforts déployés à l'occasion de cette rénovation — et le choix d'officiers ayant libéré la France peut être vu comme une autre libération, de nature plus cathartique, du poids que représente cette responsabilité forcée.

du premier texte. “ *Stimulé par les célébrations du cinquantenaire* ” de la fin de la Seconde Guerre mondiale, selon les termes de M. Mignot, la proximité des commémorations du 8 mai pousse les différents acteurs à profiter de la découverte pour leur donner une coloration polonaise, et en s’attachant tout spécialement au rôle joué par l’armée polonaise en France dans la lutte contre le nazisme et la Libération de la France. Dans, cette perspective, le mois d’avril 1995 est marqué par plusieurs initiatives : afin de souligner le rôle des soldats polonais, une invitation est lancée à l’encontre de M. Niemcewicz, ancien président de l’Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles, et de M. Brzeski, président actuel de l’association, sollicité par la mairie afin d’obtenir les coordonnées d’anciens officiers évoqués dans le document. La messe sera préparée en commun par le curé de Septfonds et l’abbé Ryszard Fyda, d’origine polonaise et qui réside à Albi. La municipalité rédige un “ *dossier historique sur l’oratoire des Polonais* ”, de plusieurs pages, qui présente notamment le rôle de l’armée polonaise en France, la chapelle votive, et l’importance accordée au facteur religieux dans l’histoire de la Pologne. Enfin, la mairie contacte Radio France International, afin d’obtenir un enregistrement de l’hymne polonais.

3.1.3. Une cérémonie aux couleurs de la Pologne.

C’est donc une cérémonie de grande importance qui est célébrée le 8 mai 1995. La messe, concélébrée par M. l’abbé Penavaire, curé de la paroisse de Septfonds, et M. l’abbé Fyda, aumônier de la communauté polonaise du Tarn²⁰², se déroule en matinée en l’église paroissiale. La cérémonie à proprement parler a lieu en milieu d’après-midi devant l’oratoire, durant laquelle plusieurs acteurs se succéderont. Elle consiste en un discours préalable de M. Mignot, suivi de la lecture du document rédigé en Français et en Polonais. Mme Taillade présentera puis lira le second texte. La deuxième intervention, assez longue, du maire consistera à évoquer globalement l’ensemble de l’histoire du camp de Septfonds et l’internement d’Espagnols et de Juifs. S’agissant de ces derniers, M. le maire répète, comme à l’occasion de nombreuses interventions, que “ *nous apprîmes bien plus tard le sort réservé à ces hommes, ces femmes, à ces enfants, exterminés en Allemagne*²⁰³, *parce qu’ils avaient commis le crime d’être nés Juifs* ”. Néanmoins, l’entière tonalité de son propos est dirigée vers l’histoire des Polonais internés, tant les soldats de l’armée de l’air durant l’année 1940, en début de discours, que les vingt officiers dont il fallait “ *ranimer le passé* ”. Ce discours introduit l’intervention, également assez longue, de M. Jerzy Ursyn-Niemcewicz, ancien président de l’Association des anciens combattants polonais en France. La seule Pologne sera évoquée, combattante ou internée à Septfonds, ainsi que les liens privilégiés de solidarité noués avec la France. M. Mignot clora la cérémonie, citant successivement “ *‘cette Pologne autour de son Eglise, d’autant plus ardente et brillante lorsqu’elle est plus épuisée et ensanglantée que jamais’* ” et “ *tous ces anciens réfugiés*

²⁰² Pour une présentation et une analyse du contenu de cette messe, lire le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

²⁰³ Nous pensons qu’il eût été très délicat de dire “ en Pologne ”, plus conformément à la réalité historique, à moins de parler de “ Grand Reich ”, et non d’Allemagne, les Juifs déportés ayant été assassinés à Auschwitz.

internés qui connurent aussi les barbelés du camp de Judes ”, avant que les hymnes nationaux n’éteignent l’après-midi.

Par conséquent, il est important de noter l’important investissement de la municipalité de Septfonds dans la commémoration autour de l’oratoire polonais. Si les autres catégories d’internés sont évoquées, leur place est extrêmement limitée, tandis que l’histoire de la Pologne combattante et des officiers polonais prend une place prépondérante. La date du 8 mai 1995 n’est guère innocente dans ce choix de donner un tel rang à la communauté polonaise ; M. Mignot le confirme lui-même dans son discours de clôture : *“ En ce jour de commémoration du cinquantième de la capitulation de l’Allemagne nazie, nous nous souvenons, devant ce monument dédié à Notre-Dame de Czestochowa. Rendons hommage à tous ces combattants polonais, qui, loin de leur patrie, dans ce conflit où vous nous avez devancés, voulaient ardemment retrouver leur liberté et celle de leur Pologne ”.*

La rénovation de l’oratoire est donc l’occasion de rendre un hommage très particulier à la Pologne combattante, lui donnant par là même une place de tout premier choix dans une date de commémoration traditionnellement destinée à illustrer toutes les souffrances liées à la Seconde Guerre mondiale, eussent-elles des origines différentes. A cet hommage sont joints des acteurs appartenant, souvent fortement, à la communauté polonaise. Il ne s’agit donc pas d’évoquer plus spécifiquement un pan de l’histoire du camp et de la guerre, mais de favoriser dans le processus de mémorialisation du village et de son camp une communauté précise au détriment des autres.

3.2. Le changement d’équipe municipale : M. Tschöcke et la communauté polonaise jetée dans l’ombre.

3.2.1. La mise à l’écart de la communauté polonaise.

*“ L’hiver a défleuri la lande et le courtil ”²⁰⁴ : le changement de maire et de l’équipe municipale a eu un impact extrêmement profond, puisque, au faste des cérémonies de 1995 et au monopole reconnu à la communauté polonaise à cette occasion, a succédé une cérémonie d’une ampleur très limitée, et qui se déroula non le 8 mai, mais le 3 mai 1996. Le choix de cette dernière date est lié, selon le nouveau maire, M. Tschöcke, à la volonté des officiers polonais. Ces derniers exprimaient le vœu, dans un des documents retrouvés, que “ chaque année, le 3 mai, jour de la fête nationale polonaise et de la fête de Notre-Dame de la Pologne, une gerbe de fleurs au camp (fût) déposée sur cette chapelle votive ”. C’est donc à cette date que deux gerbes sont déposées devant l’oratoire, l’une par le maire et le conseil municipal, l’autre au nom de l’Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles, hautement honorée l’année passée. Au contraire de ce qu’avait pu, non sans peut-être une certaine ironie, écrire le journaliste de *La Dépêche du Midi* à cette occasion, il s’agit, par cette relégation et cette cérémonie *en catimini* de dissocier la communauté polonaise des*

²⁰⁴ De Heredia (José-Maria), *Brise marine*.

cérémonies du 8 mai 1996²⁰⁵, qui furent pourtant une date fondamentale dans le processus de mémoire du camp — c'est à cette date que furent érigée une stèle et créé le Mémorial du camp²⁰⁶. La foule de l'année passée s'était commuée en neuf personnes, même si le président de l'association, M. Brzeski n'avait pu faire le déplacement.

La nouvelle équipe municipale s'est donc écartée de la logique de l'année précédente, en confinant la communauté polonaise dans une cérémonie extrêmement réduite et dépouillée. L'initiative de M. Tschöcke s'inscrit dans une logique et un discours qu'il ne cessera de mettre en œuvre tout le long de son mandat : *“ je ne veux pas que l'on donne encore une fois plus d'importance à une communauté qu'à une autre ”*, mais s'apparente en l'espèce à une sanction : évoquant dans un entretien la place donnée et revendiquée par la communauté polonaise lors des précédentes commémorations, M. le maire précise qu'il *“ ne souhaite pas que l'on phagocyte les autres communautés ”*; et de rajouter : *“ J'ai noté une volonté d'hégémonie, seuls eux auraient souffert ”*.

L'élément fondamental de cette position est le souhait de traiter chaque communauté sur un même pied d'égalité, ou, *a contrario*, et plus exactement — ce qui sera la source de nombreuses difficultés de gestion des mémoires concurrentes — ne pas donner plus d'importance à une autre. L'importance artificiellement donnée au souvenir des Polonais internés, accentuée par l'anniversaire de la Libération et la découverte de documents historiques de grande valeur, faussait la définition que la nouvelle équipe municipale s'est donnée du devoir de mémoire du village. Paradoxalement, la réaction violente qui a mené à l'exclusion de la communauté polonaise, accusée de troubler le processus souhaité, a empêché de traiter chaque communauté à égalité, puisque l'une d'entre elles étaient désormais vouée aux Fourches Caudines de la mémoire du village, en même temps qu'elle communautarisait la cérémonie polonaise, désormais confiée à cette seule communauté.

3.2.2. Une réaction violente, et la cassure.

Cette attitude de la municipalité, vivement contestée par la communauté polonaise²⁰⁷, s'est poursuivie jusqu'en 1998, où l'exclusion réitérée d'une représentation polonaise lors de l'inauguration des panneaux historiques, a entraîné une réaction violente de cette dernière. C'est en effet le 8 mai 1998 qu'une délégation de l'Association culturelle polonaise est venue à Septfonds en costumes folkloriques, sans que les autorités locales fussent prévenues. C'est cet événement qui semble avoir encore creusé le fossé qui existait

²⁰⁵ L'auteur de l'article écrit qu' *“ à quelques jours du 8 mai, date anniversaire de la victoire des alliés, il convient d'honorer non seulement les vingt et un officiers et aspirants polonais — il s'agit en fait de vingt officiers et de l'épouse de l'un d'eux — (...) mais aussi l'armée polonaise, en France ”*. Il s'agit au contraire de ne pas associer le souvenir de ces officiers aux cérémonies du 8 mai.

²⁰⁶ Voir *infra*.

²⁰⁷ Et au premier chef par Mme Taillade, qui a notamment rédigé dans *La Dépêche* du 4 juin 1996 un article extrêmement virulent intitulé *“ Aux oubliés du camp de Judes ”*. Pour plus de détails, lire le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

entre la municipalité et la communauté polonaise — d'autant que celle-ci ne se limitait plus désormais à un hommage rendu à la seule Pologne combattante, mais arborait les couleurs de la Pologne, sans aucun lien avec le rôle joué durant la Seconde Guerre mondiale²⁰⁸. *“ Le soleil s'était couché. La nuit solennelle avait pris place. Les enfants se séparèrent, chacun allant, à son insu, selon les circonstances et les hasards, mûrir sa destinée, scandaliser ses proches et graviter vers la gloire ou vers le déshonneur ”*²⁰⁹.

Par conséquent, les liens entre les deux acteurs, distendus, expliquent le peu d'empressement manifesté par la municipalité lors de la pose d'une plaque explicative, à côté de l'oratoire polonais, à la fin de l'année 1999. M. Mignot, ancien maire qui s'était nettement investi en faveur de la communauté polonaise reconnaît avoir “poussé” M. Tschöcke pour que cette plaque soit apposée dans des délais raisonnables. La plaque a été présentée devant l'oratoire en mai 1999 par une délégation de l'Association culturelle polonaise, toujours en costumes folkloriques, en présence notamment du maire et de son prédécesseur, ainsi que d'un représentant du consulat polonais. Le texte rédigé est celui-ci : *“ Cette chapelle votive à Notre Dame de Czestochowa a été édifée, en juillet 1941, par 21 officiers polonais internés au camp de Judes. Combattants de la liberté, en 1940, dans l'armée polonaise en France ; après 1941, dans l'armée britannique, ils poursuivirent la lutte contre la barbarie ”*.

La nature problématique de la place occupée par la mémoire polonaise du camp de Septfonds est donc tributaire des actions des municipalités successives, qui ont tour à tour privilégié puis exclu celle-ci des initiatives commémorielles qu'elle a organisées. Les incertitudes liées à ce traitement particulier ont ostensiblement rendu plus complexe le jeu d'équilibre entre les différentes mémoires que la municipalité actuelle a en charge de conduire, donnant à la mémoire polonaise un statut quelque peu à part.

4. Le mémorial du camp de Septfonds.

L'étude de la mise en mémoire de la parcelle de terrain qui côtoie l'église de La Lande revêt une importance toute particulière, de par l'accumulation dans le temps des différentes initiatives, mais aussi les multiples conflits d'intérêts qui concernent ce lieu. Devenu le lieu de mémoire le plus pédagogique du village — par l'érection d'une stèle en 1996, puis l'apposition de panneaux explicatifs en 1998 -, le “*Mémorial du camp de Septfonds*” est né d'une concurrence entre deux logiques, dès 1993.

4.1. Le scandale de la porcherie.

C'est à cette date, que M. Florès, agriculteur exploitant sur les terres de l'ancien camp d'internement, décide de construire une porcherie pour

²⁰⁸ Lire avec profit le chapitre consacré à la mémoire polonaise, qui s'attache à l'étude de cette manifestation et à ses conséquences.

²⁰⁹ Charles Baudelaire, *Les vocations*, Petits poèmes en prose.

étendre son exploitation²¹⁰. Après une demande de certificat d'urbanisme, accepté et délivré par la mairie au nom de la commune le 18 octobre 1993, M. Florès dépose dans les services de la préfecture de Montauban le 29 novembre 1993 *“ un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une porcherie de 140 truies et 1000 places d'engraissement ”* sur le *“ lieu-dit camp de Judes ”*²¹¹ — il s'agit d'une extension d'une porcherie d'une capacité de 315 porcs soumis à l'engraissement et de 105 truies en plein air.

4.1.1. Une course contre la montre.

Cette demande est alors le point de départ d'une véritable course contre la montre qu'engagent les autorités contre le projet d'extension. Très tôt, dès le mois de novembre, le directeur du service départemental de l'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) en avertit la préfecture de Tarn-et-Garonne : *“ Vous m'avez fait part de votre souhait de voir les vestiges du camp de Judes à Septfonds bénéficier d'une mesure de protection ”* au titre des monuments historiques — le directeur du service départemental de l'ONAC avait déjà directement transmis cette requête à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), conservation régionale des monuments historiques, dès le 14 octobre. Le 21 décembre, le préfet de Tarn-et-Garonne informe la mairie de Septfonds de sa requête. Il la justifie en ces termes : *“ Compte tenu de la charge émotionnelle qui s'attache à ces lieux pour différentes communautés et de la place qu'ils tiennent dans l'histoire de la période pour le département et la région, il apparaît nécessaire de veiller à la sauvegarde des ultimes vestiges d'une part, et à l'affectation éventuelle des bâtiments et des terrains, qui ne bénéficient actuellement d'aucune protection particulière ”*. Pour renforcer la demande effectuée auprès du Conservateur régional des monuments historiques et la chance de protéger le site, la préfecture en appelle à une action de la mairie, par le biais du Plan d'occupation des sols (POS) : *“ Il pourrait par ailleurs être utile que vous examiniez, en liaison avec la Direction départementale de l'équipement (DDE) et le service des anciens combattants, les possibilités d'une protection particulière de cette zone dans le cas du POS de votre commune, ainsi que les choix correspondant à sa destination future ”*, avant d'évoquer le projet d'exploitation de M. Florès. La mairie intervient dans ce sens : dans un courrier adressé par la mairie de Septfonds à la subdivision régionale de Saint-Cirq Caussade de la DDE, elle écrit que *“ dans un premier temps, ces directives nécessiteront une instruction particulière de la question — voire d'un sursis à statuer — en attente de la prise de décision du Conservateur régional des monuments historiques. (...) Par la suite, des incidences de ces*

²¹⁰ L'importance de la querelle qui diffuse encore aujourd'hui ses effets explique la volonté documentaire de ce paragraphe, afin de bien cerner les différents processus en marche. Pour preuve de l'acuité contemporaine du problème, trois questionnaires relevés lors de la conférence du 15 janvier 2000 font encore état de cet événement, notamment : *“ c'est lamentable d'avoir laissé ce camp à l'abandon pendant si longtemps. A présent une porcherie. Bravo ! ”*; *“ une porcherie bâtie sur le camp, cela est lamentable ; il faudrait laisser travailler les champs, mais pas une porcherie !!! ”*.

²¹¹ Les différents passages cités ici sont extraits de correspondances, archives de la mairie de Septfonds.

décisions seront prises en compte dans leurs retombées sur le POS de la commune ». La DDE de son côté attend la décision de la DRAC²¹².

Cependant, la demande de permis de construire est enregistrée le 27 décembre 1993, pour être instruite. Une enquête publique sera organisée.

4.1.2. Une atteinte à minimiser, un site à protéger.

Face au risque que présenterait l'acceptation définitive du permis, que l'improbabilité du classement du site était, il s'agit désormais de réduire l'incidence de l'atteinte qui est portée au site de mémoire. Une réunion est organisée à la mairie de Septfonds *“ entre les différentes parties intéressées aux conséquences éventuelles, dans le domaine de la mémoire collective, du projet d'extension de la porcherie exploitée par l'actuel propriétaire des terrains de l'ancien camp de Judes ”*. Une commission est créée par la direction départementale de l'ONAC, qui en arrive à ces conclusions : *“ s'agissant de la porcherie, le projet présenté pourra se réaliser sous la réserve d'être dissimulé à la vue par une protection arborée adéquate, en hauteur et en épaisseur ”*, disposition à laquelle *“ il conviendra de porter une attention particulière, à travers le choix des essences notamment ”*. La demande de permis de construire, pour être définitivement acceptée, doit donc être complétée par divers éléments, afin d'être conforme aux dispositions des textes réglementant les installations pour la protection de l'environnement — il est ici caractéristique de noter que parmi ces éléments techniques (canalisations, installations électriques, stockages des déchets...), le préfet demande à M. Florès de *“ préciser l'emplacement exact des vestiges de l'ancien camp de l'ancien camp d'internement ”*.

Les différentes autorités multiplient, surtout depuis la décision prise par la DRAC de ne pas donner suite à la demande de classement, les initiatives pour rappeler l'importance mémorielle de l'emplacement de l'ancien camp. Le préfet souligne fréquemment *“ l'intérêt qui s'attache à protéger les vestiges du camp d'internement situé sur ce lieu dit ”*; *“ un lieu de mémoire autour du réservoir qui reste comme le dernier vestige symbolique, à proximité de la chapelle, doit être réalisé ”*, écrit le directeur du service départemental de l'ONAC. Et de donner la ligne de conduite future : *“ A l'occasion de ces travaux, je vous serai gré d'examiner les moyens de soustraire pour l'avenir l'emplacement du camp et les derniers vestiges de ses annexes à tout projet qui pourrait en dénaturer l'aspect ”*. Le préfet a une position similaire : *“ la limitation d'une extension future de l'exploitation (...) devrait faire l'objet d'une réflexion spécifique, afin d'en établir les bases juridiques ”*. Le 23 février a lieu à la mairie de Septfonds une seconde réunion *“ de réflexion pour l'aménagement du 'site du souvenir' ”*²¹³.

²¹² Dans un courrier adressé par la DDE à la Conservation régionale des monuments historiques, daté du 3 janvier 1994, l'ingénieur en charge du dossier demande un avis sur *“ la suite que vous comptez donner à cette affaire. A l'appui de votre réponse, la procédure d'instruction pourra alors être poursuivie dans les délais impartis par la réglementation en vigueur ”*.

²¹³ Les personnes conviées à cette réunion sont M. Palis, président de l'ANACR (Association nationale des anciens combattants de la Résistance, comité du Tarn-et-Garonne) ; M. Olivet, président de l'UDCVR (Union des combattants volontaires de la Résistance de Tarn-et-Garonne), M. Mariuzzo,

4.1.3. L'impossible classement.

Au début du mois de février en effet, la DRAC de Midi-Pyrénées décide qu'il n'est pas nécessaire de constituer un dossier visant au classement historique des anciennes terres du camp de Septfonds²¹⁴. La décision est prise par M. Bengio, directeur régional des affaires culturelles, et Mme Ribadeau-Dumas²¹⁵, documentaliste en charge de l'étude du dossier de protection du site. Après visite des lieux, réunions notamment en préfecture et rencontre avec la municipalité, le classement est refusé. Dans un courrier transmis par M. Bengio à la préfecture de Tarn-et-Garonne, le 9 février 1994, celui-ci écrit qu' "après analyse des lieux", il n'y a pas lieu à mettre en œuvre une procédure administrative, car les bâtiments notamment sont trop délabrés pour "suggérer un classement comme 'lieu de mémoire'".

4.2. Vers un lieu de commémoration.

Même si elle peut être considérée comme prévisible, cette décision clôt d'une certaine façon une étape dans la mémorialisation des terres du camp de Judes. Elle va pousser les divers acteurs à se concentrer sur une parcelle de terrain bien plus étroite, et de forger par conséquent un lieu de commémoration. Cette étape permet de tirer cependant certains enseignements.

4.2.1. Un village en ébullition.

D'une part, il apparaît que le contexte général de renaissance des diverses mémoires liées à la Seconde Guerre mondiale — et, dans ces années, la mémoire juive en particulier — explique pour partie les efforts déployés par les diverses autorités pour protéger l'emplacement du camp de Septfonds et de sa mémoire contre la dénaturation que constitue l'extension de la porcherie de M. Florès. C'est ainsi qu'aucune demande de protection n'a été enregistrée lors de la première construction en 1987 (le POS avait validé cette absence), ou encore lors de la construction de la station d'épuration, à quelques mètres de l'exploitation, à la toute fin des années 1970. Ce contexte explique l'émoi de plusieurs associations, notamment la rédaction d'une pétition contre le projet d'extension, — une enquête publique aurait d'ailleurs manifesté l'opposition de 160 familles du village — mais aussi les

président de l'ADIRP (Association des déportés internés résistants Tarn-et-Garonne), M. Vern, président de l'UNADIF (Union nationale des associations de déportés internés et familles de disparus), M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation, Antoine Garcia, Jacques Lévi, Elie Arditti, et le conservateur régional des monuments historiques, sur proposition de M. Mignot, proposition acceptée par M. le préfet. Notons que M. Arditti est associé en même temps que M. Lévi, qui tous deux représentent la mémoire juive.

²¹⁴ Il ne s'agit pas à proprement parler d'un "refus", celui-ci supposant qu'une procédure administrative ait préalablement été engagée.

²¹⁵ Jointe par téléphone, celle-ci déclare que le maire de Septfonds avait sollicité l'"arbitrage" de la Conservation des monuments historiques face à l'émoi qu'avait suscité l'extension auprès de nombreuses associations, notamment d'anciens combattants.

polémiques plus violentes qui se sont déclenchées à cette occasion²¹⁶. Paradoxalement, il faut y voir plus sûrement des origines politiques ou sociales que des explications liées aux phénomènes de mémoire. A l'origine de la violente campagne de presse déclenchée à cette occasion, M. Florès y voit très nettement la griffe des écologistes²¹⁷ ; M. Tschöcke, plus finement peut-être, rappelle que M. Florès est un rapatrié d'Afrique du Nord, d'où une tension avec ce qu'il nomme les “*producteurs septfontois de souche*”. Les médias ont relayé cette polémique : c'est le cas de France 3 Régional, qui diffuse le 26 septembre 1994 un reportage (1'37) en ouverture du journal télévisé du soir, qui consacre deux séquences à la porcherie, et une séquence à la non-reconnaissance du camp comme monument historique. C'est surtout le cas de la presse écrite, où *La Dépêche du Midi*, mais, plus intrigant, *Le Monde*, qui s'inscrivent la même année dans cette querelle²¹⁸. Ajoutons que nous avons retrouvé dans les archives de la mairie un document non signé, sans référence, mais dont on peut raisonnablement penser qu'il s'agit d'un tract, visant probablement à récolter des signatures contre le projet d'extension, dans le cadre de la pétition évoquée. Ses termes sont particulièrement cyniques²¹⁹.

4.2.2. Un compromis pour un apaisement.

C'étaient donc deux logiques distinctes qui s'opposaient. D'une part, un agriculteur exploitant, M. Florès, qui voit dans les tentatives de mémorialisation de ses terres un obstacle à sa volonté d'extension agricole ; il détruirait les dernières baraques “sans problème”, dont il considère l'inutilité, voire la gêne. D'autre part, une volonté des autorités publiques de sauvegarder coûte que coûte la mémoire d'un lieu dont ils craignent l'effacement sous la logique agricole, mais qui ne dispose alors quasiment d'aucun élément pour au moins le freiner. C'est pourtant la rencontre de ces deux acteurs qui permettra la poursuite, certes plus confinée, du processus de mémorialisation du camp de Septfonds. Le premier, en cédant des parcelles de terrains, y voit le déplacement de la mémoire du camp de Septfonds, de son exploitation vers un bord éloigné du terrain — et une

²¹⁶ L'implantation de cette porcherie a encore des répercussions aujourd'hui. Voir pour illustration les résultats du questionnaire distribué lors de la conférence du 15 janvier 2000, et que nous développons dans la partie consacré à la mémoire du village.

²¹⁷ “Quoi que l'on fasse, les écologistes sont systématiquement contre” affirme-t-il. En dehors de cette virulence anecdotique, il souligne avoir rencontré le dirigeant local des écologistes, puisque la campagne avait été déclenchée sans la moindre rencontre. Sorte de “succès” de cette cabale, l'emploi par de nombreux acteurs du terme de porcherie “industrielle”, alors qu'il s'agit d'une porcherie fermière label. Il est vrai que l'aspect du bâtiment peut prêter à confusion.

²¹⁸ Voir, pour plus de compléments, l'article consacré à la mémoire juive de Septfonds.

²¹⁹ La conclusion en est celle-ci : “Pour les pétitionnaires de Septfonds, la question est de savoir quel “impact” cet élevage porcin grand format aura sur leur environnement. Odeurs, nappe phréatique, etc. Soucis normaux, constants, qui se seraient pareillement exprimés si l'installation avait concerné un terrain voisin de l'ex-camp de Judes, dont nous saurons bientôt s'il est autorisé ou non, officiellement, définitivement, à servir d'élevage pur porc”. Un document que nous avons rédigé au début de nos recherches fait état de “la lettre de l'Association des Israélites de France le 16 septembre 1994”. La date correspond bien, et cette indication peut être exacte. Cependant, aucun autre élément ne confirme celle-ci.

certaine quiétude retrouvée²²⁰. Les secondes, en s'en satisfaisant et en aménageant ces parcelles afin que l'exigence d'un "devoir de mémoire" soit satisfaite.

4.3. La création du Mémorial du camp de Septfonds.

M. Florès avance donc la proposition de céder une parcelle de son terrain afin qu'un monument commémoratif y soit édifié. C'est tout particulièrement au début de 1995 que la mairie de Septfonds, "*après avoir réglé les problèmes liés à l'enquête publique, qui viennent à peine d'aboutir, se penche actuellement sur l'aménagement de ces lieux de mémoire à la périphérie de l'ancien camp*". Le projet d'extension de la porcherie étant définitivement approuvé, le conseil municipal s'engage à cette édification, par une délibération en date du 24 mars de la même année, M. Florès ayant effectivement fait don d'une parcelle de terrain.

4.3.1. L'édification et l'inauguration de la grande stèle.

A partir de cette date, divers contacts sont noués. Contacts d'ordre technique (souhait de l'assistance technique de l'architecte paysagiste de la DDE ; le colonel Bonsang, commandant le camp de Caylus, est en charge du terrassement du site d'implantation de la stèle de La Lande, après les travaux de nettoyage et les diverses mesures topographiques, mise à disposition de moyens matériels et en personnel par l'armée) ; le 7 février, la mairie de Septfonds sollicite auprès du Conseil général une aide départementale au titre de l'opération "*Edification d'une stèle commémorative sur le site du camp de Judes*"; une réunion est organisée à la mairie de Septfonds le 18 mars 1996, à laquelle un nombre important de nouveaux interlocuteurs sont conviés²²¹. La stèle est commandée et livrée à la fin du mois d'avril. Les invitations sont lancées. "*Rien ne semble plus s'opposer à une inauguration pour le 8 mai*".

C'est donc le 8 mai 1996, dans le cadre plus général des cérémonies données en souvenir de la victoire des armées alliées²²², que la municipalité de Septfonds organise le départ vers la stèle et son dévoilement. M. Tschöcke est alors le nouveau maire de la municipalité, et l'organisation de la cérémonie nous permet de cerner plusieurs points qui expliquent la

²²⁰ Outre la fin des tracas liés à l'extension de son exploitation, il constate que de moins en moins de personnes viennent voir les terres du camp, mais préfèrent se rendre sur le lieu de mémoire construit. Il estimait à environ 80 personnes par an ce nombre, avant la construction de la porcherie. Il se dit désormais "libéré de toute obligation".

²²¹ Le noyau est très comparable à celui du 23 février 1994. Diverses personnalités sont cependant ajoutées : M. Monsalve, président de l'Amicale des anciens guérilleros en France, M. Gonzalès, président du Groupement des anciens guérilleros espagnols, M. Collin, maire de Caussade, M. Marchetti, directeur des services du cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne. M. Mignot est présent en tant qu'ancien maire et président de l'Amicale septfontoise des anciens combattants. Ont donc été exclus le conservateur régional des monuments historiques, et surtout M. Arditti. M. Lévi demeure le seul interlocuteur pour la communauté juive. Enfin, aucun représentant, mais c'est moins étonnant (*infra et supra*), de la communauté polonaise n'est présent.

²²² Ces cérémonies se déroulent en fin de matinée, alors que le dévoilement de la stèle est effectué en tout début d'après-midi.

position de la mairie à l'égard du processus de mise en mémoire. Le texte gravé est celui qui suit.

Camp de Judes
Septfonds
1939-1944
A la mémoire de tous les internés
et déportés

Armée républicaine espagnole
Armée polonaise
Internés politiques
Internés et déportés juifs
Hommes femmes enfants

Que le souvenir demeure à jamais
Passant n'oublie pas

Dans son discours d'inauguration, M. le maire se place délibérément dans une optique universaliste, qui englobe l'ensemble des acteurs de l'histoire du camp dans un combat unanime contre la Barbarie : *“C'est par un témoignage de reconnaissance que j'ai décidé de m'adresser à vous, à vous tous qui, au-delà de vos confessions, de vos nationalités, de vos philosophies, aviez en commun le suprême idéal d'être des hommes libres et de vouloir le rester en combattant farouchement l'intolérance, l'obscurantisme et la barbarie”*. Et de poursuivre en assimilant dans une optique globalisante : *“Vous les braves qui avaient combattu pour la liberté, vous les justes qui avaient combattu pour l'égalité, vous les purs qui avaient combattu pour la fraternité, vous êtes devenus l'exemple et le modèle non seulement pour ma génération, mais aussi pour celles qui vont nous suivre et c'est pour cela qu'il était du devoir de la municipalité septfontoise de sceller à jamais dans la pierre votre bravoure et votre générosité, afin de rappeler en permanence l'extrême fragilité de l'œuvre de paix”*. On peut s'interroger en quoi notamment nombre de Juifs déportés de Septfonds peuvent se voir appliquer un tel panégyrique — d'autant que les noms d'Arditti et de Lévi sont cités -, il faut cependant observer que le maire fait référence en début de discours aux trois catégories d'internés, qui correspondent aux trois communautés aujourd'hui actives autour de la mémoire du camp : les communautés juive, espagnole, et polonaise, ce à travers les *“écrits des officiers de Pologne”*²²³. Outre les prises de parole de MM. Lévi et Garcia lors du vin d'honneur après la cérémonie, il faut surtout prendre en compte la

²²³ Comme nous le verrons, cette évocation des différentes communautés s'estompera progressivement. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette cérémonie avait pour objet l'érection d'une stèle sur laquelle étaient gravées les différentes catégories d'internés entre 1939 et 1944. L'initiative du maire de leur faire écho est plus naturelle. Néanmoins, pourquoi ne pas avoir nommé les “Engagés volontaires étrangers”, qui eux aussi figurent sur le monument. Ceux-ci demeurent les oubliés de Septfonds.

participation de Mme Grau et de M. Garcia au dévoilement de la stèle, à la demande du maire de Septfonds. Deux conclusions peuvent être tirées : d'une part, l'existence d'une globalisation des mémoires autour du combat commun contre la barbarie, rassemblées autour d'une "œuvre de paix", explique en partie la lecture orientée de l'histoire du camp. Il est remarquable de relever que celle-ci est circonscrite entre 1939 et 1944 — d'où l'exclusion des familles de collaborateurs du processus de souvenir, le monument étant pourtant dressé "à la mémoire de tous les internés"²²⁴. D'autre part, il faut légèrement nuancer cette tentative de globalisation puisque des acteurs communautaires ont été associés à la cérémonie, même si la communauté polonaise avait été reléguée quelques jours plus tôt, le 3 mai, dans une cérémonie *en catimini* autour de la chapelle polonaise.

4.3.2. L'édification de panneaux explicatifs.

4.3.2.1. *Prémices.*

La création du mémorial le 8 mai 1996 est les prémices, plus qu'une étape, d'un long processus de mémorialisation autour des terres de l'ancien camp de Septfonds. En effet, dans la foulée, le 20 mai 1996, une délibération du conseil municipal envisage "l'aménagement des abords de la stèle". Or, pour ce faire, "il est nécessaire d'être propriétaire au lieu-dit : 'Fombal de l'église'", terrain qui ceint le monument. Ce terrain étant détenu par M. Florès, celui-ci "cède gratuitement" deux parcelles, l'une de 609 m², l'autre de 20 m². Cet aménagement consistera à compléter la stèle par l'apposition de panneaux historiques, qui relateraient l'histoire du camp sur le lieu même du mémorial. Le conseil municipal s'était prononcé le 16 mai, à l'unanimité, en faveur de ce projet, à condition que le financement ne fût pas pris en charge par la commune de Septfonds et que les plaques fussent strictement anonymes.

Deux personnes avaient très tôt manifesté le désir de réfléchir à la conception de tels ouvrages : M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, et M. Caïla, directeur des services culturels de la mairie de Montauban, l'expriment dans un courrier en date du 14 février 1996. Ils souhaitent "participer à un groupe de travail qui réfléchirait à la conception des textes et des illustrations à inscrire sur le monument commémoratif du camp de Septfonds". La suite du courrier démontre que ce souhait de participation ne se limitait pas aux inscriptions gravées sur la stèle, puisque M. Latu envisage l'insertion de photos du camp et des tableaux peints par les Espagnols du camp et conservés en mairie. Diverses réunions sont organisées en mairie de Septfonds pour poursuivre la réflexion engagée ; ainsi la réunion du 29 octobre 1996 vise à "étudier et définir le projet de panneaux historiques "camp de Septfonds" à vocation didactique et pédagogique qui seraient situés sur le lieu de la stèle inaugurée le 8 mai 1996 par le préfet de Tarn-et-Garonne", celle du 12 mai 1997, qui

²²⁴ Nous avons déjà remarqué que ces inscriptions évoquent "l'armée polonaise", alors qu'il eût été exact de parler de "l'armée polonaise en France". Plus généralement, M. Caïla observe que l'élaboration de la stèle a été "précipité(e) et superficiel(le)", d'où l'intérêt des plaques installées en 1998, *infra*.

s'accompagne d'un déplacement sur les lieux, a pour but de *“ décider de l'implantation des futurs panneaux historiques et d'examiner le projet élaboré par la société Pyrolave de Castelsarrasin et toutes autres questions afférentes à cette importante réalisation de mémoire historique ”*²²⁵. Effectivement, les diverses questions tenant aux travaux sont progressivement traitées. Le financement est assuré par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, le reste étant couvert par une souscription auprès d'associations et de particuliers.

4.3.2.2. Querelles autour d'un travail de recherches.

La constitution d'un groupe de travail.

Dans le même temps, Mme Taillade avait rejoint MM. Latu et Caïla pour réfléchir à la rédaction et l'organisation des différents panneaux, ceux-ci constituant le *“ groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban ”*. Une instructive querelle liera celui-ci aux différentes autorités publiques.

Cette querelle naît de la volonté des membres de ce groupe de signer leur travail, en apposant leurs noms au bas des panneaux explicatifs, objet pourtant, selon M. Caïla, d' *“ années de recherche ”*. Dans leur *“ projet de panneaux historiques ‘camp de Septfonds’ ”* daté de mai 1997 en effet, le groupe de travail écrit que *“ les recherches historiques menées ces dernières années permettent aujourd'hui la réalisation de panneaux explicatifs composés :*

- *de texte : présentation chronologique des événements relatifs à la création, aux divers types d'occupation et à la vie des occupants du camp de Septfonds.*
- *d'illustrations : photos, plan, documents d'époque ”*. Les textes et illustrations sont répartis sur trois plaques, une plaque supplémentaire de présentation panoramique du camp étant prévue pour marquer l'entrée du Mémorial.

De ce travail sont donc nées des revendications de signature²²⁶, qui nous apparaissent légitimes, de par la nature historique de ces travaux. Or, la mairie de Septfonds va s'élever contre une telle demande.

Querelle.

Un courrier de la mairie de Septfonds à l'attention de la préfecture de Tarn-et-Garonne présente avec force détails la querelle qui a opposé les deux structures. Il convient d'en citer plusieurs passages, qui éclairent sur la position de la municipalité. *“ Une partie du travail, est-il écrit, a été réalisé par M. Latu du musée du Combattant à Montauban. Ce dernier aurait aimé*

²²⁵ Ces deux expressions sont de M. Méjean, directeur départemental de l'ONAC.

²²⁶ Nous n'évoquerons pas ici les revendications de certains membres de la communauté espagnole, qui souhaitaient que l'appellation *“ camp d'internement ”* fût remplacée par *“ camp de concentration ”*. Pour des détails sur cette polémique particulière et circonscrite à quelques acteurs, lire le chapitre consacré à la mémoire espagnole de Septfonds.

signer de son nom et du nom de deux de ses collaborateurs un texte qui n'est en fait qu'une compilation de leurs recherches. Ce travail intellectuel collectif n'a donc pas de caractère personnel. De plus, le passé récent de cette histoire pourrait également, face à ces noms imprimés, susciter soit du ressentiment, soit des observations auxquels il serait difficile de répondre²²⁷. Ce sont les raisons pour lesquelles le conseil municipal s'est prononcé pour qu'aucun nom ne soit apposé au bas du texte". Un courrier envoyé au député-maire de Montauban le 7 avril 1998, M. Roland Garrigues, et développant le même propos, nous apprend que la préfecture a émis un souhait identique. Il précise en outre que *"les raisons (d'apposer les noms) en sont évidentes : il convient de ne pas mettre en situation conflictuelle les personnes qui ont vécu cette période, soit comme internés, militaires, etc., et les personnes qui écrivent l'histoire sans l'avoir vécue²²⁸".* La tension se développe donc entre le groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, qui implique par le statut de MM. Latu et Caïla la mairie de Montauban, et un second groupe composé de la mairie de Septfonds, la préfecture de Tarn-et-Garonne et l'ONAC de Tarn-et-Garonne. M. Tschöcke écrit à la préfecture qu'il lui *"semble que cette affaire prend un tour politique qui (lui) déplaît fortement. Le but de (l'action de la mairie de Septfonds) ne se situe que sur le plan des relations humaines".* M. Latu, de son côté, rappelle le nécessaire accord du groupe de travail en cas d'utilisation des documents iconographiques fournis ; *"dans la mesure où cet accord sera donné, l'utilisateur devra obligatoirement inscrire sous forme de légende l'origine du document et le nom de son propriétaire²²⁹",* au risque de s'exposer à des poursuites judiciaires. Le ton employé et l'extension de la polémique expliquent que le projet, selon M. Caïla, ait été *"proche de l'échec"*.

Le renoncement du groupe de travail à poursuivre sa revendication.

Le groupe de travail s'est finalement incliné. L'objet de la querelle et la résignation consécutive sont résumés dans une lettre de M. Caïla adressée à M. Tschöcke, datée du 9 mai 1998, soit au lendemain de la journée de commémoration — clôture symbolique des tensions. M. Caïla écrit ceci : *"Je tiens à vous dire une nouvelle fois que Jacques Latu et moi-même²³⁰ n'avons été animés que d'un seul but : accomplir un devoir d'Histoire. Devoir, motivé par la passion de la recherche, que nous nous évertuons à poursuivre à travers des études complémentaires sur le camp de Septfonds et sur d'autres épisodes de la Seconde Guerre mondiale en Tarn-et-Garonne".* Et d'ajouter : *"Je reste toutefois persuadé que notre demande, non satisfaite, reste légitime. Nous nous sommes effacés devant l'intérêt d'un projet qui*

²²⁷ En confirmant l'évocation d'une telle raison, M. Caïla avance le nom de Mme Taillade, qui fut adjointe de la mairie de Septfonds, dont l'action ne fut pas toujours appréciée. A rapprocher de l'exclusion de la communauté polonaise du processus mémoriel du camp.

²²⁸ Souligné par nous. Cette fin de phrase, révélatrice, sera évoquée peu plus loin.

²²⁹ Dans ce courrier du musée de la Résistance et de la Déportation à la mairie de Septfonds en date du 8 avril 1998, l'origine nominative des différents documents est précisément donnée ; les sources sont effectivement M. Caïla, Mme Taillade et le musée de la Résistance.

²³⁰ Le fait que Mme Taillade ne soit pas citée montre son implication moindre dans la revendication élevée.

nous était trop cher pour le voir échouer si près du but ". Les mentions apposées, dans une espèce de compromis, souligneront le travail du musée de la Résistance et de la Déportation et de la mairie de Montauban.

L'inauguration se déroulera le 8 mai 1998, date également à laquelle la mairie de Septfonds fêtera le jumelage avec la ville espagnole de Guernica, et baptisera un square du village au nom d'Henry Grau. Nous avons pu voir que de ces cérémonies avait été exclue la communauté polonaise, reléguée à la date du 3 mai. Il est d'autant plus surprenant de lire que cette exclusion est justifiée par la municipalité septfontoise par le jumelage et l'allocution par conséquent "uniquement dirigée autour du thème de la Paix et de la Concorde universelle", et d'un regard tourné vers l'avenir.

4.3.3. La cérémonie du 8 mai 1998 et ses significations.

La journée commémorative du 8 mai 1998, qui a donc englobé les trois cérémonies évoquées, révèle plusieurs faits marquants, dont il faut tenter de discerner les explications et significations.

4.3.3.1. Une commémoration universelle.

La volonté de la municipalité de Septfonds a été de placer cette journée sous le sceau d'une célébration universelle contre la barbarie et ses avatars. Le discours du maire est en ce sens très révélateur. Celui-ci est dominé par une invitation au "*recueillement et à une réflexion sur le sens de l'histoire*". Le sens donné au terme "Histoire" ne revêt la dimension objective telle qu'elle est poursuivie et revendiquée par les professionnels de cette discipline²³¹. Il s'agit au contraire d'une approche subjective : c'est de mémoire, et non d'Histoire, qu'il est question, malgré les références à Hérodote ou Maneton et à l'apparition du "*concept historique*". Le propos du maire est explicite : "*Ma conviction profonde est que l'on construit l'histoire pour les générations à venir, pour nos enfants, pour que les erreurs du passé ne se renouvellent plus et pourtant*". La poursuite du texte est marquée de ce désir d'englober les différentes catégories d'internés dans une seule et même catégorie, celle de la lutte pour un idéal commun, et de fondre la singularité du camp dans l'universalité des lieux de cette lutte. "*Et pourtant ce site, comme d'autres à travers le monde, est imprégné de la mémoire des braves qui, au hasard des guerres, se sont retrouvés ici, pour avoir défendu un idéal commun, celui de la liberté et de la dignité humaine. Trente langues différentes furent parlées ici, mais toujours fédérées par le même idéal. Des mots différents furent ici prononcés, mais avec comme dénominateur commun toujours la même générosité, le même courage. Des origines, des couleurs, des religions différentes, mais toujours la même volonté farouche de combattre les adversaires de la libertés*". A la différence du discours de 1996, aucune allusion n'est faite dans ce texte aux diverses catégories internées dans le camp de Septfonds. Au contraire : "*Il serait indécent aujourd'hui de mettre en avant tel pays, tel ou tel peuple alors qu'avant tout,*

²³¹ Voir le chapitre consacré à une approche théorique du concept de mémoire, où sont également consacrés des développements sur l'Histoire.

*il s'agit de l'histoire universelle des Hommes et de leurs valeurs fondamentales : la liberté, l'égalité, la fraternité*²³². Dans un courrier adressé au président de l'Association des anciens combattants polonais et leurs famille, qui souhaite “ *donner une place particulière à l'action de l'armée polonaise lors de la dernière Guerre mondiale* ”, M. le maire complète son argumentation par le nécessaire regard vers l'avenir : “ *Je suis intimement persuadé que votre expérience des conflits vous incite, tous comme moi, à tourner votre regard vers l'avenir, et à plus travailler à préparer nos enfants à la Paix, plutôt que de magnifier les guerres à travers des archaïsmes que nous devons dépasser* ”.

L'organisation de la journée renforce ce sentiment de “ *concorde universelle* ”. Il s'agit de noyer les différentes commémorations dans une journée identique, par ailleurs marquée par le jumelage avec une ville symbole — et le symbole une fois de plus du martyr et de l'horreur de la tragédie nazie —, la ville de Guernica. Le choix du 8 mai a en outre son importance, symbole œcuménique et manichéen de la victoire des alliés contre le régime nazi.

4.3.3.2. Le parcours personnel de Christian Tschöcke, facteur explicatif.

Il faut à ce moment de l'analyse préciser le parcours historique du maire actuel de Septfonds, afin d'expliquer le développement d'un tel point de vue, et d'explicitier les incidences de ce parcours sur le processus mémoriel à l'œuvre autour du camp. Il va de soi qu'au-delà de la continuité fictive de l'action municipale, chaque direction municipale est tributaire de choix propres, et que la personnalité de chaque acteur influe notablement les conduites de la politique de mémoire du village. Il paraît donc important, pour cerner l'évolution actuelle, de souligner le parcours personnel de M. Tschöcke. Dans un entretien, M. Tschöcke reconnaît l'importance de sa vie personnelle : “ *Tout est inscrit en moi. Mon père était officier de la Luftwaffe, et il s'est retrouvé prisonnier par les SS, officier allemand emprisonné par d'autres Allemands parce qu'il avait refusé d'épouser l'idéologie nazie. Il disait non à Hitler, Allemand n'est pas nazi. La première chose qu'à faite mon père dès que je fus en âge de comprendre, je devais avoir sept-huit ans, ce fut de m'amener à Berlin pour me faire comprendre toute l'horreur des guerres. Cela m'a marqué profondément, et j'espère que cela m'aura donné toute la tolérance et toute la force nécessaires pour empêcher toute dissension entre les hommes* ”.

Ce parcours personnel doit être rapproché en particulier de celui de M. Antoine Garcia, dans ses conséquences sur le travail de mémoire mené par ces acteurs autour du camp de Septfonds. On note dans ces deux cas une interférence semblable du parcours personnel, marqué par les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, et leurs implications dans le processus mémoriel de Septfonds.

²³² “ Sans scinder la population internée, j'aurais dédié la plaque à l'ensemble de l'humanité. Il aurait été pire de citer les différentes nationalités : il n'y avait que des hommes, des femmes et des enfants ”, dit M. Tschöcke dans un entretien.

4.3.3.3. Commentaires.

Les diverses commémorations se caractérisent donc par la volonté d'unir chacun dans le souvenir, et de dissiper ainsi les possibles conflits — la polémique sur les noms des panneaux explicatifs et l'exclusion de la mémoire des combattants polonais s'étaient justifiées sur ce fondement. Plusieurs commentaires peuvent être élevés sur ce point.

L'union de tous les destins.

Il s'agit en premier lieu de prôner l'union de tous les destins, identifiés à une générosité et à un combat contre le Mal, mais de permettre dans le même temps à la communauté espagnole, et plus encore, à la communauté juive de s'exprimer. Nous avons vu que la cérémonie du square Henry Grau s'était accompagnée d'un poème écrit au nom de cet enfant, mais surtout de la lecture par Mme Grau, actrice de la seule mémoire juive, d'une courte prière juive. Il peut paraître paradoxal d'offrir une telle liberté de parole à un acteur particulariste (représentant la mémoire juive de Septfonds) et pas à un autre (la communauté polonaise, actrice de la mémoire polonaise de Septfonds), et d'inviter en outre à une union de chacun contre les communautarismes. Ce paradoxe était souligné dans un passage d'un entretien, où M. Tschöcke expliquait à la suite : *“ J'ai effectivement centré mon action sur les internés juifs ”* avant de dire, deux phrases plus loin : *“ Mais ma position est très claire : les êtres humains sont strictement identiques, ils méritent tous la même attention ”*. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, le paradoxe se poursuit dans la mise à l'écart de la communauté polonaise, laquelle se conjugue avec l'attribution volontaire de la cérémonie du 3 mai à cette seule communauté.

Le 8 mai et son syncrétisme illusoire.

Le choix de la date du 8 mai peut sembler raisonnable, il apparaît au contraire guère adéquat dans la mosaïque de destins qu'a recueillie le camp de Septfonds. Une analyse percutante est donnée par Henry Rousso : *“ Une date unique, œcuménique, nationale, peut-elle à elle seule effacer l'extrême hétérogénéité de l'événement commémoré ? Que signifie une liturgie calquée sur celle du 11 novembre, et pour quels morts respecte-t-on la minute de silence ? (...) Bien sûr, dans les mémoires individuelles, le souvenir de l'être cher, quel que fût son uniforme ou la nature de l'impact qui le tua, est forcément présent. Mais le 8 mai n'a jamais eu cette capacité syncrétique d'effacer les actes des vivants, ni celle de rendre les martyrs égaux devant la mort. (...) Comme l'écrit joliment Robert Franck : “ ce qui est tristement mémorable n'est pas aisément commémorable ”. Les silences du 8 mai sont trop lourds, trop présents pour qu'un rituel symbolique, de surcroît très fluctuant, puisse les faire oublier. Par définition, la Seconde Guerre mondiale, dans son entité historique, et au contraire de la Grande guerre, ne peut pas, en France, être un objet de commémoration. C'est l'une des raisons pour lesquelles le passé resurgit “ spontanément ” hors des cadres*

*institutionnels*²³³. Dans le cas de Septfonds, l'initiative de la municipalité est d'autant plus complexe qu'elle intervient *a posteriori*, après que les différentes communautés ont profité de l'espace commémoratif qui leur avait été offert pour s'exprimer. Cette volonté globalisante a pour conséquence de brutalement réfréner un mouvement préalablement autorisé de commémorations communautaires.

Le choix du lieu du Mémorial.

Le dernier point tient au choix du lieu du Mémorial, où ce texte a été lu par le maire de Septfonds. Il ne s'agit donc pas seulement de faire une lecture générale des combats contre la barbarie, mais d'identifier le camp de Septfonds comme lieu de cette lutte morale. Ce constat rejoint de manière plus vaste le débat opposant les notions d'histoire et de mémoire, puisque la mémoire du camp est fondue dans un vecteur unique de transmission, à l'attention des générations futures, mais sans égard des différences de destins ou de trajets communautaires — sans compter l'exclusion de la dernière partie de l'histoire du camp, à savoir l'internement de familles de collaborateurs. C'est en ce sens que, logiquement, ce travail de mémoire se distingue du travail d'histoire revendiqué par le groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation, qui vise à circonscrire l'histoire du camp dans son ensemble, sans exclure une quelconque catégorie d'internés.

Mémoire contre histoire.

Ce refus de l'histoire transparaît avec d'autant plus de force dans le courrier, précédemment cité, envoyé par M. Tschöcke à M. Garrigues, maire de Montauban. Le maire de Septfonds posait comme principe qu'il ne fallait "*pas mettre en situation conflictuelle les personnes qui ont vécu cette période, soit comme internés, militaires, etc., et les personnes qui écrivent l'histoire sans l'avoir connue*". Si elle n'était éclairée par un impératif de mémoire, cette phrase retentirait comme un immense contresens. Il suffit de relire la définition que donne Henry Rousso de l'histoire : "*l'histoire — celle des historiens — est une reconstruction savante et abstraite (...) critique et laïque*"²³⁴, impliquant par-là même un nécessaire recul. L'ambiguïté de la position de la mairie de Septfonds, manifestée en d'autres circonstances dans la définition de son travail de mémoire (ainsi la mise à l'écart de la mémoire polonaise et, au contraire, le privilège accordé temporairement à la mémoire juive, tout cela exprimé dans une volonté de n'exclure personne) s'exprime encore ici : il s'agit de ne pas opposer mémoire i) et histoire²³⁵ (ceux qui écrivent "*sans l'avoir connue*", ou qui, comme l'Association des anciens combattants polonais et leurs familles, "*magnifie(nt) les guerres*" et les "*archaïsmes*"), en privilégiant cependant cette première. La tentative de la municipalité s'apparente à une recherche consensuelle de mémoire autour du camp de Septfonds, consensus bâti sur sa propre définition du devoir de

²³³ Rousso (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, Paris, 1990, pp. 258-259.

²³⁴ *Ibid.*, p. 10. Voir aussi le chapitre consacré à l'étude théorique du concept de mémoire.

²³⁵ Cette juxtaposition de mémoire et d'histoire est la métaphore même du Mémorial du camp : à quelques mètres de la stèle, les panneaux explicatifs. L'une sélectionne et en appelle au recueillement, l'autre est un travail à froid sans distinction et le plus objectif possible.

mémoire, et qui n'est pas sans soulever des difficultés supplémentaires²³⁶. La mairie semble en effet privilégier une politique dont le résultat est une certaine instabilité, d'où des réactions contraires aux choix exprimés : en incluant ostensiblement puis en excluant, tout aussi brutalement, la communauté polonaise du processus mémoriel, cette dernière accapare une marge de manoeuvre difficile désormais à contrôler ; en attribuant plus généralement à certaines mémoires un statut particulier, à un moment précis, il est ensuite délicat de souhaiter les fusionner dans une optique plus universelle de mémoire, et de revenir sur des engagements au prétexte de ne vouloir plus en privilégier aucune.

4.4. Conflits et gestion pragmatique des conflits.

4.4.1. Conflits et explications.

Par conséquent, et en totale contradiction avec l'ambition affichée, la situation est caractérisée par l'existence de plusieurs conflits. C'est le cas de Mme Grau ou de M. Arditti qui se sont désolidarisés de l'action de la municipalité ; c'est surtout le cas de la communauté polonaise, qui a organisé une sorte de contre-manifestation à Septfonds ce même 8 mai 1998, en venant défiler en costumes traditionnels dans le village²³⁷, sans avoir été invitée par personne. Les acteurs qui se placent dans l'orbite de la mairie de Septfonds sont ceux qui partagent la même vision universalisante, soit par devoir de mémoire (c'est le cas de MM. Garcia, Albouy, ou encore Badinier), soit par une implication très limitée souvent teintée d'ignorance (M. Lévi).

Ainsi, nous semblons pouvoir tisser un lien entre la " politique d'équilibre " de la municipalité, qui concentre les contradictions que nous avons évoquées et nous apparaît aujourd'hui extrêmement instable, et les initiatives isolées, qui contestent le travail de la mairie. La politique de la mairie de Septfonds, qui eût pu limiter les actions de mémoire privatisées et communautaires pour les contrôler dans un processus cérémoniel plus général, semble au contraire avoir favorisé les effets contraires. Les difficultés tiennent néanmoins à un héritage particulièrement délicat à gérer.

²³⁶ Slobodan Milacic dit du consensus que " celui-ci est pour le moins ambigu. D'abord, parce que le consensus s'obtient beaucoup plus facilement autour d'un fait qu'à propos d'une idée. Ensuite, parce que le consensus se réfère plus à des valeurs morales qu'à des choix politiques. Ces deux constats peuvent, éventuellement réjouir l'homme politique, en lui laissant l'impression à la fois d'une plus grande simplicité et d'une supérieure dignité de la vie politique ". Cette opinion, à laquelle nous adhérons totalement, peut partiellement s'appliquer en l'espèce : en privilégiant une politique de mémoire universaliste, la municipalité de Septfonds se coupe des tressaillements communautaires. Elle semble certes vouloir combattre les excès séparatistes qu'elle juge inopportuns, voire dangereux, mais dès lors qu'elle instaure des distances, chaque acteur s'isole et s'autonomise davantage. Ces réactions qui apparaissent au coup par coup sont sources de nombreuses confusions : Milacic (S.), *La communication politique dans les démocraties contemporaines, le gouvernement d'opinion comme trouble-fête ?*, Cours Faculté de Droit et Institut d'études politiques de Bordeaux, photocopié, p. 16.

²³⁷ Sur cette manifestation atypique, voir *supra*, et surtout le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

En effet, même si la vision universaliste qu'elle développe aujourd'hui, et l'attitude, d'ailleurs corrélatrice, qu'elle a manifestée à l'encontre de la communauté polonaise, peut avoir accentué l'éparpillement des initiatives mémorielles, le choc vient de ce que certaines mémoires ont préalablement acquies une certaine marge de manœuvre privilégiée. Soumises à des fluctuations et aux interactions des divers acteurs, les mémoires du camp de Septfonds ont progressivement acquies une indépendance propre, sous l'action des différentes municipalités, qu'il paraît aujourd'hui très difficile de contrôler ou de maîtriser.

La municipalité actuelle a donc hérité de mémoires disposant déjà d'une certaine autonomie (M. Fontayne, pour la mémoire juive ; M. Mignot, pour la mémoire polonaise. La mémoire espagnole, de par la vision développée par M. Garcia²³⁸, dispose d'un statut particulier dans cette optique communautaire). En revanche, sa gestion, pragmatique sur de nombreux points, semble avoir été guidée par un souci, non de contrôle de ces mémoires en herbes folles, mais d'abandon des acteurs de ces dernières dès lors qu'ils ne répondent pas à l'impératif universaliste défini par la municipalité. La politique menée consiste, positivement, à prendre en charge une certaine vision du travail de mémoire ; négativement, à écarter les revendications jugées illégitimes et excessives de mémoire de certains acteurs communautaires : c'est ainsi que l'on peut comprendre l'attitude à l'égard de la mémoire polonaise, dont la municipalité précédente a d'ailleurs favorisé les excroissances ; c'est encore le souhait de ne pas attribuer à la mémoire juive un statut prépondérant, même si sa spécificité a autorisé un traitement de faveur, et tout particulièrement à un acteur privé, en gravant dans le marbre le poème rédigé en souvenir d'Henry Grau. Mais on peut encore comprendre l'attitude de la mairie de ne pas trop s'engager dans l'organisation de la conférence que nous avons donnée le 15 janvier 2000 : s'il s'agit de se prémunir d'un éventuel échec, il s'agit surtout de se détacher du travail que nous avons mené, dont l'optique, scientifique, ne s'inscrit pas dans la définition municipale du devoir de mémoire mis en œuvre autour du camp de Septfonds²³⁹. Le risque pour la municipalité demeure bien entendu d'être prise de court, voire d'être débordée par des revendications, ou des actions, fomentées hors d'un cadre suffisamment solide : c'est ainsi que nous analysons le défilé organisé par la communauté polonaise lors des cérémonies du 8 mai 1998²⁴⁰.

²³⁸ Voir *supra*, ainsi que le chapitre consacré à la mémoire espagnole du camp de Septfonds.

²³⁹ La conclusion de la conférence, faite par le maire, fut l'occasion de rappeler l'ambition de la municipalité de faire de Septfonds une "ville de paix", *infra*. De façon moins déterminante, deux autres raisons peuvent expliquer la distance prise par le maire à l'égard de la conférence que nous avons donnée : d'une part, avant la conférence, qui a réuni plus d'une soixantaine de personnes, M. Tschöcke pensait qu'il n'y aurait pas plus d' "une quinzaine" de personnes, supposant le désintérêt relatif de la population, plus motivée s'il se fut agi d'un spectacle du "Crazy Horse" ; d'autre part, la proximité de la tempête de décembre 1999, qui avait causé un certain nombre de dégâts, expliquait qu'il y eut "beaucoup d'autres choses à faire".

²⁴⁰ Voir *supra*.

4.4.2. L'ambition mémorielle de la municipalité.

En privilégiant le terrain du consensus et d'une apparente harmonie, en y alliant une stratégie de contrôle très ponctuelle, la municipalité actuelle tente donc de maintenir un certain équilibre entre les différentes mémoires, dont la vivacité accroît cependant la complexité et l'instabilité de la situation. C'est dans cette optique, moralement justifiable mais qui peut mener à des résultats imprévisibles, qu'elle souhaite étayer et donner de l'ampleur au devoir de mémoire dont elle se sent tributaire.

“ *Il faut faire passer la mémoire tout le temps, tout le temps* ”, insiste M. Tschöcke. C'est dans cette optique de devoir, dont la richesse morale brouille donc la perception de la dimension potentiellement très conflictuelle, que la municipalité de Septfonds souhaite développer pour l'avenir un vaste chantier. L'objectif affiché est celui d'une diffusion de la mémoire de Septfonds, ou plus précisément, de l'utilisation de l'opportunité de la présence du camp pour développer des actions au-delà des frontières du village ou du département. Corollaire de ce que nous avons vu, l'entretien de la mémoire du camp n'est plus une fin, mais un moyen de propager un message de paix et de participer au combat de tous les jours contre la résurgence de la Barbarie²⁴¹. Ce discours permet de justifier les exclusions de certaines communautés²⁴², il est surtout à l'origine de prises de contacts et de plusieurs projets. Ainsi, s'agissant de la journée de commémoration du 8 mai 1998, outre les multiples invitations et sollicitation du corps enseignant et des enfants du village, on note la volonté de la mairie de diffuser l'événement dans la presse, et ce en dehors des frontières du département, puisqu'en plus des contacts avec *La Dépêche du Midi*, des invitations ont été envoyées à *Sud Ouest*, *France Soir* et *Le Monde*²⁴³. Le village de Septfonds manifeste surtout le désir d'accéder à un statut symbolique qui serait celui d'une “ ville de paix ”, c'est-à-dire une distinction tenant à singulariser et à reconnaître son action en faveur de la Paix²⁴⁴.

C'est donc à un cavalier seul, si l'on excepte les acteurs qui partagent la même vision universaliste, que la municipalité de Septfonds pourrait se livrer dans ce processus d'extension de la mémoire du camp et du village. En excluant *de facto* les différentes communautés de l'évolution mémorielle, physiquement mais aussi intellectuellement de par leurs implications séparatistes — sauf pour les intégrer précisément dans cet universalisme, et

²⁴¹ “ Je suis persuadé d'être un des maillons de la chaîne qui sert de courroie de transmission ”, dit M. Tschöcke.

²⁴² “ Cela ne me gêne pas d'imposer la mémoire et un travail sur la paix quand d'autres imposent la domination physique. De toutes façons, les relations humaines s'inscrivent dans le diptyque dominés/dominants ”, dit encore M. le maire de Septfonds.

²⁴³ Cette diffusion semble par ailleurs avoir été efficace puisqu'un courrier du Secrétariat d'Etat aux anciens combattants demande, le 10 décembre 1998, des précisions sur le camp d'internement et sur les monuments de Septfonds.

²⁴⁴ Exprimé dans *La Dépêche* du 9 mai 1998 — qui retient que “ le maire de Septfonds envisage sérieusement d'organiser dans sa ville une conférence internationale de la Paix ” -, confirmé dans un entretien du 18 juin 1999 : “ j'aimerais avoir une sorte d'association régionale ou sur toute la France ”, ce projet de “ ville de Paix ” a été récemment précisé, lors de la conclusion de la conférence du 15 janvier 2000.

donc en niant leurs spécificités -, apparaît en germe l'extension des conflits entre les différents acteurs, conflits qui se sont déjà manifestés de façon plus ou moins ostensible.

Sous-section 2. La découverte progressive du camp d'internement de Septfonds en tant qu'objet historique et patrimonial.

Il ne s'agit toujours pas ici d'appréhender le camp d'internement de Septfonds dans une perspective qui privilégierait les rapports émotionnels entretenus par les acteurs locaux. Cette dernière analyse, qui fait l'objet d'un chapitre particulier dans ce mémoire, doit être distinguée de l'approche plus documentaire qui est développée dans ce chapitre. Il s'agit en effet ici de faire abstraction du lien de proximité émotionnelle établi entre le camp et ses acteurs, autorités locales ou groupes communautaires. La démarche vise au contraire à adopter un point de vue plus détaché, pour observer comment l'objet d'histoire et de mémoire Septfonds est appréhendé, tant à l'échelon local que national, par des acteurs dont l'implication sentimentale envers ce camp précis est minime ou nulle.

Nous pouvons désigner sous ce vocable de multiples sources. Nous allons néanmoins les regrouper selon deux catégories. Le camp d'internement de Septfonds est en effet, en premier lieu, un objet d'étude en raison, justement, de sa dénomination de "camp d'internement". Appréhendé comme un maillon du processus plus général de l'internement, autour le plus souvent de la déportation des Juifs de France, Septfonds s'inscrit dans un travail d'histoire, indépendamment de sa localisation géographique, si ce n'est une appartenance plus générale à un Sud-ouest, à rapprocher de l'existence de la zone libre jusqu'à fin 1942. En second lieu, dans le prolongement de cette remarque, Septfonds peut être à l'inverse replacé dans sa spécificité géographique : le camp n'est dès lors plus simplement un camp d'internement parmi d'autres, mais une richesse mémorielle et historique du département précis qu'est le Tarn-et-Garonne. C'est dans cette double logique que deux catégories d'acteurs vont apparaître, les premiers portant progressivement leur attention sur le camp de Septfonds en tant que point parmi d'autres de l'histoire de l'internement, les seconds pour en faire un objet d'attention précis, mettant en exergue sa dimension locale et de proximité.

1. La redécouverte non locale du camp d'internement de Septfonds.

1.1. L'émergence tardive des camps d'internement comme objet d'étude.

La redécouverte non locale du camp d'internement de Septfonds s'inscrit dans ce qu'Anne Grynberg nomme "*l'émergence éventuelle du sujet au cours de ces dernières années dans les milieux historiens et, surtout, dans l'opinion publique*", émergence encore parcellaire mais aujourd'hui plus

significative des camps d'internement français²⁴⁵. Par conséquent, les deux logiques mémorielle et historique se conjuguent pour expliquer l'intérêt moindre apporté au camp de Septfonds par les acteurs non locaux. Logique mémorielle, car la renaissance tardive et progressive des mémoires du camp a rendu difficile la perception extérieure du camp en tant qu'objet de mémoire plus vaste. Logique historique, car l'incinération de nombreux documents du camp en 1945 transforme son étude en objet problématique²⁴⁶. Une telle destruction est, selon Serge Klarsfeld, "rarissime"²⁴⁷. Il faut enfin ajouter que des documents d'archives déposés à la préfecture de Tarn-et-Garonne (ou de Haute-Garonne) ont disparu dans un incendie, certains refusant le caractère accidentel et rapprochant les deux ravages.

1.2. Septfonds, un camp " peu connu ".

Pour l'essentiel dès lors, le camp de Septfonds demeure un camp encore largement inconnu. A la différence des noms d'Argelès ou du Barcarès, que l'exode républicain ont symbolisés dans l'imaginaire collectif, mais aussi de camps moins notoires, tels Noé ou le Récébédou, en région toulousaine, qui ont fait l'objet de monographies, le camp de Septfonds évoque peu de choses ; c'est en ce sens que le constat dressé par le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), dans une correspondance, est juste : Septfonds est un " camp peu connu ". C'est ainsi que, contacté, ce même CDJC, ici considéré comme centre de recherche et de documentation, et non comme un acteur impliqué de la mémoire juive, nous a fait part de rares articles et dispose d'une douzaine de documents d'archives²⁴⁸ ; le centre Yad Vashem de Jérusalem possède trois dossiers, par ailleurs possédés par le CDJC. Trois autres centres contactés ne disposaient d'aucun fichier²⁴⁹. Enfin, le Yino Institute for Jewish research de New York offre quelques indications, qu'il est parfois difficile de vérifier ou de corroborer.

²⁴⁵ Grynberg (A.), *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*, La Découverte/Poche, Paris, 1999, p. 387. Cette postface corrige en l'actualisant un article publié en 1994 dans l'ouvrage collectif *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale, une spécificité française ?*, Nicolaïdis (D., dir.), Autrement, Paris, pp. 52-69, au titre significatif : " Les camps français, des non-lieux de mémoire ".

²⁴⁶ Un " procès verbal d'incinération de documents ", en date du 10 juillet 1945 et établi à Septfonds est en effet rédigé selon ces termes : " Ce jourd'hui dix juillet mil neuf cent quarante-cinq, devant nous, Dambreville Louis, directeur du centre d'internement de Septfonds, il a été procédé, par les soins de M. Bachimont, secrétaire du centre d'internement, à l'incinération des documents constituant les archives du centre d'internement de Septfonds. Les documents susvisés comprennent : les cahiers de correspondance ; les états journaliers ; les états périodiques ; les listes nominatives ; les fiches signalétiques ; les arrêtés d'internement périmés ; les cahiers d'effectifs ; les cahiers de mouvements ; la correspondance avec les divers services. Cette opération a été effectuée après accord verbal de M. le chef de cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne ". AD de Tarn-et-Garonne.

²⁴⁷ " C'est pratiquement le seul cas que j'ai rencontré de destruction volontaire complète. Il ne reste que des bribes ", poursuit-il. Il n'existe " pas de raison de les détruire sinon une initiative locale dont on ne connaît pas les origines mais seulement les conséquences ".

²⁴⁸ Le CDJC dispose notamment d'un reportage photographique d'un dénommé Kitrosser, interné au camp de Septfonds. Il a été publié en 1945 et emploie un vocabulaire très euphémique.

²⁴⁹ Il s'agit du Ben Zvi Institute de Jérusalem, du Central archives for the history of the Jewish people de Jérusalem, le Zydowski Instytut Hystoryczny de Varsovie. Le Jewish national and university library de Jérusalem ne nous a pas répondu.

Les ouvrages ensuite sont rares qui évoquent le camp de Septfonds. Nous avons fait mention de certains recueils de témoignages, s'agissant surtout de la période espagnole du camp. Le nom de Septfonds est parfois cité dans des ouvrages historiques traitant d'un plus vaste champ d'analyse, mais aucune étude spécifique ne lui est consacrée. Deux ouvrages semblent cependant devoir être cités, qui s'opposent dans les périodes de leur publication. Il s'agit en premier lieu de la *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France* du Dr Joseph Weill, publié aux éditions du CDJC en 1946, dans la série " Etudes et monographies ". Même si, dans ce travail, " les camps de la III^e République ne sont pas vraiment mentionnés et la création des premiers camps est attribuée, de manière assez floue, au gouvernement du maréchal Pétain " parce que " dans ces années de l'immédiat après-guerre, il faut, pour que puisse s'accomplir le travail de deuil, considérer l'antisémitisme comme une monstruosité historique fondamentalement étrangère à l'histoire et aux mentalités françaises "²⁵⁰, le camp de Septfonds, alors considéré comme un " petit camp ", est cité à de nombreuses reprises, dès après la guerre. C'est ensuite l'ouvrage " *Les camps du sud-ouest de la France. Exclusion, internement et déportation. 1939-1944* ", publié sous la direction de Monique-Lise Cohen et Eric Malo, qui consacre un article entier au camp de Septfonds. Signe cependant de la faible connaissance de ce camp, l'article reproduit est un article ancien de Jean-Claude Fau, qui met avec une insuffisante rigueur historique l'accent sur la période espagnole de l'internement. D'ailleurs, deux ans plus tôt, un colloque organisé les 10 et 11 décembre 1992 à Montauban sur " *les Juifs et les populations du sud-ouest : exclusion, persécution et solidarités (1940-1945)* " n'avait pas consacré de développement au camp de Septfonds.

Par conséquent, le camp de Septfonds demeure encore largement ignoré de l'historiographie et des études qui se placeraient d'un point de vue extérieur et appréhenderaient le camp comme un élément d'un chaîne d'internement plus large. Ce n'est pas le cas des initiatives locales, qui, si elles s'inscrivent dans la même logique de redécouverte progressive, sont plus nombreuses et recouvrent des origines plus variées.

La redécouverte locale de l'existence d'un camp d'internement dans le Tarn-et-Garonne.

La dimension locale de cette redécouverte se définit en opposition avec la précédente. Il ne s'agit plus d'appréhender le camp de Septfonds comme une pièce d'un dispositif général, mais de se concentrer sur cet objet d'étude dans une perspective indépendante de sa signification nationale. Le camp de Septfonds est pris dans sa dimension locale, en tant qu'élément historique et mémoriel du patrimoine du Tarn-et-Garonne. La logique est, à l'instar de ce mémoire de recherche, plus monographique. Par conséquent, nous distinguerons trois groupes à l'origine des principales initiatives concernant le camp. Il s'agit en premier lieu d'étudier la façon par laquelle les médias

²⁵⁰ Grynberg (A.), " Les camps français, des non-lieux de mémoire ". in Oublier nos crimes. L'amnésie nationale, une spécificité française ?, *op. cit.*, pp. 60-61.

locaux ont participé de cette redécouverte progressive du camp de Septfonds. En deuxième lieu, il convient d'observer comment s'est mise en œuvre une approche historique locale. Enfin, nous porterons notre attention sur les initiatives pédagogiques, sans toutefois insister puisque ces dernières se situent le plus souvent dans une perspective de véritable travail de mémoire, telle qu'elle a été abordée ailleurs.

2.1. La perception du camp de Septfonds par les médias locaux.

2.1.1. La *Dépêche du Midi* et *France 3 Sud*.

L'absence de développement consacré aux médias non locaux se justifie par le faible intérêt porté au camp de Septfonds. Tel n'est pas, et de façon certainement logique, le cas des médias que nous qualifierons de locaux. Nous avons décidé de limiter notre étude aux deux médias majeurs que sont *La Dépêche du Midi* et *France 3 Sud* ; il va de soi, et les références faites dans ce mémoire en sont l'illustration, que des journaux de dimension plus réduite ont fait place dans leurs colonnes à des développements consacrés au camp de Septfonds : il s'agit essentiellement du *Journal du Tarn-et-Garonne* et des *Nouvelles du Tarn-et-Garonne*, ce dernier apparaissant comme un journal d'obédience communiste, et par conséquent plus placé dans une logique de travail de mémoire.

2.1.2. Une redécouverte coïncidente.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de l'étude entreprise autour de ces deux médias entre 1989 et 1999. D'une part, et fort logiquement, ils répercutent les divers événements liés au camp de Septfonds, dans la logique de redécouverte progressive du camp, puisque, tant pour la *Dépêche* que pour *France 3 Sud*, les reportages et articles prennent en importance avec le temps. Néanmoins, il apparaît dans les deux cas que les cérémonies du 8 mai 1998 — qui avaient consisté, comme nous l'avons vu, en l'installation de panneaux historiques au Mémorial du camp, le jumelage avec Guernica et le baptême du square Henry Grau — sont un tournant dans la prise en charge médiatique du camp de Septfonds. Pour la première fois, la *Dépêche du Midi* consacre une pleine page au village de Septfonds, dont cinq photographies, au lendemain de l'événement, après qu'elle y eut consacré une demie page le jour même. Il est vrai que le quotidien avait publié les 28 et 30 avril 1995 deux reportages sur "le camp de réfugiés espagnols" et sur "le camp de Judes", mais il ne s'était pas agi d'une initiative du journal : ces articles avaient été rédigés par M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, à l'occasion de l'inauguration de la salle consacrée aux camp d'internement du Sud-ouest. Quant à *France 3 Sud*, elle diffuse un reportage d'une durée de 1'40 sur les "cérémonies du 8 mai", le jumelage avec Guernica n'en occupant qu'une partie réduite. La visite de Daniel Cohn-Bendit au camp l'année suivante est l'occasion également d'un reportage sur les lieux d'une durée similaire.

2.1.3. Une mémoire espagnole.

La seconde conclusion, qui se détache d'une approche purement événementielle, tient à la coloration essentiellement espagnole donnée à ces articles et reportages par ces deux médias. C'est tout particulièrement le cas de *France 3 Sud*, qui, lorsqu'elle place l'histoire du camp au cœur de ses documents, se penche sur cette période particulière. Le 19 février 1989, la chaîne diffuse un magazine intitulé "*Contes de l'exil ordinaire*" qui, évoquant l'exode espagnol, diffuse pour la première fois quelques images des anciennes baraques du camp. C'est encore un reportage d'une durée de 1'35 dans le journal télévisé du soir, diffusé le 20 mars 1997, consacré à "*Septfonds (82) hommage des jeunes aux républicains espagnols*". Le choix de la cérémonie incluant le jumelage avec Guernica semble obéir à cette logique, d'où sont exclues les autres communautés et commémorations. La *Dépêche du Midi*, en dépit de sa plus grande proximité géographique, n'est cependant pas en reste, puisque, si elle répercute naturellement les événements extra-espagnols, elle attribue une place survalorisée à ce souvenir. Si des articles sont très tôt consacrés au seul cimetière espagnol²⁵¹, elle accorde rarement des développements écrits aux autres mémoires, à l'exception peut-être de la mémoire polonaise depuis, paradoxalement, sa mise à l'écart du processus mémoriel de la municipalité. La mémoire juive est longtemps restée confinée aux cérémonies de la journée de la déportation du mois d'avril, le journal commettant par ailleurs plusieurs imprécisions voire des erreurs dans le dénombrement des Juifs internés et déportés²⁵².

Par conséquent, les médias locaux ne semblent pas s'inscrire dans une logique distincte de l'appréhension générale du camp de Septfonds. En insistant sur son histoire espagnole en dépit d'une prise de conscience plus récente des autres histoires et destins, le camp de Septfonds ne semble pas faire l'objet d'un traitement privilégié, en tout cas autre que celui permis par sa proximité géographique.

2.2. La mise en œuvre d'une approche historique locale.

Le camp de Septfonds est depuis quelques années au cœur d'un travail historique local. Ce sont tout d'abord deux organismes qui sont à l'origine de ce travail : le musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, et l'organisation Arkheia.

2.2.1. Le musée de la Résistance et de la Déportation.

Emanation de la municipalité de Montauban, le musée de la Résistance et de la Déportation apparaît comme une structure non officielle, à la différence

²⁵¹ Par exemple, le 15 mai 1995, elle accorde au "*cimetière de la mémoire*" un article d'une égale longueur au compte-rendu des cérémonies, qui s'étaient déroulées quelques jours plus tôt.

²⁵² Il est très notable que la *Dépêche* évoque, en 1995, la "*déportation de 26 hommes, femmes et enfants juifs internés pour être exterminés*", alors qu'il s'agit de 26 enfants pour 295 déportés, ce près de cinq ans après que la stèle en souvenir des Juifs de Septfonds fut dressée. En 1997 encore, elle parle des "*très nombreux Juifs*" sans en préciser le nombre — ce qu'elle fait couramment s'agissant des internés espagnols.

de l'antenne départementale de l'ONAC (Organisme national des anciens combattants et victimes de guerre), M. Latu, conservateur du musée, précisant l'existence de rapports conflictuels entre les deux structures. Ce musée a néanmoins pris l'initiative d'un travail historique autour du camp de Septfonds. Il s'agit en premier lieu de l'initiative personnelle du conservateur, visant à entreprendre le recueil de témoignages d'anciens acteurs impliqués dans l'histoire du camp. C'est encore la participation à l'édification des textes des panneaux historiques installés au Mémorial du camp en 1998. C'est surtout la création en 1995 d'une salle consacrée aux différents camps du Sud-ouest, Septfonds occupant une place importante des panneaux et documents exposés. De petite dimension, elle regroupe "*pour un public non averti, l'essentiel*", selon Sylvie Boudet, secrétaire du musée, chargée de la visite de la salle. Accueillant chaque année entre cent et trois cents personnes environ, elle est souvent visitée par des groupes scolaires, lesquels restent environ une heure dans les lieux. Une logique historique préside donc à la création et au fonctionnement de cette salle, en dépit d'une volonté pédagogique s'y greffant, expliquée par la confusion fréquente entre camp d'internement et camp de concentration. Un manque de moyens explique le développement encore faible de cette structure.

2.2.2. L'association Arkheia.

Le travail du musée de la Résistance et de la Déportation se complète de la collaboration avec l'association Arkheia, les membres du premier appartenant pour l'essentiel à la seconde. Association créée récemment, Arkheia vise à étudier l'histoire du Tarn-et-Garonne de 1870 à nos jours. C'est à ce titre que le camp de Septfonds fait partie de ses préoccupations principales. Regroupant notamment MM. Aribaud, Latu, Lagarrigue, directeur de la revue éponyme, et Caïla, elle envisage la publication d'un numéro double sur le camp à l'automne 2000. Un colloque, organisé à Montauban du 10 au 14 mai 2000, intitulé "*La France du repli : les réfugiés dans le Midi 1940*", pourrait évoquer de même le camp de Septfonds.

Par conséquent, le camp de Septfonds fait l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs historiques évoqués ci-dessus. S'inscrivant dans la logique de redécouverte progressive du camp, l'intérêt porté au camp semble cependant s'accroître désormais plus rapidement. Les années qui suivent devraient confirmer cette attention.

2.2.3. De rares travaux universitaires.

Une parenthèse doit enfin être faite pour évoquer les travaux universitaires consacrés, directement ou indirectement au camp de Septfonds. Ce présent mémoire est le troisième à étudier le camp, néanmoins il est le premier à englober l'ensemble de son histoire. Edité en 1975, le mémoire de maîtrise de Gonzales Pura, intitulé "*1939. Réfugiés espagnols en Tarn-et-Garonne. Le camp de Septfonds*" n'est qu'une étude nominative statistique de la condition des réfugiés espagnols internés à Septfonds entre février 1939 et février-mars 1940. Le deuxième mémoire de maîtrise d'Alexandrine Garric, datant de 1992 et rédigé à l'Institut d'études hispaniques et hispano-

américaines de l'université du Mirail de Toulouse, et intitulé "*Le Tarn-et-Garonne et les républicains espagnols*", aborde le camp de Septfonds, mais, pas plus que le précédent, ne traite ni n'évoque même les autres communautés. Le troisième mémoire, rédigé par Stéphane Pechverty à l'I.E.P. de Toulouse en 1995, est également consacré à l'étude "*de l'immigration espagnole en général et du camp de Septfonds en particulier*". Relativement court, il note l'existence d'autres catégories d'internés mais en des termes imprécis et laconiques, voire erronés²⁵³. Enfin, le mémoire de maîtrise d'histoire de Ruth Chemla-Perez, datant de 1998 et rédigé dans le cadre du Centre d'informations, de recherches et d'études sur le judaïsme (CIREJ/Université du Mirail), a pour sujet les "*enfants et adolescents juifs pendant la Seconde Guerre mondiale : vie quotidienne et mémoire (le cas de la zone sud)*". Le camp de Septfonds est cité à quelques reprises.

L'étude universitaire consacrée au camp de Septfonds est donc limitée à quelques développements partiels ; en particulier aucun mémoire d'histoire (ce qui n'est pas la nature du présent ouvrage) ne traite spécifiquement du camp de Septfonds. Il n'en demeure pas moins que les années 90 sont, ici encore, l'occasion d'une plus importante appréhension du sujet.

2.3. Les initiatives pédagogiques.

Nous avons fait état dans ce mémoire de plusieurs initiatives pédagogiques menées autour du camp de Septfonds. C'est à ce titre que l'Association des lauréats du concours de la Résistance et de la Déportation doit être citée : dirigée par Robert Badinier s'agissant de son antenne départementale, elle mène un travail parfois de nature historique lorsqu'elle agit en coordination avec d'autres structures, telles l'association Arkheia ou le musée de la Résistance et de la Déportation — c'est ainsi qu'un projet de CD-ROM sur l'histoire du Tarn-et-Garonne, consacrant un espace au camp de Septfonds est mûri, et devrait voir le jour au cours de l'année 2000. En revanche, lorsqu'elle se place dans une optique plus pédagogique, elle quitte volontiers le terrain historique pour emprunter une logique de travail de mémoire, dont nous avons pu remarquer qu'elle concernait très majoritairement la seule mémoire espagnole²⁵⁴. C'est d'ailleurs plus généralement le cas des initiatives pédagogiques : ainsi, dès 1994, l'atelier cinéma du collège Pierre Darasse de Caussade réalise une vidéo de 18 minutes sur "*le camp de Judes*", ne hiérarchisant pas les histoires communautaires mais sélectionnant en fonction du matériel disponible. Le collège agricole de Villefranche de Rouergue organise en 1996 une exposition sur le camp dans le cadre d'un Projet d'action éducative (PAE). C'est dans le même cadre que le collège Notre-Dame de Montauban met en place en 1997 une "*journée d'hommage des jeunes aux guérilleros espagnols à Septfonds*", complétée d'une bande dessinée et d'un dossier

²⁵³ Les quelques phrases de conclusion sont : "*Le camp de Judes devient un centre de rassemblement pour individus dangereux. Des Juifs allemands, autrichiens, et polonais notamment y seront internés. Le camp est définitivement (sic) fermé en 1943. Il faut attendre la Libération et l'épuration pour que des Français accusés de collaboration y séjournent. L'emplacement du camp est à ce jour exploité par un agriculteur. Il ne reste que quelques vestiges du camp de Septfonds*".

²⁵⁴ Voir le chapitre consacré à la mémoire espagnole du camp.

documentaire sur le camp — sous le parrainage de l'Association des Lauréats, M. Badinier étant enseignant dans ce collège. Le même collège prévoyait une inauguration de la gare de Borredon en mars 2000, avec l'apposition d'une plaque²⁵⁵.

Par conséquent, en dépit d'un intérêt confinant au travail de mémoire, le camp de Septfonds suit une fois de plus la double logique d'une mémoire globalement redécouverte au début des années 90, cette attention progressivement portée ne comblant pas la prééminence espagnole du camp. Cette logique semble pouvoir être généralisée à l'ensemble des initiatives non mémorielles développées autour du camp.

²⁵⁵ Sur ce point, il faut rajouter qu'un travail a été réalisé par des élèves de première et de terminale du lycée Michelet de Montauban, en 1993-94, sous la direction de Mme Lagard, professeure d'histoire. Ce travail, intitulé "*Un destin brisé : Adèle Kurzweil*", a reçu en 1995 le prix Annie et Charles Corrin, fonds qui vise à "*lutter contre la banalisation et l'oubli de la Shoah*". Néanmoins, bien que cette jeune fille fût internée au camp de Septfonds avec ses parents avant d'être déportée vers Auschwitz, le camp semble absent de cette initiative pédagogique, consacrée au souvenir plus général de la *Shoah* et de la barbarie nazie.

Troisième partie.

Les mémoires du camp de Septfonds.

Pétri d'une histoire longue et complexe, le camp de Septfonds a peu à peu émergé de l'oubli dont le temps et les mauvaises herbes l'avaient recouvert. En commun accord avec le constat de l'historien Henry Rouso, selon lequel *“la mémoire est un vécu”*²⁵⁶, les mémoires du camp de Septfonds sont le vécu rétrospectif des différents épisodes de l'internement, et le travail entrepris par des acteurs sentimentalement impliqués dans cette histoire. Le camp de Septfonds est un camp d'histoire, mais aussi un camp de mémoire, de par la richesse des initiatives mémorielles de nombreux groupes humains.

Il s'agit dans cette partie de déterminer la nature de ces groupes, de ces actions, leurs buts et leurs conséquences, dans ce phénomène général de réinscription de destins hétérogènes dans la grande histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ces groupes sont cependant de diverses natures, les acteurs de la mémoire de Septfonds souvent disparates. Ce sont d'abord des groupes communautaires, appartenant aux trois communautés espagnole, juive et polonaise. Ce sont aussi des individus dont le souvenir se rattache à la période noire de la collaboration. Et c'est aussi ce que nous avons appelé la mémoire du village, la façon dont jeunes et moins jeunes de Septfonds perçoivent l'histoire de leur village, plus de cinquante ans après que des flots d'indésirables se furent déversés dans leur commune. Ces cinq mémoires seront donc étudiées successivement au cours de cette troisième et dernière partie.

Section 1. La mémoire espagnole.

1. Oubli et renaissance de la mémoire espagnole.

1.1. Oubli renaissance générale.

*“ Il n'est pas un témoin, parlant de cette période difficile qui recouvre non seulement les premiers mois de l'enfermement, de février à septembre 1939, mais plus largement, la période qui va jusqu'à la fin de la guerre et au-delà, jusqu'à la reconnaissance officielle du statut de réfugiés politiques aux républicains espagnols en mars 1945, pas un seul qui ne se plaigne de l'oubli et du silence qui entourent la présence des exilés espagnols en France, les souffrances qu'ils ont subies dans les camps à leur arrivée, et même leur participation, que l'on sait pourtant fort importante, à la lutte contre le nazisme sur les champs de bataille et dans la Résistance sur le territoire français ”*²⁵⁷.

²⁵⁶ Rouso (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, Seuil, Paris, 1990, p. 10.

²⁵⁷ Dreyfus-Armand (G.) et Temime (E.), dir., *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1994, p. 114. Cette lutte contre le nazisme s'est souvent inscrite dans le cadre d'une organisation

L'oubli, tel qu'il est constaté dans cet article, peut apparaître paradoxal, si l'on se souvient de l'écho que les débuts de l'exode espagnol ont suscité dans la presse française, et notamment l'enthousiasme formidable de la *Dépêche de Toulouse*, qui s'enorgueillissait de l'édification du camp de Septfonds. La mémoire espagnole des camps d'internement a cependant connu une parenthèse longue de près de vingt ans, parenthèse durant laquelle se conjuguent une absence presque totale d'informations et un très faible retentissement des quelques écrits qui témoignent de l'existence des camps et de la misère des réfugiés.

On se souvient ainsi de la succession quotidienne d'articles que *La Dépêche* avait consacrés, dans la première quinzaine du mois de mars, à l'« *organisation rapide et méthodique du camp de réfugiés de Septfonds* »²⁵⁸. Le 25 février 1939 en effet, le gouvernement Daladier, pressé de décongestionner les camps des Pyrénées-Orientales, avait choisi le Tarn-et-Garonne pour installer un « *centre d'hébergement* » où seront concentrés, à partir du 5 mars, entre 15000 et 16000 réfugiés. Progressivement néanmoins, et à l'instar de la presse parisienne, ce ne furent plus que des articles épars ; en outre, les Espagnols s'expriment eux-mêmes peu sur le sujet²⁵⁹. Ce silence durera une vingtaine d'années. C'est donc « *seulement à partir des années soixante que des publications, de plus en plus nombreuses, ont remis en mémoire les conséquences dramatiques de la Guerre civile, et la tragédie de ceux qui se sont eux-mêmes nommés les Oubliés (los Olivados)* »²⁶⁰. Comme l'écrivent les auteurs de l'ouvrage *Les camps sur la plage, un exil espagnol* : « *le ton, il est vrai, a changé. C'est le temps des bilans et des commémorations qui commence...* »²⁶¹.

1.2. La renaissance de la mémoire espagnole du camp de Septfonds.

1.2.1. Les initiatives de la communauté espagnole.

La mémoire espagnole du camp de Septfonds naît logiquement à cette période, bien qu'un peu plus tardivement que celle de certains autres camps. Il est vrai que Septfonds occupe une place moindre dans la mémoire de

communiste. Nous avons vu, dans le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds, que ce camp, à l'instar de nombreux autres camps d'internement de guérilleros espagnols, avait abrité une cellule très active du parti communiste. C'est pour cette raison que la « mémoire espagnole » du camp de Septfonds se juxtapose régulièrement à ce que nous pourrions nommer une « mémoire communiste ». *Les nouvelles du Tarn-et-Garonne*, journal d'obédience communiste, consacre assez régulièrement des articles au camp de Septfonds ; il a notamment entrepris un travail de recueil de témoignages en 1997.

²⁵⁸ Voir le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds dans ce mémoire.

²⁵⁹ « *Ce qui peut paraître plus surprenant et qui a été moins souvent souligné, c'est l'absence de réactions, la faiblesse de témoignages des Espagnols eux-mêmes, quand ils ont les moyens de parler* » : *Les camps sur la plage*, p. 117. Plus généralement, « les écrits sur les camps restent pourtant excessivement rares avant 1960, et se réduisent à quelques brefs témoignages, pratiquement introuvables aujourd'hui », p. 121.

²⁶⁰ *Ibid.*, pp. 114-115.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 122.

l'exode républicain que les camps d'Argelès ou du Barcarès²⁶², qui symbolisent aujourd'hui l'accueil des réfugiés espagnols en France, au même titre que la rafle du Vel' d'Hiv' symbolise les déportations de Juifs de France²⁶³. Il faut donc attendre le début des années 1970 pour que la commission espagnole de la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP) "*(réussisse) à sortir des ruines et de l'oubli un cimetière d'anciens républicains rentrés en France en 1939*"²⁶⁴⁻²⁶⁵.

Pour rappel²⁶⁶, c'est en 1973 que la commission espagnole de la FNDIRP²⁶⁷ prend connaissance de l'initiative d'un ancien déporté de Mauthausen alors retiré à Septfonds, Cesareo Bustos. "*Après plusieurs tentatives infructueuses d'autres réfugiés espagnols*", celui-ci a, avec ses propres deniers, remis en état l'ancien cimetière de réfugiés espagnols de Septfonds. La première visite d'une délégation de la commission a lieu le 25 mai 1974 ; il faut attendre 1976 pour qu'un membre de la commission propose un projet de monument, sous la forme d'une maquette, lors du congrès FNDIRP du Tarn-et-Garonne. Au mois d'avril, le conseil municipal de Septfonds, dirigé par Maître Fontayne, approuve le projet ; un comité local de soutien est créé et une souscription nationale visant à couvrir les frais de construction est lancée — c'est dans ce but que le chanteur Leni Escudero donnera un gala à Montauban. L'origine des fonds dépasse d'ailleurs le cadre national puisque de l'argent est récolté en Belgique notamment. La pose de la première pierre a lieu le 26 septembre. Sans préciser, l'article indique qu' "*à cette même date commencent à se profiler des difficultés imprévues qui vont, les mois suivants, après bien des démarches, obliger la commission espagnole à changer de projet*". Le projet est repris bénévolement par un ancien déporté français, du nom de Linzeler, qui conçoit le monument, ainsi qu'une ornementation, ajoutée au projet initial, et

²⁶² Dans un poème écrit en 1944 par Miguel Gimenez Igualada, libertaire espagnol émigré à Mexico après trois ans d'internement en France, les camps cités sont : Argelès-sur-Mer, Le Barcarès, Gurs, Bram, Le Vernet, Rivesaltes, Les Milles, Saint-Cyprien, ainsi que le château de Collioure. Le camp de Septfonds n'est pas expressément désigné parmi les "*noms français que les Espagnols ont gravés, pour toujours, dans leur cœur*" ; cité dans *Les camps sur la plage*, pp. 64-65.

²⁶³ Voir de ce point de vue l'analyse d'Annette Wiewiorka, évoquée dans le chapitre consacré à la mémoire juive du camp de Septfonds, ainsi que dans le chapitre consacré à une approche théorique du concept de mémoire.

²⁶⁴ Cette expression est issue d'un article conservé au musée de la Résistance et de la Déportation. Il s'agit très vraisemblablement du bulletin interne de la FNDIRP, daté d'octobre 1978, qui retrace les étapes de la restauration du camp espagnol de Septfonds. Nous reprenons des passages de cet article.

²⁶⁵ C'est à la même époque, en décembre 1975, qu'un mémoire de maîtrise est consacré pour la première fois au camp de Septfonds. Rédigé par Gonzales Pura, sous la direction de R. Jammes et sous le titre "*1939. Réfugiés espagnols en Tarn-et-Garonne. Camp de Septfonds*", il s'agit cependant d'une simple étude nominative statistique de la condition des réfugiés espagnols internés à Septfonds entre février 1939 et février-mars 1940 ; en ce sens, il n'est fait référence à aucune autre population internée. Comme nous le verrons ailleurs, les deux autres mémoires universitaires consacrés au camp de Septfonds s'intéressent à la population espagnole.

²⁶⁶ Les entreprises qui suivent ont déjà été évoquées dans la partie consacrée à l'histoire du camp de Septfonds depuis 1975.

²⁶⁷ Selon Antoine Garcia, son président départemental, cette commission n'existe plus, tous ses membres étant décédés.

inspirée d'un poème de Rafael Alberti²⁶⁸. L'inauguration officielle du monument est célébrée le 1^{er} octobre 1978 devant une " *foule nombreuse* ".

La remise en état du cimetière des anciens réfugiés espagnols de Septfonds est le point de départ d'un travail de mémoire de la communauté espagnole. Chaque cérémonie du 8 mai s'accompagne à partir de 1979 d'une cérémonie sur le lieu du cimetière ; elle est dans les premières années déconnectée de la commémoration principale, puisqu'elle se déroule dans l'après-midi, à seize heures. Des pèlerinages, parfois scolaires, sont organisés²⁶⁹. Le 8 mai 1998, une plaque est apposée sur la colonne en pierre du cimetière²⁷⁰. Dans le même temps, les témoignages d'anciens internés se multiplient, prenant part à la " *mémoire vivante* " telle que décrite par Emile Temime et Geneviève Dreyfus-Armand²⁷¹. Ces initiatives témoignent donc d'une certaine vigueur de la mémoire espagnol du camp de Septfonds.

1.2.2. Les acteurs de la mémoire espagnole de Septfonds.

Corollaire de la prépondérance historique prise par la mémoire espagnole dans la renaissance du souvenir du camp de Septfonds, on observe une multiplication des acteurs mémoriels. Le constat dressé par M. Caïla, directeur du service des affaires culturelles de la mairie de Montauban, selon lequel la mémoire de Septfonds a longtemps été espagnole, peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'ancienneté relative de sa renaissance, au début des années soixante-dix, et, partant, son antériorité à l'égard des autres mémoires communautaires — la mémoire juive de Septfonds est apparue à la fin des années quatre-vingt, la mémoire polonaise plus tardivement encore, au milieu des années quatre-vingt-dix²⁷². Le rôle de chacun demeure cependant à relativiser et à hiérarchiser. La mémoire espagnole du camp de

²⁶⁸ Ecrivain et peintre espagnol né en 1902. Son engagement public, au début des années trente, à mettre son " *œuvre au service du peuple et du prolétariat international* ", se traduit en 1931 par son adhésion au Parti communiste espagnol. Tourné alors vers une littérature de combat, il fonde en 1934 la revue *Octubre* et est nommé secrétaire de l'Alliance des intellectuels antifascistes, et poursuit son travail littéraire durant la guerre civile. La défaite des Républicains le contraint à l'exil en Argentine (1939-1964). Le poème qui illustre le cimetière espagnol est intitulé " *Vous n'êtes pas tombés* ".

²⁶⁹ C'est par exemple le cas de la visite effectuée par les élèves du lycée Alfonso II d'Oviedo, sous la direction de Rodolfo Llopis, professeur et fils d'un ministre de la République espagnole, au cimetière de Septfonds en janvier 1997. Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre d'un échange avec des élèves de seconde d'Albi en section européenne Socrate. M. Antoine Garcia avait participé à cette visite. Le Mémorial du camp est également devenu, si l'on en croit M. Florès, propriétaire de l'ancien terrain du camp, objet d'un véritable pèlerinage, puisqu'il précise que des cars espagnols y viennent fréquemment.

²⁷⁰ Voir le chapitre consacré à la renaissance de la mémoire du camp de Septfonds depuis 1975.

²⁷¹ Par cette expression, les auteurs de l'ouvrage *Les camps sur la plage*, décrivent l'accumulation récente de témoignages sur les conditions d'existence dans les camps d'internement français. Sous diverses rubriques, ils ont reconstitué la vie telle qu'elle se déroulait dans ces camps. Citons encore Martin Armingol, *Mémoire d'un exilé espagnol insoumis, 1939-1992*, L'Harmattan, Paris, 1992, qui évoque le camp de Septfonds, ou encore les nombreux témoignages recueillis par J. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban.

²⁷² Sylvie Boudet, secrétaire du musée de la Résistance et de la Déportation et en charge des visites de la salle consacrée aux camps d'internement, observe qu'une part importante des visiteurs découvre l'histoire non espagnole du camp de Septfonds.

Septfonds se caractérise par l’apathie des associations culturelles espagnoles. Au contraire, l’action de la FNDIRP/ADIRP, fédération à l’origine de la mémorialisation du cimetière, et de son président actuel Antoine Garcia apparaissent fondamentales, contrebalançant ainsi le manque d’intérêt apporté par les autres associations politiques²⁷³.

1.2.2.1. L’apathie des associations culturelles espagnoles.

La situation est donc marquée par l’intérêt extrêmement relatif que les associations culturelles espagnoles (loi 1901) accordent au camp de Septfonds.

L’association Miguel de Cervantès.

La première association est l’association Miguel de Cervantès, actuellement présidée par Mme Pasteur, et dont Antoine Garcia a été précédemment vice-président²⁷⁴. Créée depuis une douzaine d’années, cette association comporte environ 600 membres, pour la plupart français ; basée à Montauban mais disposant d’antennes locales (dont une importante à Caussade), son activité consiste à donner des cours de langue, organiser des échanges, offrir des bourses pour développer des initiatives culturelles. Cette association est présentée comme culturelle et apolitique, ce qui induit un double désintéressement à l’égard du camp de Septfonds. En effet, l’histoire du camp de Septfonds, de par l’implication du combat des républicains espagnols, est vécue sur le mode politique — commémorer Septfonds serait un engagement politique soumis à récupération ; en ce sens, la mémoire du camp est abandonnée à l’autre association culturelle Iberia Cultura, définie comme regroupant les “*nostalgiques de la République*”. D’autre part, la culture est définie par sa présidente comme présente et future, d’où l’attention portée à l’“*Espagne d’aujourd’hui et de demain*” — et tout particulièrement à sa langue — au détriment de ses composantes historiques. Ainsi, si Mme Pasteur “*a du respect pour la mémoire, la souffrance, l’histoire*”, sans avoir connaissance de cette dernière, elle ne souhaite pas impliquer Septfonds dans la thématique de son association. Cette vision est confirmée par Mme Lévy, membre de l’association et ancienne républicaine espagnole, qui reconnaît que l’association “*ne parle jamais de Septfonds*”, “*lieu de souvenirs comme les autres*” qui n’occupe “*pas de place particulière*” ; elle n’a en outre jamais constaté de demande des membres à parler de Septfonds. Invitée par les autorités lors des commémorations de Septfonds, elle s’y rend à titre privé, sans représenter l’association, qui demeure exclusivement culturelle, au regard du sens restreint qui est donné à ce qualificatif.

²⁷³ M. Caïla nous précise qu’une association du quartier Villeneuve de Montauban, un quartier à forte coloration espagnole, avait également cherché à organiser des conférences de témoignages sur le camp de Septfonds, mais cette entreprise a été rapidement abandonnée.

²⁷⁴ Antoine Garcia reconnaît qu’à l’époque où il occupait la fonction de vice-président — le président était alors M. Loubès — il n’évoquait pas le camp de Septfonds.

Iberia Cultura.

En dépit des assertions de Mme Pasteur, la seconde association culturelle, Iberia Cultura, est peu impliquée dans le travail de mémoire du camp de Septfonds. Association qui dépasse le cadre départemental, l'antenne montalbanaise existe également depuis douze ans. Elle regroupe 132 personnes, majoritairement des Français, bien qu'elle comptât à l'origine de nombreux immigrés espagnols. Son activité culturelle consiste essentiellement à donner des cours et à organiser des voyages. Paradoxalement, sa présidente actuelle, Mme Camorani, française mais qui se définit, à l'instar de Mme Pasteur, comme "*espagnole de cœur*", revendique de même une étiquette apolitique au sein de son association, voire possède un discours antipolitique²⁷⁵. Il n'en demeure pas moins que l'action de son association est limitée à une présence lors des commémorations, même s'il faut noter l'organisation d'une exposition des tableaux réalisés par les républicains internés au camp en 1989²⁷⁶.

1.2.2.2. La FNDIRP et les autres associations politiques.

L'action des associations politiques est, si l'on fait exception du rôle déterminant de la FNDIRP, de même fort limitée. C'est le cas des deux associations visant à une représentation spécifique des anciens républicains espagnols, sur le département du Tarn-et-Garonne : l'Union des guérilleros et résistants espagnols FFI du Tarn-et-Garonne, et le Groupement des anciens guérilleros espagnols. Ces deux associations sont associées aux commémorations et se résument à cette participation.

Le cas de la FNDIRP, dont l'ADIRP est la représentation départementale, est distinct, en ce qu'elle joue un rôle prépondérant s'agissant du travail de mémoire de la communauté espagnole. Nous avons présenté ailleurs la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes²⁷⁷, évoquée de même plus haut s'agissant de son rôle dans la réinscription du cimetière de réfugiés espagnols dans la mémoire septfontoise. Son évocation ici doit souligner l'interférence provoquée par la présence d'un ancien guérillero espagnol, Antoine Garcia, à la tête de l'antenne départementale de cette association résistante.

Président de l'ADIRP depuis 1996, Antoine Garcia, né en 1913, est interné au camp de Septfonds en juillet 1940. Auparavant incorporé dans une Compagnie de travailleurs étrangers, il s'en évade lors de la débâcle et de la victoire nazie, mais il est arrêté par des gendarmes français. Il est envoyé une semaine à la prison d'Agen avant d'être transféré au camp de Septfonds. Il sera arrêté par la police le 10 juillet 1941 pour y avoir organisé une cellule communiste, sera torturé, jugé par un tribunal militaire en mars

²⁷⁵ Mme Pasteur note cependant que Mme Camorani lui a confié "*être dépassée par la base, par les républicains purs et durs*".

²⁷⁶ Antoine Gracia nous a précisé que l'association Iberia Cultura déposait jusqu'en 1999 une gerbe "*en cachette*", semble-t-il "*parce qu'elle n'était pas invitée par la FNDIRP*", qui n'invite que des membres officiels. Elle s'est jointe aux autres cette année.

²⁷⁷ Voir le paragraphe consacré à la création des "*lieux de mémoire*" de Septfonds.

1942 et condamné à quinze ans de travaux forcés. Il est interné à la centrale d'Eysses avant d'être finalement déporté à Dachau au mois de juin 1944.

Son parcours mémoriel s'inscrit dans la logique décrite en introduction de ce chapitre. En dépit de deux discours au mois de septembre 1945 (une lecture de noms de déportés et un témoignage de son parcours), et de quelques interventions à Montauban, il occultera son passage au camp de Septfonds jusqu'à la restauration du cimetière espagnol de Septfonds²⁷⁸. Ce projet, qu'il a "*pris à bras le corps*", est le point de départ d'une longue entreprise de témoignage et de participation commémorative.

M. Garcia donne une intervention orale au cimetière depuis 1979²⁷⁹, un an après son inauguration officielle, complétant le témoignage livré sur "*l'expérience au camp*" par des interventions dans les écoles²⁸⁰ ou des participations à des conférences²⁸¹. Cette présence récurrente lors des commémorations au cimetière espagnol nous permet ainsi de déterminer l'impact, en termes de public, à ces cérémonies. Ainsi, selon M. Garcia, si l'inauguration a réuni près d'un millier de personnes, regroupant des Espagnols de toutes origines géographiques, l'année suivante fut marquée par la présence d'un nombre extrêmement limité de personnes. L'assistance est revenue progressivement et régulièrement, pour réunir chaque année près de huit cents personnes, dont un nombre important d'Espagnols²⁸².

M. Garcia semble ainsi dicter la conduite de l'association dans son travail de mémoire autour du camp de Septfonds²⁸³. Il faut cependant indiquer une certaine dissidence de quelques membres qui contestent cette ligne de conduite, et réclament une réappropriation espagnole de la mémoire du camp de Septfonds. Animé par M. Brazales, membre également du Groupement des guérilleros, ce groupe de "*trois ou quatre personnes*" est source de tensions mineures, qui seront évoquées un peu plus loin dans cet article.

2. La défense communautaire de la mémoire espagnole de Septfonds — une mémoire parasitée.

La réapparition progressive des nouvelles mémoires communautaires juive et polonaise autour du camp de Septfonds, et donc le partage de l'espace commémoratif imposé à la mémoire espagnole, sont à l'origine d'une

²⁷⁸ M. Garcia explique aussi ce silence par la violence de certains traumatismes, tels des pendaisons d'enfants de moins de quinze ans dont il a été témoin, et dont on se demande *parfois* "*si c'est vrai ou non tellement c'est violent*".

²⁷⁹ Selon lui, aucun autre Espagnol ne s'était manifesté pour remplir ce rôle.

²⁸⁰ M. Garcia insiste ici sur le côté "*sentimental*" de ses interventions scolaires, la nécessité de faire passer l'émotion pour faire passer le message. Il a notamment participé à la "*journée d'hommage des jeunes aux républicains espagnols internés au camp de Judes*", le 20 mars 1997, organisée par M. Badinier, *infra*.

²⁸¹ Il a ainsi accepté de participer à la conférence que nous avons donnée, le 15 janvier 2000.

²⁸² M. Garcia nous dit même être étonné qu' "*il y (ait) toujours huit cents personnes à Septfonds*", même s'il n'évoque pas le déroulement de cette cérémonie au congrès départemental de la FNDIRP.

²⁸³ Sa conception du travail de mémoire est présentée *infra*, dans l'étude du rapport entre la mémoire espagnole et les autres mémoires communautaires.

évolution de cette dernière, mais également de mécanismes de défense pour maintenir sa prépondérance initiale.

Les réponses des acteurs se structurent selon deux schémas : un refus de partage de la mémoire du camp, ou au contraire, une acceptation universelle des autres communautés, quitte à effacer la spécificité de chacune.

2.1. Les revendications d'un monopole de la mémoire du camp.

Les tentatives de contestation et les revendications du monopole de mémoire apparaissent minoritaires. Elles sont le plus souvent le fait d'acteurs de la nouvelle génération, qui n'ont pas connu les camps d'internement ni la guerre d'Espagne, et tout particulièrement de certains guérilleros regroupés autour de M. Garcia-Brazalès, membre de l'ADIRP Tarn-et-Garonne. " *Pour certains Espagnols, le camp s'arrête en 1940 avec la fin des Espagnols* ", observe M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation. Cette attitude se traduit selon deux modalités.

2.1.1. L'excessive mise en valeur de l'internement espagnol.

Il s'agit d'une part de rappeler l'importance objective prise par les réfugiés espagnols dans l'histoire du camp de Septfonds : cela passe par l'insertion du camp de Septfonds dans le schéma plus général de la guerre d'Espagne, d'où l'évocation des camps plus notoires, tels Barcarès et Saint-Cyprien, voire la déportation de certains guérilleros, entrés en résistance et déportés à Mauthausen²⁸⁴. Le camp de Septfonds devient donc un haut lieu symbolique dans la lutte des guérilleros espagnols contre l'ennemi fasciste, et pour le souvenir de ce combat.

La volonté de faire des Espagnols la plus grande catégorie de victimes internées au camp de Septfonds s'est traduite par une polémique, née autour de la dénomination du camp à cette époque. Lors de la création des panneaux historiques en 1998, l'équipe chargée de leur rédaction (un groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation composé de Mme Taillade, et MM. Latu et Caïla) a préféré conserver les dénominations officielles de " *centre d'hébergement* " ou de " *camp* ", le plus souvent sans autre qualificatif. Ce choix, respectueux de la réalité historique, a été contesté par certains membres de la communauté espagnole²⁸⁵, qui souhaitaient que fût relatée l'existence à Septfonds d'un " *camp de concentration* " ²⁸⁶. Si MM. Latu et Caïla continuent à approuver cette

²⁸⁴ C'est le cas de M. Garcia-Brazales. Son nom a été évoqué précédemment. Voir aussi *infra*.

²⁸⁵ Par exemple, M. Latu témoigne de " *vives critiques* " exprimées de façon ostensible par deux Espagnols, sans compter les " *silencieux* ".

²⁸⁶ Il faut remarquer que Mme Lévy, ancienne réfugiée espagnole (qui n'a cependant pas été internée au camp de Septfonds) emploie machinalement ce terme de " *camp de concentration* ". Interrogée à ce sujet, elle affirme que ce terme est employé par de nombreux Espagnols, mais reconnaît qu'il ne s'agit en aucun cas de la même situation qu'en " *Allemagne* ".

décision, il est remarquable que Mme Taillade, également en charge de la mémoire polonaise de Septfonds, la regrette aujourd'hui²⁸⁷.

2.1.2. La relativisation de l'internement des autres communautés.

Leur propos consiste surtout, d'autre part, à relativiser la place récente prise par les autres communautés. La communauté juive prend ici une place à part — le rapport entre la communauté espagnole et la communauté polonaise n'est pas citée, sinon dans la bouche de Mme Taillade²⁸⁸ — puisqu'il s'agit de contester la spécificité de la *Shoah*.

Les guérilleros de l'ADIRP regroupés autour de M. Garcia-Brazales contestent ici indirectement la spécificité du sort des Juifs de France. Ils sont ainsi à l'origine d'une nouvelle polémique consistant à discuter les inscriptions "A la mémoire de tous les internés et déportés", et plus spécifiquement "Internés et déportés juifs", gravées sur la stèle commémorative en 1996, en même temps qu'était créé le "Mémorial du camp de Septfonds"²⁸⁹. Selon ces membres de la communauté espagnole, le terme de "déportés juifs" est erroné, car le camp n'a comporté que des "internés", les individus ayant été déportés *ensuite* vers les camps d'extermination. Septfonds a donc été un "camp d'internement pour tout le monde", ne comportant "que des internés" et "pas de déportés". Le risque de cette confusion serait de "faire croire les jeunes à une fausse histoire"; d'où donc la dénonciation d'une "mauvaise interprétation" et d'un raisonnement "absurde" qui ne sont "pas bons pour les jeunes", et la volonté souhaitée de corriger les inscriptions gravées. Ce raisonnement totalement spécieux s'accompagne de son corollaire, qui consiste à nier la spécificité du sort des internés juifs en identifiant les deux internements et les deux destins : si Septfonds a été un camp d'internement pour tous, il n'y a pas eu non plus de "déportés espagnols ou allemands" pour les camps du Barcarès ou de Saint-Cyprien. M. Brazales précise ensuite sans autre précision que sur les 10000 Espagnols déportés, notamment à Mauthausen²⁹⁰, 8000 furent exécutés et envoyés dans les fours crématoires ;

²⁸⁷ "Nous avons employé les terminologies officielles d'époque, derrière lesquelles nous nous sommes retranchés, les Espagnols nous l'ont toujours reproché — et je me le suis reproché après", nous confie-t-elle dans un entretien le 18 juin 1999. "Quitte à entretenir la confusion (avec les camps de concentration et d'extermination nazis). C'était un camp de concentration", poursuit-elle, avant de répéter plusieurs fois : "Il y a eu ici un manque de courage". Cette attitude, que nous désapprouvons justement à cause de l'imaginaire associé à ce terme, doit être rattachée à la volonté de la communauté polonaise de créer une fusion universelle et sans distinction des mémoires autour de Septfonds : voir l'article consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds. Voir également un peu plus loin dans cet article un développement consacré à l'identification des camps d'internement avec les camps d'extermination.

²⁸⁸ "Je ressens du moins une menace, une mise à l'écart de la communauté polonaise", note-t-elle, avant de donner le nom d'un membre de la communauté espagnole.

²⁸⁹ Pour mémoire, les autres catégories d'internés cités étaient : "armée républicaine espagnole", "armée polonaise", "internés politiques" et, rédigé à l'identique, "hommes femmes enfants".

²⁹⁰ Rappelons que M. Brazales a été déporté dans ce camp. Il est d'ailleurs le coauteur d'une *Histoire de Mauthausen*, et nous apprend avoir organisé une exposition sur ce thème à la bibliothèque de Montauban, ainsi qu'avoir été dans des classes de collège et de lycée.

il en conclut qu'ils ont été "eux aussi en camps d'extermination"²⁹¹. M. Brazales affirme donc que tous les internés ont "souffert de la même manière", "à égalité". Sa position particulière selon laquelle "il faut se respecter les uns les autres" pervertit donc la défense d'une mémoire de l'internement espagnol, selon une logique qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, le parcours de Paul Rassinier, "père" du négationnisme²⁹².

Même si une prise de position aussi extrême est de toute évidence minoritaire au sein de la communauté espagnole, il est difficile d'estimer la part de ses membres qui partagent la vision concurrente de M. Antoine Garcia, qui est pourtant un des acteurs essentiels dans la promotion actuelle de la mémoire espagnole du camp de Septfonds.

2.2. Antoine Garcia et l'universalisme des destins.

2.2.1. Un refus de segmentation des mémoires et des commémorations.

Paradoxalement, on retrouve dans le discours d'Antoine Garcia, président de l'ADIRP de Tarn-et-Garonne, des éléments qui s'apparentent à la position extrême décrite précédemment, tout en poursuivant des buts distincts. Il défend en effet une vision de la mémoire qui s'apparente à un certain œcuménisme, puisqu'il s'agit de refuser une hiérarchie des souffrances, et d'identifier toutes les victimes de la barbarie nazie en une "même catégorie". L'affirmation de ce point de vue, que l'on retrouve également chez M. Tschöcke ou Mme Taillade, et qui est un point central du processus mémoriel étudié, ne consiste pas à prôner une prépondérance espagnole pour défendre une mémoire en voie de dépérissement et d'ensevelissement sous d'autres mémoires jugées mineures ; il s'agit au contraire de fusionner toutes les mémoires dans une espèce de souvenir global contre la tyrannie, et pour qu'une telle tragédie, quelle que soit sa forme, ne recommence jamais. Divers aspects de l'histoire personnelle de M. Garcia sont susceptibles d'expliquer une telle position, qui se rattachent aux expériences vécues durant la Seconde Guerre mondiale : violence des expériences vécues à travers la barbarie nazie, apprentissage de la solidarité lors de la détention à la prison d'Eysses. De ces souffrances est né, au début des

²⁹¹ Il refuse notre remarque selon laquelle ce n'était pas le cas pour le camp de Septfonds. Autre point très contestable dans son allégation, même s'il ne lie pas directement son trajet personnel et celui des Espagnols assassinés en chambre à gaz : Mauthausen ne fut pas un camp d'extermination (Chelmno/Kulmhof, Belzec, Sobibor, Treblinka), ni même un camp "mixte" d'extermination et de concentration (Auschwitz-Birkenau et Maidanek), mais un camp de concentration. Pour une carte complète, voir notamment "Auschwitz, la solution finale", Les collections de *l'Histoire*, octobre 1998, p. 87. Cette attitude est éloignée de celle de Jorge Semprun, qui, dans son roman *Le grand voyage*, reconnaît que les Juifs étaient bien plus entassés qu'il ne l'avait lui-même été, en dépit des conditions très difficiles de transport (nous citons de mémoire).

²⁹² Autre exemple du "paradigme de Bettelheim" défini par Primo Lévi : déporté en Allemagne dans un camp pour "politiques", il se refuse à voir l'existence des chambres à gaz. Pour une présentation récente de cet auteur, lire : Fresco (N.), *Fabrication d'un antisémite*, Seuil, Paris, 1999. Cette position de M. Brazales pourrait être rapprochée de celle de M. François-Martin, dont l'initiative, teintée de négationnisme, est développée dans le chapitre consacré à la mémoire collaborationniste de Septfonds.

années soixante-dix, un besoin de témoigner et d'appeler au souvenir du combat des hommes contre le mal. Ce souvenir passe donc par une solidarité et une “*fraternité*” entre toutes les communautés qui s’oppose à une quelconque segmentation entre les mémoires ou les commémorations²⁹³. Une séparation entre les communautés est même vécue comme un acte de “*racisme*”, préjudiciable à tous. Ainsi, les mémoire des autres communautés juive et polonaise n’ont pas éclipsé la mémoire espagnole, mais se retrouvent greffées à elle.

2.2.2. Une mémoire qui n’est pas celle d’un interné espagnol de Septfonds.

On observe donc que la mémoire espagnole du camp de Septfonds n’est pas, en dépit de la nationalité de M. Garcia et de son internement temporaire dans le camp de Septfonds, la mémoire d’un interné espagnol de Septfonds. Son parcours n’est pas typique de la quasi-totalité des réfugiés espagnols accueillis à Septfonds, dans les premiers mois de l’année 1939²⁹⁴, qui n’ont pour la plupart jamais combattu, si ce n’est tardivement pour un certain nombre d’entre eux. Son parcours est de bout en bout dirigé vers la lutte contre le fascisme, combat qui l’a mené jusqu’au camp de concentration de Dachau dans un contexte de violence particulièrement aigu. La mémoire défendue n’est pas celle d’un camp d’internement français de réfugiés espagnols²⁹⁵, mais celle du combat plus général contre la barbarie, nazie en l’occurrence, dont le camp de Septfonds ne fut qu’un maillon dans son fonctionnement²⁹⁶. Une explication similaire peut se retrouver s’agissant du maire de Septfonds, M. Tschöcke, qui écrit par exemple, dans son discours à la stèle de 1998, que “*ce site, comme tant d’autres à travers le monde, est imprégné de la mémoire des braves qui au hasard des guerres se sont retrouvés ici, pour avoir défendu un idéal commun, celui de la liberté ou de la dignité humaine*”²⁹⁷, ou s’agissant de Mme Taillade, qui revendique une part

²⁹³ L’intervention de M. Garcia à la conférence du 15 janvier 2000 est de ce point de vue parfaitement caractéristique. Alors que, dans notre logique d’étude des mémoires de chaque communauté, nous lui avons demandé de s’exprimer sur la période espagnole du camp de Septfonds, il a centré sa participation sur la nécessaire union de tous les hommes contre la barbarie.

²⁹⁴ Rappelons que M. Garcia a été interné à Septfonds en juillet 1940, soit près d’un an et demi après l’arrivée des premiers miliciens.

²⁹⁵ Nous sommes conscients que la plaque apposée par la FNDIRP au cimetière espagnol le 8 mai 1998 a bien été édifié dans le seul but d’ “*honorer la mémoire des 81 combattants républicains espagnols, morts durant leur internement au camp de Judes, 1939-1940, à Septfonds*”. Il n’en demeure pas moins que M. Garcia peut être raisonnablement présenté comme le vecteur fondamental de la mémoire espagnole qui se rattache au camp de Septfonds, et que la ponctualité des actions de la FNDIRP ne peut être comparée à l’investissement de M. Garcia, même s’il avoue aujourd’hui sa faiblesse physique.

²⁹⁶ Voir tout particulièrement son allocution devant la stèle du mémorial, lors de la commémoration du 8 mai 1997, évoqué *supra* dans l’article de M. Albouy. Dans une forme rhétorique qui emprunte à l’épanaphore (l’élément répété est ici “*Il y en a qui disent que ça n’a pas existé*”), M. Garcia écrit bien que “*Septfonds a eu son camp et personne ici ne le nie*”, mais il évoque uniquement le sort de ceux que l’on a “*enfermé dans des camps avant de les envoyer dans les camps de concentration en Allemagne*”, “*avant leur déportation*”. Soit “*l’horreur dans ce qu’elle a de plus inimaginable*”.

²⁹⁷ Cette concordance des points de vue peut expliquer la collaboration active et amicale entre MM. Tschöcke et Garcia. Voir pour plus de détails le chapitre consacré à la renaissance progressive du camp et des mémoires du camp depuis 1975.

du gâteau mémoriel dans la lutte globale des Polonais aux côtés des alliés, malgré l'approche distincte qu'ont ces acteurs dans la défense de la mémoire du camp de Septfonds²⁹⁸.

Il n'est, par conséquent, pas étonnant de constater que M. Garcia ne prône pas une transmission communautaire de la mémoire espagnole du camp de Septfonds. Ce rôle est dévolu aux enfants, aux jeunes, quelles que soient leur identité ou appartenance, et d'affirmer que "*la jeunesse a droit à tout*"²⁹⁹. Un travail qu'il a, comme nous l'avons noté, longtemps complété par des témoignages en écoles, où l'on peut d'ailleurs supposer qu'il a continué à évoquer son expérience du nazisme plus que du camp de Septfonds.

2.3. Un travail de mémoire généralement parasité.

On note donc finalement que la mémoire espagnole est tendue entre deux solutions opposées mais qui, chacune à sa façon, contribuent à modifier la transmission de la mémoire de ce qu'a été le rôle du camp de Septfonds dans ses premiers mois de fonctionnement³⁰⁰. A la différence des mémoires juive ou polonaise, qui consistent à rappeler le rôle spécifique joué par leurs acteurs à une période précise de l'Histoire, les acteurs de la mémoire espagnole appartenant à cette communauté se placent en rupture avec la logique de cohabitation, soit en refusant toute reconnaissance de la souffrance des autres internés, au prétexte qu'elle éclipse la tragédie républicaine longtemps monopoliste (M. Brazales), soit en la noyant dans un concert universel contre la barbarie humaine³⁰¹ (M. Garcia). Dans les deux cas, la mémoire espagnole se charge d'éléments extérieurs à la transmission de la mémoire d'un camp d'internement de réfugiés espagnols à quelques mois de la déclaration de guerre.

3. Le paradoxe d'une défense mémorielle extracommunautaire.

Dans la défense de la mémoire espagnole du camp de Septfonds, on en arrive donc à ce résultat paradoxal, qui est la prise en charge de la mémoire de l'internement des réfugiés et des miliciens, et le travail qui lui est afférent, par des acteurs qui n'appartiennent pas à la communauté espagnole. Cette situation diffère des autres communautés, où l'entretien du souvenir de l'internement est dévolue au contraire à des acteurs appartenant à la

²⁹⁸ Lire le chapitre consacré à la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

²⁹⁹ M. Garcia loue ainsi l'action de R. Badinier, dirigeant de l'Association départementale des lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation, dont l'action est, selon lui, contestée par les "vieux" et les Anciens combattants qui "*veulent détenir l'Histoire*".

³⁰⁰ Ou dans ses derniers mois, puisque aucun acteur espagnol n'a évoqué l'aide apportée par certains d'entre eux aux collaborateurs internés. Seule une enfant dont les parents avaient été accusés de collaboration a évoqué cet aspect de l'histoire du camp : voir le chapitre consacré à la mémoire collaborationniste du camp de Septfonds.

³⁰¹ Dans le chapitre consacré à une approche théorique du concept de mémoire, nous écrivions ceci : "*Un premier risque majeur tient à la moralisation du crime nazi. A force de réduire ce crime à une leçon de morale sur la tolérance et le respect d'autrui, le risque est de sombrer dans un consensus de mémoire, donc mener à une absence de réflexion sur les causes et conséquences de la tragédie sans pour autant s'interroger sur l'essence des autres crimes*". Ces lignes, écrites à propos de la moralisation de la Shoah pourraient parfaitement être évoquées en l'espèce.

communauté juive ou polonaise : dans ces deux cas, c'est avant tout cet internement qui est mis en avant et rigoureusement situé dans le temps par rapport aux autres périodes du camps et destins, et non la mémoire du cadre plus général où leur internement s'inscrit, même s'il est naturellement allégué : déportation et *Shoah* pour la communauté juive, combat aux côtés des alliés pour la communauté polonaise³⁰². Dans le cas espagnol, le travail de la communauté relativise la spécificité de l'internement. C'est donc à des acteurs non communautaires à perpétuer le souvenir de celui-ci. C'est tout particulièrement le cas de M. Albouy.

3.1. Un acteur " espagnol " à part : le fils du chef de gare de Borredon.

Dans le cadre de cette étude des acteurs de la mémoire espagnole du camp de Septfonds, il faut en effet noter le rôle particulier joué par M. Albouy. Ce fils de l'ancien chef de gare de Borredon³⁰³ en fonction lors de l'arrivée massive des miliciens espagnols à partir du mois de mars 1939, a entrepris un travail de témoignage sur cet événement et sur cette période³⁰⁴. Outre une présence régulière aux commémorations et aux conférences, son témoignage, qui a toujours pour cœur le traumatisme de l'arrivée des Espagnols, prend la forme écrite, voire romancée : articles de journaux, participation à des expositions³⁰⁵, participation plus récemment à la rédaction d'une pièce de théâtre. Symptomatique de ce besoin de témoigner, il faut noter l'envoi simultané de deux articles identiques à *La Dépêche* et au *Journal du Tarn-et-Garonne*, aux mois de mars-avril 1997³⁰⁶. Plus encore, un article rédigé le 23 mai 1997 " à la mémoire de (son) père, chef de gare à Borredon, de 1935 à 1947 " est intitulé " *devoir de mémoire : le camp de Judes à Septfonds 82* ". La conclusion est caractéristique de l'empreinte laissée par cet événement, qui justifie ce devoir : " *La gare de Borredon a vu les prémices de la guerre avant qu'elles ne voient le drame de ceux qui, conduits par les SS, partiront du camp de Judes, pour les camps de la mort en Allemagne* ". Elle s'inscrit néanmoins dans la logique émotionnelle du " *devoir de mémoire* "³⁰⁷ telle qu'elle a été étudiée ailleurs³⁰⁸, ici en

³⁰² Voir pour plus d'informations les chapitres consacrés à ces deux mémoires.

³⁰³ Dans un article rédigé le 23 mai 1997, celui-ci se définit comme " *enseignant honoraire, officier des palmes académiques, réfractaire STO, combattant volontaire résistance* ".

³⁰⁴ Ce travail de témoignage est complété par certains éléments externes. Ainsi, l'article cité, en même temps qu'il relate " *l'arrivée des internés de l'Armée Républicaine Espagnole pour les diriger sur le camp de Septfonds* ", évoque les conditions de vie à Argelès.

³⁰⁵ Ainsi lors de l'exposition " *Résister aujourd'hui* " donnée à la maison de la culture de Montauban au mois d'avril 1999. L'article de la *Dépêche du Midi* relatant cette exposition avait d'ailleurs, non sans commettre une erreur, évoqué la déportation d'Henry-Alexandre Grau.

³⁰⁶ *La Dépêche* du 25 mars 1997 et *Le journal du Tarn-et-Garonne* n°135, en date du 17 avril 1997. Ces deux articles, identiques, commencent par cette phrase révélatrice : " *A Pablo, Tito, Feliz, et à tous ceux qui ont vécu au camp de Judes, et à tous les autres internés des camps du sud-ouest* ".

³⁰⁷ Il faut à ce propos noter l'article caractéristique rédigé par M. Albouy le 23 mai 1997, destiné apparemment à publication dans *La Dépêche du Midi*, qui reprend le discours de M. Garcia devant la stèle du mémorial, le 8 mai 1997. Dans une conclusion qui reprend la structure épanaphorique (reprise exacte des mêmes éléments à la même place initiale, en l'espèce " *Merci monsieur Garcia* ") du texte de M. Garcia, M. Albouy remercie notamment celui-ci " *d'avoir rappelé les horreurs de ces fanatiques de l'idéologie nazie qui en fit des bourreaux* " et " *que dans un moment de folie, la France n'a plus été le pays des Droits de l'Homme, le pays où l'on accueille celui qui vient d'ailleurs sans lui demander sa foi, sa race, ses opinions politiques* ".

contrariété avec la réalité historique, puisqu'il s'agit majoritairement de gendarmes et de policiers français ; quant à la destination des convois de Septfonds, ce furent les terres du Grand Reich situées en Pologne (Auschwitz). L'intérêt de cet acteur tient à la perpétuation d'une mémoire quasi-exclusivement espagnole — plus encore, ce sont l'exode républicain et l'internement des réfugiés qui sont évoqués — en dépit des quelques remarques, par ailleurs plus morales qu'historiques, consacrées à la Shoah, et de sa non-appartenance à la communauté espagnole. Ce phénomène s'inscrit plus généralement dans un constat paradoxal, qui est que la mémoire du camp de Septfonds en tant que lieu d'internement de réfugiés de la guerre d'Espagne est le fait d'acteurs extracommunautaires, point que nous aurons l'occasion d'évoquer en conclusion de ce chapitre. La spécificité de M. Albouy tient cependant à son travail de mémoire axé sur ce seul souvenir d'exil, et non un travail pédagogique plus général qui privilégierait de façon disproportionnée la période espagnole du camp.

3.2. *La mémoire pédagogique du camp espagnol de Septfonds.*

La présence dans le Tarn-et-Garonne d'un camp d'internement, donc d'un matériau pédagogique dont la richesse est accentuée par la survivance de nombreux anciens internés et guérilleros espagnols, font de Septfonds un outil scolaire important. Même si nous consacrons un article particulier aux initiatives pédagogiques menées autour du camp de Septfonds, il convient d'en dire quelques mots, et surtout de souligner que ces initiatives mettent essentiellement l'accent sur la période espagnole du camp. En ce sens, elles constituent un travail de mémoire, qui est la mémoire du camp d'internement de Septfonds, et non, plus généralement, de la Guerre d'Espagne.

C'est ainsi le cas de l'association des Lauréats du concours de la Résistance, de M. Badinier, à l'origine de nombreux projets pédagogiques, dont les titres sont évocateurs : *“De la Tour de Carol à Septfonds : les chemins de l'exil”*³⁰⁹ et *“Dossier documentaire sur le camp de réfugiés républicains espagnols de Septfonds”*, même si tous deux évoquent, essentiellement dans le second, la déportation juive et la rénovation de l'oratoire polonais ; surtout, cette association a mis en place, le 20 mars 1997, une *“journée d'hommage des jeunes aux républicains espagnols internés au camp de Septfonds”*, qui a notamment consisté en une visite pédagogique sur les lieux de la gare de Borredon et du cimetière de Septfonds. C'est encore le collège Pierre Darasse de Caussade, à l'origine, en 1995, d'un documentaire vidéo sur *“le camp de Judes”*, qui, s'il est très contestable, n'en demeure pas moins un travail de recueil de témoignages d'anciens réfugiés espagnols, etc. La majorité de ces travaux sont empreints d'une dimension morale proche de la vision défendue par M. Antoine Garcia, ils rappellent cependant des faits qui ont tendance à être éclipsés dans la défense communautaire de la mémoire espagnole. Ces acteurs ne sont

³⁰⁸ Voir l'approche théorique du concept de mémoire dans ce mémoire de recherche.

³⁰⁹ Cette *“bande dessinée sur le camp de Judes”* est rédigée *“en hommage à tous les guérilleros qui ont participé au combat contre la franquisme et à tous les républicains espagnols morts pour la libération de la France et pour la liberté”*, mais évoque bien la création et les conditions de vie dans le camp. La dimension morale du travail est cependant démontrée avec force dans cette dédicace.

cependant pas des acteurs d'histoire, car ils se bornent pour l'essentiel à un travail documentaire sélectif — tant la mémoire espagnole est privilégiée, au détriment des autres, simplement évoquées voire totalement occultées (la mémoire collaborationniste) — mais des acteurs de mémoire, avec les difficultés afférentes, visant à la transmission et à l'appel au souvenir.

4. Synthèse.

Par conséquent, si la défense de la mémoire espagnole appartient, comme toute mémoire, à tout acteur qui revendique une participation au travail de souvenir, la défense plus spécifique de l'internement, à Septfonds, de réfugiés espagnols ayant fui l'Espagne franquiste, est au moins autant le fait d'acteurs extracommunautaires que des acteurs communautaires espagnols. Ces derniers effacent la spécificité de Septfonds au profit d'une vision qui tend à absorber, chacun selon sa logique propre, l'existence et le destin de chacune des autres communautés internées. Comme nous l'avons observé ailleurs³¹⁰, cette situation est amplifiée par le rapprochement entre M. Garcia et Tschöcke, de par leur partage mutuel d'une vision universaliste du devoir de mémoire de la ville de Septfonds et du travail conséquent à mener autour du camp de Septfonds.

Section 2. La mémoire juive.

1. Renaissance de la mémoire juive.

1.1. Renaissance générale de la mémoire juive.

La renaissance de la mémoire juive trouve sa place au milieu des années soixante-dix, la fin des années soixante-dix et la décennie des années quatre-vingt ayant été “ *celles du témoignage sur les différentes déportations et sur l'extermination des Juifs* ”³¹¹. C'est alors un phénomène international consécutif aux crises du Proche-Orient et aux nouvelles formes d'antisémitisme. Pour autant, le témoignage n'est pas chose nouvelle, et l'auteur condamne fermement le prétendu silence des déportés à la sortie des camps d'extermination³¹² : “ *Il est simplement étonnant que des historiens français se soient laissés prendre au même mirage que tout un chacun, et qu'ils aient érigé l'idée que “ les déportés n'ont pas voulu parler ” au rang de vérité historique pour expliquer la faiblesse de la mémoire*

³¹⁰ Voir le chapitre consacré à la renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975.

³¹¹ Wieviorka (A.), *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Plon, Paris, 1992, p. 161.

³¹² Primo Lévi revendique cette urgence dès janvier 1947, dans la préface de son ouvrage *Si c'est un homme* : “ *Le besoin de raconter aux “ autres ”, de faire participer aux “ autres ”, avait acquis chez nous, avant comme après notre libération, la violence d'une impulsion immédiate, aussi impérieuse que les autres besoins élémentaires ; c'est pour répondre à un tel besoin que j'ai écrit mon livre ; c'est avant tout en vue d'une libération intérieure* ”. Lire aussi son appendice, écrit en 1976 : Lévi (P.), *Si c'est un homme*, Pocket, Paris, 1997. Pour une synthèse pertinente sur “ *le désir impérieux d'écrire* ” ressenti par de nombreux rescapés de la Shoah, lire Françoise Carasso, “ *L'homme en question. Lectures de Primo Lévi, David Rousset et Robert Antelme* ” in *Esprit*, mai 1995, pp. 17-30.

collective jusque dans la décennie soixante-dix³¹³. Néanmoins, jusqu'à ces années, la mémoire juive du génocide est en sommeil, voire volontairement en retrait. Sa consolidation dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix est à l'origine de nombreux travaux universitaires et de recherche. “*Le régime de Vichy et les comportements des Français sous l'Occupation faisaient l'objet de travaux historiques de plus en plus précis. On voyait, comme une épave qui lentement émerge des profondeurs de la mer, le régime de Vichy prendre corps sous les yeux du public. Et les recherches se multipliaient sur le sort fait aux Juifs par Vichy*”³¹⁴. La mémoire juive s'est en outre inscrite dans le processus d'inflation des commémorations, phénomène devenu universel depuis une vingtaine d'année, et qui a pris une intensité toute particulière en France³¹⁵. L'ampleur des polémiques nées de la responsabilité, acceptée ou refusée, de la France dans la déportation des Juifs vers les camps d'extermination, et plus encore les lieux et occasions d'entretien de ladite polémique — cérémonies du 8 mai et dépôts de gerbe — témoignent de la revendication de la mémoire juive de trouver une place dans la mémoire de la Nation. La mémoire juive trouve certes sa reconnaissance, du moins en partie, dans son inclusion dans les commémorations nationales, mais la mémoire en question est celle, générale, de la *Shoah*, évoquée en France à travers la mise en évidence des responsabilités propres à Vichy dans la déportation des Juifs de France. Nombre d'événements sont ainsi rattachés à ce grand fil de l'Histoire ; ils se retrouvent par là même, en quelque sorte, occultés par le poids monopolistique que représente l'extermination. Analysant ainsi la commémoration de la grande rafle du Vel' d'Hiv', Annette Wieviorka observe que c'est “*cette rafle, ces arrestations qui résument à elles toutes seules ce qu'a été le sort des Juifs de France pendant la période de l'Occupation et de l'Etat français de Vichy*”³¹⁶. Dans un tel raccourci de l'Histoire, intensifié encore par les différentes séquelles du “*syndrome de Vichy*”, la France “*terre de camps*” et d'internement des Juifs avant la déportation n'a guère sa place, ce malgré la diffusion croissante de publications, colloques et reportages sur le sujet³¹⁷.

³¹³ Wieviorka (A.), *op. cit.*, p. 163 et pp. 169 et s.

³¹⁴ Badinter (R.), *Un antisémitisme ordinaire*, Fayard, Paris, 1997, p. 12. Voir aussi la réédition de l'ouvrage d'Anne Grynberg, *Les camps de la honte*, qui offre à l'auteur l'opportunité de s'interroger “*sur l'émergence éventuelle du sujet au cours de ces dernières années, dans les milieux historiques et, surtout, dans l'opinion publique*” : Grynberg (A.), *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La Découverte/Poche, Paris, 1999, pp. 387-396.

³¹⁵ Lire dans ce mémoire le chapitre consacré à une étude théorique du concept de mémoire.

³¹⁶ Wieviorka (A.), “*Le Vel' d'Hiv', histoire d'une commémoration*” in *Travail de mémoire*, Autrement, Paris, janvier 1999, p. 162.

³¹⁷ Lire dans ce mémoire l'article consacré à la découverte progressive des camps d'internement et du camp de Septfonds.

1.2. La renaissance de la mémoire juive de Septfonds.

1.2.1. Les prémices d'une mémoire juive locale : l'action fondatrice de Gérard Gobitz.

L'action de Gérard Gobitz, président actuel de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et de Haute-Silésie, s'inscrit dans ce contexte d'oubli particulier. Elle est fondatrice en ce sens qu'elle précède toute autre initiative, et est quelque peu délié des différents conflits de mémoire qui se développeront ultérieurement. Ancien déporté, interné au camp de Saint-Sulpice, dans le Tarn³¹⁸, il fut encouragé à y engager sa "*première action en faveur de la mémoire : information sur l'événement, liste des déportés, inauguration d'une plaque commémorative au camp de Saint-Sulpice et d'une autre plaque, dédiée aux enfants, à la synagogue de Castres*", après avoir découvert qu' "*aucune inscription n'y rappelait l'existence d'un camp d'internement et le départ en déportation de 223 personnes, dont 34 enfants, le 2 septembre 1942. L'histoire des persécutions antisémites de 1942, dans ce département, n'avait pas été écrite*"³¹⁹ — dernière formule qui souligne l'occultation de l'histoire locale au profit d'une grande Histoire de la Shoah. M. Gobitz a ainsi multiplié les démarches afin d'édifier stèles et plaques à l'emplacement des camps oubliés du Sud de la France : outre Saint-Sulpice, Septfonds, Casseneuve, Portet-Saint-Simon (gare d'où partirent les déportés de Noé et de Récébédou), Vénissieux, Ruffieux et Nexon. Le travail fut mené auprès des autorités officielles : "*les monographies que j'ai rédigées, ainsi que des documents annexes, ont été diffusés auprès des municipalités concernées, ainsi qu'auprès des autorités départementales et des élus. Ce travail d'information a permis d'organiser des cérémonies d'organisation de stèles et de plaques du souvenir*"³²⁰. Gérard Gobitz s'intéresse au Tarn-et-Garonne tout particulièrement en 1990 ; il publie dans la revue *Le monde juif*, un article sur les déportations des Juifs étrangers du département depuis le camp de Septfonds en août 1942. La même année, il est à l'origine de l'édification, dans un square du village, d'une plaque à la mémoire des déportés juifs. S'entourant de M. Arditti, délégué de l'association dans le sud-ouest, M. Gobitz est donc à l'origine de la renaissance de la mémoire juive de Septfonds. Loin de la précéder, la communauté juive du Tarn-et-Garonne suivra péniblement cette initiative.

³¹⁸ "*Arrêté moi-même le 26 août, interné au camp de Saint-Sulpice et déporté avec eux (parlant des enfants), je fus le témoin bouleversé des souffrances des familles*" : il fut ainsi très "choqué" que des représentants de l'Association de défense de la mémoire du Maréchal aient pu affirmer que les enfants juifs avaient été déportés en même temps que leurs parents, pour ne pas que les familles fussent séparées, lors d'une émission de télévision en janvier 1986. Ce fut le point de départ de son travail de mémoire. Gobitz (G.), *Les déportations de réfugiés de zone libre en 1942*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 5.

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.* La liste de sources donnée en appendice confirme l'important travail de terrain auquel il s'est livré. Les noms cités pour le Tarn-et-Garonne sont Pascal Cailla, Elie Arditti, ainsi que la municipalité de Septfonds et les Archives départementales de Montauban.

1.2.2. Septfonds : les errements de la communauté juive de Montauban.

La cérémonie de Septfonds, qui se déroula le 20 mai 1990, soit donc quatre ans après que la première action fut entreprise, fut précisément décrite ailleurs³²¹. Nous pouvons rappeler que la communauté juive du Tarn-et-Garonne est alors associée au travail des autorités, comme en témoigne la présence du président d'alors, M. Marthan, aux côtés notamment de Maître Fontayne, maire de Septfonds, M. Marty, directeur départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.), Jean-Michel Baylet, président du Conseil général de Tarn-et-Garonne et ministre de la République, et du préfet, mais aussi de présidents de nombreuses associations et sympathisants — notamment l'association des Fils et filles des déportés juifs de France (F.F.D.J.F.) de Serge Klarsfeld avait délégué un porte-drapeau.

L'implication de la communauté juive de Montauban dans le processus de mémoire du camp de Septfonds est problématique, raison pour laquelle nous avons trouvé approprié de parler d' "errements". Cependant, ce terme de communauté nécessite une précision terminologique.

1.2.2.1. Définition.

Qu'entendre en effet par communauté juive ? Il faut, si l'on en croit A. Wieviorka, distinguer deux définitions³²². La première est sociologique : c'est "un type de groupement où le degré d'appartenance présente des intensités variables — du degré pratiquement zéro au degré cent ; où les modalités d'appartenance sont également fort disparates dans leurs manifestations concrètes (...). Ce qui signifie en pratique que d'une part entrer et sortir d'une telle structure collective est (relativement) à la portée de qui que ce soit, et que d'autre part le lieu où chacun choisit de se situer sur le rayon très étendu qui va du centre à la périphérie n'a pas la fixité d'un engagement perpétuel"³²³. La seconde est religieuse, donnée en 1947 par l'institution la plus ancienne et la plus stable de la communauté juive, le Consistoire : "Nous entendons, nous, par communauté les institutions à base religieuse qui ont la synagogue comme centre culturel — un centre autour duquel gravitent les oeuvres philanthropiques et sociales ou, comme on dit aujourd'hui 'culturelles' ". C'est cette seconde définition qui paraît devoir ici être adoptée, comme on le verra un peu plus loin³²⁴.

³²¹ Voir le chapitre consacré à la renaissance de la mémoire du camp de Septfonds depuis 1975.

³²² Définitions données par A. Wieviorka, *Déportation et génocide*, pp. 333 et s.

³²³ Kriegel (A.), *Les intermittences de la mémoire : de l'histoire immédiate à l'Histoire*, Pardès, Paris, 1989, pp. 248-258, citée par l'auteur.

³²⁴ "Le judaïsme français semble depuis quelques années se renforcer, au point que certains y voient un 'retour à la communauté' " : sur cette question, voir la synthèse rapide mais documentée de Thomas Feldstein, *La question de l'identité dans le judaïsme français d'aujourd'hui*, licence d'ethnologie (B. Champion, dir.), 1997-98, La Réunion, non publié.

1.2.2.2. *La volonté d'une cérémonie unique.*

La communauté juive du Tarn-et-Garonne fait donc son apparition à Septfonds, lors de la commémoration du 20 mai 1990. La communauté est alors présidée par M. Marthan jusqu'à décembre 1992, remplacé à cette date par Maître Jacques Lévi, conseiller municipal montalbanais. C'est d'ailleurs à partir de cette date que M. Lévi sera de préférence sollicité par les maires successifs afin de représenter la mémoire juive du camp³²⁵. La communauté honore alors le village de Septfonds de sa présence — si l'on exclut le 8 mai à caractère très général — à deux reprises dans l'année, lors des deux cérémonies où la tragédie juive est précisément évoquée : lors de la journée nationale de la déportation le dernier dimanche d'avril, ainsi que le premier dimanche de septembre, date renvoyant aux convois de déportations de fin août et début septembre 1942, cérémonie religieuse où sont notamment récités les noms des 26 enfants juifs déportés et gazés, récitation suivie de la lecture du *Kaddish*, prière juive des morts. Instaurée en 1990, cette dernière cérémonie est célébrée jusqu'en 1998. 1999 est une année sans journée de septembre. La décision en appartient à M. Lévi, lequel a décidé de sa propre autorité d'interrompre cette célébration. Le souhait affiché en contrepartie vise à renforcer la présence juive lors des commémorations d'avril, lors d'un dernier dimanche unique et unitaire. M. Lévi y prend d'ailleurs activement part, puisqu'il prépare la cérémonie matinale du square Henry Grau, en tant que membre du Conseil municipal de Montauban, mais à laquelle il "*s'invite*" (*sic*) en tant que président de la communauté. Le souvenir spécifique s'efface néanmoins au profit d'un souvenir plus général.

1.2.2.3. *L'abandon de la mémoire juive communautaire de Septfonds.*

En réalité, la journée de septembre est une journée dont M. Lévi refuse de parler. En 1998, M. Lévi avait quitté la cérémonie, une fois celle-ci achevée, en annonçant sur un ton de colère qu'il s'agissait de la "*dernière fois*"³²⁶. Une colère expliquée par l'abandon progressif de la mémoire juive communautaire de Septfonds aux initiatives privées. C'est d'ailleurs dans ce sens que l'on peut comprendre le souhait du président de la communauté d'une seule commémoration, qu'il pourrait par conséquent contrôler et qui serait commune à toutes les catégories d'internés — celle du dernier dimanche d'avril remplirait naturellement cette fonction. Ce souhait se justifierait par la volonté de ne pas laisser la population, en particulier la population non juive, par un nombre trop important de commémorations, dont la multiplication serait inutile et préjudiciable³²⁷.

³²⁵ Nous avons précédemment noté l'effacement de M. Arditti au profit exclusif de M. Lévi. M. Tschöcke évoque ne donne aucune raison particulière à cette participation.

³²⁶ Témoignages concordants de M. Arditti et Mme Grau.

³²⁷ Cette observation semble en complète contradiction avec le constat d'une population toujours présente, quelle que soit la cérémonie, mais aussi avec le résultat du questionnaire distribué lors de la conférence du 15 janvier 2000. Sur 52 questionnaires rendus remplis, ils sont 36 à penser des commémorations septfontoises "*qu'il y en a juste comme il faut*", 5 à penser "*qu'il n'y en a pas assez*" et seulement 2 à trouver "*qu'il y en a trop*". De même ils sont majoritaires à penser que "*chaque catégorie d'internés doit avoir sa propre commémoration*" (24 réponses) contre 15 à trouver qu' "*une seule*

Cet abandon de la seule commémoration spécifique à la déportation des Juifs du camp de Septfonds pourtant en place depuis 1990, donc la réduction de la présence de la communauté juive aux seules commémorations généralistes d'avril et de mai, ont pour conséquence de laisser définitivement le champ libre aux entreprises individuelles et associatives autour de la mémoire juive du camp de Septfonds, qui ne peuvent tolérer une disparition aussi autoritaire. L'initiative de M. Gobitz à laquelle la communauté ne s'est jointe qu'*a posteriori*, n'était qu'un symptôme d'une délitescence plus générale.

1.2.2.4. Explications.

Ashkénazes et Séfarades.

Il convient de s'interroger sur l'attitude de la communauté juive du Tarn-et-Garonne, notamment la question est de savoir si l'on peut alléguer le monopole séfarade de la communauté pour expliquer le manque d'implication dans le souvenir de la *Shoah*, tragédie majoritairement ashkénaze (taux estimé à 90% par Serge Klarsfeld dans son Calendrier de la déportation). Rappelons que l'appellation "ashkénaze" est appliquée aux Juifs de l'Europe occidentale, centrale et orientale qui sont d'origine et de langue germaniques, par opposition aux "séfarades", appellation appliquée aux Juifs dont les ancêtres vécurent dans l'Espagne médiévale, et plus généralement les membres des communautés juives non ashkénazes. Deux populations que la différence des caractéristiques des milieux géographiques, culturels, ethniques et politiques dont elles sont issues a conforté dans une scission culturelle. Scission culturelle en France, puisque c'est "dans le cadre religieux et communautaire, ce à quoi se limite le microcosme juif en diaspora, que les diverses minorités juives ashkénazes ou séfarades ont pu jusqu'à maintenant se différencier et trouver des occasions de s'affronter directement"³²⁸. La France (environ 700 000 Juifs) offre un équilibre numérique assez rare entre ces deux populations — voire une prépondérance séfarade — en revanche la présence ashkénaze est nulle ou quasi nulle au sein de la communauté montalbanaise, les séfarades s'étant progressivement imposés au fil des immigrations d'Afrique du Nord, renversant ainsi la répartition initiale — phénomène que l'on retrouve dans un certain nombre de villes de province : Melun, Douai, Versailles, Troyes, Dijon, Nice... M. Lévi refuse cette vision des choses, affirmant que "tous les juifs du monde" participent à l'histoire de la *Shoah*, dont il est important de rappeler l'existence et la spécificité. Il rejoindrait ainsi l'avis de Lucette Valensi et Nathan Wachtel, lesquels écrivent dans l'ouvrage *Mémoires juives* : "Mais ceux qui n'ont pas été atteints par la menace nazie incorporent, eux aussi, la Shoah dans leur mémoire et l'inscrivent dans leur propre passé. Ainsi, les multiples mémoires, ashkénazes et séfarades, convergent pour former une même mémoire collective (avec ses nuances et

commémoration serait préférable ". Sur cette enquête, voir le chapitre consacré à la mémoire villageoise de Septfonds.

³²⁸ Poirier (V.), *Ashkénazes et Séfarades, une étude comparée de leurs relations en France et en Israël (années 1950-1990)*, Cerf, Paris, 1998, p. 220.

ses variantes)³²⁹. Une position qui prend l'aspect d'une loi générale — encore que les “nuances et les variantes” mériteraient mieux qu'une parenthèse -, mais qui réduite à l'échelon local se trouve démentie. Les circonstances se rapprochent plutôt des conditions décrites par Véronique Poirier : “la Shoah, dans la mesure où son souvenir hante encore la mémoire d'une majorité de familles juives occidentales, constitue un des piliers autour desquels se soude un monde inaccessible aux Juifs orientaux et qui, paradoxalement, leur impose ce phénomène comme une référence juive universelle. Les uns se réfèrent à une expérience collective récente en rupture avec leur passé antérieur — l'auteur indique que depuis deux décennies, les ashkénazes, désormais minoritaires au sein de la communauté juive de France, ont été amenés à redéfinir leur identité individuelle et collective autour du souvenir de la Shoah et la renaissance du yiddish -, les autres se réfèrent à une longue tradition diasporique à laquelle les rattache une chaîne ininterrompue de générations”³³⁰. Rajoutons deux hypothèses pertinentes avancées par l'auteur : d'une part “ce sont les Séfarades d'Afrique du Nord qui, par leur le dynamisme de leur militantisme, ont, sinon déclenché, du moins accéléré la crise de redéfinition identitaire de leurs coreligionnaires ashkénazes”, d'autre part “les identités ashkénaze et séfarade n'ont de sens et ne se révèlent que lorsque les uns et les autres sont en relation, notamment en cas de conflit”³³¹, cas de figure offert dans le contexte étudié.

La dénonciation du travail de mémoire de la communauté : ignorances et inaction.

Ignorances.

L'attitude de la communauté montalbanaise est de ce fait dénoncée par certains, en particulier des juifs ashkénazes, mais le constat vaut dans l'autre sens. D'une part, il apparaît que l'accaparement de la mémoire est jugé illégitime par la communauté : les actions de M. Arditti ou de Mme Grau ne devraient pas être ni être reconnues ; ce travail de mémoire incombe à la seule communauté, et implique au moins sa participation au cas d'une initiative extérieure. Dans le même temps, il paraît contestable, comme l'explique M. Lévi, de réduire la mémoire juive à une mémoire “typiquement religieuse” qui ne peut trouver sa place que dans une synagogue. Cette conception se rattache à la culture traditionnelle des Juifs d'Islam, conception avant tout religieuse — “c'est à travers l'affirmation et la transmission familiale des pratiques culturelles et des rites alimentaires qui leur sont attachés, et par lesquels elle s'exprime tout d'abord, qu'ils ont naturellement cherché à préserver leur culture en exil”³³² — mais progressivement abandonnée par la communauté séfarade. D'autre part, c'est le travail même de la communauté qui est remis en question. La prépondérance séfarade est d'abord dénoncée comme étant à l'origine d'une incompréhension, d'une indifférence voire d'un mépris. Elie Arditti, d'origine turque et donc non

³²⁹ Valensi (L.) et Wachtel (N.), *Mémoires juives*, Archives Gallimard/Julliard, 1986, Paris, p. 331.

³³⁰ Poirier (V.), *op. cit.*, p. 238 et 239.

³³¹ *Ibid.*

³³² Poirier (V.), *op. cit.*, p. 226.

ashkénaze, prolonge cependant ce clivage et opère une nette séparation entre ceux qui ont vécu la *Shoah* et les autres, très majoritairement Pieds noirs d'Afrique du Nord — ces derniers occupant toutes les fonctions religieuses dans le département. La méconnaissance de la *Shoah* et de son vécu ne serait qu'une objection inopérante si elle n'était corroborée par des attitudes et discours démontrant la faible connaissance et la moindre implication dans l'histoire des déportations du département et leur souvenir. Ainsi est-il fâcheux d'entendre le président de la communauté parler de 27 enfants déportés ou de 28 bébés (dernier témoignage de M. Arditti), alors que 26 enfants de moins de dix-huit ans furent transférés vers Auschwitz *via* Drancy, d'affirmer la déportation de Mgr Théas à Treblinka, ou d'évoquer les officiers polonais “ *assassinés et brûlés, à Auschwitz sûrement* ”, bien que les vingt officiers polonais de Septfonds ne furent nullement envoyés vers les chambres à gaz³³³. Le rabbin est volontiers considéré comme anti-ashkénaze, et totalement étranger à la mémoire de l'Extermination. Il est de ce point de vue important de rappeler, même si les indices sont nombreux, la persistance des préjugés et idées reçues, partagées par les deux populations³³⁴.

Un refus d'implication.

Citons encore, parce que la polémique a eu son importance³³⁵, la réponse faite par M. Lévi au journal *Le Monde* en 1994.

Le 16 septembre 1994, *Le Monde* publie, sous la plume de Guy Révellat, un article de 52 lignes et 2 colonnes, intitulé “ *À Septfonds (Tarn-et-Garonne) — Un ancien camp d'internement transformé en porcherie* ”. La médiocrité du titre se justifie par une information souvent fautive³³⁶ ou, du moins imprécise. L'article relève surtout que le projet aurait rencontré “ *l'hostilité de la communauté juive du département* ”; c'est sur ce point que M. Lévi, président de la communauté juive de Montauban, s'est élevé, en envoyant un courrier au quotidien parisien. Il écrit quatre jours plus tard que “ *ceci est faux. Deux réunions ont eu lieu à la mairie de Septfonds. Des propositions ont été avancées. Elles n'ont pas encore été concrétisées, mais la communauté juive n'y était pas hostile. D'ailleurs, le “ camp de Jude ” n'a jamais fait l'objet d'un classement en tant que monument historique ou un lieu de la “ Mémoire ”. Sur la plan administratif, nous ne pouvions pas nous opposer à cette demande malgré les pétitions qui ont depuis été déposées à la mairie. (...) Une stèle a déjà été érigée à Septfonds commémorant le départ de plus de 300 Juifs avec (sic) Auchwitz (sic) via Drancy. Depuis quelques années, le premier dimanche de septembre, monsieur le maire de la commune réunit les habitants de la commune ainsi que les membres de la communauté Israélite, afin que se perpétue le devoir de mémoire* ”.

³³³ Nous savons même qu'ils ont été très probablement libérés dès après leur départ du camp de Septfonds : voir le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds.

³³⁴ Poirier (V.), *op. cit.*, pp. 186 et s.

³³⁵ Voir l'article consacré à la renaissance de la mémoire du camp de Septfonds depuis 1975.

³³⁶ Il est question de “ *290 Juifs, dont 27 enfants* ”, mais le meilleur est à venir : “ *qui avaient vécu sur place en 1942 avant de disparaître* ”. La date de l'article ne peut même pas excuser ces grossièretés.

Cette réponse est d'une certaine manière un concentré de l'impéritie et de l'absence d'implication dans la mémoire juive du camp de Septfonds de la communauté juive de Montauban. C'est encore l'allégation de l'existence d'une stèle qui commémorerait le souvenir du "*départ de plus de 300 Juifs*" vers "*Auchwitz*", incorrectement orthographié, bien que des corrections soulignent que le texte a été relu³³⁷ — la stèle évoque 295 Juifs. C'est surtout l'absence d'une quelconque revendication mémorielle, et la satisfaction de la situation actuelle³³⁸.

L'isolement de la communauté.

De ces comportements vient le refus d'abandonner la mémoire juive de Septfonds à la seule communauté. Cette dernière continue de lire les noms des enfants déportés le soir de *Kippour* à la synagogue, mais le refus opposé de s'engager dans diverses actions de mémoire l'a condamnée à l'isolement. Il s'agit donc en premier lieu de la décision arbitraire de cesser toute commémoration le premier dimanche de septembre, arbitraire vivement dénoncé par M. Gobitz. Mais ce fut aussi l'initiative de M. Arditti, de son épouse, avec l'aide de l'épouse de M. Lévi d'apposer une plaque à la synagogue de Montauban, demande formulée depuis une trentaine d'année mais à laquelle seule un refus avait été opposé. Cette plaque reprend les noms des 26 enfants, suivis du texte suivant : "*Souvenons-nous de ces enfants juifs parmi tant d'autres arrêtés en Tarn-et-Garonne le 24 et le 26 août 1942 par la police française et livrés aux nazis. Ils furent gazés à Auschwitz le 11 septembre 1942*" — M. Arditti rajoutant que la précision de la responsabilité de la "*police française*" aurait apparemment posé problème.

C'est encore l'inertie de la mairie de Montauban, M. Lévi ayant certes été sollicité au titre de conseiller municipal, laquelle n'a pas donné de réponse à la demande conjointe de Mme Grau et M. Gobitz de donner à une école de Montauban le nom d'Henry Grau — M. Lévi affirme ne pas désespérer d'un jour parvenir à un tel résultat, mais souligne l'opposition de parents d'élèves et l'existence de points persistants d'antisémitisme³³⁹.

C'est toujours l'absence de tout membre de la communauté lors de la visite du consul d'Israël M. Goussana à la mi-décembre 1990 au camp de Judes, en visite dans le Tarn-et-Garonne pour remettre plusieurs médailles des "*Justes parmi la Nation*", lequel a fleuri à deux reprises la stèle commémorative de Septfonds.

³³⁷ Pour l'anecdote, c'est en estimant qu'une personne capable de commettre de telles erreurs pourrait très bien ne pas savoir orthographier correctement "*Auschwitz*" que nous avons repéré la bourde commise par le président de la communauté juive de Montauban.

³³⁸ Personnellement invité à la conférence que nous avons organisée le 15 janvier 2000 à Septfonds, M. Lévi n'est d'ailleurs pas venu.

³³⁹ Pour l'anecdote encore, l'école Françoise Dolto à laquelle il fut envisager de donner le nom d'Henry Grau porta un temps le nom d'Yves Duteil avant d'emprunter le nom actuel — il s'avère qu'Yves Duteil, en tant que parent d'Alfred Dreyfus, est de confession juive.

2. L'apparition consécutive de nouveaux acteurs.

Ces diverses inerties³⁴⁰ ont donc eu pour conséquence la récupération par diverses autres personnes, morales ou physiques, dotées à l'origine d'une légitimité plus ou moins douteuse, du travail de mémoire concernant la mémoire juive de Septfonds. L'action de M. Gobitz, au même titre que celle de Serge Klarsfeld, a catalysé les énergies au milieu des années quatre-vingt. C'est au cours de la commémoration de 1990 que Gérard Gobitz a confié à Elie Arditti, alors représentant régional de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et de Haute-Silésie dans le sud-ouest, la tâche de travailler autour de la mémoire juive, dans le sud-ouest en général — la découverte de malles ayant appartenu à la famille Kurzweil dans la ville d'Auvillar est alors récente³⁴¹ -, à Septfonds en particulier.

2.1. M. Arditti.

2.1.1. Une implication fortuite.

L'apparition de M. Elie Arditti comme acteur de la mémoire juive de Septfonds se confond avec le travail pionnier de réinscription du souvenir des déportations des Juifs de Tarn-et-Garonne, mené par M. Gobitz à la fin des années quatre-vingt. M. Arditti est en effet, dès cette époque et à l'instar de M. Gobitz, membre de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie ; il appartient à la section Marseille-Provence, promu dès lors, en dépit de l'éloignement géographique, "*représentant régional dans le sud-ouest*". C'est à Septfonds même que MM. Arditti et Gobitz vont se rencontrer ; M. Gobitz, devenu vice-président de l'association, est alors présent dans le Tarn-et-Garonne, suite à la découverte, en 1990, à Auvillar (Tarn-et-Garonne) de malles appartenant à deux familles autrichiennes juives, les Roth et les Kurzweil, livrant un précieux fonds documentaire. Or, il s'avère que ces deux familles ont été internées à Septfonds avant d'être déportées et exterminées à Auschwitz³⁴², d'où le nouveau déplacement à Septfonds pour M. Gobitz, et la rencontre entre les deux hommes. M. Arditti, par ailleurs assisté de M. Caïla, recevra alors le mandat de M. Gobitz pour prendre en charge le traitement de cette affaire ; c'est dans ce contact avec l'ancien camp d'internement de Septfonds qu'il s'érige progressivement en un des acteurs essentiels de la mémoire juive du camp de Septfonds³⁴³.

³⁴⁰ Pour évoquer les autres communautés, on peut citer le témoignage de M. Garcia, président de la FNDIRP : présent à toutes les cérémonies se déroulant au cimetière espagnol depuis 1979, il n'y a pas vu M. Lévi une seule fois.

³⁴¹ Voir dans ce mémoire l'article consacré aux initiatives pédagogiques liées au camp de Septfonds.

³⁴² Comme nous le développons dans l'article signalé *supra*, la jeune Adèle Kurzweil, âgée d'environ 17 ans en 1942, a également fait l'objet d'un travail de mémoire. Le choix de cette enfant est probablement justifié par son jeune âge, le plus bas des familles Roth et Kurzweil dont les malles ont été retrouvées.

³⁴³ L'ignorance jusque là de l'existence de déportations de Juifs en provenance de Septfonds est d'autant plus étonnante que le propre frère de M. Arditti a été démobilisé au camp de Septfonds. M. Arditti connaissait donc le camp, mais dans sa seule utilisation de camp militaire.

2.1.2. Un acteur autonome.

Nous avons vu que dans ces premières années, M. Arditti et M. Lévi, président de la communauté juive du Tarn-et-Garonne, partageaient un tel rôle, avant que M. Lévi ne lui fût préféré par les municipalités successives. Dans sa rupture avec la mairie de Septfonds, amis aussi avec la communauté dont il rejette l'ignorance et l'impéritie du travail de mémoire mené, M. Arditti s'affirme comme un acteur autonome, même s'il conserve naturellement des liens avec l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, ou en développe avec certaines personnes ou associations : ainsi Serge Klarsfeld le recommande auprès des médias ; l'association Arkheia de Pascal Caïla, lequel travailla avec lui sur la famille Kurzweil³⁴⁴ ; l'association des Lauréats du concours de la Résistance et de la Déportation de Robert Badinier, laquelle tente de plus en plus de jouer un rôle prépondérant sur la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale en Tarn-et-Garonne, contacts néanmoins plus limités.

2.1.3. Une action et une implication importantes.

Parfois en lien avec ces derniers, M. Arditti développe donc un travail de mémoire essentiellement auprès des scolaires³⁴⁵ et des médias³⁴⁶. Il faut néanmoins s'interroger sur la motivation d'un tel travail, entrepris autour d'un camp dans lequel il ne fut pas interné : M. Arditti fut en effet enfermé dans un convoi à Marseille destiné à rejoindre le camp d'Auschwitz, avant de pouvoir s'en évader au cours du trajet³⁴⁷. Le maître-mot est alors celui de " *témoin* " : " *Je me considère comme un témoin* ", dit-il ; " *les nazis n'ont voulu aucun témoin* ", d'où cette " *nécessité de témoigner* "³⁴⁸. S'affirmant " *là pour défendre la mémoire, un point c'est tout* ", il prend cependant une part active dans la mémoire spécifique du camp de Septfonds. S'il rejoint M. Antoine Garcia dans l'importance attribuée à la jeunesse ainsi que dans la nécessaire lutte contre toutes les formes de barbarie, telles qu'elles ont trouvé leur quintessence dans le crime nazi, il s'en distingue par un véritable travail mené autour du camp. C'est ainsi qu'au cours de la conférence que nous avons donnée le 15 janvier 2000, M. Arditti a parlé avec une émotion

³⁴⁴ Cette association vise à promouvoir l'histoire du Tarn-et-Garonne — Septfonds étant naturellement un centre de recherche — et organise des conférences sur des sujets historiques plus généraux. Pour plus d'informations, lire le chapitre consacré à la renaissance du camp et des mémoires depuis 1975.

³⁴⁵ M. Arditti évoque ainsi plusieurs démarches auprès de lycées de Montauban : Michelet, Institut ; c'est d'ailleurs au cours de cette dernière intervention, en 1998, devant plus d'une centaine d'élèves, qu'il aurait été filmé afin que son propos soit diffusé auprès d'établissements toulousains. M. Arditti reconnaît qu'il " *préfère agir directement auprès des jeunes* ", plutôt que de collaborer à d'autres initiatives, et souligne l'importance des jeunes dans la poursuite du travail de mémoire.

³⁴⁶ S'agissant des médias, il cite des entretiens donnés depuis 1990 à France 2, TMC, Le Provençal, Point gauche. Seuls les plus récents témoignages sont susceptibles de citer le camp de Septfonds.

³⁴⁷ M. Arditti a apporté un témoignage de son expérience dans un chapitre de l'ouvrage *Marseille, Vichy et les nazis. Les temps des rafles, la déportation des Juifs*, édité par l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, section Marseille-Provence, 1994. Nous évoquant notamment le souvenir de femmes enceintes enfermées dans le convoi, il confie que de telles images ont renforcé son combat. On retrouve un tel propos dans la bouche de M. Garcia.

³⁴⁸ " *Tu es le seul rescapé de ce convoi, il faut que tu témoignes* ", lui aurait dit le secrétaire de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie.

très perceptible de la déportation des Juifs du camp de Septfonds³⁴⁹ ; on le note encore dans les initiatives conduites en collaboration avec d'autres acteurs, et contre la communauté juive de Montauban.

M. Arditti apparaît en ce sens être un acteur particulièrement impliqué de la mémoire juive du camp de Septfonds. Résidant à Montauban depuis la fin de la guerre, M. Arditti trouve dans la proximité et l'histoire tragique du camp de Septfonds, particulière mais à la fois si semblable aux autres épisodes de la déportations des Juifs de France, la possibilité d'inscrire son combat de témoin contre l'oubli. Par conséquent, à la différence de M. Garcia qui se sert du camp d'internement de Septfonds comme l'occasion d'évoquer le cadre plus général de la lutte contre l'ennemi barbare dont il fait l'essence de son travail de mémoire, M. Arditti place au contraire le camp de Septfonds au cœur de son travail, dans une finalité et un impératif de parole néanmoins proches.

2.2. Mme Grau.

2.2.1. Une action initiale au sein de l'Association des Lauréats.

C'est tout d'abord en tant que membre de l'Association des Lauréats du concours nationale de la de la Résistance et de la Déportation que Mme Jacqueline Grau s'est précisée comme actrice de la mémoire juive du camp de Septfonds, avant de s'émanciper de cette association et de poursuivre un travail plus isolé.

L'association des Lauréats, si elle ne joue pas un rôle spécifique auprès de la mémoire juive³⁵⁰, n'en demeure pas moins à l'origine de l'inauguration du square Henry Grau le 8 septembre 1998. C'est en tant que membre de cette association que Mme Grau, déléguée depuis 1995 au travail de la mémoire juive — elle parle de "*mémoire ashkénaze*" — a sollicité la mairie de Montauban d'abord, de Septfonds ensuite, auprès de MM. Mignot et Tschöcke. Cette association a donc des contacts bien plus étendus de par son cadre d'action général. Les liens avec la communauté juive sont en revanche ambigus. M. Lévi félicite le travail de cette association, déclare "*protéger et suivre Badinier*", mais s'approprie volontiers le travail de cette association pour revendiquer une origine communautaire du travail entrepris.

C'est cette association qui, prenant note de la décision de la communauté de supprimer la cérémonie de septembre à Septfonds, a pris l'initiative de prendre en main l'organisation d'une cérémonie du même ordre dès le mois de septembre 2000, dont on peut se douter que les juifs séfarades ne souhaiteront pas prendre place³⁵¹.

³⁴⁹ Cette émotion fut particulièrement perceptible dans le public. Alors que nous cherchions le qualificatif à donner à son intervention, une personne a prononcé le mot d' "*émotion*" dans la salle.

³⁵⁰ Nous avons vu que cette association pouvait être considérée comme un vecteur de la mémoire espagnole du camp : voir le chapitre consacré à la mémoire espagnole du camp de Septfonds.

³⁵¹ Elle avait affirmé la volonté de prendre en main cette cérémonie dès 1999, mais elle s'est rétractée, craignant apparemment que cette initiative apparaisse polémique et pas assez concertée entre les diverses autorités.

2.2.2 Une forte signification personnelle.

L'action de Mme Grau, demi-sœur de Henry Grau, revêt au sein de cette association une couleur particulière, puisqu'en dépit des multiples contacts (dont au premier chef MM. Gobitz et Badinier) et participations officielles développés par la suite, la volonté de souvenir est à l'origine très personnelle. La décision de donner le nom de son demi-frère à une école puis à une place de Septfonds a été prise à la suite de la rencontre de M. Gobitz lors du colloque "*Les juifs et les populations du Sud-Ouest : exclusion, persécution et solidarités (1940-1945)*", qui s'est déroulé à Montauban les 10 et 11 décembre 1992. Ce dernier a contacté deux ans plus tard en son nom la mairie de Montauban, laquelle a émis un avis favorable (M. Gouze est alors maire de Montauban), avant de se rétracter (succession de M. Roland Garrigues), abandonnant ainsi l'initiative à la mairie de Septfonds. La décision a été prise sans consultation des autres membres de la famille — Mme Grau est issue d'une famille de six enfants, son père est décédé en 1990 -, estimant que "*personne ne se sent concerné*" et que nul ne s'est manifesté lors de la publication des documents dans la presse.

Ce travail de souvenir mené autour des déportations des Juifs de Septfonds s'explique aussi par trois autres raisons : le souvenir de la *Shoah*, ancien et récurrent ; la place omniprésente, dans son discours, du destin désignant son demi-frère comme plus jeune victime de la déportation en Tarn-et-Garonne ; la délégation tacite de mémoire qu'elle invoque enfin, reçue de son père³⁵². Cette implication s'est traduite par l'envoi à M. Klarsfeld de la photo de l'enfant pour publication dans le Calendrier de la déportation des enfants juifs, ainsi que par la rédaction, en collaboration avec son fils³⁵³, du poème apposé auprès de la plaque de 1990 lors de l'inauguration du square. C'est au cours de cette inauguration que la parole lui fut donnée, et à laquelle elle donna une tonalité religieuse en prononçant en fin de discours la courte prière "*Shéma Isroel*", qui évoque l'existence d'un Dieu unique³⁵⁴. C'est donc la collaboration avec des acteurs susceptibles d'insérer sa revendication mémorielle, et la conjonction à une certaine date des devoirs de mémoire de ces acteurs, au premier rang desquels la mairie de Septfonds, que Mme Grau a pu obtenir la réalisation de ses aspirations mémorielles.

2.2.3. Une émancipation progressive vers un travail de mémoire plus intime.

La particularité de cette actrice de la mémoire juive de Septfonds tient à son émancipation progressive et de sa rupture volontaire avec d'autres

³⁵² Ce que conteste vigoureusement une de ses sœurs, pour qui son père n'aurait absolument pas accepté un tel travail de mémoire en son nom ou au nom de son jeune fils assassiné.

³⁵³ Qui est aussi le rédacteur de ce mémoire. Pour plus de détails sur cette initiative, lire le chapitre signalé ci-dessus.

³⁵⁴ Cette collaboration avec la mairie de Septfonds, alors particulièrement développée, se conjugue avec la volonté de Mme Grau de ne "*pas en faire plus*", ne souhaitant pas empiéter sur les autres mémoires de Septfonds — même si elle admet que le sort des internés respectifs ne fut pas aussi terrible.

vecteurs de la mémoire du camp de Septfonds. C'est en ce sens qu'elle a pris ses distances, tant avec la municipalité dirigée par M. Tschöcke — nous avons évoqué le conflit entre ces deux personnes, le maire ayant refusé de tenir sa promesse d'améliorer les conditions de présentation du poème érigé au square Henry Grau³⁵⁵ -, qu'avec l'association de M. Badinier, toutes deux accusées de ne pas s'impliquer suffisamment dans le travail de souvenir des déportations des Juifs de Septfonds. Par conséquent, les liens demeurent avec d'autres acteurs plus isolés, et corrélativement moins influents dans le travail de mémoire mené autour du camp de Septfonds. Nous avons vu que M. Arditti avait de même vécu une certaine séparation avec certains acteurs de la mémoire du camp de Septfonds, mais outre qu'elle était moins volontaire (la municipalité avait préféré la collaboration de M. Lévi), elle s'est prolongé par des liens avec d'autres associations encore influentes dans la définition du travail de mémoire municipal du camp de Septfonds.

La situation actuelle de Mme Grau se caractérise donc plutôt par un retour à un travail personnel, intime, que la tonalité religieuse donnée à la cérémonie du 8 mai 1998 traduisait déjà en partie. Les rapports perdent donc de leur instrumentalité au profit d'une seule amitié avec d'autres acteurs engagés dans le processus mémoriel. Dans la même logique d'émancipation, elle évoque une volonté de témoigner, notamment auprès des jeunes. C'est en ce sens qu'elle a rencontré des collégiens à la gare de Borredon lors de la " journée d'hommage des jeunes aux républicains espagnols internés au camp de Judes ", en dépit du titre donné à cette initiative de l'Association des Lauréats ; elle aurait encore été contactée par le proviseur du collège Ingres de Montauban, proposition à laquelle elle réfléchit, étant donnée la "*difficulté morale de parler*".

3. Synthèse.

Par conséquent, la mémoire juive du camp de Septfonds se caractérise par l'existence de deux phases. La première tient au travail, pionnier, mené par M. Gobitz, avec l'étroite collaboration de la municipalité, alors dirigée par M. Fontayne³⁵⁶, pour inscrire la déportation des Juifs de Septfonds dans la mémoire nationale. Apparaît alors une seconde phase, durant laquelle se greffent progressivement plusieurs acteurs de la mémoire juive. Cette phase sera soumise à de nombreuses fluctuations, expliquée par la volonté de la nouvelle municipalité de privilégier certains acteurs, M. Lévi et Mme Grau, avant que cette dernière ne s'élève contre la volonté de la municipalité d'universaliser les différentes mémoires de Septfonds. Son émancipation rejoindra d'une certaine façon celle auparavant manifestée par M. Arditti. Si M. Arditti a trouvé un cadre d'action pour son travail de mémoire, tissant des liens avec certaines associations malgré la poursuite d'un travail plus personnel, le travail de mémoire de Mme Grau s'inscrit aujourd'hui dans un cadre plus intime et isolé, qui lui interdit pour l'instant, d'amplifier son combat pour inscrire la nom de son demi-frère dans la lourde histoire de la *Shoah*. A la différence de la communauté polonaise, qui a réussi à mettre en place sa

³⁵⁵ Voir le chapitre consacré à la renaissance du camp et des mémoires depuis 1975.

³⁵⁶ Voir le chapitre évoqué *supra*.

propre contre-commémoration, issue d'un désaccord avec la politique municipale, pour manifester son autonomie, Mme Grau ne dispose pas aujourd'hui de cadre communautaire ou spécifiquement juif pour extérioriser sa volonté. Il n'en demeure pas moins que son insistance auprès de l'Association des Lauréats, avec laquelle elle maintient un lien, pour que celle-ci reprenne en main la cérémonie du premier dimanche de septembre abandonnée par la communauté juive de Montauban, s'inscrit dans cette logique de prendre les rênes de la mémoire juive du camp de Septfonds indépendamment de la politique municipale. En ce sens, ces deux initiatives sont comparables.

Section 3. La mémoire polonaise.

1. L'armée polonaise en France, et à Septfonds.

“ A toutes les étapes de la guerre : combats de 1940, Résistance, combats de la Libération, des Polonais se battirent en tant que Polonais sur le sol de France. Parmi les étrangers ayant combattu en France, ce cas unique s'explique par le sort de la Pologne dans la guerre. Dès l'occupation du pays par l'Allemagne et l'Union soviétique, un gouvernement prend le chemin de l'exil, en France d'abord, puis, après la débâcle de 1940, à Londres. De ce gouvernement dépend une armée polonaise qui poursuit le combat commencé en 1939. De plus, la présence en France d'une forte immigration de Polonais depuis les années vingt explique leur participation aux divers mouvements et réseaux de Résistance. Le souvenir des Polonais a été conservé dans les cimetières, par des plaques et des mémoriaux. Pourtant, à partir de 1945, avec l'avènement d'une Pologne communiste, le souvenir des combattants polonais de la Seconde Guerre mondiale devient un enjeu politique entre ceux de Londres, auxquels se réfèrent plusieurs associations d'anciens combattants en France, et le nouveau pouvoir de Varsovie ”³⁵⁷.

Dans leur étude, présentée dans l'ouvrage *Passant souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Serge Barcellini et Annette Wiewiorka décrivent une mémoire polonaise célébrée en France dès la fin des années quarante, divisée en plusieurs catégories : “ *les Polonais dans les combats de 1940* ”, “ *La résistance* ”, “ *les Polonais dans les armées de Libération* ” avant de consacrer un court article au “ *souvenir global* ”. De prime abord, la mémoire polonaise du camp de Septfonds se distingue de ce constat général. D'une part, de par sa renaissance relativement tardive, puisqu'il faut attendre le début des années quatre-vingt-dix avant que le souvenir des Polonais internés n'émerge, bien après les autres mémoires du camp. D'autre part, l'histoire du camp de Septfonds apparaît exceptionnellement chargée, puisque c'est à deux reprises qu'il accueillit des

³⁵⁷ Wiewiorka (A.), Barcellini (S.), *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Plon, Paris, 1995, p. 95.

membres de l'armée polonaise en France³⁵⁸. C'est tout d'abord au début de l'année 1940, lorsque près d'un millier d'aviateurs de l'armée polonaise en France sont hébergés dans le "camp militaire" de Septfonds. Ce sont ensuite vingt officiers des "armées ex-alliées", et l'épouse de l'un d'entre eux, qui sont internés dans le "camp de triage et d'hébergement" en avril 1941, officiers que l'on pourrait classer en tant que "résistants", puisqu'ils correspondent parfaitement aux "*rescapés des divisions polonaises qui n'étaient passés ni en Suisse ni en Grande-Bretagne*"³⁵⁹, évoqués sous cette rubrique par S. Barcellini et A. Wieviorka.

Bien que ce fût au mois de juillet 1941 que ces officiers eurent édifié un oratoire sur la route qui longe le camp³⁶⁰, c'est en 1995, date de rénovation de ce monument, que la mémoire polonaise fait son entrée par la grande porte dans la mémoire du camp de Septfonds. Au regard très sûrement de l'entrée tardive sur la scène mémorielle, et au contraire par exemple de la mémoire juive dont les différents acteurs se sont succédés dans le temps, les quatre principaux acteurs de la mémoire polonaise apparaissent en même temps, dans le sillage de cette rénovation. Un demeure néanmoins prépondérant : il s'agit de Mme Nicole Taillade, dont l'action en faveur de la défense du souvenir des officiers polonais apparaît, surtout à l'origine, déterminante.

2. Les acteurs de la mémoire polonaise.

Quatre acteurs apparaissent simultanément : Mme Taillade, l' " Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles ", ainsi que deux associations culturelles : l' " Association culturelle polonaise " et l' " Association des amis de la Pologne ", dont les initiatives s'autonomiseront progressivement, en dépit d'une collaboration initiale³⁶¹.

2.1. Mme Taillade et l' " Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles ".

2.1.1. L'investissement primordial de Nicole Taillade.

Mme Taillade occupe une place particulière, en raison de sa permanence dans le champ mémoriel du camp de Septfonds. A la différence d'autres acteurs de la même mémoire, elle ne cessera de s'engager dans la défense du souvenir des officiers polonais.

Maître de conférence à l'Université de Toulouse-Le Mirail, conseillère municipale lors de la rénovation de 1995, Mme Taillade se définit comme

³⁵⁸ Voir le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds.

³⁵⁹ Wieviorka (A.), Barcellini (S.), *op. cit.*, p. 98.

³⁶⁰ Annette Wieviorka et Serge Barcellini notent l'existence de quelques autres monuments de ce type en France, notamment sur la route de Villard-de-Lans à Valchevière, où a été élevée une série de chapelles-monuments, "*autant de stations d'un chemin de croix*". La septième, est-il précisé, est "*construite dans le style de la ville de villégiature des Carpates, Zakopane*" : Wieviorka (A.), Barcellini (S.), *op. cit.*, p. 99.

³⁶¹ Nous ne considérons pas l'abbé Ryszard Fyda comme un acteur de la mémoire polonaise de Septfonds, celui-ci ayant simplement célébré une messe lors de la journée du 8 mai 1995, *infra*.

“ fille d’Hélène, née Matuszewska. Petite-fille d’Hélène, née Hulewicz ”³⁶². La découverte des manuscrits et l’engouement suscité pour le sort des Polonais internés, sont le point de départ d’un travail identitaire — elle affirme son “ *appartenance à une communauté, une communauté perdue* ” — qui se traduit par une intense implication dans un travail de mémoire autour du camp de Septfonds. C’est ainsi que, bien qu’elle ne soit pas à l’origine de la décision de rénovation, Mme Taillade prend avec passion “ *le train en marche* ” et s’investit dans un travail de grande ampleur. A l’instar de M. Arditti qui a choisi le camp de Septfonds comme terre d’élection et d’expression de son besoin insatiable de témoigner, Mme Taillade prend la découverte des manuscrits et du destin de ces officiers comme l’étincelle d’un travail de mémoire qui ne demande qu’à flamboyer.

Cet investissement passionné se traduit par plusieurs actions, dont la détermination sera maintenue jusqu’à aujourd’hui. Traduisant l’un des deux documents découverts, Mme Taillade se rend à la même époque à Paris aux fins d’obtenir une représentation polonaise lors de la cérémonie du 8 mai 1995. Plus tard, elle prendra place au sein du “ groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation ” de Montauban, destiné à réfléchir à la conception des panneaux explicatifs, qui seront par la suite érigés au Mémorial du camp. Corollaire de cet engagement, c’est à partir de 1995, et jusqu’à aujourd’hui, la volonté de diffuser l’histoire des Polonais de Septfonds et de l’armée polonaise en France. Divers organes sont ainsi sollicités : un article est envoyé à “ *Wzspólna Polska* ”, bulletin des associations des Polonais du monde entier, imprimé en Pologne et diffusé dans le monde entier ; un autre est publié dans l’ “ *Association des amis de la Pologne* ” en avril 1999, démontrant la permanence de l’action menée. Encore, *La Dépêche du Midi* est conviée à publier son point de vue lorsqu’il s’agit non plus de répercuter, mais de défendre, comme nous le verrons, le souvenir menacé des officiers et combattants polonais.

2.1.2. L’inclusion de l’Association des anciens combattants polonais.

La spécificité de Mme Taillade tient donc à la permanence du rôle joué depuis la rénovation de l’oratoire, au printemps 1995, dans la prise en charge de la mémoire polonaise du camp de Septfonds. Résidant au village même, elle jouit en outre d’un véritable rôle carrefour, qui la place au centre des initiatives des autres acteurs de la mémoire polonaise, dont les associations culturelles, présentées ultérieurement, et l’ “ *Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles* ”. Cette dernière association, qui fait partie des “ *quatre pôles essentiels* ” que Serge Barcellini et Annette Wieviorka dénombrent parmi les associations d’anciens combattants polonais — à savoir, outre l’Association des anciens combattants polonais en France, l’Association des anciens combattants franco-polonais, l’Union des mutilés de guerre polonais en France, et la Fédération des anciens combattants résistants et mutilés de guerre polonais en France³⁶³ -, a naturellement été sollicitée pour la cérémonie du 8 mai

³⁶² C’est ainsi qu’elle signe sa traduction de l’un des deux documents retrouvés.

³⁶³ Wieviorka (A.), Barcellini (S.), *op. cit.*, p. 107.

1995, puisqu'il s'était agi d'honorer les anciens combattants de l'armée polonaise en France. L'association avait alors été représentée par son ancien président, M. Niemcewicz. Elle apparaît, et c'est pourquoi nous les évoquons en même temps, étroitement liée à Mme Taillade, puisque cette dernière fut tenue, en 1996, de déposer une gerbe en son nom, avant que ces deux acteurs se révèlent à nouveau étroitement liés, lorsque la municipalité de Septfonds refusera la présence d'une représentation polonaise lors des commémorations du 8 mai 1998.

Dans sa volonté d'entretenir le souvenir des officiers internés, Mme Taillade a de même instauré un contact avec les deux associations culturelles polonaises, basées à Toulouse, dont les actions se sont, comme nous le verrons, progressivement autonomisées. Il s'agit de l' " Association culturelle polonaise " et de l' " Association des amis de la Pologne " .

2.2. Les associations culturelles.

L' " Association culturelle polonaise " .

L'Association culturelle polonaise est fondée dans les années trente par M. Kaczmarkiewicz, étudiant polonais en faculté de chimie à Toulouse, sous le nom d' " Association des étudiants polonais " avant d'emprunter le nom actuel dans les années cinquante. Le but de cette association est en premier lieu de maintenir le lien entre les membres de la communauté polonaise, maintien qui passe par la tradition et la culture ; il s'agit ensuite de rappeler la présence de cette communauté sur le sol français, et de l'aide qu'elle a apportée à la France, notamment au cours de la Seconde Guerre mondiale. Succédant au président Jean Kotras, ancien combattant en France blessé au combat, en fonction durant une douzaine d'années, Florentine Le Corre dirige l'association toulousaine depuis 1998. Elle revendique trois cents membres, majoritairement polonais (dans un rapport environ de deux tiers), de tous âges, avec de nombreux couples mixtes.

La rencontre avec Mme Taillade remonte à 1995, occasion de tisser des liens privilégiés entre les deux personnes. Parlant du travail de cette dernière, Mme Le Corre le reconnaît " *extraordinaire et colossal* " — bien que jugé beaucoup trop isolé -, dont les résultats sont suffisamment encourageants pour poursuivre les multiples pistes de recherche, aujourd'hui au stade de " *simples balbutiements* ". A la différence de la seconde association culturelle polonaise, la position de l'Association culturelle polonaise est nette sur Septfonds : il y a trop peu d'endroits ayant abrité une telle part d'histoire des Combattants polonais en France pour négliger celui-ci — la redécouverte de cette histoire après un tel effacement dans la mémoire nationale relevant peu ou prou du miracle. Occultée pendant un nombre trop important d'années, la mémoire polonaise de Septfonds doit être convenablement honorée. La mise à l'écart de la mémoire polonaise dès 1996, après les fastes de l'année précédente, suscitera une véritable indignation, d'ailleurs partagée par l'ensemble des acteurs de la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

2.2.2. L' " Association des amis de la Pologne " .

L' " Association des amis de la Pologne " est également basée à Toulouse. Créée il y a une vingtaine d'années par Mme Niemcewicz (actuelle vice-présidente), elle est aujourd'hui présidée par le Dr Jacques Arlet. Initialement destinée à aider matériellement les Polonais de Pologne (quatre-vingt dix convois par camions furent ainsi organisés), elle se heurte, en raison de la transformation de la situation politique en Pologne, à une nécessaire reconversion. Devenant peu à peu une association simplement culturelle, elle subit une perte de membres conséquente — leur nombre est aujourd'hui d'une centaine, très majoritairement des Français, contre un millier lors des premières années de sa création.

La place de cette association est à minorer dans le travail de mémoire entrepris par la communauté polonaise à Septfonds. Le sort des internés de Septfonds n'est certes pas inconnu des membres de l'association, de par l'implication de Mme Niemcewicz, épouse de l'ancien président de l'Association des Anciens combattants polonais en France, aujourd'hui décédé, et présent lors de la commémoration de 1995. L'intérêt porté à l'histoire polonaise de Septfonds apparaît pourtant très limité et n'occupe guère de place particulière : malgré des contacts et une aide ponctuelle apportée " *depuis trois-quatre ans* " à Mme Taillade, laquelle a écrit un article dans le bulletin de l'association au mois d'avril 1999, l'Association des amis de la Pologne revendique une action centrée sur le présent, et s'il s'agit d'évoquer l'Histoire de la Pologne, il s'agit de l'Histoire générale de la Pologne et des Polonais, et non cet épisode spécifique de leur combat durant la Seconde Guerre mondiale. Présente à une réunion préparatoire de la cérémonie du 8 mai 1995, l'association juge qu'un déplacement à Septfonds, ne fait " *pas partie des préoccupations immédiates* ". En participant au financement et à l'installation de la plaque explicative de l'oratoire, installation effectuée à la fin de l'année 1999, l'association ne fait rien d'autre que ce qu'elle estime être son rôle : une tâche à remplir plus en raison des statuts que de sa réelle vocation ou obligation. Le Dr Arlet n'a pas d'opinion précise sur la mémoire polonaise de Septfonds, et se contente de trouver le défilé folklorique " *sympathique* ". Cette dernière initiative, dont il sera question un peu plus loin, demeure donc le fait de la seule Association culturelle polonaise, sans que les autorités locales ni même Mme Taillade n'en fussent aucunement averties.

C'est donc dans une quasi-simultanéité que ces quatre acteurs apparaissent sur la scène mémorielle de Septfonds, lorsque la rénovation de l'oratoire occupe les esprits et les regards.

3. La mémoire polonaise du camp de Septfonds : une mémoire instable et progressivement autonomisée.

3.1. La cérémonie du 8 mai 1995, un acte de naissance rédigé avec trop de ferveur ?

La cérémonie du 8 mai 1995 peut être considérée comme le point de départ éclatant de la mémoire polonaise du camp de Septfonds. Nous avons vu ailleurs³⁶⁴, que la municipalité de Septfonds, alors dirigée par M. Mignot, avait décidé de donner une couleur spécifiquement polonaise à la cérémonie, en rendant un hommage appuyé aux combattants de l'armée polonaise en France, hommage amplifié par la présence et la parole donnée à M. Niemcewicz, ancien président de l' " Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles ". Il ne s'agit pas de revenir sur ce point, mais de s'intéresser à la façon dont la communauté polonaise a profité de cette soudaine et brutale reconnaissance, alors que, selon les propres mots de Mme Taillade, " *il ne fut jamais en cinquante ans question des Polonais à Septfonds* ".

3.1.1. Une nette affirmation identitaire.

Alors que l'on eût pu s'attendre à une certaine réserve de la part des acteurs de la mémoire polonaise, eu égard notamment à la reconnaissance tardive de cette mémoire et à la coexistence d'autres communautés liées à l'histoire du camp, ces derniers ont au contraire profité de l'occasion et du monopole d'expression qui leur étaient présentés pour nettement affirmer leur identité. " *Le camp de Septfonds a été pour une partie de l'armée de l'air polonaise un lieu de regroupement sur la longue route du pèlerinage* " avaient écrit les vingt officiers dans un des documents découverts en 1995. Cette phrase illustre parfaitement ces deux pôles entremêlés dans la définition de l'identité qui sera constamment revendiquée par les acteurs polonais au cours de la cérémonie : il s'agit d'une part de mettre au cœur des discours prononcés le combat mené par les combattants polonais contre le régime nazi ; il s'agit d'autre part de rappeler la place fondamentale qu'occupe la religion catholique dans la définition de cette identité³⁶⁵.

Ce fut à la messe, concélébrée en matinée par monsieur l'abbé Penavaire, curé de la paroisse de Septfonds, et monsieur l'abbé Ryszard Fyda,

³⁶⁴ Voir le chapitre consacré à la renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975.

³⁶⁵ Plusieurs auteurs se sont interrogés sur la place de la religion catholique dans la culture polonaise. C'est le cas de l'historienne Krystyna Kersten. " *Il ne fait aucun doute que le sentiment d'appartenance historique à la Rome chrétienne était et demeure une idée maîtresse soutenant la voûte de la patrie spirituelle* ", écrit-elle. La place de l'Eglise catholique est ancienne en Pologne, et son influence fut souvent prépondérante : de l'entrée dans la chrétienté romaine à la fin du X^e siècle, lorsque le pays deviendra une province ecclésiastique dépendant directement de Rome, au statut de force morale et institutionnelle considérable, luttant assez efficacement contre les tentatives constantes de son asservissement à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, c'est la définition, linguistique, historique et culturelle, de l'identité nationale polonaise à la fin du XVIII^e siècle " *qui suscita la création de l'association, qui fonctionne toujours : Polonais = catholique* " : Kersten (K.), " De l'imagination historique " in Pologne, dernières nouvelles de l'Atlantide, Autrement, Paris, 1990, pp. 19-32.

aumônier de la communauté polonaise du Tarn, de donner la tonalité nettement polonaise de toute la journée de commémoration. De façon assez naturelle, et en écho aux textes rédigés par les officiers polonais au cours de leur internement, l'homélie prononcée par M. Fyda a consisté en une lecture religieuse de la présence d'officiers polonais dans le camp de Septfonds, rappelant l'édification par ces derniers de la petite chapelle : *“ comme dans leur pays natal, afin de témoigner de leur culture ancrée dans la religion, ils ont édifié cette chapelle ressemblant aux nombreuses petites chapelles construites au bord des chemins polonais : une chapelle à la gloire de Dieu et comme une prière pour la Pologne. ”*, entre autres références bibliques et religieuses, par ailleurs déjà employées par les officiers eux-mêmes³⁶⁶. Le texte prend également date du *“ cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale ”* pour élargir son horizon *“ à ceux qui ont combattu et donné leur vie pour la liberté ”*, référence faite en écho aux soldats polonais internés *“ prêts à se battre pour la liberté ”*. Il paraît en revanche plus étonnant de constater que l'homélie opère certaines digressions, multipliant les allusions au pape Jean-Paul II, premier pape polonais de la chrétienté, directement cité à quatre reprises, donnant par là même une couleur, si elle n'est politique³⁶⁷, du moins éloignée du discours religieux traditionnel. S'il ne faut pas exagérer l'importance de ce point, il va cependant dans l'hypothèse d'une revendication identitaire polonaise dépassant le discours que l'on eût pu légitimement attendre d'un tel acteur.

Une telle impression se renforce avec l'allocution faite par M. Niemcewicz, ancien président de l'Association des anciens combattants polonais en France, lequel devait, à l'invitation du maire M. Mignot, *“ retracer en quelques mots l'environnement de tous ces drames ”*.

3.1.2. L'absence de référence aux autres communautés.

Le point essentiel qui se dégage de l'intervention de M. Niemcewicz est l'absence totale, dans un discours relativement long, de référence aux autres communautés ou groupes d'individus internés au camp de Septfonds. Il s'est uniquement agi de rappeler le sort des officiers internés, leur acte de foi au cœur d'un combat contre l'occupant nazi, tout en soulignant *“ la grande solidarité franco-polonaise qui ne s'est jamais démentie ”*³⁶⁸. Mais ce combat,

³⁶⁶ Mme Taillade, traductrice du texte, explique que le second document, entièrement rédigé en polonais, est écrit sous la forme de versets bibliques à la façon de certains poèmes de Miskiewicz ; cette prose biblique est celle de la *“ grande immigration ”* (années 1830 et 1863), empruntant les prosodie et thèmes traditionnels du polonais pèlerin, voyageur, errant, à la recherche de la liberté. C'est une transposition à des pilotes polonais de la thématique christique du sang, de la souffrance et de la passion.

³⁶⁷ Encore qu'un tel passage le laisse penser : *“ Pour mon pays et pour les soldats combattant sur les différents front de la Seconde Guerre mondiale, la guerre n'était pas finie, le 8 mai 1945. La Pologne, pour laquelle ils se sont battus, s'est retrouvée sous l'occupation soviétique et un régime qui nous a été imposé, et cette situation a duré encore quarante-cinq ans. La foi en Dieu et l'amour de la liberté, et l'élection du pape polonais ont fait que finalement, après plusieurs essais, la victoire est arrivée ”*. Et de préciser peu après que *“ la Pologne et les autres pays d'Europe centrale ont retrouvé leur liberté et leur souveraineté ”*.

³⁶⁸ De façon d'ailleurs plutôt maladroite puisque, selon M. Niemcewicz, ceux qui ont échoué dans leur tentative de rejoindre l'Angleterre sont *“ ceux que vous avez hébergés à Septfonds ”*. Il paraît délicat de comparer le régime républicain qui les honore aujourd'hui et le régime de Vichy qui les interna jadis.

comme l'avait auparavant relevé l'abbé Fyda, ne s'arrêta pas en 1945 : *“ si elle (la victoire sur l'Allemagne nazie) a signifié la défaite de l'ennemi nazi, c'est-à-dire du fascisme brun, elle nous a en même temps livré pieds et poings liés au fascisme rouge communiste ”*, avant de s'interroger sur *“ la place de cette Pologne, qui est au centre de l'Europe ”*.

Par conséquent, et en dépit tant de son titre que de l'invitation de M. Mignot, l'intervention de M. Niemcewicz, ne s'est pas limitée à *“ retracer en quelques mots l'environnement de tous ces drames ”*, ce qui eût été le cas s'il avait évoqué le seul combat de l'armée polonaise en France au cours de la Seconde Guerre mondiale, mais a au contraire opéré une digression politique sur le sort de la Pologne à l'issue du conflit mondial.

3.1.3. Une cérémonie politique.

La conclusion qui se dégage ici se confirmera par la suite avec une plus grande ampleur : si l'invitation est faite aux acteurs polonais d'honorer la mémoire des officiers internés au cours de la lutte contre l'ennemi nazi, initiative ainsi circonscrite dans le cadre mémoriel défini par la municipalité autour de l'expérience de l'internement³⁶⁹, les acteurs de la mémoire polonaise sortent de ce cadre pour évoquer le sort de la Pologne en général, évacuée de sa spécificité historique et circonstanciée. En l'espèce, tant au cours de la messe que de la cérémonie autour de l'oratoire, le glissement est opéré, de la Pologne combattante contre le nazisme — le choix du 8 mai n'était en ce sens pas innocent -, vers la Pologne d'aujourd'hui, artificiellement rattachée à son combat contre le *“ fascisme brun ”*. Et si l'on souhaite que la Pologne demeure combattante, c'est contre le communisme. Le fascisme change de couleur, et la cérémonie se pare de teintes politiques³⁷⁰. Cette volonté de dépasser le cadre mémoriel est amplifiée, comme nous l'avons remarqué, par l'absence de référence aux autres communautés : cette absence est parfaitement logique, puisque le discours s'est émancipé de son contexte historique, celui de l'internement, pour l'éclipser au profit d'une notion politique : la souveraineté nationale. Le passage cité en introduction de ce chapitre prend ici tout son sens : *“ Le souvenir des Polonais a été conservé dans les cimetières, par des plaques et des mémoriaux. Pourtant, à partir de 1945, avec l'avènement d'une Pologne communiste, le souvenir des combattants polonais de la Seconde Guerre mondiale devient un enjeu politique entre ceux de Londres, auxquels se réfèrent plusieurs associations d'anciens combattants en France, et le nouveau pouvoir de Varsovie ”*³⁷¹. Un sens qui sera refusé par la nouvelle municipalité.

³⁶⁹ M. Mignot lui-même place cette commémoration sous le signe de l'internement. Il évoque les autres communautés internées en introduction, puis par la suite, dans une forme qui peut paraître savoureuse : *“ ne les oublions pas aujourd'hui ”* demande-t-il avant que son discours de clôture en appelle à *“ joindre à notre recueillement tous ces anciens réfugiés qui connurent aussi les barbelés du camp de Judes ”*.

³⁷⁰ Si nous osions une comparaison, c'est comme si la cérémonie juive de 1990 avait dérivé vers un plaidoyer pour le sionisme et l'Etat d'Israël.

³⁷¹ Wiewiorka (A.), Barcellini (S.), *op. cit.*, p. 95.

“ Il me semble que cette affaire prend un tour politique qui me déplaît fortement ” avait écrit M. Tschöcke en 1998, lors de la polémique tenant à la rédaction des panneaux explicatifs³⁷². C’est dans l’année qui suit la grande journée de commémoration que M. Tschöcke accède au fauteuil de maire du village. C’est aussi à partir de cette année que la communauté polonaise sera exclue du travail de mémoire mis en place par la municipalité autour du camp de Septfonds.

3.2. 1996, année d’exclusion de la communauté polonaise.

Nous nous souvenons que 1996 avait été une année fondamentale dans le processus de mémorialisation du camp de Septfonds. C’est cette année qu’était créé le Mémorial du camp de Septfonds, consistant en l’érection d’une stèle et un important cérémonial qui annonçait la définition du travail de mémoire de la nouvelle municipalité. Une ligne gravée sur le monument de marbre évoquait, parmi les différentes catégories d’internés, l’ “ armée polonaise ”³⁷³. En dépit de cette inscription, aucun représentant polonais n’était convié aux cérémonies du 8 mai.

Plus précisément, une cérémonie s’était déroulée le 3 mai devant l’oratoire, au prétexte, invoqué par la municipalité, que les officiers internés avaient souhaité que chaque année, le 3 mai, jour de la fête nationale polonaise — en référence à l’éphémère constitution du 3 mai 1791 — et de la fête de Notre-Dame, reine de Pologne, une gerbe de fleurs des champs fût déposée devant cette chapelle votive. Il paraît plus juste de penser que le maire avait souhaité sanctionner la communauté polonaise pour son implication égoïste et politique manifestée lors de la précédente journée commémorative³⁷⁴.

Si la cérémonie du 8 mai 1995 avait signifié l’intense mise en lumière de la communauté polonaise sur la scène mémorielle du village de Septfonds, la non-cérémonie du 3 mai 1996, plongée dans une obscurité d’une comparable violence, annonçait une nouvelle phase dans l’évolution chaotique de la mémoire polonaise du camp.

“ Le fléau n’est pas à la mesure de l’homme, on se dit donc que le fléau est irréel, c’est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et, de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent ”³⁷⁵ : la surprise et la colère s’emparent de la communauté polonaise, avant que celle-ci ne réagisse brutalement à l’exclusion dont elle est l’objet : cette réaction, comme nous le verrons, s’inscrira en contradiction avec la communion des différentes communautés autour du souvenir de

³⁷² Voir le chapitre consacré à la renaissance du camp et des mémoires depuis 1975.

³⁷³ Légende d’ailleurs en partie tronquée puisqu’il eût été plus juste d’évoquer l’ “ armée polonaise en France ”

³⁷⁴ M. Tschöcke reconnaît lui-même avoir voulu sanctionner Mme Taillade pour une implication trop excessive et à la fois trop exclusive dans son combat pour réinscrire la présence polonaise dans la mémoire du camp.

³⁷⁵ Albert Camus, *La peste*, Folio, Paris, 1994, p. 41.

l'internement, tandis que la communauté polonaise s'érigera en mémoire autonome, inscrivant ses actions dans ce cadre isolé.

L'évolution de la mémoire polonaise du camp de Septfonds peut se concevoir schématiquement en deux étapes : la contestation, à l'exclusion par la municipalité de tout processus mémoriel ; la réaction, organisée et autonomisée, lorsque cette exclusion sera vécue comme définitivement insupportable.

3.3. *Surprise, contestation, réaction.*

3.3.1. L'effet de surprise et la contestation.

3.3.1.1. *Un deuil symbolique.*

L'acteur majeur de la contestation est Mme Taillade, laquelle poursuivait sa mobilisation autour du souvenir des officiers, puisqu'elle avait déposé une gerbe au nom de l'Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles. Cette contestation de l'exclusion des cérémonies du 8 mai, et de l'implication de la mairie à une date qui ne devrait laisser place qu'à une cérémonie communautaire et privée, se décline selon plusieurs modalités, symbolique — puisque, habillée de noir, elle considère ce jour comme un “*deuil*” -, mais aussi matérielle. Sa protestation se traduit par plusieurs démarches : contact avec le préfet, lequel aurait “*préparé sa réponse : il n'y a pas d'association polonaise en Tarn-et-Garonne*” ; deux courriers sont également envoyés au ministère de l'intérieur et au secrétariat d'Etat aux anciens combattants, sans réponse. C'est enfin, et surtout, un article extrêmement virulent, publié dans *La Dépêche du Midi* du 4 juin 1996. Dans ce papier intitulé “*Aux oubliés du camp de Judes*”, elle tire ce froid constat : “*Deux gerbes certes ont été déposées devant cet oratoire, quatre jours avant la cérémonie officielle de cette année, mais cela sur un coup de téléphone de dernière minute, à l'insu de presque tous et en présence de neuf personnes seulement. La reconnaissance de la France à l'égard de la Pologne n'était-elle pas devant la stèle du camp de Judes ? Ou bien la Pologne serait-elle considérée comme ennemie en Tarn-et-Garonne ? Ennemie de qui ? Des fascismes, on l'espère...*”. La conclusion de l'article, et plus généralement sa tonalité, font écho à son titre : “*Contre l'oubli (...) il importe de (...) rétablir la vérité sur la part que prit la Pologne dans la lutte contre les totalitarismes*”. Il s'agit donc de lutter contre cet oubli, et de refuser le fait que “*si la stèle est bien dédiée aussi à l'armée polonaise, pas une parole n'a rappelé la part prise par la Pologne à la victoire des alliés*”. C'est à partir de ce moment que se développera un certain discours de victimisation et de revanche, dont l'année 1998 sera la consécration.

3.3.1.2. *Un discours de victimisation et de revanche.*

Un discours de victimisation dans le sens où la présence polonaise aurait acquis le statut de chat noir dans le concert de mémoire exécuté autour du camp de Septfonds. Ainsi le propos de Mme Taillade : “*Les Polonais n'interviennent pas contre les autres, ils veulent simplement être reconnus en*

tant que Polonais et pour ce qu'ils ont été, pas plus (sous-entendu des combattants aux côtés des armées alliées). On n'est pas là pour empiéter sur le terrain des autres communautés ". Ou plus directement : *" Le village de Septfonds refuse d'admettre la présence polonaise dans ses cérémonies "*. Des propos que nuance Florentine Le Corre, présidente de l'Association culturelle polonaise, évoquant simplement des *" débuts difficiles et heurtés "* et une initiative incomprise. Le Dr Jacques Arlet, président de l'Association des amis de la Pologne, juge de même Mme Taillade *" excessive et déraisonnable "*, sans pour autant désavouer son travail.

La revanche, concomitante à ce premier discours, est réfléchi dès la cérémonie exclusive du 3 mai 1996. Bien que Mme Le Corre récuse ce terme employé par Mme Taillade, c'est un tel processus qui se met en place et trouvera son aboutissement dans le défilé du 8 mai 1998. Un échange de courriers en date du mois d'avril 1998, et le refus une nouvelle fois manifesté par la municipalité septfontoise d'inclure la communauté polonaise dans le déroulement des cérémonies, sera la goutte d'eau qui fait déborder l'exaspération jusque là contenue. Il faut se souvenir que le 8 mai 1998 était un jour d'intense commémoration à Septfonds, puisque dans la même journée, et en accord avec la vision universaliste développée par la mairie du village, étaient tour à tour commémorés l'installation de panneaux historiques au Mémorial du camp, le baptême du square Henry Grau dans l'enceinte du village, et le jumelage avec la ville-symbole espagnole de Guernica. Se contentant de déposer une gerbe le 3 mai, à l'image des deux précédentes années³⁷⁶, M. Tschöcke justifie son exclusion en écrivant que *" ce 8 mai revêt pour Septfonds une aura particulière, puisque cette journée célébrera le jumelage de Guernica avec notre commune. Aussi mon allocution sera uniquement dirigée autour du thème de la Paix et de la Concorde universelle "*.

Le fait important à souligner est que ce refus avancé par la municipalité d'associer la communauté polonaise aux cérémonies, pourtant universelles et placées sous le sceau du combat contre la barbarie, a rassemblé l'ensemble des acteurs de la mémoire polonaise du camp de Septfonds, fait qui s'était produit en 1995. Cependant, alors qu'à l'occasion de la rénovation de l'oratoire, les différents acteurs avaient coordonné leurs actions, elles sont ici distinctes et autonomisées.

3.3.2. La mobilisation différenciée des acteurs de la mémoire polonaise du camp de Septfonds.

3.3.2.1. Un appel lancé auprès de la mairie.

C'est d'abord au président de l'Association des anciens combattants en France et leurs familles, M. Brzeski, de revendiquer une légitime participation aux cérémonies du 8 mai 1998. Deux arguments sont avancés pour justifier cette présence : *" la proximité des deux dates (les 3 et 8 mai) et le fait que les Polonais ont tous participé activement à la guerre, impose dorénavant*

³⁷⁶ Selon Mme Taillade, cet acte n'aurait pas été honoré en 1999.

que leur souvenir soit commémoré le 8 mai, de concert avec celui des autres combattants, résistants et déportés ” ; en outre, “ ces officiers ne pouvaient prévoir, en 1941, que la guerre se terminerait un 8 mai ”. Le ton employé, ainsi que les arguments fragiles avancés³⁷⁷, démontrent la colère, suscitée par la volonté de la mairie de dissocier la communauté polonaise du processus de mémoire. L’exclusion de cette association en particulier peut s’expliquer par le discours politique qu’elle a tenu en 1995, et que le maire de Septfonds semble implicitement évoquer lorsqu’il écrit être “ intimement persuadé que votre expérience des conflits vous incite, tout comme moi, à tourner votre regard vers l’avenir, et à plus travailler à préparer nos enfants à la Paix, plutôt que de magnifier les guerres à travers des archaïsmes que nous devons dépasser ” et que cette association symbolise.

Poursuivant la collaboration avec ce dernier acteur, c’est Mme Taillade qui prend le relais de cette revendication, dont elle a eu connaissance ainsi que de la réponse du maire, dans un courrier envoyé à M. Tschöcke le 25 avril. Le propos est similaire : “ *Vous ne pourriez aujourd’hui regarder vers l’avenir et envisager, peut-être, un monde de paix et de concorde universelle, si un certain nombre de personnes n’avaient contribué à remporter, en 1945, la victoire que nous célébrons tous le 8 mai* ”. L’exclusion se décline sur le thème de la douleur, quitte, pour atténuer celle-ci, à trouver une solution de compromis : “ *Le 8 mai, la cérémonie du matin peut être consacrée au souvenir, celle de l’après-midi au monde nouveau que nous a ouvert la victoire de 1945* ”.

C’est encore l’Association des amis de la Pologne qui, sous la plume de son président le Dr Arlet, affirme qu’elle “ *souhaite participer* ” aux cérémonies et à un travail commun autour de l’oratoire restauré par M. Mignot.

Ces trois acteurs, même si, une fois de plus, il faut relativiser la revendication de cette dernière association, s’associent donc pour demander leur incorporation dans la prochaine journée de souvenir. Cette demande apparaît cependant limitée aux seuls souhaits évoqués, que le refus de la municipalité rend parfaitement vains. Seulement résumée à une prétention politique, la communauté polonaise est exclue dans son ensemble des célébrations du 8 mai 1998. C’est à cette exclusion que l’association culturelle polonaise, dirigée par Mme Le Corre, réagira vivement là où les autres acteurs s’étaient inclinés avec peine.

3.3.2.2. Le défilé folklorique organisé le 8 mai 1998 par l’Association culturelle polonaise.

C’est un véritable coup d’éclat qu’organise l’Association culturelle polonaise, le 8 mai 1998. Revêtus de costumes folkloriques, illustrant les différentes régions de Pologne, plusieurs représentants de cette association

³⁷⁷ Nous doutons que les Polonais aient tous participé à la guerre ; il est trop évident que les officiers polonais ne pouvaient connaître à l’avance la date de fin des hostilités.

défilent à Septfonds, sans que les autorités municipales, ni même Mme Taillade, n'en soient prévenues.

Au-delà de l'impact médiatique et sur la population, réel³⁷⁸, cette manifestation inspire plusieurs commentaires.

Une action autonome.

D'une part, l'action de l'association polonaise est totalement autonome — Mme Taillade elle-même n'était pas au courant. Cette autonomie est un résultat direct de l'exclusion dont a fait l'objet la communauté polonaise du processus mémoriel de Septfonds. Bien qu'elle n'ait pas été mise au courant de l'initiative, Mme Taillade approuve une telle prise de parole : affirmant qu' *“ il fallait que les autorités locales et départementales prennent la mesure du problème et que chacun affronte les responsabilités liées à sa fonction ”*, elle constate, assez *“ ravie ”* que *“ cela fonctionne un peu comme une revanche ”*.

Une affirmation identitaire déconnectée du lieu de commémoration.

D'autre part, cette apparition en costume folklorique sur la scène mémorielle de Septfonds s'inscrit en contradiction avec l'objet de mémoire, qui est le camp d'internement et les divers épisodes qui lui sont associés, dont en l'espèce la présence d'officiers polonais, et non la Pologne en tant que telle, construction historique, culturelle ou souveraine.

Il est intéressant de noter que la logique amorcée lors de la journée commémorative du 8 mai 1995 se poursuit, avec un certain nombre de variantes, dans la manifestation du 8 mai 1998. Néanmoins, alors que M. Niemcewicz, à la suite de l'aumônier M. Fyda, avait imposé la Pologne d'après-guerre, combattant contre le communisme et pour la défense de sa souveraineté, il s'agit ici d'affirmer l'identité d'une Pologne historique et culturelle ; la déconnexion avec le camp se retrouve dans les deux cas, en dépit de liens artificiels qui n'ont apparemment de point commun que la seule nationalité polonaise.

Une Pologne qui est celle du XIX^e siècle.

Les costumes arborés lors de la cérémonie renvoient en effet à une Pologne, qui est celle du XIX^e siècle. C'est dans cette Pologne de l'immigration, coupée de ses racines, que vivait et était cultivée la tradition, perpétuation bientôt devenue de plus en plus illusoire. Ce souvenir était exprimé à l'identique dans le document rédigé en polonais, et retrouvé lors de la rénovation de l'oratoire en 1995. Un souvenir qui semble, à l'instar de la religion catholique, structurer l'identité polonaise : *“ Les Polonais sont malades de leur histoire, car c'est elle, et non leur contemporanéité*

³⁷⁸ Les différents acteurs polonais présents sur place notent l'enthousiasme de la population. Si France 3 sud-ouest n'a pas fait état de cette manifestation, *La Dépêche du Midi* en revanche lui a consacré des développements dans son édition du lendemain, ainsi que deux photos, dont une spécifiquement, sur les cinq illustrant le reportage pleine page.

mourante, qui est la source de leur force morale ” précise l'historienne K. Kersten³⁷⁹, qui rajoute : “ *Les deux cents dernières années sont une recherche continuelle de traits d'union entre l'ancienne Pologne, annihilée par les partages, et la nouvelle, ayant sa place dans le monde réel* ”.

Cette revendication identitaire est d'ailleurs alléguée par les acteurs impliqués dans la mémoire polonaise de Septfonds. Mme Le Corre présente ainsi le défilé en costumes folkloriques comme une participation “ *naturelle* ” et le rattache à une telle expression identitaire : “ *Le caractère de cette manifestation n'a rien d'original. Les costumes appartiennent à l'association — nous possédons un groupe folklorique — et c'est ainsi que nous célébrons toutes les autres manifestations, comme Noël. Notre participation a été très spontanée, et c'est notre façon d'exprimer la présence de Polonais à Septfonds. Nous militons pour le maintien de la culture, et ceci en fait partie. Tout ceci a été vécu très fortement par les nôtres* ”. Partageant la définition d'une telle défense, Mme Taillade rajoute : “ *on est polonais, on viendra faire des danses la prochaine fois* ”, confirmant la rupture entre une collaboration avec les autorités et une entreprise désormais privée : “ *Nous nous sommes imposés. Désormais, nous ne demanderons plus d'autorisation. Au contraire, c'est nous qui invitons la mairie* ”. L'absence de dépôt de gerbe par la municipalité en 1999 et l'implication minimale dans l'apposition de la plaque explicative aux abords de l'oratoire à la fin de l'année 1999 expriment la rupture mutuelle entre les deux acteurs. M. Tschöcke ne mâche d'ailleurs pas ses mots : “ *Plus qu'une affirmation d'identité, je considère ceci comme du fascisme larvé. Regardons simplement le début de l'Allemagne nazie : il y a du Munich dans cette manifestation* ”. La mémoire polonaise s'est donc autonomisée, s'émancipant des diverses tutelles mémorielles et de l'objet même commémoré, à savoir le camp d'internement de Septfonds.

Par conséquent, la présence d'une délégation polonaise en costumes traditionnels sur un lieu qui conjugue les destins, certes hétéroclites, de plusieurs communautés, mais rassemblées autour de l'expérience de l'internement au cours de la Seconde Guerre mondiale, opère un nouveau glissement. Celui-ci ne s'effectue non plus de la Pologne combattante vers la Pologne souveraine, mais vers son ancêtre identitaire et ses racines culturelles. La Pologne représentée est celle du XIX^e siècle, qui substitue la nostalgie d'un temps passé et mythique à la symbolique du lieu de mémoire Septfonds. Pour honorer le souvenir de soldats polonais internés “ *parce qu'ils avaient échoué à rejoindre l'Angleterre pour continuer à se battre* ” aux côtés des forces alliées, pour reprendre le discours de M. Niemcewicz, c'est l'image d'une Pologne traditionnelle et sans lien, sinon celui de la nationalité, avec la nature de la commémoration, qui se substitue à celle de la Pologne ennemie du nazisme, symbolisée par les officiers dont le souvenir est gravé sur le marbre du mémorial³⁸⁰. La légitimité est d'autant plus contestable que

³⁷⁹ K. Kersten, *op. cit.*

³⁸⁰ Dans un entretien, Serge Klarsfeld poursuit cette distinction entre les deux Pologne, combattante contre le nazisme et traditionnelle. Il affirme ainsi que “ *les Polonais ont leur place dans une commémoration autour du camp de Septfonds* ”, en rajoutant que “ *la Pologne était l'alliée de la France. Elle a vaillamment et seule combattu les Allemands sans que la France ne l'aide (...). La Pologne a tous les droits de commémorer ses morts.* ” Mais

l'Association des anciens combattants polonais en France et leurs familles, en dépit des commentaires relevés, peut alléguer un lien bien plus solide avec le souvenir des militaires internés, eux-mêmes anciens combattants polonais en France, lien que l'Association culturelle polonaise ne peut revendiquer.

L'unité brisée de l'objet commémoré.

Cette manifestation polonaise, insérée en quelque sorte dans une bulle mémorielle, autonome et libre, brise donc l'unité même de l'objet commémoré. Si diverses tendances à l'autonomie ont été repérées dans les autres mémoires — ainsi certains acteurs de la mémoire juive — ces dernières demeurent liées au souvenir de l'internement. Dans le cas de la communauté polonaise, le souvenir de l'internement s'évanouit au profit d'un souvenir déconnecté, une évocation de la Pologne historique et mythique, qui n'entretient qu'un lien artificiel avec la nationalité des officiers internés. De cette observation apparaît toute l'importance d'étudier l'impact de cette dissociation mémorielle, et plus spécifiquement les conséquences sur les autres mémoires communautaires. Etant donné les liens complexes entretenus entre la Pologne et le judaïsme, nous avons souhaité insister sur les conséquences de la présence d'une mémoire polonaise à Septfonds sur les acteurs de la mémoire juive, surtout depuis l'évocation de la Pologne historique lors de cette manifestation du 8 mai 1998, et vérifier l'hypothèse d'un conflit né sur ces bases.

L'hypothèse d'un conflit entre les mémoires polonaise et juive.

Une histoire conflictuelle.

L'histoire du judaïsme en Pologne est ancienne. Dans son ouvrage *Histoire des Juifs*, A.L. Sachar note que “dès le début de l'ère chrétienne, des Juifs avaient été attirés vers la Vistule”³⁸¹, fleuve traversant Varsovie. Communauté florissante à partir du XI^e siècle, les souverains furent plus ou moins disposés à leur encontre. Règnes libéraux et d'oppression se succédèrent. Au XVI^e siècle, la Pologne est le centre d'une vie juive vigoureuse. Néanmoins, “dès les prodromes de l'émancipation, au XVIII^e siècle, de vives résistances s'étaient manifestées à l'entrée des Juifs dans la société européenne”³⁸². Un antisémitisme se développe, souvent attisé par l'Eglise catholique. Le XX^e siècle sera le siècle de la tragédie. Signé par la Pologne en 1919 et plus ou moins respecté, le traité sur la défense des minorités est dénoncé en 1934. “La responsabilité de la barrière qui s'est dressée entre les citoyens des diverses cultures pendant les vingt années d'indépendance retombe pour une grande part sur la politique polonaise mensongère qui s'opposait à l'intégration en attisant les conflits”³⁸³. Ce que

il précise que “les Polonais n'étaient pas enfermés en tant que Polonais”, sous-entendant qu'ils le furent en tant qu'opposants au nazisme, non en raison de leur essence identitaire.

³⁸¹ A. L. Sachar, *Histoire des Juifs*. Ne disposant plus de ces ouvrages, nous sommes dans l'impossibilité de donner des indications plus complètes.

³⁸² J. Eisenberg, *Histoire moderne du peuple juif*.

³⁸³ *Ibid.*

complète A.L Sachar : “ *A peine sa propre vie nationale était assurée, la Pologne devint plus impérialiste et intolérante que ne l'avaient été ses oppresseurs. (...) Sa politique juive en fut un bel exemple* ”³⁸⁴. Terre proclamée de l'anéantissement, la décimation la plus importante fut accomplie en Pologne. Des trois millions de Juifs, en comptant les milliers de rapatriés des camps de concentration ou de refuges secrets, il n'en restait que 300 à 350 000, soit environ 85% de la population juive fut exterminée. Et comme le notent justement N. Eizner et J-C. Szurek, la Pologne est le seul pays européen où un pogrom put se dérouler après guerre³⁸⁵, prémices des premières vagues d'émigration. Une politique antisémite entreprise par le pouvoir communiste en 1968 finit par vider le pays de ses Juifs. Il n'en resterait aujourd'hui que quelques milliers, d'où l'origine fantasmagorique de l'antisémitisme persistant, l'objet même de l'antisémitisme ayant disparu³⁸⁶.

Cette place — ou non-place — du Juif dans la conscience polonaise s'explique pour une grande part par le processus de création historique du pays. A la fin du XVIII^e siècle, tandis que l'Europe occidentale se structurait autour des idées de Nation et d'Etat, la Pologne demeurait une mosaïque de communautés (lituanienne, ukrainienne, juive, mazurienne, silésienne...) que l'absence de tissu étatique condamnait à la non intégration. “ *Devant le manque d'identité réelle basée sur un système institutionnel, priorité fut donnée au lien national qui se référait à l'unité linguistique, historique, à la communauté des traditions, des symboles et des valeurs culturelles. L'absence d'Etat et l'oppression étrangère anéantirent toute possibilité d'émergence d'une citoyenneté dépassant les spécificités culturelles, confessionnelles et linguistiques* ”³⁸⁷. Le juif était considéré *de facto* comme un corps étranger, menace d'autant plus grave qu'elle était interne. “ *L'antagonisme entre nous et les étrangers marqua fortement la mentalité polonaise au moment des luttes pour l'indépendance, mais aussi lors de la Seconde Guerre mondiale et après* ”³⁸⁸.

Les représentations négatives.

La mythologie polonaise, au même titre que la majorité des discours officiels persistent à dénier tout droit à une présence juive. Lieu sans

³⁸⁴ A.L. Sachar, *op. cit.*

³⁸⁵ Dans la ville de Kielce, le 4 juillet 1946, quarante-deux juifs furent assassinés, une cinquantaine blessés, après qu'une rumeur eut affirmé que “ les Juifs ” s'étaient livrés à des meurtres rituels sur des enfants polonais ; cité par Eizner (N.) et Szurek (J.-C.), “ Sous le regard des autres ” *in* Pologne, dernières nouvelles de l'Atlantide, Autrement, Paris, 1990, pp. 41-45.

³⁸⁶ Voici les mots qu'écrivit Kazimierz Brandys en juillet 1981 : “ Je ne sais pas où se trouvent en Pologne aujourd'hui les philosémites ni ce qu'ils font. En revanche, je n'ignore pas que depuis quelques mois prolifèrent dans le pays des imprimés de tout poil et des associations qui clament des slogans dignes du *Stürmer*. A des dizaines de milliers d'exemplaires, sur du papier qui manque, on attaque les Juifs qui n'existent plus. Ainsi renforce-t-on l'Etat. Il y a trente-cinq ans, un pogrom inspiré par la police avait éclaté à Kielce. La même main avait préparé l'assassinat de quelques dizaines de Juifs en 1946 et, cinq ans plus tard, des exécutions d'officiers polonais. A Kielce, les cadavres étaient juifs ” : Brandys (K.), *Carnets de Varsovie 1978-1981*, Arcades/Gallimard, Paris, 1985, p. 238.

³⁸⁷ K. Kersten, *op. cit.*

³⁸⁸ *Ibid.*

mémoire³⁸⁹ engloutissant la mémoire juive, le musée d'Auschwitz se présente comme celui du “ martyr de la nation polonaise et des autres nations ”. “ *Ces Juifs-là n'existent plus. Ils ont été anéantis, et leurs traces gommées de l'histoire de la Pologne par la république démocratique populaire. Ainsi, aux rares visiteurs qui se présentent aujourd'hui au camp d'Auschwitz, les guides, plutôt que de parler des Juifs, parlent des trois millions de Polonais tués par les nazis, comme si on voulait même priver ces juifs de leur mort et de leur place dans nos mémoires* ”³⁹⁰. Douze ans plus tard, en 1995, l'auteur écrivait encore que “ *des Juifs, on ne trouve ici plus trace que dans quelques cimetières à l'abandon et sur les sites des camps de concentration. Plus de trois millions de personnes assassinées en trois ans, et même leurs cimetières meurent !* ”³⁹¹.

Mais ce n'est pas tant l'antisémitisme, haine pérenne, que la symbolique désormais attachée à la terre polonaise qui doit servir de révélateur aux liens qu'entretiennent les deux communautés. La Shoah a tracé un sillon indélébile dans les landes de Pologne. Comme l'ont encore noté très justement N. Eizner et J.-C. Szurek : “ *L'extermination est l'événement majeur qui structure l'évocation de la Pologne. Brute, massive, elle représente le lieu de disparition d'un monde, le vide, un cimetière, des lignes brisées, des parentés disparues, une blessure qui ne se cicatrise pas* ”³⁹². La Pologne est identifiée à l'anéantissement³⁹³.

Une hypothèse déçue.

La position de la mémoire juive de Septfonds.

C'est sur ce point que notre interrogation se pose avec le plus d'acuité. Par la symbolique traditionnelle mise en avant lors de la cérémonie polonaise du 8 mai 1998, c'est la Pologne que nous qualifierons de profonde qui est mise en avant. Si l'on prend acte du constat précédemment dressé sur les rapports entre les deux histoires, ce n'est pas la Pologne alliée qui est mise en avant, mais la Pologne exterminatrice.

Qu'en est-il dès lors auprès des acteurs de la mémoire juive de Septfonds ? Si les situations apparaissent différenciées, l'absence d'évocation de liens entre la Pologne et la *Shoah* est en revanche unanime. Nous avons, dans le chapitre consacré à la mémoire juive de Septfonds,

³⁸⁹ Voir Szurek (J.-C.), “ le camp-musée d'Auschwitz ” in *A l'Est, la mémoire retrouvée*, La découverte, Paris, 1991, pp. 535-565.

³⁹⁰ Marek Halter, *La mémoire d'Abraham*.

³⁹¹ Marek Halter, *La force du bien*.

³⁹² Eizner (N.), Szurek (J.-C.), *op. cit.*

³⁹³ Ainsi Marek Halter, dans *La mémoire d'Abraham*, doit-il s'interrompre dans son évocation de la Pologne du XVI^e siècle, cette dernière le renvoyant inmanquablement aux terres de la *Shoah*. C'est la même vision que traduit le dessinateur Art Spiegelman, né de parents polonais rescapés de la Seconde Guerre mondiale, lorsque dans son chef d'œuvre *Maus*, les Polonais deviennent graphiquement des porcs. Traduits en seize langues, seule œuvre de ce genre récompensée par le prix Pulitzer, en 1992, les deux volumes de cette bande dessinée furent publiés en 1986 et 1991, plus de quarante ans après la libération d'Auschwitz.

distingué entre deux catégories d'acteurs, soulignant en premier lieu ceux dont l'implication était limitée sur le lieu de mémoire de Septfonds. C'était ainsi le cas de M. Gobitz dont l'action, en dépit de rares présences dans les années qui avaient suivi, s'était concentrée sur la création de la stèle en 1990 ; n'ayant "*pas tellement*" suivi le dossier depuis, il ignore la présence d'une communauté polonaise dans le paysage mémoriel septfontois, *a fortiori* la cérémonie folklorique de 1998 et le débat qui s'y rattache. C'était encore le cas de M. Lévi, que nous avons classé dans cette catégorie eu égard à son ignorance des situations tant mémorielle qu'historique, et d'un investissement superficiel dans le travail autour de la mémoire juive ; "*pas dérangé*" par la présence d'une mémoire polonaise à Septfonds, il distingue les Polonais morts dans le combat contre le nazisme et les bourreaux d'Auschwitz. Il n'en ignore pas moins l'existence du défilé folklorique.

Plus intéressante est la position des deux autres acteurs plus engagés, fût-ce dans différentes perspectives, que sont Mme Grau et M. Arditti. Pour autant, M. Arditti ignore également l'existence du défilé polonais, invoquant des raisons de temps et de santé pour ne pas s'être intéressé aux initiatives polonaises ces dernières années. Quant à Mme Grau, elle connaît l'existence de la petite chapelle polonaise mais a une connaissance très diffuse du défilé du 8 mai 1998. Si, en dépit de son histoire personnelle, elle admet entièrement la présence d'une mémoire polonaise autour du camp de Septfonds, des Polonais ayant été internés dans des circonstances certes distinctes, l'organisation du défilé en costumes traditionnels la "*gêne un peu*" cependant, mais elle évoque le "*côté exclusif*" de la cérémonie et son expression "*très patriotique*", et n'établit jamais un quelconque parallèle avec les terres de l'extermination.

En définitive, et en dépit d'une approche théorique qui aurait pu laisser supposer l'existence d'un conflit plus profond entre les deux communautés, le rapprochement n'est opéré par aucun acteur de la mémoire juive, mais plus par ignorance des circonstances dans lesquelles s'est déroulée la manifestation polonaise que par tolérance d'une telle action.

La position de la mémoire polonaise de Septfonds.

Tel est également le cas du côté de la mémoire polonaise, qui revendique le respect des autres communautés : "*La volonté de monopolisation n'existait pas. La volonté n'était pas d'occulter les autres drames ou communautés*", affirme Mme Taillade — propos confirmé à l'identique par Mme Le Corre. Et s'agissant du rapport avec la mémoire juive, Mme Le Corre se défend de tout antisémitisme dans son association ; elle en vient même à souhaiter un rapprochement avec les acteurs de la mémoire juive du camp de Septfonds³⁹⁴.

³⁹⁴ Sans qu'il puisse vraiment apporter de précisions, il semblerait même que M. Arditti ait été approché par l'Association culturelle polonaise aux fins d'y participer.

4. La mémoire universaliste de la communauté polonaise.

4.1. Une identité des souffrances.

Ce dernier élément doit être rattaché à une tendance plus générale, qui est le développement par la communauté polonaise d'une vision universaliste des commémorations de Septfonds. Cet universalité, qui est celle des souffrances et des destins de Septfonds se retrouve dans le propos de Mme Le Corre : *“ le combat et la souffrance, dénominateur commun, furent la même pour tous, le combat fut identique pour tous. On ne peut pas faire d'échelle de valeur entre les différentes souffrances ”* — alléguant l'impossibilité d'additionner ces souffrances et, *a contrario*, précisant que *“ la souffrance n'est pas moindre parce qu'elle touche moins de gens ”* Elle insiste tout particulièrement sur la faible valeur à accorder au nombre d'individus internés³⁹⁵, en ce sens que les chiffres pervertissent la *“ vérité ”*. De la *“ vérité ”* — la présence fondée d'officiers polonais, et non des seuls Espagnols et Juifs — découle la reconnaissance de cette présence et des souffrances endurées, donc l'intégration de la mémoire polonaise dans celle du camp de Septfonds. La concomitance des internements (tous entre 1939 et 1942) renforce encore l'impression d'appartenir à la même communauté de destins.

4.2. Une identité pour exister.

Nous avons rencontré, dans le cadre de notre étude, à plusieurs reprises, des acteurs de la mémoire du camp de Septfonds revendiquer une mémoire universelle qui regrouperait l'ensemble des acteurs autour de la célébration du souvenir de l'internement. Néanmoins, à la différence par exemple de MM. Tschöcke ou Garcia, qui prônent une telle approche pour briser les revendications communautaires, la demande ici d'une union des communautés est au contraire destiné à servir une telle revendication communautaire. Les deux maîtres mots avancés par les acteurs de la mémoire polonaise sont *“ vérité ”* et *“ oubli ”*, parce qu'ils sont intimement mêlés dans leur contradiction. Le combat, qui est aujourd'hui un combat pour la *“ vérité ”*, permet par conséquent d'introduire, de façon que l'on pourrait qualifier de discrète, permettant du moins de récuser les accusations de vouloir indûment monopoliser l'attention, la mémoire polonaise dans le concert des autres mémoires du camp de Septfonds. Voici la *“ vérité ”* : il y a eu des Polonais internés ; voilà la conséquence : il faut honorer la mémoire des Polonais internés, la communauté polonaise peut légitimement partager le gâteau mémoriel en dépit de son arrivée tardive et de sa reconnaissance contestée — en dépit également du nombre moins important de soldats internés et de leur sort moins funeste. C'est encore ainsi que peut se comprendre le désir de mener un travail d'ensemble contre l'oubli des mémoires, un militantisme pour *“ l'évocation des autres destins, des autres*

³⁹⁵ Pour rappel, le nombre d'Espagnols internés est supérieur à seize mille, et deux cent quatre-vingt quinze Juifs furent déportés, alors qu'il n'y eut que vingt polonais, et l'épouse de l'un d'entre eux, internés au camp de Septfonds.

internés ". C'est toujours ainsi qu'il semble falloir considérer la proposition, sur laquelle Mme Le Corre et Mme Taillade se sont accordées, d'organiser une journée entière dédiée au souvenir du camp de Septfonds — prétendant même à une dimension régionale -, proposition pour laquelle aucune autre communauté ou association n'a encore été consultée. Si cette proposition voyait le jour, ce qui demeure très improbable, elle se heurterait à la volonté identique manifestée par la municipalité ; la situation des deux acteurs empêchant toute collaboration, au moins à l'heure actuelle.

Le corollaire d'une telle argumentation est donc la mise en avant de la "vérité" donc la nécessité de tirer de l' "oubli" l'autre catégorie exclue des commémorations, tant intellectuellement que matériellement puisque aucune ligne ne précise son existence sur la stèle érigée au Mémorial du camp, à savoir les Engagés volontaires étrangers. Ce propos est surtout celui de Mme Taillade, qui développe également ce point de vue dans l'article virulent publié dans *La Dépêche du Midi* du 4 juin 1996. La conclusion est celle-ci : "*Le 8 mai célèbre la paix. La paix peut-elle durer sans la vérité ? Contre l'oubli et, tout aussi grave, contre la défiguration de l'histoire, il importe de rappeler le rôle des engagés volontaires pendant la Seconde Guerre mondiale, et de rétablir la vérité sur la part que prit la Pologne dans la lutte contre les totalitarismes*"³⁹⁶. Ce combat demeure néanmoins un combat mémoriel et moral, et non pas historique, puisque seules sont incluses les catégories internées susceptibles d'être honorées par la mémoire nationale — il est nullement envisagé de lutter pour le souvenir des collaborateurs internés. Un combat pour les mémoires oubliées, contre l'oubli d'individus qui ont accepté de sacrifier leur existence dans la défense de la France.

5. Synthèse.

En définitive, la mémoire polonaise est peut-être celle qui présente la plus forte particularité au sein des mémoires du camp de Septfonds. Née en 1995, donc tardivement, tant dans l'absolu qu'au regard des autres mémoires communautaires, sa reconnaissance brutale au sein du souvenir global a consisté en une surexposition, là aussi absolu et relatif, sur la scène mémorielle, tandis que sa mise à l'écart dès l'année suivante se révélait tout aussi violente et soudaine. De l'oubli où elle avait été plongée pendant des dizaines d'années, elle en redécouvre l'amertume, après qu'une parenthèse annuelle, à la dimension quasi-messianique, lui eut sûrement fait perdre la mesure de l'événement. La mise à l'écart dont elle est l'objet, sur volonté de la municipalité, est progressivement confirmée par le désir d'autonomisation manifesté par certains acteurs. Cette volonté s'est retrouvée par ailleurs, chez certains membres d'autres communautés — on pense à M. Arditti ou Mme Grau —, néanmoins, et à la différence de ces derniers, ces acteurs de la mémoire polonaise ont bénéficié de l'existence d'une structure suffisamment solide, en l'espèce l'Association culturelle polonaise, osant y inscrire et matérialiser leurs revendications particularistes. Cette mémoire est-elle alors la mémoire d'un combattant polonais interné au camp de Septfonds ? Pas vraiment. Dans cette émancipation et ce nouveau cadre

³⁹⁶ Mme Taillade a encore manifesté un tel intérêt lors d'un entretien en 1999.

d'action, les acteurs de la mémoire polonaise ont peu à peu oublié la dimension historique et la signification des symboles commémorés autour du camp. La spécificité de la mémoire polonaise est justement qu'elle n'a jamais vraiment été une mémoire polonaise du camp d'internement, mais une autre mémoire, en tous cas distincte, dont le défilé en costumes le 8 mai 1998 est la plus pure expression. Les clefs de l'évolution de cette mémoire ne sont pas entre les seules mains des acteurs communautaires, mais aussi dans celles de la mairie, qui dispose de la faculté d'inclure ou d'exclure du processus mémoriel en œuvre autour du camp les acteurs qu'elle souhaite. Le pas a été franchi par la communauté polonaise, d'une cérémonie qui serait demeurée dans un simple cadre communautaire. Son exposition sur la scène publique pourrait n'être qu'un coup d'éclat, avant qu'elle ne revienne à une logique plus privée, plus intimiste, à l'instar de la communauté juive, communauté entendue dans son sens non religieux. L'importance alléguée du combat mené par l'armée polonaise en France au cours de la Seconde Guerre mondiale et la revendication corrélative de participation au moins symbolique aux cérémonies du 8 mai pourrait demeurer une pierre d'achoppement à une telle transition.

Section 4. La mémoire collaborationniste.

“La collaboration, ce ne fut pas une exigence allemande à laquelle certains Français ont répondu, par sympathie ou par ruse. Ce fut une proposition de la France, qu'Hitler repoussa en dernière analyse”³⁹⁷. La collaboration fut un processus dynamique, mis en œuvre progressivement entre 1940 et 1942, avant que cette fidélité à la solution prônée par l'Etat de Vichy — fidélité expliquée “avant tout par un respect instinctif de l'ordre public, ce bien suprême”³⁹⁸ — ne connaisse un durcissement et un déclin corrélatifs.

La collaboration fut une affaire d'individus, aussi bien ordinaires que détenteurs de la puissance publique — puisque “les fonctionnaires continuent à obéir”³⁹⁹. L'histoire et la mémoire du camp de Septfonds se nourrissent de ces deux facettes de la même réalité. Il y a les personnes sans grande importance, accusées de faits de collaboration, internées dans la dernière période d'existence du camp alors dénommé “centre de séjour surveillé”, et ce entre août 1944 et mai 1945. Et il y a les autorités administratives, qui participent de la politique étatique. Le rôle du préfet du Tarn-et-Garonne François Martin, en fonctions entre 1941 et 1943, et plus particulièrement le travail de réhabilitation entrepris par son fils Yves

³⁹⁷ Paxton (R. O.), *La France de Vichy 1940-1944*, Seuil, Paris, 1973, p. 59. L'auteur développe toute la stratégie mise en œuvre par le gouvernement de Vichy pour s'engager dans la voie de la collaboration entre 1940 et 1942 (*À la recherche de la collaboration, 1940-1942*, pp. 59-136), puis, un peu plus loin, présente la situation entre 1942 et 1944 (*La collaboration de 1942 à 1944, Vichy à l'heure de la vérité. Libération ou révolution ?*, pp. 265-308). Nous renvoyons notamment à cette étude, sans développer ce point d'histoire.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 270.

³⁹⁹ *Ibid.*

François-Martin⁴⁰⁰, méritent une attention toute particulière, et il sera nécessaire de s'interroger “ *au sujet de la participation du préfet de Tarn-et-Garonne, et de sa responsabilité éventuelle, dans les conditions de transport des 84 juifs déportés du camp de Septfonds le 24 août 1942* ”⁴⁰¹. Cette césure peut paraître artificielle, elle permet cependant de cerner deux aspects particulièrement intéressants de l'histoire du camp.

1. Le camp de Septfonds, centre de séjour surveillé.

Concomitant à la libération du Tarn-et-Garonne le 19 août 1944⁴⁰², le camp de Septfonds est utilisé dans le cadre de la “ *répression administrative* ” organisée par le gouvernement provisoire de la République entre août 1944 et mai 1945. Désormais “ *centre de séjour surveillé* ”, le camp héberge environ cinq cents hommes et femmes accusés de “ *collaboration avec l'ennemi ou d'activités anti-nationales* ”⁴⁰³. Ces internés semblent provenir très majoritairement (si ce n'est exclusivement) du Tarn-et-Garonne⁴⁰⁴ ; Le grand panneau installé et inauguré en 1998 nous apprend qu’ “ *en mai 1945, les 133 derniers internés sont transférés au centre de Noé et le camp est définitivement désaffecté* ”.

1.1. Une mémoire en silence.

1.2.1. Un refus d'évoquer cette période.

Le caractère succinct des informations fournies, confirmé par une taille très réduite sur le panneau général⁴⁰⁵, ne doit pas surprendre. Cet espace de temps revêt le statut de *periodus non gratus*, et demeure soumis au silence de la plupart des acteurs. Ainsi les archives sont soumises à un régime particulièrement restrictif⁴⁰⁶, lorsque ces archives n'ont pas été purement et

⁴⁰⁰ Ce point est loin d'être anecdotique, pour preuve, l'intention en 1998 de certains membres du CRIF de Toulouse d'honorer à Millau, ville d'origine du préfet Martin, en collaboration avec la municipalité, d'honorer la mémoire du préfet (en lui attribuant un nom de rue, une plaque ou une stèle commémorative), ou encore l'apparente intention de la chaîne franco-allemande Arte d'inviter Yves François-Martin comme interlocuteur dans une émission consacrée à la rafle d'août 1942 à Millau, à l'octobre 1998.

⁴⁰¹ Pour reprendre l'intitulé, incomplet dans les faits, d'une correspondance transmise par Y. François-Martin au Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (C.R.I.F.) de Toulouse. Ce dernier, joint par courrier pour compléter ce dossier, n'a pas donné de réponse.

⁴⁰² Rappelons que la mairie de Montauban a édité à l'occasion du cinquantième de cette libération une brochure, intitulée *19 août 1944-1994. Il y a 50 ans Montauban se libérait* et rédigée par J. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation.

⁴⁰³ D'autres camps serviront à l'internement de collaborateurs français, ainsi Gurs ou Noé.

⁴⁰⁴ Voir pour confirmation l'article de “ *La nouvelle République* ” en date du 21 septembre 1944, citée dans le chapitre consacré à l'histoire du camp de Septfonds. Voir plus généralement ce chapitre pour des informations complémentaires sur la période dite de l’ “ *épuration* ”.

⁴⁰⁵ La dernière partie de l'histoire du camp, d'août 1944 à son démantèlement, n'occupe qu'une superficie équivalente à 1/18^{ème} du panneau et se résume à trois phrases.

⁴⁰⁶ Dans un non-dit remarquable, la circulaire du 2 octobre 1997 relative à l'accès aux archives publiques de la période 1940-1945 pose dans son article 6.5 : “ *En ce qui concerne les documents conservés dans les archives départementales, dont la communication est subordonnée à l'accord des préfetures ayant effectué leurs versements, je (il s'agit de Lionel Jospin) souhaite que les demandes de dérogations relatives aux rapports mensuels des préfets ou aux rapports émanant des renseignements généraux ou de la gendarmerie rédigés pendant l'Occupation ne*

simplement détruites au sortir de la guerre⁴⁰⁷, voire ultérieurement. Constaté par le doctorant en histoire Jacques Cailla, directeur des affaires culturelles de Montauban, le tabou pèse tout particulièrement sur cette période de l'histoire. “ *Quant aux victimes de l'épuration (exécutées ou assassinées), elles sont, localement, dans toutes les mémoires, mais inscrites nulle part* ”⁴⁰⁸. Cette assertion vaut à l'identique, s'agissant de l'internement dans le camp de Septfonds.

Ramené à l'échelle du village, ce constat se traduit par le refus de nombreux témoins ou acteurs de livrer des noms de collaborateurs ou collaborateurs présumés, bien qu'ils en connaissent souvent l'existence voire les coordonnées précises. Ainsi est-ce le cas de M. Aribaud, professeur honoraire, co-auteur d'un livre sur la Résistance dans le département, de M. Pajot, adjoint au maire actuel et qui déclare avec une emphase étonnamment tragique : “ *Je connais des noms, mais je ne vous les donnerai jamais, jamais* ”, ou de M. Latu, conservateur du musée de la Résistance et de la Déportation, qui rapporte qu'un témoin a donné sous la réserve du secret absolu un témoignage sur une certaine Dame I., collaboratrice ostentatoire⁴⁰⁹. Cette chape de silence, que la petite taille du village et la proximité des habitants renforce et confine dans une atmosphère particulière, est confirmée par l'absence d'évocation directe, parfois totale, que les divers documents consacrés à Septfonds réservent à cette période de l'histoire du camp. C'est tout particulièrement le cas des projets pédagogiques, qui semblent se satisfaire de la proximité de matériau, en privilégiant par conséquent certains acteurs et périodes de l'histoire du camp⁴¹⁰.

1.1.2. Une atmosphère malsaine.

L'atmosphère malsaine qui règne autour de cette période est ainsi évoquée par M. Mignot, ancien maire et ancien employé de mairie de Septfonds entre 1942 et 1943. Il rattache, comme d'autres, ce malaise à la

se heurtent plus à des refus systématiques ”. Souligné par nous : entre août 1944 et mai 1945, le régime en place n'est plus le régime de Vichy. Lire à cet égard l'ouvrage de Sonia Combe, *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Albin Michel, Paris, 1994. L'auteur y décrit les mécanismes qui, dans les institutions vouées à la conservation, pousse à la rétention de l'information : “ *la loi sur les archives organise et régleme le secret* ”, constate-t-elle.

⁴⁰⁷ Nous avons vu que tel avait été le cas pour le camp de Septfonds, l'incinération des “ *documents constituant les archives du centre d'internement de Septfonds* ” étant consignée par le procès-verbal du 10 juillet 1945. Il semblerait qu'en outre aient été brûlées les archives relatives au camp d'enfants de Moissac, toujours en Tarn-et-Garonne, destruction expliquée par le manque de place pour entreposer ces archives. Enfin, la préfecture de Montauban (mais un courrier laisserait penser qu'il s'agit de la préfecture de Haute-Garonne) aurait subi un incendie et la destruction, intrigante, de documents relatifs au camp. Un courrier en effet, adressé par le préfet de Haute-Garonne au préfet du Tarn-et-Garonne, en date du 25 novembre 1947, semble évoquer un incendie dans sa propre préfecture : “ *j'ai l'honneur de vous faire connaître que les archives relatives au camp précité (Septfonds) ont été détruites lors de l'incendie qui a eu lieu à ma préfecture en décembre 1944* ”. Nous ignorons s'il s'agit de deux incendies distincts ou d'un seul et même événement. AD de Tarn-et-Garonne.

⁴⁰⁸ Rouso (Henry), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, Paris, 1990, p. 38.

⁴⁰⁹ M. Latu explique d'ailleurs que, dans sa recherche de témoignages, il n'a cherché à joindre aucun ancien collaborateur, expliquant ce refus par un certain “ *manque de courage* ”.

⁴¹⁰ Un passage de ce mémoire est consacré aux travaux pédagogiques menés sur le camp de Septfonds.

période de l'épuration, entachée d'excès et d'accusations mensongères et intéressées ; “ (la dureté de l'épuration) a conditionné en grande partie le souvenir ultérieur de l'Occupation : le nouveau conflit s'est substitué au premier, presque aussi virulent car purement interne, et amplifié par une presse libre et déchaînée ”, traînant dans son sillage des “ mythes négatifs, comme les “ cent mille exécutions sommaires ” (en réalité dix fois moins) ”⁴¹¹. Le malaise provient des accusations et des internements injustifiés, contrebalancés par les conversions de certains à la Résistance et à la dénonciation, toutes deux hâtives et sommaires. N. C., dont le témoignage suit, dit par exemple que les individus arrêtés étaient ceux qui possédaient “ de belles maisons ” et avaient “ pignon sur rue ”, ou “ des noms à particule ”, bref la “ bonne bourgeoisie ”. Ce document original, recueilli sur un fin bout de papier, est exemplaire de l'atmosphère d'après-Libération : “ Je soussigné W. S. coiffeur à Caussade (Caussade est à une dizaine de kilomètres de Septfonds) certifie que l'adjudant de gendarmerie D. lors d'un parachutage à Saint Georges fit preuve d'une zèle intempestif et a joué depuis 1940 un rôle très nocif contre la Résistance. Fait à Caussade le 28 août 1944. W. S. du Comité de la Résistance de Caussade ”⁴¹².

Les faits de collaboration tiennent dans la plupart des cas à une collaboration économique : ravitaillement agricole, travaux de construction ou de réparation — les victimes semblent dans plusieurs cas avoir concomitamment travaillé pour la Résistance et pour la Collaboration en guise de couverture ; l'affaire Dame I.⁴¹³ semble se distinguer, mais ici aussi, le doute demeure.

⁴¹¹ Rousso (Henry), *op. cit.*, p. 36. Ce que Robert Paxton précise : “ On est allé jusqu'à prétendre que des Français ont tué 120000 autres Français pendant la Libération, alors que le chiffre avoisine sans doute 4500. Il y eut plus de 100000 personnes qui attendirent en prison le jugement qui prononcerait la confiscation de leurs biens, leur licenciement, voire leur condamnation à mort. Ceux qui créaient la IV^e République voulaient faire du neuf ”. Pourtant, “ avec le recul du temps et dans une optique sociale, au-delà des hommes eux-mêmes, on s'aperçoit qu'il y a probablement continuité beaucoup plus que rupture entre Vichy et les gouvernements qui lui succèdent ”, et l'auteur de développer cette “ survivance de Vichy ”, *op. cit.*, pp. 309 et s. Voir aussi à cette époque le “ deuil inachevé ” décrit par H. Rousso.

⁴¹² Archives du musée de la Résistance et de la Déportation.

⁴¹³ Selon les informations recueillies par M. Latu, Dame I. (l'orthographe est d'ailleurs incertaine), épouse de l'inspecteur du camp de Septfonds, aurait participé à un délit d'usurpation et de vol de familles en 1944, en détournant les biens juifs dont elle assurait la gestion. Un dossier constitué par le lieutenant commissaire N., chef de service des Renseignements Généraux, serait accablant, qui porterait l'accusation, outre d'un “ détournement de fonds ”, de “ brimades à l'égard des internés ” et dénoncerait “ une attitude on ne peut plus amicale à l'égard des officiers allemands avec lesquels elle vivait dans la plus grande familiarité et intimité à l'hôtel M. de Caussade ”. C'est un cas parmi tant d'autres : M. Pageot dit encore : “ Il y a avait à Septfonds un noyau de pétainistes (aucun ne faisait partie de la classe paysanne). Il ne fallait pas trop se montrer en allant au camp. Madame M., belle et jolie femme, était à craindre car elle soutenait la Collaboration ” (témoignage recueilli par M. Latu, le 3/6/96. La période évoquée correspond, semble-t-il, à l'internement des Républicains Espagnols).

1.2. Le témoignage d'une enfant d'internés.

1.2.1. N. C., enfant d'internés.

Quand s'impose “ *le silence du temps dans les villégiatures* ”⁴¹⁴, il paraît donc important de se pencher sur les rares témoignages que les acteurs d'alors acceptent de donner. Tel est le cas de N. C., bien que son jeune âge à l'époque des faits — elle est âgée de quatre ans en 1944 — incite à la nuance. Ses parents ayant été arrêtés, à la différence de ses frère et sœur, pour des faits apparemment infondés de collaboration (la maison commune avait été réquisitionnée par la Kommandantur), ils sont tout d'abord internés à la caserne Andréosy de Montauban⁴¹⁵ avant d'être envoyés à Septfonds — d'autres seront dirigés vers la région toulousaine. N. C. rend donc visite à son père au camp ; sa mère sera réhabilitée et libérée avant la fermeture du camp. Ce qui marque cette enfant, ce sont évidemment des images⁴¹⁶ : des baraques, des sacs de patates, un trou béant pour satisfaire les besoins naturels, un ruisseau sale pour boire, un grand mirador, des barbelés, des jeunes qui tricotent, son père subissant des coups de barre pour voir sa fille — un appel était organisé à l'occasion des visites. Les éléments pertinents de ces souvenirs sont le développement de points qui n'ont été jamais abordés par aucun autre témoin : ainsi, ceux qui enfermaient les collaborateurs ou collaborateurs présumés auraient été nommés, pour des raisons inconnues, “ *Mongols* ”, en 1944⁴¹⁷. N. C. explique aussi que “ *les Espagnols qui revenaient au camp aidaient les Français à endurer leurs peines* ”, notamment en leur apportant manteaux et couvertures. Il paraît logique de penser que ces Espagnols furent eux-mêmes internés quelques années plus tôt, et ont voulu remercier les habitants de la France, quels qu'ils eussent été, de leur hospitalité⁴¹⁸.

Ce témoignage permet tout particulièrement de souligner l'ostracisme dont ont été victimes les familles de collaborateurs ou collaborateurs présumés à l'issue de la guerre, dans le village de Septfonds. Ainsi, N. C. souligne que les habitants refusaient de leur apporter des soins ; à l'école communale, des querelles opposaient fréquemment les “ *filis de collabos* ” et les autres ; ses parents ont préféré imposer le silence et ont refusé d'évoquer cette période avec elle.

⁴¹⁴ La formule est de Louis Aragon, *Le mot amour*.

⁴¹⁵ Cette allégation corrobore l'article de *La Nouvelle République* du 21 septembre 1944.

⁴¹⁶ Pour comprendre cette permanence d'images, et parfois de surprenants détails, lire l'article consacré à l'approche théorique du concept de mémoire.

⁴¹⁷ Il faut noter que dans la brochure éditée par la mairie de Montauban lors du cinquantième anniversaire de la Libération de la ville, ces “ *Mongols* ” sont évoqués à une occasion en ces termes : “ *La Wehrmacht ne dispose plus dans le sud-ouest que de troupes auxiliaires, de valeur réduite, formées d'un amalgame de nationalités car des hommes des territoires occupés ont été incorporés pour recomposer les effectifs de la “ Das Reich ” : des Polonais, des Alsaciens, des Arméniens dont beaucoup désertent, des Croates qui se révoltèrent, des “ Mongols ”, des malheureux et des hors-la-loi* ”.

⁴¹⁸ N. C. avoue qu'elle parle souvent de cette “ *période qui ne la quitte pas* ” avec certains Espagnols — aucun de ceux dont nous avons obtenu les témoignages, tant écrits qu'oraux, n'a jamais évoqué ce sujet. Tel est d'ailleurs un des sens de son témoignage : “ *remercier les Espagnols qui les ont aidés à l'époque* ”.

1.2.2. Un travail de réhabilitation.

Par conséquent, son témoignage singulier se présente sous la forme d'une double requête : réhabiliter son père⁴¹⁹ — dont l'action aurait en outre permis de sauver certains enfants — mais aussi contribuer à que “ *de telles choses ne se reproduisent pas* ”, à savoir les excès d'une épuration gouvernée par des logiques politiques et des intérêts égoïstes. Son action s'inscrit le plus souvent par une politique de présence lors des commémorations, et ce témoignage participe du refus que s'éteigne cette “ mémoire collaborationniste ”, en voie de disparition, comme elle le constate elle-même : “ *La mémoire de cette époque risque de disparaître : les “ faux ” collaborateurs sont morts, enfermés dans des maisons de retraite, ou on leur coupe la parole ; les “ vrais ” refusaient d'en parler. Des clans se sont formés et les enfants (de collaborateurs) refusent d'évoquer cette période* ”.

En dépit de cette volonté, cette actrice de la “ mémoire collaborationniste ” dispose d'une faible marge de manœuvre, l'opprobre diffuse toujours jetée sur la période de la collaboration et le silence en résultant accentuant sa solitude. Il demeure un travail de mémoire isolé dont il faut prendre la mesure. Tel est moins le cas, en revanche, du fils de l'ancien préfet de Tarn-et-Garonne, Yves François-Martin, qui dispose, de par son statut familial, d'une plus large assise, pour diffuser sa défense de mémoire, qui n'est pas, comme nous le verrons, exempte de certains commentaires.

2. François Martin, préfet de Tarn-et-Garonne, 1941-1943.

Il s'agit d'envisager ici l'entreprise de réhabilitation menée par Yves François-Martin⁴²⁰, fils du préfet de Tarn-et-Garonne François Martin, en poste entre 1941 et 1943.

L'intérêt de cette étude tient précisément au contexte durant lequel le préfet François Martin exerce ses fonctions : il est alors aux commandes de l'appareil étatique local — la zone d'action est encore considérée comme la “ Zone libre ” — lors des déportations de Juifs d'août et septembre 1942, qui mèneront de Septfonds au camp d'extermination d'Auschwitz, *via* Drancy.

2.1. François Martin, préfet de Tarn-et-Garonne.

Né le 6 septembre 1900, provincial originaire de Millau de confession protestante, François Martin, d'une “ *valeur intellectuelle très nettement au-dessus de la moyenne* ”⁴²¹, devient avocat à la Cour de Paris dès 1923. Il est

⁴¹⁹ Il faut noter que l'avalissement injuste dont auraient été victimes son père et sa famille la pousse à nourrir une haine féroce à l'égard des “ *vrais* ” collaborateurs, qu'elle n'hésite pas à qualifier selon une terminologie typiquement excrémentielle.

⁴²⁰ Par décret du ministère de la Justice du 9 décembre 1970, les enfants du préfet, parce que couramment appelé François-Martin, ont été autorisés à changer leur nom de Martin en François-Martin. Nous ne nous prononcerons pas de savoir s'il faut y lire ou non un très fort attachement au père.

⁴²¹ Appréciation portée par le préfet régional de Toulouse Cheneaux de Leyritz, dans la notice annuelle qu'il adresse au gouvernement le 6 juin 1942. AD de Haute-Garonne, cité par Yves François-Martin.

député de l'Aveyron en 1936. En charge de cette fonction en 1940, il vote, avec 569 de ses collègues (sur 649 votants), le 10 juillet de cette année, les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Selon son fils, “ *il avait de l'estime pour le Maréchal* ”, et il avait considéré que “ *c'était là la meilleure solution* ”⁴²² ; seuls quelques uns ne partageaient pas cette opinion⁴²³. Après l'armistice, il est chargé par le cabinet du Maréchal Pétain, à l'automne 1940, d'une mission dans le Midi toulousain, visant à faire l'inventaire de la situation, matérielle et morale. C'est à la fin 1941, à la suite de cette mission, que lui est proposée la préfecture de Tarn-et-Garonne⁴²⁴. A noter qu'à cette date, Toulouse est “ *la métropole de la XVII^{ème} région, ensemble immense qui couvre neuf départements (dont le Tarn-et-Garonne), ainsi que les parties des Landes et de la Gironde laissés en zone libre* ”⁴²⁵. Entre temps, en janvier, il est nommé membre du Conseil national, organisme nouveau appelé à donner son avis au chef de l'Etat. Il exercera la charge de préfet jusqu'en 1943 — il présente sa démission au chef du gouvernement Laval le 31 décembre pour protester contre les activités de la Milice⁴²⁶. Il est révoqué de l'ordre préfectoral par un décret du 3 juillet 1945⁴²⁷, déchu de son mandat de député et frappé d'inéligibilité à l'instar des représentants ayant accordé les pleins pouvoirs à Pétain⁴²⁸. Il meurt le 20 avril 1964.

François Martin était donc préfet du Tarn-et-Garonne lors des déportations d'août et septembre 1942. Yves François-Martin pose en effet les “ *événements tragiques d'août 1942* ” — épiphénomène de la “ *question juive* ” — au cœur de sa réflexion ; en effet “ *le rôle de Vichy au regard de la question juive explique en majeure partie, et justifie certainement, le discrédit jeté sur ce régime, et ceci indépendamment des autres aspects de sa politique* ”⁴²⁹. D'où la tentative centrale d'effacer la responsabilité, ou du moins de mettre sous une lumière moins crue les attitudes et actions adoptées par François Martin lors des déportations de 1942. Cette défense cependant, comme nous le verrons, peut être soumise à diverses observations.

⁴²² François-Martin (Y.), *Un préfet de Vichy dans la tourmente. Préfet de Tarn-et-Garonne 1941/1943. De l'acceptation à la démission*, polycopié, Toulouse, 1998, p. 15.

⁴²³ “ *Ce fut un déchirement pour nous lorsque le président de l'Assemblée, avant de lever la séance, proclama les résultats du vote. Par 569 voix contre 80, le parlement venait d'abdiquer ses pouvoirs et de consacrer officiellement la mort de la III^e République, tandis que de sa voix forte, à l'accent prononcé, Augustin Malroux s'écriait : Vive la République quand même !* ” : ce sont les termes du discours prononcé par Jean Biondi, député ayant refusé de voter les pleins pouvoirs, lors de l'inauguration du monument Augustin Malroux à Albi, en avril 1948. Cité par Anny Malroux, *Avec mon père, Augustin Malroux*, Ed. Collection Rives du Temps, Albi, 1997, p. 158.

⁴²⁴ Traditionnellement confiée à un protestant, précise Yves François-Martin.

⁴²⁵ Estèbe (J.), *Toulouse 1940-1944*, Perrin, Toulouse, 1992, p. 43.

⁴²⁶ Il adresse un rapport en ce sens à Laval le 2 décembre 1943.

⁴²⁷ Un décret qui sera logiquement cassé par le Conseil d'Etat deux ans plus tard, puisque François Martin n'exerçait plus ses fonctions lors de la publication de l'ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'“ *épuration administrative* ”.

⁴²⁸ Il retrouva après-guerre ses fonctions de juriste, devenant notamment membre du Conseil de l'Ordre de 1955 à 1959.

⁴²⁹ François-Martin (Y.), *op. cit.*, p. 21.

2.2. L'entreprise de défense de mémoire de son fils.

Le travail de réhabilitation entrepris par son fils, Yves François-Martin, peut se définir selon une triple logique.

2.2.1. Un travail de réhabilitation documenté.

La première, récurrente, tient au rappel de l'impossibilité de juger les actes *a posteriori*. Ce point est ainsi développé à cinq reprises dans l'ouvrage de 44 pages (annexes exceptées)⁴³⁰ ; *“c'est un jugement que celui qui est rentré voit, ou croit voir dans les yeux de ceux (spécialement des jeunes) qui écoutent ses récits et jugent avec la sagesse facile de l'après-coup, ou qu'il entend même prononcer impitoyablement à son adresse”*⁴³¹.

La deuxième prend la forme d'une "inventoriation" — ce néologisme, quelque peu péjoratif, tient à conjuguer deux notions : celle d'inventaire, mais aussi la recherche de toujours plus d'arguments qui plaideraient en faveur — et uniquement en faveur — de la thèse alléguée par le défendeur. Le travail mené par Yves François-Martin s'apparente donc à une quête d'indices avantageux dont l'accumulation renforcerait corrélativement le poids de la preuve de la non-responsabilité de son père dans les déportations.

Troisième point, la recherche de ces éléments a pour corollaires un large travail de recherche en archives, ainsi que la diffusion de ses résultats, qui tendraient à disculper son père. Les destinataires sont multiples : chercheurs⁴³², organismes juifs⁴³³, personnes susceptibles de confirmer par un témoignage favorable la position qu'il défend. C'est encore la participation à un colloque toulousain en 1997, à l'occasion duquel Yves François-Martin a remis en cause le nombre de Juifs déportés⁴³⁴.

⁴³⁰ Deux exemples : *“Il ne s'agit pas là d'une “émotion” rapportée cinquante ans plus tard en réponse aux accusations de certains, mais d'une émotion qu'il ressentait encore fortement, trois ans seulement après les événements, alors qu'il était assez généralement reconnu que le climat d'ensemble concernant la persécution des Juifs n'était pas, en 1945, le même qu'aujourd'hui”*, p. 29 ; *“Je porte ce jugement principalement en ayant la connaissance que nous avons aujourd'hui de ces événements tragiques”* — que la formule *“Ces actions, pour choquantes ou révoltantes qu'elles nous paraissent aujourd'hui, doivent être replacées dans le contexte de l'époque”* (p.22) résume. Cette expression d'un besoin de recul n'est pas sans rappeler la position revendiquée par M. Mignot, ancien maire de Septfonds, et employé de mairie à la même époque, qui insiste sur l'ignorance, à l'époque, de l'existence des convois de déportation, et ce, tant dans nos entretiens qu'au cours de la conférence du 15 janvier 2000 (point central de son intervention) — même s'il reconnaît qu' *“a posteriori, (il n'est) qu'à demi surpris seulement”* que de tels événements se fussent produits.

⁴³¹ Lévi (P.), *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard/Arcades, Paris, 1991, p. 76.

⁴³² Pour exemple, un article intitulé *“Les préfets de Vichy”* en date du 5 mars 1999, et dont le sous-titre est *“Leur rôle, leur action, leur responsabilité. Qu'ont-ils fait de positif ou de négatif. A quel moment pourquoi ?”* a été envoyé notamment à M.O. Baruch et Adam Rayski. Notons encore un échange de correspondances avec Robert Paxton ou Serge Klarsfeld. Enfin, dans une lettre envoyée à Mme Shatta Simon, il sollicite indirectement un avis d'Elie Wiesel.

⁴³³ Ainsi le CRIF de Toulouse.

⁴³⁴ Ou 1998 (information apportée par Pascal Caïla), colloque donné aux côtés de Monique-Lise Cohen, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Toulouse, et codirectrice de l'ouvrage *Les camps du sud-ouest de la France*, Privat, Toulouse, 1994. Sur la contestation du nombre de victimes déportées, voir *infra* dans ce même article.

Par conséquent, Yves François-Martin a réuni un important nombre de documents, dont l'authenticité, s'agissant tant du contenant (archives) que du contenu (jugements positifs sur son père et ses actions), ne doit pas être mis en doute. Ainsi, les annexes fournies sont de sources diverses et accréditent toutes que François Martin était "*farouchement hostile à ces mesures, (et) a tout fait pour les 'délouer'*"⁴³⁵. Les sources sont effectivement multiples : extraits de rapports et de correspondances signés du préfet⁴³⁶, témoignages⁴³⁷, voire un extrait de *Je suis partout* du 30 avril 1943 qui écrit que le préfet "*réprouve hautement le collaborationnisme*" de l'abbé Sorel, un collaborationniste fanatique. Des ouvrages confirment cette vision des choses, ainsi ceux écrits par Jean Estèbe, ou encore la contribution d'Eric Malo, qui reconnaît qu' "*il est vrai que le préfet du Tarn-et-Garonne appliqua en août 1942 les ordres de Vichy contre sa volonté : il soutint même à titre privé le courageux évêque de Montauban*"⁴³⁸.

2.2.2. Une entreprise contestée et contestable.

Ce constat, qu'il est difficile de contester, mérite cependant deux séries d'observations. Celles-ci ne se placent d'ailleurs pas sur le même plan d'analyse : la première tient à la réflexion notamment développée par Serge Klarsfeld ; l'accumulation de bonnes actions, quelque nombreuses qu'elles aient pu être, ne suffisent pas à exonérer de la principale charge accusant le corps préfectoral : ne pas avoir démissionné, se rendant ainsi complice de la machine meurtrière mise en œuvre lors des déportations.

D'autre part, c'est la méthode de recherche et d'argumentation elle-même du fils du préfet Yves François-Martin qui mérite un approfondissement critique.

2.2.2.1. La culpabilité avec circonstances atténuantes.

Le débat peut ainsi être envisagé selon un autre angle : il ne s'agit plus de déterminer si certains éléments du corps préfectoral méritent les honneurs, ou du moins une certaine forme de respect, parce qu'ils ont combattu à plusieurs reprises la machine administrative de Vichy. Il s'agit de s'interroger sur la validité de ces mêmes actes : un préfet mérite-t-il que son nom soit

⁴³⁵ François-Martin (Y.), *id.*, p. 33. Lorsque des passages seront cités sans autre précision, il s'agira d'extraits de son ouvrage.

⁴³⁶ Cependant on remarque que les critiques sont plus vigoureuses en 1943, année de sa démission, qu'en 1942, où dans une de ses communications, il informe qu' "*en résumé, l'opinion a été très défavorablement impressionnée par ces mesures*" (de "*regroupement des Juifs* ") : rapport au gouvernement en date du 1^{er} octobre 1942. Ce point est peut-être sous-estimé par certains historiens, qui ne prennent en compte que la résistance du préfet Martin dans la phase ultime de durcissement du régime.

⁴³⁷ Ainsi de Mgr Théas, évêque de Montauban. Encore celui de Mme Shatta Simon, qui a dirigé la maison d'enfants juifs de Moissac, que le préfet François Martin a(urait) protégés ; ce dernier témoignage est soumis à une exploitation particulièrement intense, renforcée par le soutien que Mme Simon apporte à M. Yves François-Martin. Voir les réflexions consacrées au "*paradigme de Bettelheim*" , *infra*.

⁴³⁸ Malo (E.), "*L'épuration dans la région toulousaine*" in *Les camps du Sud-Ouest de la France*, Privat, Toulouse, 1994, p. 219.

honoré pour ses quelques moments de bravoure, alors qu'il a accepté un rôle — et l'a assumé — lors des exactions commises par le régime en place ? La défense d'Yves François-Martin consiste naturellement à privilégier ces attitudes de résistance, puisque la démission était impensable, tant dans l'intérêt du pays⁴³⁹, que parce que la population ne l'aurait pas accepté⁴⁴⁰. La démission, nous l'avons vu, intervint le 31 décembre 1943, et François Martin fut relevé de ses fonctions le 13 février 1944. Yves François-Martin pourrait d'une certaine façon, par analogie, rejoindre une analyse développée par Pierre Vidal-Naquet. S'agissant des camps d'extermination, celui-ci écrit : *“A partir du moment où l'ordre était de tuer, ceux qui sélectionnaient⁴⁴¹ ... étaient en réalité non des tueurs de Juifs mais des sauveurs de Juifs⁴⁴²”*. Dans un processus de déportation, l'action de François Martin a permis de sauver quelques vies.

La position défendue notamment par Serge Klarsfeld est différente. Yves François-Martin cite une entrevue accordée à *Libération* où, à la question *“En principe, tous les préfets du temps de Vichy auraient pu être inculpés de crimes contre l'humanité ?”*, S. Klarsfeld répond : *“Oui, puisqu'ils ont tous arrêté des Juifs”*, à l'exception précise-t-il du préfet de Corse. Cet article cite expressément *“l'exemple du préfet du Tarn-et-Garonne, Louis François-Martin, qui a expliqué, au cours du procès Pétain, comment il avait prévenu les Juifs de son département avant la rafle du 26 août”*. S. Klarsfeld rappelle cependant que *“ces gens ont été déportés. Et à l'époque, le préfet n'avait pas démissionné”⁴⁴³*.

François Martin est donc coupable, ses actes de sauvetages devant être considérés comme des circonstances atténuantes. C'est ainsi que S. Klarsfeld explique sa position : *“Les préfets de la zone libre sont coupables, et leurs actes positifs ne sont que des circonstances atténuantes. Ils auraient dû refuser, du préfet au gendarme. Le préfet aurait pu agir de même, d'autant qu'en zone libre, si M. Martin avait refusé, il aurait simplement été mis à la retraite. Aujourd'hui, il aura peut-être une statue par l'action de son fils. M. Martin aurait pu comparaître au même titre que Papon et être condamné devant un jury identique⁴⁴⁴”*. Il précise, à l'instar de l'article de *Libération*, que *“si le gouvernement avait édicté une directive ordonnant de refuser l'arrestation des Juifs, beaucoup auraient suivi leur gouvernement, même s'il avait fallu passer au poteau d'exécution⁴⁴⁵”*.

⁴³⁹ *“D'autres au contraire décideront de rester jusqu'au bout. Qui pourrait le reprocher à ceux d'entre eux qui l'on fait dans l'intérêt du pays, s'efforçant de protéger ce qui pouvait l'être encore”* (p. 21).

⁴⁴⁰ *“Qu'auraient pensé les quarante deux millions de Français non juifs (sic), au cours de l'été 1942, si tous les préfets avaient démissionné ?”* (p. 20).

⁴⁴¹ *“... non pas, comme on le dit très souvent, comme il m'est arrivé de le dire moi-même, pour séparer les gens aptes au travail des inaptes, mais pour séparer ceux qu'on envoyait remplacer la force de travail disparue et ceux qu'on tuait tout de suite...”*

⁴⁴² Vidal-Naquet (P.), *op. cit.*, p. 232.

⁴⁴³ *Libération*, mardi 7 octobre 1997. Cet entretien était donné à la veille de l'ouverture du procès de Maurice Papon devant la Cour d'Assises de Bordeaux.

⁴⁴⁴ Entretien 20 août 1999.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

2.2.2.2. Une entreprise univoque aux accents révisionnistes.

Quelle que soit l'analyse que l'on privilégie, il faut cependant observer que la démarche adoptée par Yves François-Martin nécessite plusieurs observations, et ce sur plusieurs plans.

D'une part bien évidemment, cette recherche univoque de preuves "à décharge" décrédibilise les arguments, même si des accusations virulentes contre certaines décisions du gouvernement de Vichy visent à équilibrer le propos⁴⁴⁶. Il est d'ailleurs fort surprenant de constater qu'Yves François-Martin affirme que sa "démarche ne s'inscrivait nullement dans la perspective d'une "défense" ou d'un "plaidoyer" en faveur de (son) père", mais "s'inscrit par contre dans le cadre d'une recherche sincère et approfondie depuis une dizaine d'années (...) Recherche pour savoir le plus précisément possible (ce qui n'est pas toujours facile) ce qui s'est passé et comment les choses se sont passées"⁴⁴⁷.

D'autre part, cette défense se nourrit de l'interprétation très contestable de certains documents. C'est ainsi le cas d'un courrier de remerciement de Robert Paxton, qui, "ayant déjà eu le temps d'en lire un certain nombre de pages, (le) trouve bien documenté et passionnant à lire"⁴⁴⁸. "N'a-t-il pas été cité par les parties civiles au procès Papon ?" écrit Yves François-Martin⁴⁴⁹.

Le dernier point est en revanche extrêmement répréhensible, puisqu'il s'apparente à un travail de négation, par une reformulation ou une remise en doute des événements historiques pour affirmer l'innocence de son père. C'est en ce sens que Serge Klarsfeld qualifie cette attitude de "travail de négationniste"⁴⁵⁰. L'ouvrage d'Yves François-Martin est particulièrement traversé par l'obsession tenace de remettre en cause le nombre de Juifs internés à Septfonds puis déportés jusqu'aux camps d'extermination. Extrapolant des témoignages pour "illustrer certaines contradictions qui semblent exister en matière de chiffres"⁴⁵¹, confondant le nombre d'individus

⁴⁴⁶ Ainsi Yves François-Martin écrit par exemple que "la façon dont le gouvernement l'a institutionnalisé (parlant de l'antisémitisme) est inacceptable, injustifiable, inexcusable et révoltant" (p. 21).

⁴⁴⁷ Correspondance avec S. Klarsfeld, 18 octobre 1998. Celui-ci ironisait déjà dans un courrier en date du 28 août : "Si vous avez besoin d'un ouvrage pour améliorer votre documentation, n'hésitez pas". Comme l'écrivait Paul Ricœur, "nous attendons de l'histoire une certaine objectivité, l'objectivité qui lui convient" (Ricœur (P.), *Histoire et vérité*, Seuil, Paris, 1991, p. 24). De toute façon, Yves François-Martin affirme que de vrais historiens (il cite J. Estèbe, M. O. Baruch) "sont dans l'erreur ou ont mal compris le sens des événements", se donnant pour objectif d'en "apporter la preuve" (p. 19). Surtout lorsqu'ils sont d' "origine juive", puisque leur perception de l'Histoire en est affectée (p. 11).

⁴⁴⁸ Contestation également partagée par S. Klarsfeld. D'ailleurs, dans une correspondance, Robert Paxton nous a confié qu'il n'a "jamais pu faire les plusieurs mois de recherche dans les AD de Tarn-et-Garonne qui seraient nécessaires avant de prononcer un jugement sur le bien fondé de ce livre", et de conclure qu'il "ne possède pas les éléments d'un jugement sur le comportement du préfet du Tarn-et-Garonne pendant la guerre".

⁴⁴⁹ Correspondance à Serge et Arno Klarsfeld, 8 janvier 1998.

⁴⁵⁰ Entretien 20 août 1999. "Certes, poursuit-il, parti d'autres bases, d'un autre postulat : son père ayant été victime de Vichy à un moment, il est innocent de ce dont Vichy était responsable".

⁴⁵¹ François-Martin (Y.), *op. cit.*, p. 28. Il met ainsi en avant le témoignage du rabbin d'Agen Simon Fuks, dont les efforts ont permis le sauvetage de très nombreux Juifs dans le Lot-et-Garonne. Puis il

raflés et déportés, généralement ou au cours d'opérations particulières, voire confondant addition et soustraction de victimes⁴⁵², il vise à contester des points d'Histoire avérés et prouvés⁴⁵³.

Nous souscrivons donc à l'analyse, selon laquelle le travail de mémoire opéré par le fils du préfet François Martin, s'il souligne valablement certains points positifs incontestables, s'apparente à une construction de type négationniste. Plus généralement, et même s'il s'en défend, certains propos s'apparentent à une tentative de réhabilitation non de son seul père, mais de l'ensemble du régime de Vichy, ce à plusieurs reprises : responsabilité des déportations échéant aux seuls Allemands⁴⁵⁴, héritage par Vichy d'un dispositif d'internement⁴⁵⁵, utilisations d'euphémismes. A noter également l'utilisation fréquente d'alibis juifs pour étayer la validité de sa thèse⁴⁵⁶, etc.

2.2.2.3. Conclusions et synthèse.

Il paraissait par conséquent important de consacrer un développement au travail de mémoire entrepris par le fils du préfet François Martin, en poste en Tarn-et-Garonne entre 1941 et 1943. Ce travail en effet n'est pas une entreprise solitaire réservé à un cercle d'intimes, mais pourrait entraîner la reconnaissance, même partielle, du rôle d'un homme considéré comme une figure résistante de Vichy, et son inscription dans le paysage mémoriel et commémoratif français. La volonté quasi-obsessionnelle de son fils de

s'interroge : *“ Ce qui valait pour le Lot-et-Garonne, ne valait-il pas pour le Tarn-et-Garonne, département où je pense que le préfet avait fait tous ses efforts pour éviter le pire, et où je n'ai aucune raison de penser que les rabbins n'ont pas également déployé tous leurs efforts dans le même sens ? ”*, p. 29 (nous avons quelque peu modifié la structure de la phrase). C'est une illustration de ce que Primo Lévi appelle le *“ paradigme de Bettelheim ”* (psychanalyste juif déporté en Pologne) : *“ ce qui est arrivé à moi et autour de moi, voilà ce qui est arrivé à tous ”* — attitude que l'on retrouve dans l'exploitation de certains témoignages : si le préfet a tout fait pour me sauver, il a donc tout fait pour sauver mes semblables. Voir Lévi (P.), *Le devoir de mémoire*, Mille et une nuits, Paris, p. 52.

⁴⁵² C'est éclatant dans l'échange de correspondances entre Yves François-Martin et Serge Klarsfeld, en 1998. Ainsi, s'agissant de la rafle du 26 août, ce dernier écrit que *“ 173 Juifs ont été livrés, dont il est indiqué pour 38 d'entre eux: Septfonds comme adresse, et 134 ont été arrêtés dans diverses communes du département ”* (courrier du 28 août). Yves François-Martin en déduit que le nombre d'individus arrêtés en Tarn-et-Garonne est de *“ 173 (ou 134 si l'on exclut 38 de Septfonds, ref. votre lettre du 28.8.98) ”* (courrier du 18 octobre).

⁴⁵³ Voir notre développement consacré à l'histoire du camp de Septfonds durant la Seconde Guerre mondiale, qui retrace précisément les processus de déportation depuis le camp de Septfonds.

⁴⁵⁴ Par exemple : *“ nous refusons de croire volontaire et spontanée (la participation du régime de Vichy) à la déportation de 75000 Juifs de France ”* (p. 21), avec l'affirmation d'un étonnant paradoxe : *“ ces opérations sont exclusivement le fait des Allemands (avec participation française comme nous le soulignerons plus loin) ”* (p. 25, souligné par nous). Rappelons pour mémoire ce que Raul Hilberg écrivait dans son ouvrage *La destruction des Juifs d'Europe* : *“ Ce fut à la bureaucratie française qu'incomba la lourde responsabilité d'accomplir une grande partie de l'œuvre de destruction, et la liste des français qui occupèrent des postes dans l'appareil de destruction est d'une longueur impressionnante ”* (cité par Vidal-Naquet (P.), *Les juifs, la mémoire et le présent*, La découverte/Essais, 1991, p. 218).

⁴⁵⁵ Développé pp. 22-24 : *“ Il convient de dire que Vichy a, bien entendu, rassemblé des Juifs dans des camps, mais que ces camps contenaient déjà, avant Vichy, un nombre important de Juifs ”* (p. 24).

⁴⁵⁶ Juifs ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain (p.15), l'antisémitisme de certains gaullistes et le peu d'intérêt que porte *“ Raymond Aron, juif lui-même ”* aux persécutions juives (p.12). Mais comme dit le proverbe yiddish : *“ C'est vrai qu'en général il y a moins d'imbéciles chez les Juifs, mais c'est parce qu'ils sont moins nombreux ”*.

parvenir à cette consécration⁴⁵⁷ se nourrit d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, d'une révision des termes mêmes de la déportation en Tarn-et-Garonne, en provenance du camp de Septfonds en particulier, à laquelle une certaine publicité est, ou pourrait être à l'avenir, donnée.

En définitive, et de façon qui apparaît assez naturelle au regard de la chape de plomb qui pèse encore sur cette période de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, la mémoire collaborationniste du camp de Septfonds, entendue dans un sens plus large pour inclure le travail entrepris par le fils du préfet François Martin, est partagée par peu d'acteurs, chacun jouant de son statut pour se défendre d'une accusation qu'ils jugent illégitime. L'ignorance relative de ce passage est cependant, comme nous l'avons vu ailleurs⁴⁵⁸, accentuée par le refus d'inscrire cette catégorie d'internés dans le processus mémoriel mis en œuvre par le village et les municipalités de Septfonds.

Section 5. La mémoire villageoise.

Cerner les soubresauts et les tendances d'une " mémoire villageoise ", la mémoire du village de Septfonds, peut assurément paraître prétentieux et démesuré. La complexité de définir ce qu'un village entretient comme rapports à la mémoire avec son camp d'internement, et la façon dont il appréhende son histoire, ont rendu nécessaire un choix dans le traitement de cette étude. C'est par conséquent, de façon symbolique, et partant contestable, que nous nous sommes limités à deux groupes d'individus censés résumer cette mémoire spécifique, les enfants et les adultes. Nous avons rencontré les premiers le 19 janvier 2000, dans la classe de CM2 du village. Nous avons organisé le lendemain une conférence dans la salle des fêtes, qui a réuni une soixantaine de personnes, pour la plupart âgées, auxquelles nous avons soumis un questionnaire. Ces deux populations distinctes sont donc hissées au rang de " mémoire du village ", dont il convient d'étudier les spécificités successivement.

1. La mémoire en devenir : les enfants du village de Septfonds.

1.1. A la rencontre de la classe de CM2.

Nous nous sommes rendus, le 19 janvier 2000, en compagnie de M. Jean Petaux, notre directeur de mémoire, à la rencontre des enfants de la classe de CM2 du village. Dans cette école primaire dirigée par M. Delpy, la classe de CM2 de M. Lacombe comprend un peu plus d'une vingtaine d'enfants,

⁴⁵⁷ On peut, outre l'épisode de Millau et de la participation à Arte qui ont été relatés un peu plus haut, citer ce passage d'un courrier adressé à Mme Shatta Simon, en date du 2 mai 1998 : *" Je vous rappelle aussi le souhait que je vous ai exprimé de voir si possible le nom de mon père évoqué sur la plaque commémorative de l'établissement de Moissac que vous avez dirigé, compte tenu de ce qu'il a fait pour la protection des enfants dont vous aviez la charge au cours de cette période douloureuse "*.

⁴⁵⁸ Voir le chapitre consacré à la renaissance progressive du camp et des mémoires depuis 1975.

dont il était intéressant d'approcher leur connaissance de l'existence du camp, et éventuellement de son histoire.

1.2. Résultats.

1.2.1. L'absence de connaissance particulière du camp.

Le premier constat que nous pouvons dresser de cette rencontre, où nous avons pris soin de présenter les événements de la guerre, à l'échelle locale mais aussi mondiale, est l'absence de connaissance particulière du camp. Le fait est que très peu d'entre eux sont des enfants du village, mais habitent pour leur immense majorité en dehors de Septfonds ; les noms de famille traduisent des origines très diverses. Aucun ne pouvant situer l'emplacement de l'ancien camp, ils ne sont que quelques uns à avoir entendu parler de son existence. Par conséquent, l'histoire du camp et du village est ignorée, source de confusion classique, notamment s'agissant du camp, entre les concepts de camp d'internement et de concentration — où l'on "*amenait les prisonniers pour les torturer et les gazer*". Les initiatives récentes de la mairie ne sont pas connues des enfants, et le monument aux morts est pris pour un monument commémoratif du camp ; un seul connaît l'oratoire polonais. Enfants de l'école, ils ne sont donc pas enfants du village, et l'histoire et l'existence du camp de Septfonds ne sont que des concepts sans réelle existence à leurs yeux.

1.2.2. L'intérêt manifesté par les enfants.

En revanche, et ce peut être le second constat, il est important de souligner l'intérêt croissant des enfants devant cet objet d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, à quelques kilomètres de leur école. A l'ignorance du Juif ont succédé les interrogations sur l'antisémitisme et les persécutions nazies, dont l'ampleur étonne spontanément. Tout particulièrement passionnant fut le débat entamé en fin de rencontre, quand les langues sont déliées et les pensées écloses, sur la nécessité de connaître l'histoire de son village. Comme dans un écho à la phrase de Georges Santayana, est apparue la nécessité de se "*souvenir du passé*" : pour "*la raconter*" et "*se rappeler*" ceux qui ont "*sauvé la France*", pour les "*soldats qui se sont battus*" et qui font "*un peu partie de l'histoire de France*". L'histoire du camp de Septfonds, des déportations, s'inscrivent dans un cadre plus général de combat nécessaire contre le racisme — puisque, dans un joli aphorisme, "*personne n'est parfait*". Prenant conscience, dans une perspective de l'événement, que ce qui s'est passé est tragique et que cela "*ne doit pas se repasser*", les enfants ont manifesté un intérêt vif pour un sujet qu'ils connaissent certainement peu, mais qui ne demande qu'à être exploité. Ce que leur enseignant confirmera le lendemain en soulignant la curiosité de ses élèves, et leurs demandes pour un matériau pédagogique que nous aurions ainsi mis en perspective.

2. La mémoire adulte du village.

2.1. L'organisation d'une conférence, et la recherche par un questionnaire.

Par ce vocable imprécis de “ mémoire adulte du village ”, nous entendons faire état des résultats d'une conférence que nous avons donnée à la salle des fêtes de Septfonds, le 15 janvier 2000, devant soixante personnes. Cette conférence se détachait d'un quelconque objet pédagogique, et visait au contraire à définir comment cette population — certes réduite mais que nous jugeons significative — percevait le camp, notamment son existence et son rapport aux différentes initiatives mémorielles. Ayant fait une brève présentation de l'histoire du camp, nous avons cédé la parole aux trois intervenants que nous avons choisis : M. Mignot, ancien maire de Septfonds, M. Garcia et M. Arditti afin qu'ils évoquent successivement la vie au village lors des différentes époques de l'internement et le sort des communautés espagnole et juive⁴⁵⁹. Préalablement néanmoins à cette présentation, nous avons distribué un questionnaire dans la salle, dont un exemplaire et les traitements statistiques les plus significatifs sont livrés en annexe de ce mémoire. Ce questionnaire scientifique a été élaboré et traité en collaboration avec M. Eric Kerrouche, chargé de recherche au CNRS, et enseignant-chercheur au Centre d'étude et de recherche sur la vie locale (CERVL) à l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Le nombre de questionnaires rendus et complétés s'élève à 52 ; il va de soi que seuls les résultats statistiques pertinents ont été retenus, conformément à un tel type d'analyse. Il s'agit donc d'en tirer un certain nombre d'enseignements. Rajoutons que l'assistance est assez âgée, puisqu'en moyenne, hors marge d'erreur, l'année moyenne de naissance est 1937 — l'âge des individus oscillant entre 15 et 87 ans -, ce qui explique la surreprésentation de retraités dans l'assistance (55.8%).

2.2. La recherche d'une mémoire villageoise.

Dans le but de cerner la population spécifiquement septfontoise, et de la distinguer des individus extérieurs au village, nous avons construit nos résultats en fonction de cette césure. Il s'est donc agi d'étudier en premier lieu les personnes habitant dans le village. Au nombre de 32 dans la salle⁴⁶⁰, soit un pourcentage de 61.5%, contre 20, et 31.5% habitant à l'extérieur du village. Cette séparation, comme nous le verrons, a permis l'obtention de résultats probants.

La qualité d'habitant du village se traduit donc par une habitation “ *sur la commune de Septfonds* ”, conformément au terme employé dans le questionnaire.

⁴⁵⁹ Mme Taillade avait été invitée à intervenir pour faire état de la présence polonaise au camp, mais elle n'a pas pu se libérer.

⁴⁶⁰ Ce chiffre, comme tous les autres, est bien entendu issu des résultats du questionnaire. Nous avons noté que soixante personnes assistaient à la conférence. Les huit qui ont refusé de répondre sont donc exclus de cette analyse.

2.2.1. Des habitants informés.

Il apparaît que cette population connaît bien les différents lieux de mémoire et d'histoire, ainsi que les différentes catégories internées dans le camp du village⁴⁶¹. S'agissant des différents lieux significatifs (le cimetière espagnol, l'oratoire polonais, la stèle juive, la grande stèle et les panneaux explicatifs, les dernières baraques), elle en a une connaissance élevée et supérieure, puisque si l'on considère les habitants qui connaissent à la fois leur existence et leur emplacement, on obtient respectivement des pourcentages de 84.4%, 65.6%, 78.1%, 65.6%, et 68.8% (contre 78.8%, 59.6%, 71.2%, 61.5%, et 67.3% pour l'ensemble de la conférence). Si nous y ajoutons les personnes qui connaissent en l'existence, pour en avoir notamment entendu parler, sans pour autant pouvoir les situer, ce taux atteint des scores très élevés. Nous pouvons ici dresser un lien entre l'appartenance au village, et la connaissance importante, logique, de ces différents monuments.

2.2.2. Le constat d'une mémoire politique.

S'agissant maintenant des différentes catégories internées, le résultat obtenu est plus étonnant. Ainsi, si les résultats sont inférieurs à l'ensemble de la population étudiée s'agissant des internements communautaires (Juifs, Espagnols et Polonais, respectivement connus à 78.1, 90.6 et 71.9%, contre 82.7, 92.3 et 75.0% pour l'ensemble de la conférence⁴⁶²), on note une surconnaissance très significative des catégories politiques (Résistants, communistes et collaborateurs/ collaborateurs présumés) internées au camp de Septfonds : l'internement de Résistants est connu à 62.5% contre 51.9% pour l'ensemble des sondés ; 56.3% contre 48.1% s'agissant des communistes ; 50% contre 48.1%, donc légèrement moins significatif, s'agissant des collaborateurs. De toute évidence, à la différence du résultat précédent, l'appartenance au village ne suffit pas à expliquer de tels pourcentages. La mémoire des habitants du village apparaît donc comme une mémoire plus politique, résultat qui sera affiné lorsque nous étudierons la population extérieure au village de Septfonds⁴⁶³.

Un certain nombre de points peuvent être ajoutés : cette population appartient très majoritairement à une association septfontoise (59.4%), alors que, comme nous le verrons, aucune personne extérieure au village n'est membre d'une telle association. S'ils sont plus nombreux que la moyenne à souhaiter que personne d'autre que les habitants ne s'occupent du camp

⁴⁶¹ Exception faite des Engagés volontaires étrangers, mais c'est le cas de la majorité des personnes soumises au questionnaire. Seuls 28.8% des sondés affirment être au courant d'un tel internement, ce qui démontre, et confirme, que les EVE sont les grands oubliés du camp de Septfonds.

⁴⁶² La proximité avec la mémoire espagnole est dans certains cas traduite par un lien de mariage.

⁴⁶³ Plus encore, les commentaires faits sur le questionnaire, et non sollicités à l'origine, témoignent d'un lien avec cette appartenance à une mémoire politique : *“ mon père a été également un grand résistant ”*, *“ grand père et père de ma fille déporté politique communiste ”* et *“ en déportation comme communiste dénoncé par des collaborateurs ”*, *“ parents déportés en 1943/ mon père avait fondé un réseau ”* sont notamment relevés. Fait remarquable qui conforte notre conclusion, ces commentaires sont tous l'œuvre d'habitants de Septfonds.

(12.5% contre 7.7%⁴⁶⁴), ils sont aussi plus critiques à l'égard du travail de la municipalité (75% de satisfecit, contre 78.8%)⁴⁶⁵ : il est possible de rattacher ce résultat au constat d'une mémoire plus politique, et de poser l'hypothèse d'une interférence entre la contestation du travail de mémoire de la mairie et une contestation politique plus générale⁴⁶⁶.

2.2.3. L'étude particulière des habitants impliqués dans l'histoire du camp de Septfonds.

Dans le cadre de cette étude de la population septfontoise, il aurait été insuffisant de s'en tenir à ces seuls habitants. En effet, partageant le seul point commun d'habiter sur la commune, ils ne présentent pas le même intérêt pour le processus mémoriel en cours. C'est pourquoi nous avons décidé de porter notre attention sur les habitants impliqués, directement ou indirectement, dans l'histoire du camp de Septfonds. Par cette implication, nous entendons les individus personnellement internés au camp, habitant au village lorsque le camp existait, ou qui connaissent ou ont connu des personnes internées. En raison d'effectifs faibles pour les deux premières catégories (ils sont respectivement 4 et 6) qui empêchent tout traitement statistique, nous entendons par impliqué tout individu habitant au village qui présente l'une de ces trois caractéristiques. La population ciblée est de 19 personnes.

2.2.3.1. Renforcement de la composante politique.

Deux dimensions semblent caractériser ces personnes : la première est politique, la seconde est affective. D'une part en effet, la composante politique que nous avons soulignée précédemment est ici renforcée avec une certaine brutalité : si les internements communautaires sont connus, mais de façon moindre tant par rapport à l'ensemble des villageois qu'à la conférence dans son entier, les groupes politiques internés sont extrêmement saillants : Résistants (73.7%), communistes (68.4%), collaborateurs (57.9%). Ces chiffres confirment la corrélation entre la mémoire des villageois *stricto sensu* et une mémoire politique, bien moins ethnique ou communautaire. S'agissant des monuments dont ils connaissent l'existence et qu'ils peuvent situer, les résultats sont toujours supérieurs, avec cette particularité de pouvoir situer les anciennes baraques du camp dans des proportions très élevées (78.9%, contre 68.8% pour l'ensemble des villageois, et 67.3% pour l'ensemble de la

⁴⁶⁴ Une personne écrit même que l'association des Amis de Septfonds, à laquelle elle appartient, est une "association culturelle, qui aurait volontiers chapeauté cette conférence dans de meilleures conditions". Remarque à lier peut-être avec le jugement moins positif du travail de la mairie.

⁴⁶⁵ Deux questionnaires rappellent l'agrandissement de la porcherie sur les terres du camp, accusant la mairie d'être complice d'un acte aussi répréhensible : "Non. Voir porcherie"; "c'est lamentable d'avoir laissé ce camp à l'abandon pendant si longtemps. A présent une porcherie. Bravo!"; "une porcherie bâtie sur le camp, cela est lamentable; il faudrait laisser travailler les champs, mais pas une porcherie!!!", sont les commentaires évoqués. Le dernier est de celle qui s'est identifiée comme l'épouse de l'ancien maire de Septfonds, M. Fontayne, aujourd'hui décédé, et impliqué dans la rénovation du cimetière espagnol et l'érection de la stèle juive.

⁴⁶⁶ Il est également remarquable de noter que cette population est étonnamment féminine : 59.4% contre 51.9% pour l'ensemble de la conférence. Nous n'avons trouvé aucun facteur explicatif.

conférence). Le lien entre ces individus et le camp apparaît donc plus poussé, d'où l'apparition d'une seconde dimension, de nature affective.

2.2.3.2. Une implication mémorielle très forte, mais fermée aux polémiques.

L'implication dans l'histoire du camp se traduit en effet par une implication importante dans le processus de mémoire du village. Si ces individus se rendent très fréquemment aux commémorations organisées par la municipalité, puisqu'ils sont 52.6% à s'y rendre " *toujours* " et seulement 5.3% à ne s'y rendre " *jamais* ", ils sont surtout 89.5% à s'y rendre en dehors des commémorations officielles. S'agissant de ces dernières, ils sont 47.4% à se rendre à la fois aux cérémonies du 8 mai, de la journée de la déportation et à la cérémonie juive, lorsque celle-ci existait. Néanmoins, ils sont très majoritairement venus à la conférence " *seul(s)* " (47.4%), puis " *avec des amis* " à 15.8%, ce qui suggère des initiatives très personnelles.

Cet investissement personnel se poursuit par une transmission très importante de leur connaissance du camp. Puisqu'ils jugent, à 89.5%, que l'histoire du camp n'est pas quelque chose de négatif pour le village, ils en parlent abondamment : pas un seul qui n'en parle " *jamais* " autour de lui, mais 36.8% à en parler " *parfois* ", et 63.2% à en parler " *souvent* ", taux extrêmement élevés (ce dernier taux n'est que de 53.8% pour l'ensemble de la conférence). De plus, si l'on considère les deux pourcentages les plus élevés parmi les destinataires de cette parole, on observe que ces personnes en parlent " *à (leurs) enfants* ", " *à d'autres personnes de (leurs) famille(s)* " et " *à des personnes plus jeunes (qu'elles)* " (26.3%), ainsi qu'aux mêmes, et en plus " *à d'autres personnes* ", à 15.8%.

Il faut enfin compléter ces remarques par d'autres résultats : en effet, cette population semble ne pas vouloir se mêler de choses qui, parce qu'elles s'apparentent plutôt à un débat communautaire et/ou extérieur au village, lui sont indifférentes, voire suspectes. C'est ainsi qu'interrogée sur la fréquence des commémorations, 73.7% pense " *qu'il y en a juste comme il faut* ", et même 10.5% à penser " *qu'il y en a trop* " (contre 69.2% et 3.8% pour l'ensemble de la conférence). Sur la question de savoir si " *une seule commémoration serait préférable* " ou si " *chaque catégorie d'internés doit avoir sa propre commémoration* ", seuls 36.8% penchent pour cette dernière solution (contre 46.2%), et 26.3% sont sans opinion (contre 19.2%). Refusant encore de critiquer le travail de la mairie (84.2% le jugent positivement, contre 78.8%), ces habitants impliqués semblent par conséquent se fermer aux débats, aux polémiques, et se satisfont très globalement de la situation telle qu'elle se présente.

2.2.4. Synthèse.

Par conséquent, s'il fallait donner un point de vue global de la population habitant le village de Septfonds, nous pourrions identifier des individus, plus que des groupes, plutôt refermés sur l'histoire de leur commune. S'ils ne manifestent pas une attitude de rejet à l'égard des préoccupations qui ne touchent pas le seul village ou à l'égard des initiatives communautaires, on

note un intérêt moindre. C'est d'ailleurs dans la seule population que nous avons définie comme celle des villageois impliqués que la conférence est perçue par quelques uns comme étant "*plutôt une mauvaise idée*". La mémoire du camp de Septfonds est plutôt une affaire de famille, que la très forte appartenance à une association conforte : la mémoire des villageois *stricto sensu* est largement politique, axée sur le souvenir propre de la guerre, considérant l'internement de Résistants, de communistes ou de collaborateurs avant celui des communautés espagnole, juive et polonaise. Le travail de mémoire n'en demeure pas moins extrêmement fervent. Il existe donc une très forte volonté de transmettre, mais cette volonté s'inscrit dans un cadre le plus souvent limité au village.

2.3. La population extérieure au village.

Ces résultats sont en parfaite opposition avec ceux obtenus dans l'étude de l'autre population, celle constituée des extérieurs au village. Malgré un effectif réduit (20 personnes⁴⁶⁷), il est possible de tirer certaines conclusions très instructives.

2.3.1. Une implication communautaire.

Cette population apparaît en effet telle un négatif de la précédente. Sa connaissance de l'internement des catégories communautaires (Espagnols, Juifs, Polonais) est extrêmement élevée : respectivement 95%, 90% et 80%. Au contraire, les catégories que nous avons précédemment qualifiées de politiques (Résistants, communistes, collaborateurs) sont les parents pauvres de ces personnes extérieures au village : respectivement 35%, 35% et 45%. Ces résultats s'accompagnent d'une connaissance, certes moindre que les habitants de Septfonds, néanmoins relativement élevés des différents monuments de Septfonds ; ils sont ainsi à chaque fois au moins la moitié à connaître tant l'existence que l'emplacement du cimetière espagnol (70%), de l'oratoire polonais (50%), de la stèle juive (60%), de la grande stèle et des panneaux explicatifs (55%) et des baraques (65%).

2.3.2. L'importance des expériences personnelles.

Si la mémoire des habitants était à rapprocher de l'histoire du village durant la Seconde Guerre mondiale, la mémoire des extérieurs est au contraire fortement liée à une expérience personnelle : statistique particulièrement significative, ils sont 80% (67.3% pour l'ensemble de la conférence) à connaître ou à avoir connu des personnes internées au camp, dont 35% étaient des membres de leurs familles (contre 19.2%). Le travail qui en est la résultante est un travail de mémoire personnel, qui trouve sa confirmation dans plusieurs séries d'indices : ils sont 70% à se rendre "*souvent*" ou "*toujours*" aux commémorations données par la commune de Septfonds ; surtout, ils sont 80% à se rendre sur certains lieux de mémoire

⁴⁶⁷ Réparties ainsi : 2 de Lapenche, 2 de Corbarieu, 7 de Montauban, 3 de Caussade, 2 de Monteils. Toutes ces communes sont situées en Tarn-et-Garonne. 4 ont donc refusé d'indiquer ce renseignement.

“ en dehors des commémorations ”. Autre chiffre déterminant, ils sont 95% à en parler *“ parfois ”* ou *“ souvent ”*, dont 60% pour cette dernière ; les individus échangeant avec au moins leurs enfants, d'autres personnes de leurs familles et d'autres personnes, ces destinataires cumulés, représentent pas moins de 40%. La famille semble d'ailleurs occuper une place prépondérante, puisque pas moins de 60% de ces personnes sont venues *“ avec des membres de (leurs) familles ”*, contre 28.8% pour l'ensemble de la conférence, et surtout en opposition avec la démarche extrêmement individualiste qui était celle des villageois, comme nous l'avions relevé précédemment.

2.3.3. Une mémoire à partager.

Dans cette logique, ces individus refusent un enfermement de l'histoire du village dans les seules mains de ses habitants. Pour transmettre cette mémoire d'essence communautaire — aucun n'appartient d'ailleurs à une association septfontoise —, ils revendiquent un droit légitime d'ingérence pour chaque communauté, et corrélativement la leur. Ainsi, 60% pensent que *“ chaque catégorie d'internés doit avoir sa propre commémoration ”* (46.2% pour l'ensemble de la conférence) ; 90% refusent de penser que *“ l'histoire du camp est quelque chose de négatif pour le village ”* ou que *“ l'histoire du camp de Septfonds ne concerne que les habitants de Septfonds et que personne d'autre ne devrait s'en mêler ”* (95%) ; l'ensemble de cette population admet que la conférence est une *“ bonne idée ”*. Et s'ils assistent à la conférence, c'est majoritairement parce qu'ils se sentent concernés par l'histoire du camp (45% contre 28.8%). C'est cette reconnaissance, même chaotique, et cette admission des différentes communautés dans le travail de mémoire local qui semblent plaider en faveur de la municipalité, puisque 85% jugent qu'elle *“ fait du bon travail ”*.

2.4. Synthèse.

2.4.1. Deux conceptions opposées de la mémoire du camp.

En définitive, cette enquête a mis à jour deux groupes clairement séparés : d'un côté les villageois, fortement rattachés à leur expérience de la Seconde Guerre mondiale, et développant par conséquent une mémoire politique, minimisant les internements communautaires pour privilégier très largement les internements politiques de Résistants, de communistes et de collaborateurs. De l'autre côté, les extérieurs au village, qui participent d'un travail communautaire ; ceux-ci rattachent leur travail de mémoire à une expérience plus personnelle, de même nécessairement rattachée à la période de la guerre, mais dans une optique nettement distincte — ces observations confirment les recherches particulières menées auprès des différentes communautés. Cette juxtaposition de deux conceptions opposées de la mémoire a ceci de paradoxal qu'elle a conduit des individus à assister à la même conférence, dans le même lieu, mais selon des motivations différentes. C'est évidemment le premier groupe qui nous intéressait dans le cadre de cette section consacrée à la *“ mémoire villageoise ”* ; les résultats généraux nous permettent néanmoins de prendre la mesure d'un

phénomène mémoriel plus vaste, mis en œuvre autour du camp de Septfonds.

2.4.2. La prépondérance de la connaissance de l'internement espagnol.

En dépit de cette appréhension différenciée de l'histoire et de la mémoire des différentes communautés, il faut noter ce point commun, qui est la prépondérance de la connaissance de l'internement espagnol. 90.6% des habitants, et 95% des extérieurs au village ont connaissance de l'internement de réfugiés espagnols ; 84.4% et 70% de ces individus connaissent l'existence et l'emplacement du cimetière. La communauté espagnole est donc celle qui recueille le plus de suffrages mémoriels, s'agissant de son histoire et du lieu de mémoire qui lui est consacré. Mais on observe aussi que les trois mémoires, connues de tous, sont, dans l'ordre, la mémoire espagnole, juive, et polonaise. C'est précisément dans cet ordre qu'elles sont apparues sur la scène de la mémoire du camp de Septfonds, indice sûrement du nécessaire temps pour ancrer ces histoires dans nos têtes.

Conclusion.

“ Cette chronique touche à sa fin ”⁴⁶⁸. Il s’agira de dresser un bilan rapide de l’enquête menée sur le camp de Septfonds au cours des années 1999 et 2000. Cette entreprise, scientifique, s’était donnée pour titre “ *Le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) : soixante ans d’histoire et de mémoires* ”, et avait pour ambition de découvrir les ressorts des logiques mémorielles des différents acteurs du camp. Communément dissimulées sous le voile consensuel d’une commémoration unitaire, les mémoires du camp de Septfonds ont emprunté des trajectoires variables, souvent complexes, et en proie à des jeux d’acteurs désireux de mettre en place leur propre scénario du souvenir. Mais qu’entendre par ces “ *mémoires* ” ? Se distinguant de l’histoire du camp, “ *reconstruction savante et abstraite* ”⁴⁶⁹ des différentes périodes d’internement, elles s’y rattachent nécessairement, empruntant aux internements successifs au cours de la Seconde Guerre mondiale (Républicains espagnols, officiers polonais, Juifs, collaborateurs...) de quoi puiser leur combat pour réinscrire les leurs dans la mémoire locale et nationale. Mais cette mémoire, “ *vécu en perpétuelle évolution* ”⁴⁷⁰ c’est aussi celle du village, celle des jeunes et des moins jeunes, habitant sur les lieux mêmes de ce qui est un des camps les moins connus de l’histoire de l’internement français.

Différentes mémoires, différentes trajectoires.

Des trois communautés présentes sur le terrain mémoriel septfontois, espagnole, juive et polonaise, cette dernière semble s’être distinguée, par son autonomisation progressive et l’expression brutale de son identité. La mémoire juive demeure plus silencieuse, laissant désormais de côté ses revendications commémorielles, tandis que la mémoire espagnole partage aujourd’hui la logique universaliste prônée par la municipalité actuelle, qui souhaite que tous les acteurs s’unissent autour d’un souvenir global contre la barbarie, pour commémorer la nécessité d’une paix universelle, et rappeler, comme l’écrivait Camus, “ *qu’il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser* ”⁴⁷¹.

Il y a aussi la mémoire de la collaboration, bien qu’il serait sans doute plus juste de parler de non-mémoire, tant le silence pèse sur cette période de l’histoire comme sur le village, en dépit de quelques acteurs qui prennent la parole pour évacuer ce même poids. Le poids de l’accusation, d’une collaboration artificielle et erronée, ou de l’organisation des déportations d’août 1942, comme c’est le cas notable du fils de l’ancien préfet du Tarn-et-Garonne, qui tente, dans un discours obsessionnel et teinté de

⁴⁶⁸ Albert Camus, *La peste*, Folio, Paris, 1994, p. 273.

⁴⁶⁹ Rouso (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, Seuil, Paris, 1990, p. 10.

⁴⁷⁰ *Ibid.*

⁴⁷¹ Albert Camus, *op. cit.*, p. 279.

négationnisme, de disculper la signature de son père au bas d'un document signifiant la mise à mort de la quasi-totalité des 295 Juifs de Septfonds.

Et puis, il y a enfin la mémoire du village, celle des enfants qui ne demandent qu'à combler une ignorance certes essentielle, celle des adultes qui présente la caractéristique remarquable d'être une mémoire politique, tournée vers le souvenir des Résistants, communistes et collaborateurs internés, bien plus que communautaire, souvenir des internés espagnols, juifs et polonais.

Singularités et similarités.

Chaque mémoire a fait l'objet d'une étude particulière, livresque, vivante aussi par la rencontre des différents acteurs, pour appréhender leurs singularités et leurs similarités. Car en dépit de trajectoires propres à chacune, elles s'inscrivent dans un cheminement identique. Si l'on doit mettre de côté la mémoire du village, et celle, plus résiduelle, de la collaboration, on observe que les trois mémoires communautaires sont, ont été ou seront en effervescence. Une volonté identique à la base qu'une place soit faite au souvenir des internés dont elles partagent le sort, entrepris en coopération avec la municipalité du village. Et puis, dans une incontournable logique, le réveil des mémoires prêtes à pousser, après que le terreau de la reconnaissance eut été dispersé sur leurs revendications. Ces développements ont été plus ou moins contrôlés par les municipalités successives. Plus, fortes, plus à même de prendre leur autonomie, les mémoires juive et polonaise ont pris leurs distance avec la politique uniformisante de la mairie. La mémoire espagnole, tant sûrement que M. Antoine Garcia régnera sur la définition du travail de mémoire de sa communauté, si majoritaire dans les têtes, s'est jointe à ce concert universel. Mais déjà, des contestations virulentes se sont fait entendre, et elles pourraient prendre en importance dans les années à venir.

Conflits pour un avenir incertain.

Envisagée au début de ces recherches, l'hypothèse d'une atmosphère conflictuelle entre les différents acteurs de la mémoire du camp s'est confirmée. Multiforme, opposant acteurs, logiques de mémoire, elle ne semble pourtant aujourd'hui qu'apparaître seulement latente, en puissance, en devenir, comme des nuages annoncent la pluie, ou les rats la peste.

De toute évidence, l'avenir est incertain. Anne Grynberg écrivait qu'un risque était *“ de voir se développer des mémoires conflictuelles et en partie fondées sur l'imaginaire, crispées et exclusives les unes des autres. Et donc, à terme, celui de l'éclatement du pacte républicain ”*⁴⁷². Nous pensons de même que les prochaines années devraient confirmer l'éclatement, la segmentation et l'absence de rapport entre les différents acteurs de la mémoire du camp. Une autonomisation de plus en plus complète, qui ne

⁴⁷² Grynberg (A.), “ Les camps français, des non-lieux de mémoire ” in Oublier nos crimes. *L'amnésie nationale, une spécificité française ?*, Autrement, 1994, p. 69.

conduira pas nécessairement à une conflictualité chaude, mais prendra la forme d'un processus commémoratif de plus en plus privatiste et indépendant.

Le dernier mot sera pour les Engagés volontaires étrangers, oubliés de Septfonds, et de ce mémoire de recherche, de par l'absence de travail de mémoire entrepris autour de cette catégorie de combattants, combattants qui ont pourtant tant offert de sacrifices contre la puissance du nazisme. Mais une mémoire ne peut être sans histoire, que cette dernière soit fidèle, déformée ou inventée. Quand l'histoire des Engagés volontaires étrangers sera écrite et diffusée, alors peut-être quelques voix s'ajouteront à la partition déjà jouée autour du camp de Septfonds. Du Concerto pour violon d'Alexander Glazunov, la musicologue Annette Kuhn écrit que "*l'originalité de l'instrumentation, caractéristique pour cette œuvre et typique du style de son compositeur, donne lieu à une profusion d'effets sonores*". L'avenir nous dira si la profusion de mémoires si diverses autour du camp de Septfonds sombrera dans la cacophonie ou bien s'achèvera dans une harmonie, souhaitable, serait-ce en souvenir des souffrances humaines unies dans ce petit village d'à peine deux mille habitants.

Bibliographie.

A. Livres.

La ville d'édition est Paris en l'absence d'indications contraires.

1. Sur les camps d'internement.

Grynberg (A.), *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La découverte/Poche, 1999.

Le temps des "indésirables" : sur quelques camps d'internement français, Le monde juif janvier-avril 1995, CDJC, 1995.

Cohen (M.-L.), Malo (E., dir.), *Les camps du Sud-ouest de la France. Exclusion, internement et déportation. 1939-1944*, Privat, Toulouse, 1994.

Weill (Dr J.), *Contribution à l'histoire des camps d'internement de l'Anti-France*, CDJC, 1946.

Brossat (A., dir.), *Ozerlag*, Autrement, 1994.

2. Sur la mémoire en général.

Travail de mémoire 1914-1998, collectif, collection Mémoires, Autrement, 1999.

Nora (P., dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard/Quarto, 1997

Le Goff (J.), *Histoire et mémoire*, Gallimard/Folio histoire, 1997.

Halbwachs (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, 1994

Nicolaïdis (D., dir.), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale, une spécificité française ?*, Autrement, 1994.

Wievorka (A.), Barcellini (S.), *Passant, souviens-toi !, les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Plon, 1995.

3. Sur la mémoire juive et Vichy.

Valensi (L.), Wachtel (N.), *Mémoires juives*, collection " Archives ", Gallimard/Julliard, 1986.

Yérushalmi (Y. H.), *Zakhor, histoire juive et mémoire juive*, tel/Gallimard, 1991.

Poirier (V.), *Ashkénazes et séfarades, une étude comparée de leurs relations en France et en Israël (années 1950-1990)*, cerf, 1998.

Wieviorka (A.), *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Plon, 1992.

Lévi (P.), *Si c'est un homme*, Pocket, 1997.

Lévi (P.), *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard/Arcades, 1989.

Lévi (P.), *Le devoir de mémoire. Entretiens*, Mille et une nuits, 1998.

Vidal-Naquet (P.), *Les juifs, la mémoire et le présent*, La Découverte/Essais, 1991.

Courtois (S.), Rayski (A.), *Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945*, La découverte, 1991.

Badinter (R.), *Un antisémitisme ordinaire, Vichy et les avocats juifs (1940-1944)*, Fayard, 1997.

Rouso (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Points/Histoire, 1990.

Rouso (H.), *La hantise du passé*, Seuil/Textuel, 1998.

Conan (E.), Rouso (H.), *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Gallimard/Folio Histoire, 1996.

Gobitz (G.), *Les déportations de réfugiés de zone libre en 1942*, L'Harmattan, 1994.

Klarsfeld (S.), *Le calendrier de la déportation des Juifs de France*, F.F.D.J.F, 1994.

Halter, *La mémoire d'Abraham*, 1983.
Halter, *La force du bien*, 1995.
Vegh (C.), *Je ne lui ai pas dit au revoir. Des enfants de déportés parlent*, Gallimard, 1980.
Paxton (R. O.), *La France de Vichy 1940-1944*, Points/Seuil, Paris, 1973.
Eisenberg (J.), *Histoire moderne du peuple juif*, 1995.
Sachar (A.L.), *Histoire mondiale des Juifs*.

4. Sur les autres mémoires.

Ratz (J.), *La France que je cherchais*, auteur, 1945.
Semprun (J.), *Le grand Voyage*, Gallimard/Folio, 1992.
Dreyfus-Armand (G.), Temime (E.), *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1994.
Pologne, dernières nouvelles de l'Atlantide, collectif, Autrement, 1990.
Brandys (K.), *Carnets de Varsovie 1978-1981*, Arcades/Gallimard, 1985.
Estèbe (J.), *Toulouse, 1940-1944*, Perrin, Toulouse, 1990.
Malroux (A.), *Avec mon père, Augustin Malroux*, Collection Rives du temps, Albi, 1997.
La résistance en Tarn-et-Garonne, Association nationale des anciens combattants de la Résistance — comité du Tarn-et-Garonne, non daté.
Maurel (S.), *Aux origines de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.) 1944-1946*, F.N.D.I.R.P., 1993.

B. Articles/Extraits.

Carasso (F.), " L'homme en question. Lectures de Primo Lévi, David Rousset et Robert Antelme " *in* Esprit, mai 1995.
Champion (B.), *Le rituel et le matériel : antisémitisme passionnel et antisémitisme rationnel*, Université de la Réunion, non publié, non daté.
Szurek (J.-Ch.), " Le camp musée d'Auschwitz " *in* A l'Est, la mémoire retrouvée, La Découverte, 1991.
Videlier (Ph.), " Il y a cinquante ans, Jean Moulin " *in* Le Monde diplomatique, juin 1993.
" L'histoire, entre science et mémoire ? ", *Sciences humaines*, mars 1996

C. Presse.

La *Dépêche du Midi* : 1939, 1941, 1990 à 1999.
Le réveil du Tarn-et-Garonne.
La nouvelle république, 1944.
Le journal du Tarn-et-Garonne.
Le journal du Quercy blanc.
L'étoile de l'Orme, bulletin mensuel de la paroisse de Sept-Fonts, 1939.
Bulletin de l'Association des amis de la Pologne.
Le Monde — Dossiers et documents littéraires, octobre 1998 : " Littérature et mémoire de la Shoah ".
Nouvel art du français, Paris, février 1995 : " Prix Annie et Charles Corrin pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah ".
Dossier de presse " Fonds Annie et Charles Corrin, pour la lutte contre l'oubli et la banalisation de la Shoah ", janvier 1995.
Dossier Adèle Kurzweil, Pascal Cailla, 1990.

D. Archives.

Archives départementales du Tarn-et-Garonne.
Archives municipales de Septfonds.
Archives du CDJC.
Archives du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban.
Fonds Serge Klarsfeld.
Fonds du Yino Institute for jewish research : Franco-Jewish Gazetteer, New York.

E. Actions pédagogiques.

Dossier documentaire — Projet d'action éducatif : " Le camp de Judes à Septfonds ", collège Notre-Dame de Montauban, 1997.
Documentaire vidéo : " Le camp de Judes ", collège Pierre Darasse de Caussade, 1995.
Dossier documentaire, vidéo : " Un destin brisé, Adèle Kurzweil ", lycée Michelet de Montauban, 1994.

F. Témoignages.

Fanzaing (J.), *Mémoire de déportation*, auteur, 1999.
François-Martin (Y.), *Un préfet dans la tourmente de Vichy : François-Martin, préfet de Tarn-et-Garonne 1941-1943, de l'acceptation à la démission*, auteur, 1998.
Témoignages oraux et écrits.

G. Mémoires universitaires.

Pura (G.), 1939, *Réfugiés espagnols en Tarn-et-Garonne — camp de Septfonds*, maîtrise (non précisée), R. Jammes (sous la dir.), Toulouse, 1975.
Garric (A.), *Le Tarn-et-Garonne et les Républicains espagnols, maîtrise, Institut d'études hispaniques et hispano-américaines*, M. Risco (sous la dir.), Toulouse, 1992.
Pechverty (S.), *De l'immigration espagnole en général et du camp de Septfonds en particulier*, diplôme I.E.P. Toulouse, M. Duconte (sous la dir.), Toulouse, 1997.
Feldstein (Th.), *La question de l'identité dans le judaïsme français d'aujourd'hui*, licence d'ethnologie, Bernard Champion (sous la dir.), La Réunion, 1998.

Encyclopédie Universalis.

Note : cette bibliographie n'est qu'indicative. D'autres ouvrages sont cités au bas des pages de ce mémoire, lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une étude poussée.

Chronologie des principaux événements.

1978. Création du cimetière espagnol de Septfonds.

1990. Erection dans un square du village de Septfonds d'une plaque, en souvenir des 295 Juifs, déportés du camp d'internement au mois d'août 1942.

1992. Réalisation de panneaux d'exposition, présentant une synthèse historique du camp et de ses diverses périodes d'utilisation.

1995. Création d'une salle d'exposition et de documentation au musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban, consacrée à l'histoire des camps d'internement du sud-ouest, en particulier le camp de Septfonds.

Restauration de l'oratoire polonais, édifié en 1941 sur la route d'accès au camp.

1996. Création du lieu de mémoire " Mémorial du camp de Septfonds ", et inauguration d'une stèle du souvenir.

1998. Installation de panneaux historiques au Mémorial du camp, et inauguration le 8 mai, rédigés et illustrés par un groupe de travail du musée de la Résistance et de la Déportation de Montauban.

Jumelage avec la ville de Guernica.

" Baptême " du square Henry Grau (square où est placée la plaque en souvenir des Juifs déportés), et installation d'un poème sur piédestal.